



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP Genève 15 – 21 octobre 2015

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 133^{ème} Assemblée	
· Discours de M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	5
· Ouverture du débat général	5
· Interventions d'invités spéciaux :	
- M. W. Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)	6
- M. G. Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT) ...	7
- Mme C. Kashetu Kyenge, Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire de l'Union Afrique-Caraïbes-Pacifique-Union européenne (ACP-UE)	7
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	18
· Ordre du jour définitif	20
Débat général sur le thème <i>Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral</i>	
· Reprise du débat général	11
- Débat interactif avec le Dr. M. Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	35
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales</i>	21
Adoption de la résolution sur le point d'urgence	45

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
· Adoption de l'ordre du jour	61
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars-avril 2015)	61
· Elections au Bureau	61,70
· Débat et adoption d'une résolution intitulée <i>La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles</i>	61,69
· Désignation d'un rapporteur à la 133 ^{ème} Assemblée	69
· Préparation des futures Assemblées	69
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
· Adoption de l'ordre du jour	71
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars-avril 2015)	71
· Elections au Bureau	71
· Audition d'experts sur le thème <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i>	71
· Plan de travail pour les Assemblées futures	81
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
· Adoption de l'ordre du jour	82
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars-avril 2015)	88
· Elections au Bureau	88
· Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques	82
· Débat sur le thème <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i>	89
· Programme de travail	88
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	96
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars-avril 2015)	96
· Elections au Bureau	96
· Examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix de l'ONU (CCP)	96
· Discussion sur le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) dans le règlement des différends internationaux	102
· Programme de travail	96
Forum des jeunes parlementaires	
· Adoption de l'ordre du jour	106
· Election des membres représentant le Groupe Eurasie au Conseil du Forum	106
· Contribution aux travaux de la 133 ^{ème} Assemblée	106
· Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2015-2016)	108
· Préparatifs de la 134 ^{ème} Assemblée	108
· Séance de questions/réponses	109
Réunion-débat intitulée <i>Action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme</i>	110
Débat paritaire intitulé <i>Contrôle parlementaire et volonté politique</i>	116
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	122

	<u>Page(s)</u>
Réunion-débat organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP intitulée <i>Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace</i>	126
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Débat général	131
· Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	129
· Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 135 ^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs	129
· Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	129
· Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	130
· Commission permanente des Affaires des Nations Unies	130
Clôture de l'Assemblée	132
Annexes	
I. Déclaration du débat général sur <i>L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines</i> (Point 3) .	134
II. <i>La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles</i> (Point 4) Texte de la résolution	138
III.A – III.C Rapports de la Commission de la paix et de la sécurité internationale, du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies	143-150
IV.A – IV.D Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un Point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	151-154
V. <i>Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires et des organisations internationales et régionales</i> (Point 7) Texte de la résolution	155
VI. Déclaration présidentielle	158
VII. Liste des participants	159

Introduction

La 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 17 au 21 octobre 2015 au Centre international de Conférences de Genève (CICG) à Genève.

La participation a été la suivante :

Membres (délégations de parlements nationaux de 134 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Les deux Parlements suivants ont participé en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation future : Comores et Vanuatu.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil de sécurité des Nations Unies, Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU Femmes, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Union internationale des télécommunications (UIT); ii) Banque mondiale, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale du commerce (OMC); iii) Ligue des Etats arabes, Union africaine; iv) Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants, Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'union du Bélarus et de la Russie, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI), Union parlementaire mondiale du scoutisme (UPMS); v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; vi) Internationale libérale, Internationale socialiste; (vii) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 399 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 647 étaient parlementaires. Parmi eux, 41 étaient Président(e)s de parlement, 50 Vice-Président(e)s et 210 étaient des femmes (32,5 %).

Ouverture de la 133^{ème} Assemblée

SEANCE DU DIMANCHE 18 OCTOBRE 2015

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.15 sous la conduite de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Le **PRESIDENT** remercie la Suisse d'accueillir l'Assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les participants à la 133^{ème} Assemblée, en particulier Fidji, qui est devenu Membre de l'Union interparlementaire le matin même. L'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Secrétaire général à la tête de l'UIP l'année dernière a enclenché un nouveau partenariat. Une réflexion s'est engagée pour déterminer comment l'Union pourrait coller au mieux aux exigences et une évaluation de l'efficacité et de l'efficience de ses structures est envisagée afin de les adapter aux besoins des Membres. La composition de l'UIP, qui a des Membres partout dans le monde, est variée. Elle doit donc appliquer ses valeurs de façon cohérente, tout en prenant position clairement sur des questions d'envergure mondiale complexes, sensibles et importantes.

En grande partie grâce aux efforts de plaidoyer de l'UIP, le Programme de développement durable pour 2030 fait clairement référence au rôle joué par les parlementaires. Le moment est désormais venu de traduire ces mots en actes. Le soutien des parlements aux efforts de lobbying visant à obtenir l'inclusion d'un objectif relatif à la gouvernance dans les Objectifs de développement durable s'est révélé fondamental. Les nouveaux Objectifs sont ambitieux et seront une source d'inspiration. Les parlements nationaux, qui établissent des budgets, des plans et des programmes de travail, joueront un rôle central dans la définition des moyens mis en œuvre pour atteindre les ODD dans le contexte particulier de chaque pays. Ces objectifs doivent être considérés comme un ensemble lié au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et aux résultats de la prochaine Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans les années à venir, toutes les activités seront abordées dans l'optique du Programme de développement durable pour 2030.

Toutefois, des défis complexes, dont des flux migratoires à grande échelle et la montée du terrorisme, menacent la paix, le développement et la stabilité dans le monde entier. Les parlements doivent contribuer à la lutte contre le terrorisme en veillant à faire entendre la voix du peuple dans la discussion des questions déterminantes du moment. Au cours de l'année écoulée, l'UIP s'est beaucoup investie dans la communication avec les jeunes et la promotion de la participation des jeunes à la vie politique. Le Président est enchanté de la perspective que des étudiants de l'Université de Genève participent à l'Assemblée. L'UIP développe aussi la coopération avec les Nations Unies. L'UIP est extrêmement fière de cette relation, qui prouve aux parlementaires du monde entier les attentes élevées de la communauté internationale à leur endroit. Plusieurs responsables d'institutions onusiennes prendront la parole pendant l'Assemblée.

L'Assemblée sera également appelée à adopter une résolution sur la démocratie à l'ère numérique et la menace pour la démocratie et les libertés individuelles. Il espère que cette résolution, qui traite de questions au cœur du travail du parlement, réunira un large consensus. Loin d'être de simples formalités, les résolutions visent à garantir que tous les parlements nationaux agiront dans les domaines abordés et assureront un suivi régulier de ces questions. Elles facilitent le partage d'expériences et de bonnes pratiques, permettant ainsi d'accélérer le processus d'apprentissage.

Point 3 à l'ordre du jour

Débat général

Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral

Le **PRESIDENT** déclare que le débat général portera sur l'une des problématiques mondiales les plus pressantes du monde actuel. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer, car ils sont idéalement placés pour donner la priorité à la dimension humaine de la migration et ont le devoir de le faire. Ils doivent veiller à ce que les politiques en matière de migration et d'asile respectent les principes du droit international des droits de l'homme. Les parlementaires doivent également informer leurs électeurs, interpellé

le Gouvernement, prêcher par l'exemple lorsqu'ils dialoguent avec les médias, condamner toute forme d'incitation à la haine et défendre l'idée que la migration est un plus et non un moins. En tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP se doit d'insister sur l'importance du débat sur la migration et de veiller à ce que des mesures concertées soient rapidement adoptées.

M. W. LACY SWING, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, déclare que son organisation (OIM), fière des liens qui l'unissent à l'UIP, se félicite du choix du sujet du débat général, qui arrive à point nommé. Le degré de mobilité humaine que connaît l'époque actuelle est sans précédent. La population mondiale a quadruplé au cours du vingtième siècle et trop de gens (environ 1 milliard au total) sont obligés de quitter leur foyer. Le phénomène de rejet des migrants a pris des proportions inouïes, particulièrement en Europe, où des stéréotypes odieux se répandent. La migration est une lame de fond alimentée par les disparités géographiques, l'inégalité socio-économique qui se creuse entre le Nord et le Sud, la révolution numérique, la détérioration de l'environnement et la demande de main-d'œuvre. Des catastrophes humanitaires sans précédent, notamment la guerre en République arabe syrienne, l'instabilité continuant à régner au Moyen-Orient et les conflits ethno-religieux en Afrique, mais aussi les catastrophes naturelles et écologiques telles que le super-typhon qui a récemment dévasté les Philippines poussent les êtres humains à quitter leur foyer pour aller chercher refuge ailleurs.

Les parlementaires ont trois moyens d'action. En premier lieu, parce qu'ils participent à l'élaboration des politiques, les parlementaires peuvent fixer les paramètres de la politique migratoire et protéger les migrants en veillant à axer cette politique sur la dimension humaine et les droits. Ils peuvent influencer sur les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de logements publics, sur les initiatives prises pour lutter contre le racisme et la xénophobie, ainsi que sur l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Ils peuvent adopter des lois interdisant la traite des personnes, régularisant le statut des migrants et les aidant à s'intégrer facilement et efficacement dans la société hôte. Ils peuvent simplifier la migration en facilitant l'acquisition d'une double nationalité et en s'engageant en faveur de la portabilité des droits à la sécurité sociale.

En deuxième lieu, les parlementaires peuvent faire entendre leur voix. Les migrants subissent des stéréotypes négatifs et mensongers. Le débat public est empoisonné et certaines déclarations publiques relèvent de l'irresponsabilité. Les parlementaires peuvent faire évoluer les choses en axant leurs interventions sur la contribution apportée par les migrants et les perspectives que la migration ouvre aux sociétés hôtes, mais aussi aux migrants eux-mêmes.

Enfin, les parlementaires tiennent les cordons de la bourse et peuvent influencer sur la politique migratoire en approuvant des budgets et en affectant des ressources. Les parlements peuvent financer des mesures telles que les programmes d'orientation culturelle et d'apprentissage linguistique permettant d'assurer une intégration harmonieuse dans les sociétés hôtes et d'éviter de créer des ghettos. Il est possible de financer le retour dans de bonnes conditions des migrants ne pouvant prétendre à la protection offerte par la Convention relative au statut des réfugiés (1951). Les migrants qui rentrent chez eux dans de bonnes conditions, équipés des ressources leur permettant de reprendre leur vie dans leur pays d'origine, sont moins tentés par de nouvelles tentatives d'émigration clandestine. En dernière analyse, une telle façon de procéder coûterait moins cher aux pays d'accueil que les procédures d'expulsion. Accorder aux migrants l'accès aux services médicaux et éducatifs permettrait d'améliorer la santé et le niveau d'instruction de l'ensemble de la communauté. La politique menée à l'égard de la diaspora est importante et souvent négligée. Il faut encourager les migrants, non seulement à s'intégrer dans la société qui les accueille, mais aussi à contribuer à leur société d'origine. Les incitations fiscales liées aux investissements et au commerce, ainsi que le droit de voter depuis l'étranger revêtent une importance particulière à cet égard. La représentation parlementaire de la diaspora peut également se révéler bénéfique.

L'OIM peut prêter son concours grâce à son fonds international de développement, mais aussi en contribuant à des études, des analyses et des initiatives de renforcement des capacités et de formation. Elle a récemment créé à Berlin un Centre d'analyse des données migratoires mondiales, qui apportera une contribution précieuse à l'élaboration des politiques. Des efforts sont consentis pour nouer des liens avec les assemblées parlementaires régionales et offrir une aide à l'échelon national en participant à des auditions parlementaires et des tables rondes, ainsi qu'en organisant des séminaires et des formations portant sur les problèmes de fond posés par la migration. Les humains migrent depuis la nuit des temps. En réalité, la migration est la plus ancienne stratégie de réduction de la pauvreté du monde. Il ne s'agit pas d'un problème à résoudre, mais d'une réalité humaine que les représentants élus doivent aborder dans une perspective équitable, juste et humaine préservant l'intérêt de tous.

M. G. RYDER, Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT) insiste sur l'importance, aux yeux de l'OIT, du partenariat noué avec l'UIP. L'Accord de coopération liant les deux Organisations, qui remonte à 1999, sert de cadre à de nombreuses activités. Les deux Organisations ont par exemple collaboré à la publication d'un guide pratique à l'intention des parlementaires sur la migration, les droits de l'homme et la gouvernance, dont le lancement doit intervenir au cours de l'Assemblée.

La migration est une question planétaire d'importance cruciale et l'OIT se trouve au carrefour des aspects économiques et moraux sur lesquels doit reposer la prise en charge de ce phénomène. La Constitution de l'OIT, qui évoque la nécessité de protéger les intérêts des travailleurs installés dans un pays qui n'est pas le leur, souligne clairement que le travail n'est pas une marchandise. Les motifs justifiant la migration sur le plan économique n'ont jamais été aussi impérieux et les entraves politiques et sociales à ce phénomène aussi élevées. Il nous faut résoudre ce paradoxe dans un contexte empoisonné, dominé par des prises de position politiques nationalistes et isolationnistes. Plus que jamais, la communauté internationale doit unir ses forces pour lutter contre les préjugés, la désinformation et les stéréotypes. Les bienfaits économiques de la migration ne sont plus à démontrer. Dans la plupart des pays, la contribution apportée par les migrants sous la forme d'impôts et de contributions sociales dépasse de loin les indemnités qui leur sont versées à titre individuel.

Les migrants sont terriblement désavantagés. Ils doivent en général verser de grosses sommes aux agences de recrutement et autres intermédiaires. Ils sont moins rémunérés que la population locale. Tenus à l'écart des avantages sociaux, ils proposent des compétences et qualifications que la société qui les accueille ne reconnaît souvent pas. La vie n'est pas rose non plus pour eux lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine.

L'OIT se fonde sur deux principes fondamentaux pour aborder ces questions : l'égalité de traitement entre les travailleurs migrants et les travailleurs locaux, ainsi que l'exigence que les agences de placement faisant payer leurs services soient rémunérées par les employeurs et non les salariés. La réflexion concernant la migration ne doit pas être uniquement économique : le réductionnisme économique peut amener à traiter le travail comme une marchandise. La perspective adoptée sur la migration n'est pas du tout la même depuis une salle de conseil d'administration ou à l'intérieur des sociétés et communautés. Elle varie aussi en fonction du ministère concerné. Quelle que soit la perspective adoptée, toutefois, la circulation internationale des personnes restera une donnée fondamentale et un catalyseur majeur du changement dans le monde.

Quelles que soient les raisons motivant les déplacements de population, le travail y joue presque inévitablement un rôle. L'accès au marché du travail est le plus puissant moteur d'intégration des migrants. Les êtres humains sont poussés à se déplacer par de nouveaux facteurs, notamment les effets des changements climatiques ou l'influence exercée par les nouvelles technologies sur le lieu à partir duquel travailler. Il existe des instruments importants susceptibles d'influer sur les questions migratoires. Le Programme de développement pour 2030, récemment adopté, doit par exemple être mis en œuvre. Les parlementaires ont aussi un rôle important à jouer dans la ratification et la mise en œuvre du droit international. A cet égard, M. Ryder attire l'attention sur la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques de 2011 (n° 189), ainsi que le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur l'abolition du travail forcé de 1930 (n° 29). Il invite tous les parlementaires à étudier attentivement ces instruments, à les ratifier et à s'engager activement dans la lutte pour des migrations justes.

Mme C. KASHETU KYENGE, Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, estime que l'Europe est confrontée à un flux migratoire sans précédent. L'obligation de protéger les migrants est non seulement d'ordre légal, mais moral. L'Europe, continent où le respect des valeurs que sont la liberté et les droits de l'homme constitue une source de réconfort pour des milliers de gens, est aujourd'hui un symbole d'espoir. L'Europe est toutefois aussi la destination la plus dangereuse du monde. Des milliers de personnes ont perdu la vie en traversant la Méditerranée.

En Italie, le projet *Mare Nostrum* a vu le jour en 2013, aux lendemains du naufrage du Lampedusa, dans le but de sauver des vies humaines en venant au secours des migrants et en luttant contre les passeurs. Les difficultés suscitées par la migration seront insurmontables si la communauté internationale ne fait pas preuve de solidarité. Presque 60 millions de personnes sont déplacées dans le monde et le nombre d'individus fuyant un conflit atteint des proportions sans précédent. Des mesures d'urgence doivent être prises pour faire face à cette crise, mais il est tout aussi indispensable de prévoir des plans d'action à moyen et long termes pour lutter contre les causes profondes des grands mouvements de réfugiés.

Le Parlement européen a récemment décidé, au nom de la protection internationale, d'installer dans d'autres Etats membres de l'Union européenne 120 000 personnes hébergées en Grèce et en Italie. 40 000 autres réfugiés avaient déjà bénéficié d'une telle mesure. Ces initiatives auront des répercussions immédiates. Dans ce contexte, des dispositions financières ont été prises pour convoquer une réunion informelle du Conseil européen. Il convient de revoir le cadre budgétaire de l'Europe pour veiller à tenir compte des conséquences financières de la crise migratoire.

De gros efforts ont d'ores et déjà été consentis pour faire face à cette crise, qui n'en est toutefois qu'à ses débuts. Ce phénomène planétaire doit être compris comme tel. Il convient de trouver un équilibre entre l'instauration d'un mécanisme européen d'asile, qui fait cruellement défaut, et la protection des valeurs symbolisées par l'Union européenne. La fermeture des frontières intérieures est acceptable à des fins précises et pour des durées limitées, mais ne saurait constituer une solution efficace aux problèmes posés par l'afflux massif de migrants. Les populations qui fuient la guerre, les persécutions et la misère continueront à le faire, quels que soient les barrières et les grillages érigés. Traverser une frontière en tant que réfugié politique n'est pas un crime.

La Commission européenne et les chefs d'Etat et de gouvernement européens estiment que l'élaboration d'une politique de retour des migrants dans leur pays d'origine plus efficace constitue l'un des ingrédients essentiels d'une politique migratoire efficace. Le Parlement européen lutte, au nom des droits fondamentaux des migrants, qui doivent être à tout moment respectés, pour éviter les renvois arbitraires dans des pays tiers. Il s'apprête à étudier un rapport proposant un glissement de paradigme dans les politiques migratoires, ce qui permettrait à l'Union européenne de passer d'une réflexion limitée à l'urgence à une analyse des solutions à moyen et long termes. La protection des individus et de leurs libertés et droits fondamentaux doit être au cœur de toutes les mesures prises. Les migrants ne sont pas des statistiques, mais des êtres humains.

Gérer les flux migratoires exige de s'attaquer aux origines économiques et politiques de la migration dans les pays d'origine. Il convient d'adopter une optique plurisectorielle associant le développement étranger et les politiques de voisinage et permettant aux pays de destination, de transit et d'origine de collaborer efficacement. Les mesures visant à combattre la traite des personnes revêtent une importance particulièrement cruciale. Les pays d'Europe et les pays d'origine partagent la responsabilité de cette crise. Il faut veiller à l'existence de canaux d'immigration légaux offrant des garanties humanitaires et prévoyant la délivrance de visas, ainsi que le regroupement familial. Les migrants doivent avoir accès à l'éducation et l'emploi afin d'être en mesure de contribuer financièrement à la société qui les accueille et de soutenir leur pays d'origine. La montée du racisme et de la xénophobie dans les pays de destination est à mettre sur le compte de la désinformation et d'une absence de communication. La population vieillit en Europe, où la population active diminuera de 15 millions dans les 10 années à venir. La migration légale pourrait constituer un apport significatif de main-d'œuvre comblant ce vide. Les migrants doivent pouvoir devenir des membres à part entière de la société hôte. Il y va de la responsabilité des parlements d'Europe de garantir le respect de valeurs universelles et de rester fidèles à leur engagement de protéger les droits de l'homme et la dignité de tous ceux qui fuient les conflits, les persécutions et la pauvreté en venant chercher refuge en Europe.

M. W. Simina (Etats fédérés de Micronésie), Vice-Président de l'Assemblée, assume la présidence de la réunion.

Mme S. MAHAJAN (Inde) rappelle que la migration est un phénomène remontant à la nuit des temps et auquel aucun pays n'a échappé, sous une forme ou une autre. Ces dernières années, toutefois, la mondialisation a mis à bas les barrières des Etats nations, facilitant la circulation des individus, des marchandises, des services et des idées. Les migrants partent en quête d'une vie meilleure, dans des conditions économiques, politiques et sociales parfois difficiles. L'exode de centaines de milliers de personnes fuyant la République arabe syrienne et les pays avoisinants relève toutefois davantage d'une crise provoquée par un mouvement de réfugiés que d'un phénomène de migration volontaire. Même si la migration en général constitue un défi pour les pays de destination, elle ouvre également des perspectives en matière de croissance économique, de développement humain et de diversité culturelle. L'Inde a un passé riche sur le plan des migrations, qui ont contribué à son patrimoine culturel et à son économie. Les parlementaires doivent s'associer aux efforts internationaux visant à régler les problèmes liés à la migration et à garantir le respect de la dignité et des droits de l'homme des migrants.

M. S. KINGA (Bhoutan) déclare que le Bhoutan, petit pays de l'Himalaya appartenant à la catégorie des pays les moins développés, n'est pas une puissance économique ou militaire mais est situé dans l'une des régions du monde les plus importantes stratégiquement. Peuplé de moins d'un million d'habitants, il est limitrophe de l'Inde et de la Chine, deux des pays les plus vastes du monde. En dépit de sa petite taille et de sa vulnérabilité, le Bhoutan préserve son indépendance depuis presque 400 ans. La diversité ethnique et linguistique qui y règne est le fruit d'un riche passé migratoire. Le développement socio-économique du Bhoutan, où le système sanitaire et le système éducatif sont gratuits, en fait une destination de choix pour les migrants économiques clandestins. L'identité ou la sécurité nationale des pays de destination ne saurait être remise en cause, quels que soient les impératifs économiques et moraux à l'origine de la migration. Historiquement, le Bhoutan est un pays de destination et 100 000 personnes forment sa main-d'œuvre immigrée. Un équilibre délicat doit être trouvé entre la protection de la vie des réfugiés et des demandeurs d'asile chassés de leur foyer par les ravages de la guerre, des conflits et des catastrophes humanitaires, d'une part, et la garantie de la sécurité nationale, de l'autre. Sur les 17 Objectifs de développement durables adoptés par les Nations Unies, quatre ont trait à la migration. Le Bhoutan fera de son mieux pour les atteindre, tout comme les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mme V. MATVIENKO (Fédération de Russie) estime que le sujet du débat général tombe à point nommé. De multiples facteurs contribuent au phénomène migratoire, notamment des facteurs économiques, la pauvreté, le chômage et les conflits armés. Les migrations sont toutefois principalement provoquées par la politique à courte vue menée par un certain nombre de pays, leur ingérence illicite dans les affaires souveraines d'autres Etats, le renversement des régimes en place et les initiatives visant à imposer une soi-disant démocratie sans tenir compte des spécificités culturelles et religieuses locales. De ce fait, le monde fait aujourd'hui face à l'émergence de l'Etat islamique en Iraq et en Syrie, ainsi que d'autres organisations terroristes menaçant gravement la sécurité mondiale. Plongés dans le chaos, les massacres et la terreur, des millions de réfugiés fuient leur foyer dans des conditions que l'on peut qualifier de catastrophe humanitaire. La Fédération de Russie, favorable à l'instauration d'une alliance internationale combattant de tels fléaux, a donc décidé, conformément au droit international, de soutenir la lutte que mènent le Président de la République arabe syrienne et l'armée syrienne régulière contre l'organisation Etat islamique.

L'arrivée massive de migrants en Europe pose un ensemble de problèmes complexes, notamment la migration du terrorisme, le trafic de stupéfiants et les épidémies. Un grand nombre de pays ont durci leur politique migratoire en réaction, mais imposer des restrictions à la liberté de circulation n'est pas une solution. La migration est un phénomène planétaire, auquel seule une collaboration reposant sur des principes humains et tenant compte du délicat équilibre devant être trouvé entre protection des droits de l'homme, intérêts nationaux et sécurité pourra permettre d'apporter une solution. La Fédération de Russie a une longue expérience des questions de migration, auxquelles elle a su trouver des solutions. Elle est l'un des grands pays d'accueil du monde et 11 millions d'étrangers vivent actuellement sur son sol. Des efforts sont consentis pour améliorer l'intégration, notamment en subventionnant l'offre de cours de langue russe. 2,6 millions d'Ukrainiens fuyant la guerre civile faisant rage dans leur pays et l'intervention du Gouvernement ukrainien, qui empêche l'aide humanitaire de la Fédération de Russie d'atteindre les personnes en ayant besoin, sont venus chercher refuge en Fédération de Russie. Aucun effort n'est ménagé pour intégrer les migrants sur le marché du travail et leur donner accès aux soins médicaux et à l'éducation.

Mme Matvienko remercie le Président de l'UIP de la déclaration qu'il a prononcée lors de la première réunion de la 197^{ème} session du Conseil directeur à propos de l'inclusivité devant être garantie dans les enceintes parlementaires internationales. Imposer des sanctions et placer des barrières ne permettront pas à la communauté parlementaire de trouver des solutions communes à des problèmes planétaires graves.

M. P.H. KATJAVIVI (Namibie) déclare que le nombre de personnes que des conflits ou des persécutions contraignent à se déplacer a atteint un niveau sans précédent depuis la deuxième Guerre mondiale. Plus de 51 millions de personnes ont fui leur pays ou se sont déplacées à l'intérieur de frontières nationales. Qu'ils soient migrants, réfugiés ou demandeurs d'asile, leurs droits d'être humains doivent être respectés. L'histoire de l'humanité est émaillée de migrations. Il convient toutefois de s'attaquer aux origines profondes de l'exode de masse actuel. Les parlementaires sont idéalement placés pour garantir la tenue d'un débat de fond pondéré et éclairé et promouvoir l'adoption de politiques équitables et efficaces. L'Assemblée générale des Nations

Unies a adopté les 17 Objectifs de développement durable afin de venir à bout de la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité universelle. A cet égard, les parlementaires du monde entier doivent faire œuvre de sensibilisation, combattre les stéréotypes et résoudre les problèmes de cohésion sociale et d'identité nationale. La migration est un phénomène mondial, qui ne pourra pas être réglé isolément par les pays. Bien qu'elle mette à rude épreuve les ressources limitées des pays d'accueil et d'origine, elle contribue aussi à faire avancer la société. Il est donc essentiel de mener un effort coordonné à l'échelon mondial.

M. G. MOHABA MESU (Guinée équatoriale) qualifie le phénomène de la migration de problématique urgente pour la planète, qu'il convient d'aborder dans une perspective mondiale. La Guinée équatoriale accueille des migrants du monde entier. Pour s'attaquer à l'origine du phénomène migratoire, il convient de mener des politiques de développement garantissant que tous les individus puissent vivre dignement dans leur pays d'origine. Seul le partage des responsabilités, la coopération et l'intégration permettront de trouver des solutions à l'exode massif actuel. La Guinée équatoriale a pris des mesures législatives visant à faciliter l'immigration et à venir à bout de la xénophobie et de la discrimination, notamment en garantissant les droits à la sécurité sociale, à l'éducation et à la prise en charge médicale pour tous. Une législation sur la naturalisation a aussi été adoptée. Il est essentiel de garantir le respect des droits de l'homme des migrants et de faire cesser la discrimination sous toutes ses formes, mais les pays d'accueil doivent aussi protéger leur population et éviter par conséquent d'abriter des individus susceptibles de constituer une menace. La Guinée équatoriale donne toutefois la priorité à l'intégration des migrants et veille à leurs sécurité et dignité afin d'éviter qu'ils ne soient marginalisés.

M. R. NDIKURIYO (Burundi) rappelle que la migration est le déplacement volontaire de personnes quittant un pays pour un autre pour des raisons économiques, politiques, culturelles et religieuses. Dans certains cas, en général dans les pays soumis à un régime dictatorial, la population migre pour échapper à des persécutions ethniques, religieuses et politiques. La communauté parlementaire mondiale doit collaborer pour promouvoir des politiques migratoires bénéfiques pour tous les pays, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination et obtenir des résultats positifs protégeant les migrants de l'exploitation à tous les stades de leur périple. Il faut adopter des politiques apportant des réponses aux tragédies humaines provoquées par la migration (en particulier la perte de vies en mer) non seulement à l'échelon national, mais aussi aux échelons régional et international. Le Burundi s'emploie à promouvoir la paix, la démocratie et le développement pour donner à sa population de bonnes raisons de rester au pays. Il faut faire davantage pour veiller à ce que les valeurs démocratiques du Burundi bénéficient à l'ensemble de la société. Des mesures doivent être prises pour endiguer la vague de terrorisme balayant l'Afrique, qui est à l'origine du départ d'un nombre croissant de migrants.

M. A. GERASYMOV (Ukraine), exerçant son droit de réponse, qualifie la déclaration de la Fédération de Russie de cynique et d'hypocrite. L'Ukraine n'est pas déchirée par une guerre civile. M. Gerasymov connaît l'hostilité, la violence et la misère déclenchées par l'agression russe contre l'Ukraine. La Russie fournit armes et munitions aux terroristes. Les pseudos convois humanitaires russes ont été envoyés en Ukraine sans l'autorisation du Gouvernement ukrainien et en violation du régime frontalier et des normes internationales. Les terroristes soutenus par la Russie rendent impossible l'offre d'une authentique aide humanitaire. Les chiffres cités par la délégation de Russie concernant les migrations ont été manipulés. L'agression russe a provoqué le déplacement de plus de 1,5 million de personnes à l'intérieur des frontières ukrainiennes. Concernant les interdictions de voyager prononcées à l'encontre des parlementaires russes, le dialogue ne doit jamais être rompu. Ceci étant, les autorités russes ont arbitrairement placé en détention des parlementaires ukrainiens, qui ne sont pas non plus en mesure de prendre part à des réunions internationales.

La séance est levée à 13 h. 15.

Séance du dimanche 18 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40, sous la conduite de M. P.H. Katjavivi (Namibie), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral

Reprise du débat

M. D. DRAMANI (Togo) dit qu'il faut absolument identifier les causes premières des migrations et régler les problèmes liés à ce phénomène. Il importe que les pays soient conscients de leurs responsabilités et résolus à protéger les migrants. Les images récemment diffusées par les médias démontrent que les politiques actuelles ne respectent pas toujours pleinement les droits des migrants. Il faut donc, d'urgence, d'autres politiques soucieuses des droits de l'homme des migrants, mais qui reconnaissent en même temps le droit des Etats à contrôler leurs frontières et à protéger leur population. En tant que pays d'origine, le Togo a une diaspora importante dans d'autres Etats. Il est donc vital de protéger aussi le système des envois de fonds par les ressortissants à l'étranger; de trouver un moyen de centraliser les contributions de sorte que l'ensemble du pays en bénéficie, tout en mettant en place une politique nationale empêchant "l'exode des cerveaux". Comme des sentiments anti-immigrés et de xénophobie existent dans certains pays, il importe de gérer au mieux, et de façon ordonnée, les flux et la gestion des migrants.

M. N. BERRY (Liban) observe que les migrations ont souvent une dimension politique qui accroît le nombre des réfugiés. La moitié de la population du Liban est actuellement constituée de réfugiés, provenant pour l'essentiel de la Palestine et de la République arabe syrienne. La réduction de l'aide internationale a de lourdes conséquences sur leur vie quotidienne. L'aide matérielle est, certes, importante, mais des solutions politiques sont également essentielles, notamment l'établissement d'un Etat palestinien, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et au droit international. Les pays du Moyen-Orient doivent conjuguer leurs efforts pour trouver des solutions, particulièrement pour la République arabe syrienne. A cette fin, il faut surtout lutter contre le terrorisme et empêcher la diffusion de l'extrémisme, qui n'a aucune justification religieuse et menace la paix et la stabilité mondiales.

M. M.J. ALLAHAM (République arabe syrienne) dit que, même si d'autres causes des migrations, comme les changements climatiques, sont importantes, il faut d'abord s'attaquer à l'extrémisme et au terrorisme qui sont les principaux pourvoyeurs des migrations actuelles. Le soutien de certains pays aux divers groupes sévissant dans son pays ne fait qu'exacerber le problème. La réponse internationale au terrorisme reste limitée et timorée en raison des intérêts de certains Etats individuels, malgré les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant à la coopération et à la coordination internationales dans le combat contre le terrorisme. Les forces de la coalition intervenant en Syrie n'ont eu que des succès limités. Il y a des doutes quant à ses objectifs véritables, surtout lorsqu'elle critique directement l'action menée par un autre pays en soutien aux efforts syriens visant à défaire Daech. Il se félicite de la part prise par des pays tels que la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran dans la lutte contre les groupes terroristes dans son pays et invite les autres Etats à se rallier à ce combat visant à éradiquer le terrorisme avant qu'il ne se diffuse à d'autres territoires. On ne pourra régler la crise actuelle des réfugiés qu'en mettant fin au terrorisme en Iraq, en Libye et en République arabe syrienne. Il demande instamment aux donateurs de tenir leurs engagements à mettre en œuvre des opérations de secours dans les camps de réfugiés. Il appelle à un dialogue national global permettant de tracer l'avenir de son pays en tant qu'Etat laïque, démocratique et multiculturel.

M. L. HOUSAKOS (Canada) observe que les images des médias rappellent un impératif moral : il faut agir. Son pays, signataire des accords internationaux pertinents, reçoit depuis quelques années un nombre croissant de demandes d'asile, avant même la crise actuelle. Tous les Etats sont tenus de respecter la dignité humaine des réfugiés et de pourvoir à leurs besoins essentiels. Aussi est-il indispensable d'apporter une aide financière aux Etats en première ligne. La lutte contre les passeurs doit faire l'objet d'une attention particulière et d'une action multilatérale. A cette fin, le Canada collabore avec d'autres Etats et partenaires sur des projets sécuritaires plus larges. Pour parvenir à des migrations plus justes, sensées et humaines, il faut une perspective à long terme. Toute action doit comporter la mise en place d'alternatives légales pour les "boat-people", qu'ils soient réfugiés ou migrants économiques. La réinstallation est une option et le Canada met en œuvre un programme bien établi de réinstallation des réfugiés. Comme les besoins sont en augmentation, son pays entend revoir ses engagements afin de faire davantage. Les organisations de la société civile, les collectivités et les groupes privés participent activement au programme de réinstallation. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés propose des mesures alternatives telles que des bourses d'études, des possibilités étendues de regroupement familial, des programmes de protection provisoire et de mobilité professionnelle. Il se félicite de l'inscription des migrations dans le programme de développement durable. Les possibilités de migration provisoire sont bénéfiques pour les migrants, les pays d'origine et de destination. Cependant, il faut absolument que les travailleurs migrants aient les mêmes droits que les travailleurs nationaux, qu'ils retournent à leur pays d'origine à l'expiration du séjour autorisé ou qu'ils aient la possibilité légale d'obtenir la nationalité de plein droit. Il est particulièrement important de protéger les migrants vulnérables.

M. A. SALIFOU (Niger) dit que le Niger est un pays de transit pour les migrants vers l'Europe. Ce phénomène s'ajoute aux difficultés économiques et à la pauvreté du pays. Les migrations ont changé : elles sont de plus en plus le fait de jeunes rêvant d'*El Dorado*. Il faut redoubler d'efforts pour que ces jeunes ne soient pas victimes de trafiquants d'êtres humains et ne subissent pas de traitements inhumains et dégradants. La coopération internationale est de mise à cet égard. Pour lutter contre la traite, il faut renforcer la législation pénale, les contrôles et la surveillance aux frontières exposées, la traque transnationale des passeurs et mobiliser plus de ressources pour les programmes de développement social et économique, afin que les jeunes trouvent des raisons de rester dans leur pays d'origine. Le Niger s'efforce d'améliorer la gestion de ses frontières, veillant à ce que la libre circulation des personnes se fasse dans le respect de la dignité humaine et du droit national et international. Cependant, l'action individuelle d'un Etat ne suffira pas. Une coopération internationale soutenue, avec notamment un échange d'informations, est indispensable. Il est possible de gérer les migrations de sorte qu'elles soient une source de revenus pour les migrants et un outil utile pour les pays hôtes, sans aggraver leur niveau de chômage.

M. M. ALGHANIM (Koweït), rappelant qu'il faut distinguer entre migrations volontaires et forcées, dit que sa région traverse une crise de réfugiés sans précédent, venant aggraver une situation préexistante. Tous les efforts seraient vains si on ne s'intéresse qu'aux symptômes en ignorant les causes premières des migrations, notamment dans le cas de la Palestine. La situation actuelle est un affront à des documents tels que la Charte de l'UIP et la Convention de Genève; des violations de cette nature doivent être condamnées. Il demande instamment à l'UIP de veiller à ce que ses parlements membres respectent les appels récents à une solution du problème : une solution pacifique est vitale.

Mme R. KADAGA (Ouganda) dit qu'on ne prend à la légère la décision d'émigrer. Beaucoup de ceux qui migrent savent qu'ils peuvent être victimes de la traite et de l'exploitation. De grands mouvements de personnes, tels que ceux qu'on voit actuellement, ont un impact sur l'environnement et pèsent sur les structures et les collectivités des pays d'arrivée. Ces pays doivent mettre en place des fonds et des plans d'urgence pour loger, nourrir et installer de grands nombre de migrants lorsqu'il y a lieu. Les quotas d'immigration peuvent aussi être envisagés. Le trafic d'êtres humains est un problème. Les réseaux de passeurs sont souvent bien organisés, voire bénéficient de la complicité de garde-frontières et d'autres responsables. Pourtant, il semble qu'on ne prenne pas toujours les mesures qui s'imposent pour poursuivre les passeurs en vertu du droit international. Il importe également de traiter à égalité les migrants qualifiés et ceux qui ne le sont pas. A l'ère de la mondialisation, il faut que les pays développés s'intéressent à la stabilité des autres pays et investissent dans leurs infrastructures et industries afin de créer des emplois. Il faut aussi que les entreprises assument leurs responsabilités à cet égard. Elle évoque le sort,

particulier, des femmes migrantes. Elle rappelle que le secteur des employés de maison, en majorité des femmes, est celui où les abus sont les plus fréquents. Les employés de maison sont souvent victimes d'abus et de harcèlements sexuels, de violences physiques, de privations de nourriture et de sommeil, entre autres cruautés. De plus, le travail domestique est rarement considéré comme un travail, de sorte que ces employés n'ont pas droit à la protection de la loi aux termes du droit du travail.

Mme A. BRASSEUR (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) rappelle le caractère mondial des migrations, lesquelles doivent donc faire l'objet de stratégies mondiales. L'Europe, en particulier, doit assumer ses responsabilités dans la gestion de la crise actuelle des réfugiés. C'est parce qu'on n'anticipe pas l'échelle du problème que des pays sont submergés. Aussi on ergote sur des quotas, sans vergogne. Offrir un refuge et du soutien à ceux qui fuient des conflits et la pauvreté extrême est une obligation morale autant qu'internationale. Les parlementaires doivent participer à la réponse à la crise en rappelant aux gouvernements la gravité de la situation; en définissant une politique de gestion stratégique des migrations aux niveaux national et régional; en s'attaquant aux causes premières de l'exode des réfugiés et des migrations irrégulières; en veillant à ce que les droits de l'homme des migrants soient respectés et protégés comme il convient; en favorisant l'intégration des migrants dans les collectivités qui les accueillent, ce qui implique des efforts de la part des migrants et des hôtes; en facilitant aux migrants l'accès à l'éducation; en dénonçant vigoureusement les discriminations et la xénophobie et en communiquant avec les électeurs afin de répondre à leurs questions et de soutenir les actions à la base. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déjà commencé le travail sur certains de ces domaines. Elle a organisé une visite pour des parlementaires de 20 pays européens à des camps de réfugiés en Turquie afin qu'ils se rendent compte de la situation. Une visite similaire aura lieu à l'île grecque de Kos afin de recueillir des informations directes sur la situation et les besoins des réfugiés et des autorités. Des délégations nationales visiteront, dans le cadre de la Journée internationale des migrants, des centres de détention de migrants irréguliers, afin de veiller au respect de leurs droits fondamentaux. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rédigé un guide pour les parlementaires sur l'enjeu de ces visites.

M. V. DA SILVA GUTERRES (Timor-Leste) observe que l'instabilité politique se traduit souvent par des difficultés économiques, obligeant les gens à migrer pour des raisons économiques, mais aussi de sécurité. Cette instabilité est parfois provoquée par des ingérences extérieures, obéissant à différents intérêts et déguisées en actions humanitaires. La morale commande de ne pas saccager la vie de peuples entiers sous prétexte d'intervention humanitaire. Rappelant le sort récent de nombreux citoyens du Timor et de réfugiés sahraouis originaires du territoire du Sahara occidental, il note que la crise récente des migrations peut être ramenée à deux flux de migrants : ceux qui fuient des conflits et ceux qui recherchent de meilleures conditions économiques de vie. Le nombre des réfugiés en route vers l'Europe est modeste en comparaison de ceux recueillis par les pays voisins comme la Jordanie ou aux milliers de personnes quittant le Bangladesh, le Myanmar ou le Sri Lanka. Il est regrettable que ces situations ne fassent la une que lorsqu'elles touchent aux frontières de l'Europe. Les migrations, certes aggravées par les trafics et les passeurs, sont inévitables, surtout en raison des inégalités de développement, des conflits armés, des discriminations et des changements climatiques. Il faut que tous les partenaires fassent preuve de coopération et de transparence si on veut répondre aux migrations économiques. Toute politique de migration doit tendre vers un partenariat entre pays d'origine et de destination, afin que les uns et les autres bénéficient des avantages des migrations en en réduisant au minimum les risques. Il faudrait aussi mettre en place un réseau d'information sur les possibilités et les quotas des migrations.

M. R. TALBI EL ALAMI (Maroc) dit que les pays ne doivent pas oublier les images récemment diffusées par les médias sur la situation des migrants. C'est une crise qui appelle des changements importants. Certes, les causes économiques et politiques de ce drame nécessitent une réflexion urgente, mais il faut aussi agir contre le terrorisme, les trafics d'êtres humains et de drogue. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, la crise actuelle se distingue par le très grand nombre de migrants bien éduqués. Il en résulte un exode des cerveaux pour les pays d'origine, mais aussi des avantages possibles pour les pays hôtes. Il importe de respecter les droits de l'homme des migrants, et donc d'utiliser les lois y afférentes à cette fin. Il invite l'UIP à effectuer une étude sur les flux des migrations dans le monde, y compris sur la réponse des parlements à la crise. Le Maroc vient d'adopter une nouvelle politique sur les migrations parce que, de pays de transit, il est en train de devenir un pays hôte. Il serait heureux de faire connaître son expérience à cet égard. Dans le cadre de cette politique, le Maroc n'applique

pas de critères de sélection mais accueille tous les migrants. Le manque de ressources et de richesses n'est pas un obstacle. Le Maroc est également ouvert à l'autodétermination du peuple sahraoui.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que des politiques de migration justes et efficaces devraient permettre aux pays d'origine de bénéficier des compétences accrues et de transferts de technologie grâce au retour de travailleurs chez eux. En outre, il faut que les travailleurs migrants puissent envoyer des fonds chez eux et ainsi atténuer la pauvreté et favoriser la croissance économique. Les pays hôtes profitent de ces travailleurs qui leur permettent de combler les lacunes dans leur marché du travail. Par conséquent, les migrations internationales peuvent présenter des avantages pour les pays d'origine et de destination. Hélas, la xénophobie déclenchée par la récession et le chômage dans les pays de destination nourrit l'hostilité envers les immigrés et la violation de leurs droits fondamentaux. Les politiques de migration doivent comprendre des mesures visant à : inciter les pays de destination à ne pas être sélectifs; reconnaître l'impact positif des envois de fonds et sensibiliser les pays d'origine aux moyens d'inciter les émigrants à retourner chez eux afin de contribuer au développement socio-économique de leur patrie. La Zambie a adopté plusieurs lois touchant aux questions suivantes : la traite, l'immigration, la déportation, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la coopération internationale pour la bonne gestion des migrations.

Mme V. Matvienko, Vice-Présidente de l'Assemblée, assume la direction du débat.

M. A. ALMULLA (Bahreïn) dit que la crise actuelle des migrations représente un lourd fardeau pour beaucoup de pays. Les parlements sont tenus de rechercher, ensemble, des solutions propices à la paix et à la stabilité dans toutes les régions. Son pays pâtit encore d'activités terroristes souvent soutenues par des milices et d'autres Etats. En outre, certaines organisations, sous couvert de slogans et d'actions humanitaires, essaient de déstabiliser des pays par la désinformation. Le Bahreïn est en plein processus de réforme, un pas positif qui devrait se poursuivre, nonobstant les événements par ailleurs. La situation humanitaire dans la région ne laisse pas d'inquiéter. Le Bahreïn se fait un devoir d'apporter une aide humanitaire et financière aux pays affectés; mais beaucoup reste à faire. Les réfugiés, notamment palestiniens, sont dans une situation très difficile. Il faut que les parlements délivrent un message clair soutenant le droit des Palestiniens à leur propre Etat. Même si son pays accueille les migrants, la situation est difficile pour toutes les parties concernées. Malheureusement, la xénophobie se manifeste aussi, essentiellement pour des raisons de différences culturelles et de difficultés économiques. Il faut trouver des solutions pour éviter le pire. Il faut notamment un cadre législatif permettant de gérer correctement les migrations, d'améliorer la fourniture de l'aide et d'aider tant de personnes à accéder à de meilleures conditions de vie.

M. W. SIMINA (Etats fédérés de Micronésie) dit que les migrations sont un phénomène véritablement mondial. Même son pays a recueilli des réfugiés et des demandeurs d'asile, secourus par des patrouilles de la marine micronésienne alors qu'ils faisaient route vers une autre destination. La prise en charge de ces personnes pèse sur le budget déjà modeste de son pays. Il faut trouver, d'urgence, une solution à ce problème, mais ce ne peut être le renvoi des migrants vers des pays tiers en contrepartie d'une assistance financière. Ce serait comme balayer la poussière sous le tapis, sans égards pour l'impact social, économique et politique sur les pays tiers. Les changements climatiques sont une autre cause des migrations. Si le niveau de la mer continue de monter sans réaction de notre part, beaucoup d'îles du Pacifique deviendraient inhabitables et cela déclencherait un exode massif. Il espère que la communauté mondiale voudra bien s'unir pour remédier à la situation. Il ne suffit pas de parler du problème; il faut aussi agir. A son retour en Micronésie, il compte proposer une loi portant sur l'affectation de 100 000 dollars E.-.U. à la gestion de la crise des migrations. Il entend consulter l'UIP sur la meilleure manière d'utiliser ces fonds. Ce montant, considérable pour un petit Etat, montre que tous les pays, quelle que soit leur taille, peuvent apporter une contribution. D'autres pays pourraient en faire de même.

Mme M. GOJKOVIĆ (Serbie) dit que la Serbie a accueilli un grand nombre de migrants, même si elle n'est qu'un pays de transit. A ce jour, 90 pour cent des frais d'enregistrement, de logement et d'assistance médicale aux réfugiés et migrants sont couverts par le budget de l'Etat. Cependant, des donateurs des organisations internationales et des associations apportent une aide en prévision de l'hiver. La réaction face à une crise des réfugiés est une affaire de solidarité et

de respect des droits de l'homme. On doit répondre par la coopération et le partage, non en érigeant des murs aux frontières et en exagérant la menace sécuritaire. Pour permettre au monde d'affronter les migrations futures, il faut continuer sans relâche de construire des institutions, de renforcer la démocratie et de privilégier la coopération internationale.

M. D. KIDEGA (Assemblée législative est-africaine) dit que les migrations sont une caractéristique prédominante et persistante de l'humanité, mais elles appellent une stratégie nouvelle. Il faut remédier aux causes premières des migrations et lutter contre la stigmatisation et les discriminations dont les migrants pâtissent dans les pays hôtes. Les Etats membres de la Communauté d'Afrique de l'est accueillent des réfugiés fuyant les conflits dans des pays voisins. Des actions sont entreprises pour construire une région politiquement stable et durable, dont le maître mot soit l'unité politique. Les parlements peuvent aider à régler les problèmes migratoires, notamment en veillant à la bonne application du programme de développement durable dans les domaines suivants : la paix, le développement, les migrations et les droits de l'homme; des lois efficaces contre la traite; des migrations légales, ce qui comprend la réinstallation, le regroupement familial, des visas de travail et d'étude; des ressources supplémentaires aux questions de migration, aux niveaux national et international.

M. M.C. SY (Burkina Faso) remercie la communauté internationale d'avoir soutenu la démocratie lors de la tentative de coup d'Etat dont son pays a été victime. Il dit que des conflits apparemment insolubles poussent des multitudes de personnes à émigrer, sans autre choix et sans considération pour l'impact sur les pays hôtes. Mais les causes premières des migrations sont à rechercher dans la répartition inégale des richesses du monde. Les multinationales des pays développés puisent sans compter dans les ressources naturelles de la planète. Comment, dès lors, les populations des pays en développement ne verraient-elles pas en les pays développés une destination rêvée ? Pour résoudre la crise migratoire, il faut de la prévention et des mécanismes d'action face aux conflits, au néo-colonialisme et à l'impérialisme économique. Il faut aussi lutter contre les préjugés et les idées fausses dont les migrants sont victimes; reconnaître que l'analyse des facteurs de migration est souvent biaisée, ce qui aggrave la xénophobie. Cette situation est due à des années de gouvernance inepte dans les pays pauvres avec la complicité de certains pays qui protègent leurs propres peuples en exploitant les populations et les ressources naturelles d'autres Etats. Tant que la coopération internationale restera biaisée en faveur de certains pays, les migrations seront difficiles à éviter. Toutes les parties concernées doivent participer à l'action face aux migrations et à leurs causes. Quand des personnes du monde développé séjournent dans d'autres pays, elles sont considérées comme des expatriés, quand ce sont des ressortissants de pays en développement, ils sont considérés comme des migrants économiques ou des réfugiés. L'UIP devrait adopter une résolution demandant aux parlements de définir des politiques et des mesures face aux problèmes liés aux migrations. La liberté, la justice et le bien-être sont des idéaux universels, impossibles à confiner dans des frontières artificielles. Les parlements sont tenus de faire de leur mieux pour instaurer la paix et la stabilité et permettre à chacun de poursuivre ces idéaux. La planète est un héritage commun à tous; tenter d'empêcher les gens de s'installer où ils veulent revient à nier leur droit à cet héritage universel.

M. A.R. IBRAHIMI (Afghanistan) dit que de mauvaises conditions de vie, la pauvreté, la maladie, les catastrophes naturelles, les conflits et les guerres amplifient les migrations, mais il importe d'assurer la sécurité des migrants et de protéger leurs droits. Dans la plupart des cas, la migration s'avère bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et de destination; mais il n'est pas facile d'aboutir à ce résultat en raison d'un certain nombre d'obstacles. Certains migrants étant hautement qualifiés, les gouvernements de leur pays d'origine ne veulent pas les perdre, mais d'autres Etats dont la population est en déclin alors que leur économie est prospère, les accueillent volontiers. Les migrations économiques doivent être contrôlées de sorte que les uns et les autres en profitent. Les migrations posent un problème en Afghanistan depuis des années. Elles résultent de longues périodes d'occupation, de guerre et d'interventions extérieures, d'où un chômage en hausse, une économie et des infrastructures dévastées. Le conflit qui continue dans les provinces du nord engendre encore plus de déplacés internes et de réfugiés. Il demande instamment à la communauté internationale de ne pas oublier la situation de l'Afghanistan à un moment aussi critique.

M. A. HOUNGBEDJI (Bénin) dit que les migrations sont un élément important de la dynamique démographique et sociétale. Elles sont porteuses d'avantages économiques, culturels et sociaux pour tous les pays concernés, à condition qu'elles se déroulent dans des conditions sociologiques normales. Or, la crise migratoire actuelle accentue les vulnérabilités des gens. Il faut donc que la communauté internationale et tous ceux qui œuvrent pour le droit international relatif aux droits de l'homme agissent de façon coordonnée pour trouver des solutions adéquates et durables pour tous les pays concernés. L'action doit être à la fois locale et mondiale. Son pays, qui accueille beaucoup de réfugiés provenant d'Afrique de l'ouest, a décidé d'accorder à ces personnes un statut spécial leur permettant d'obtenir un permis de séjour à titre gracieux. Dans ce cadre, le Bénin a demandé aux gouvernements des pays d'origine des réfugiés de lui fournir les documents administratifs nécessaires. Dans le cas du Togo, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a apporté une aide précieuse. Cette décision permet à des milliers de réfugiés d'apporter une contribution économique et sociale au Bénin. Pour affronter les problèmes migratoires actuels et futurs, il faut des politiques de coopération pour le développement tenant compte de la mobilité humaine, ainsi que des politiques de gestion des migrations respectueuses des droits de l'homme et des libertés publiques. Il faut aussi des programmes de sensibilisation et d'intégration.

Mme N. MOTSAMAI (Lesotho), rappelle que les migrations nécessitent une stratégie collaborative et humanitaire et donc des politiques et un cadre législatif forts et respectueux des droits de l'homme des migrants. L'échange d'expériences est important en l'occurrence. Son pays s'est doté de plusieurs cadres et politiques relatifs aux questions migratoires : diaspora, protection des données, accords bilatéraux sur le retour des migrants et le travail. Il a également chargé une commission regroupant les différentes parties prenantes des questions migratoires. Le Lesotho connaît une forte émigration pour de nombreuses raisons : rareté des ressources naturelles, chômage élevé chez les jeunes, pauvreté, insécurité alimentaire et conditions climatiques. Mais il est aussi un pays hôte et, malheureusement, des trafiquants sévissent sur son territoire. Les envois de fonds par ses ressortissants à l'étranger constituent un tiers de son produit national brut. Etant donné que les migrants détiennent des capacités financières aussi importantes, il faut réfléchir à des politiques les considérant comme des acteurs du développement. Le Lesotho envisage de délivrer un document unique d'identité pour les immigrants et les réfugiés pour leur permettre d'accéder aux prestations. Cette mesure vise à les empêcher de recourir aux trafiquants et aux passeurs. Le Lesotho a aussi conclu un accord avec l'Afrique du Sud sur la libre circulation des citoyens. Il faut conjuguer les efforts afin de recueillir les avantages des migrations en termes de développement, en évitant les conséquences négatives pour les pays d'origine et de destination.

Mme E. MADZONGWE (Zimbabwe) dit que la crise migratoire actuelle appelle une réponse régionale et mondiale concertée. Il faut un cadre mondial qui précise les responsabilités de chacun, de sorte qu'un ou plusieurs pays ne supportent pas, à eux seuls, le fardeau. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent assumer ensemble la gestion des flux migratoires en créant un environnement plus sûr et humain pour les migrants. Vu la xénophobie et l'hostilité envers les migrants dans de nombreux pays, il faut des mesures globales permettant de déconstruire les mythes et les préjugés qui prolifèrent sur les migrants, pour favoriser leur acceptation par la société. Les médias revêtent une grande importance à cette fin. Quant aux migrants, ils doivent respecter les lois de leur pays hôte. Tous les pays doivent contribuer à la solution de la crise migratoire en adoptant une démarche globale.

M. A. ALJARWAN (Parlement arabe) note que de nombreux obstacles s'opposent à la paix, à la sécurité, ainsi qu'à la sûreté des migrants. Il est essentiel que ces derniers soient traités conformément au droit international. Il remercie les pays de sa région qui accueillent des réfugiés syriens et rappelle que l'islam est une religion de paix. Les opinions et activités extrémistes ne reflètent en rien les valeurs essentielles de cette religion; aussi l'éducation est-elle indispensable si on veut repousser les groupes extrémistes. Vu la gravité de la situation, le Parlement arabe a demandé aux Nations Unies et à l'UNESCO d'intervenir en République arabe syrienne pour y protéger un patrimoine de l'humanité. De plus, la communauté internationale doit assumer sa responsabilité morale face à la crise. Il faut, d'urgence, résoudre le conflit conformément à la Convention de Genève, afin de permettre au pays de se reconstruire et aux migrants de rentrer chez eux. Le dialogue et des initiatives politiques aux termes du droit international revêtent la plus haute importance à cet égard. Pour ce qui est de la situation du peuple palestinien, il condamne

l'agression récente par Israël. La communauté internationale doit faire plus pour instaurer la paix et la démocratie et remédier à la situation. Le Parlement arabe soutient les efforts visant à établir un Etat palestinien souverain. S'agissant du Yémen, il invite la communauté internationale à œuvrer avec l'Arabie saoudite afin de rétablir la paix et d'aider le peuple yéménite. Il demande aussi à la République islamique d'Iran de cesser d'intervenir au Bahreïn.

M. M.J. ABBASI (Pakistan) dit qu'il importe de reconnaître les migrants comme des participants légitimes aux processus social, économique et politique; de définir et reconnaître les droits et responsabilités mutuels. Les migrations offrent la possibilité de remédier à des difficultés nationales sur les plans de la croissance, du chômage, de la pauvreté et des inégalités de revenus. Le Pakistan s'efforce de mieux tirer profit des migrations en développant les compétences, en utilisant les envois de fonds de façon productive et en améliorant les relations entre migrants et pays hôtes. Mais l'intégration est un processus à deux sens : les migrants et les sociétés hôtes ont tous deux des responsabilités et des obligations. Les discriminations contre les immigrants empêchent leur intégration et mettent en péril le tissu social du pays hôte. Les migrants doivent profiter des programmes de santé et de sécurité sociale. Les parlements sont tenus d'agir efficacement contre les discriminations, la xénophobie et les violences visant les immigrants. A cette fin, les parlements doivent être convaincus des vertus des sociétés multi-ethniques et multiculturelles. Or, quand il y a des tensions politiques, les migrants sont souvent perçus comme un risque pour la sécurité, ce qui nourrit malencontreusement la xénophobie. Le Pakistan tient particulièrement à faire le lien entre considérations de court terme du marché et tendances démographiques à long terme; à éviter la politisation et la stigmatisation des migrants, à promouvoir le dialogue entre Etats pour trouver des convergences entre pays d'origine et de destination. Les processus consultatifs régionaux sont utiles et la coopération bilatérale entre pays particulièrement importante. Entre autres, les accords de libre-échange comportant des dispositions relatives à la mobilité des travailleurs, peuvent réduire et prévenir les migrations illégales. La traite mérite également une attention particulière. Il faut une action à deux volets pour, à la fois, lutter contre les passeurs et remédier aux causes premières du problème. Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de régler la crise migratoire actuelle par l'unité politique et l'action sur le terrain. A cette fin, il faut toujours tenir compte des droits de l'homme.

M. P. BURKE (Irlande) note que la réponse à la crise migratoire est un défi de taille pour tous et qu'il faut, par conséquent, renforcer la coopération. Les Nations Unies font un travail admirable pour remédier aux causes premières des migrations de masse et offrir aux réfugiés et aux migrants l'aide humanitaire dont ils ont besoin. Il demande instamment aux Etats de coopérer avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les migrations internationales et le développement. L'Irlande soutient les efforts humanitaires en fournissant des fonds et d'autres ressources; elle vient de lancer un programme visant à offrir refuge aux personnes cherchant une protection. Dans le cadre de ce programme, elle s'est engagée à réinstaller 4 000 réfugiés. L'Irlande a également envoyé des navires de secours en Méditerranée, sauvant de nombreuses vies. Cette action humanitaire est appelée à durer. La crise en République arabe syrienne a des conséquences très sérieuses sur les pays voisins, comme l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie qui, tous, accueillent de grands nombres de réfugiés syriens.

Mme F. DIB (République arabe syrienne), usant de son droit de réponse, observe que la Président du Parlement arabe a demandé à la communauté internationale d'intervenir pour protéger la République arabe syrienne, mais qu'il ne dit mot à ce sujet quand c'est la coalition occidentale qui bombarde. Les opérations russes dans son pays sont effectuées conformément au droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et aux souhaits du Gouvernement syrien légitime. Il importe de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires souveraines des Etats. Elle demande également quel type de protection le Président du Parlement arabe attend pour le Yémen.

La séance est levée à 17 h.50.

Point 2 de l'ordre du jour**Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence
à l'ordre du jour de l'Assemblée**
(A/133/2-P.1 à P.6 et A/133/2-Inf.1.rev.2)

Le PRESIDENT rappelle la procédure du vote sur un point d'urgence en vue de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, aux termes de l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée. Le Secrétariat a reçu quatre propositions de point d'urgence :

- *Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales (Emirats arabes unis et Soudan);*
- *Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EILL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes qui y sont liés (République arabe syrienne);*
- *Protéger les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Mexique)*
- *Agir d'urgence pour protéger le climat : le rôle des parlements (Nouvelle-Zélande).*

Il invite les délégations concernées à présenter leur proposition.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis), présentant la proposition soumise conjointement par son pays et le Soudan (document A/133/2-P.6), dit qu'une tragédie humaine de grande échelle est le résultat de flux migratoires sans précédent au départ de régions ravagées par des tensions et conflits politiques. Des individus sont chassés de chez eux dans des situations qui constituent de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il y a plus de 30 millions de réfugiés dans le monde et en l'espace de quelques derniers mois seulement, près de 3000 ont trouvé la mort alors qu'ils se déplaçaient. Les réfugiés doivent être protégés. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la défense des droits des réfugiés et dans la responsabilisation des gouvernements pour ce qui est de l'application du droit international. En tant que représentants des peuples, les parlementaires doivent œuvrer ensemble pour garantir que les droits de l'homme et le droit international humanitaire sont assidûment et constamment respectés.

M. M. MUSTAFA ALDAO (Soudan) demande instamment à l'Assemblée d'adopter le point d'urgence proposé. Le nombre de réfugiés augmente et les Etats limitrophes des pays d'origine portent un énorme fardeau dans ce contexte. Il est du devoir de la communauté internationale de leur venir en aide. L'UIP peut jouer un rôle important en mobilisant ses Parlements membres afin que des mesures soient prises pour protéger les réfugiés et encourager l'intégration des migrants dans leurs sociétés d'accueil. Les réfugiés doivent pouvoir jouir des droits leur permettant de vivre une vie décente dans la dignité. La communauté mondiale doit leur offrir un toit tout en œuvrant à agir contre les causes profondes des écueils qui les ont poussés à fuir leurs pays en quête de sécurité. Des hommes, des femmes et des enfants parcourent de longues distances sur les routes et s'engagent dans de périlleux voyages en mer; ils sont nombreux à perdre la vie en chemin. Les parlementaires du monde et la communauté internationale doivent œuvrer ensemble à leur protection.

Mme F. DIB (République arabe syrienne), présentant la proposition dans le document A/133/2-P.3, dit que le peuple syrien se bat pour défendre ses droits. Elle demande instamment aux parlements du monde d'agir ensemble dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. Nous devons offrir l'asile aux réfugiés et aux migrants, et déployer tous nos efforts pour protéger l'héritage national de la Syrie. La communauté mondiale se doit de tenir tête au terrorisme et défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ainsi que les valeurs de paix et de démocratie sur lesquelles l'UIP a été fondée. Le terrorisme est une bombe à retardement qui doit être désamorcée.

Mme M. GUERRA (Mexique) présente le point d'urgence proposé par son pays (document A/133/2-P.4) et dit que les dispositions du droit international humanitaire exigent la distinction par toutes les parties entre cibles civiles et cibles militaires. Mais la lutte contre le terrorisme peut engendrer un nombre considérable de victimes innocentes. Le monde doit s'unir dans la lutte contre les formes de l'extrémisme violent. Elle appelle les parlementaires à demander instamment à leurs gouvernements de coopérer avec les organisations internationales dans la lutte contre le terrorisme. Tous les parlements ont le devoir d'examiner les normes et les lois en matière de renseignement et de garantir le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

M. G. KENNEDY (Nouvelle-Zélande) présente le point d'urgence figurant dans le document A/133/2-P.5. Il dit que, en tant que représentants des peuples, les parlementaires connaissent les tourments que les changements climatiques infligent dans le monde, en ruinant des habitations, des vies et la sécurité physique. L'humanité paie un lourd tribut aux conditions météorologiques extrêmes, ce qui ne peut pas être ignoré. Le changement climatique est l'un des majeurs défis actuels auxquels le monde est confronté, tandis que les émissions continuent d'augmenter à l'échelle mondiale. L'imminente Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est sans doute l'une des plus importantes réunions internationales de tous les temps. Les parlementaires sont les représentants des peuples du monde et doivent donc débattre autour de ce thème en plénum, pour que toutes les délégations puissent échanger leurs vues et en faire part à leurs parlements nationaux. La protection du climat est trop importante pour être laissée au pouvoir exécutif du Gouvernement. Il s'agit d'un impératif mondial qui doit donc être discuté dans un contexte d'urgence.

Le PRESIDENT dit que, étant donné que quatre propositions restent sur la table, l'Assemblée doit voter un point d'urgence qui sera discuté.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure de vote.

Suite à un vote par appel nominatif, la proposition soumise conjointement par les délégations des Emirats arabes unis et du Soudan est adoptée et ajoutée à l'ordre du jour sous le point 7.

La séance est levée à 19 h. 15.

Ordre du jour définitif

-
- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 133^{ème} Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Débat général sur le thème *Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral*
- Point 4 La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
- Point 5 Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
- Point 6 Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
- Point 7 Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales
-

Séance du lundi 19 octobre

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.20 sous la conduite de M. M.R. Rabbani (Pakistan), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence

Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales

(A/133/2-P.6)

M. M. MUSTAFA ALDAO (Soudan), présentant le projet de résolution (document A/133/2-P.6), dit que le sort des réfugiés est une question internationale qui concerne tous les pays du monde sans exception. Les membres de la communauté internationale doivent unir leurs forces pour s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse. Ils doivent chercher des solutions, adopter des lois et concevoir des politiques pour résoudre de manière durable les problèmes qui ont forcé des personnes à quitter leur foyer. Il est nécessaire d'adopter une approche altruiste et résolue pour trouver une solution à long terme aux conflits, à la pauvreté et au manque de développement et de croissance qui poussent des personnes à chercher une vie meilleure et des conditions plus favorables ailleurs.

Mme M. LUGARIĆ (Croatie) dit que le projet de résolution pourrait mettre plus en avant la situation des enfants, adolescents et jeunes réfugiés. Ceux-ci sont particulièrement vulnérables et ont des besoins et des droits spécifiques dont les politiques nationales en matière de migration ne tiennent pas compte de manière adéquate. Malgré le cadre international mis en place pour protéger et promouvoir les droits de l'homme de chacun, les jeunes réfugiés sont confrontés à de graves difficultés, y compris l'isolement, l'exclusion, la discrimination et l'insécurité. Souvent, ils perdent leurs liens sociaux et sont privés de protection et de soins parentaux. Les femmes et les enfants réfugiés sont vulnérables à la traite et aux exactions, et sont souvent victimes de la discrimination, de la marginalisation et de la pauvreté. Les lois et les politiques doivent aborder les formes spécifiques de la vulnérabilité propres aux jeunes réfugiés et les différences entre les besoins des femmes et des hommes au cours du déplacement. Des politiques tenant compte du sexe et de l'âge doivent être mises en œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination pour prévenir la traite des êtres humains et le trafic illicite de réfugiés. Les enfants et les adolescents doivent avoir accès à des informations, adaptées à leur âge, sur la migration sans danger et sur leurs droits et obligations. Il faut les encourager à participer aux débats et à la conception de politiques aux niveaux local, national, régional et international pour garantir qu'ils soient vus et entendus.

M. A. EL ZABAYAR SAMARA (Venezuela) dit que partout dans le monde de diverses raisons sont à l'origine de déplacements massifs de personnes. Le Venezuela a assumé le fardeau social que représentait l'accueil de cinq millions de réfugiés venus de Colombie, qui ont tous pu jouir de droits sociaux garantis par le Gouvernement. Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie reçoivent des services de santé et d'éducation fournis par le Venezuela. Les Colombiens se trouvant au Venezuela bénéficient d'aides au logement et reçoivent un enseignement; des équipes médicales vénézuéliennes fournissent des services de santé aux Colombiens déplacés à l'intérieur de la Colombie. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour faire face aux raisons profondes qui sont à l'origine d'un tel exode massif de personnes fuyant leur foyer. La situation en République arabe syrienne est particulièrement grave. Des mercenaires suivent un entraînement fourni par le Gouvernement des Etats-Unis sur le territoire syrien, puis rejoignent l'Etat islamique. Des camions Toyota livrés par le Gouvernement des Etats-Unis se retrouvent entre les mains de Daech. Les opérations menées par la Fédération de Russie sont particulièrement bienvenues : en une journée, les frappes aériennes russes ont donné plus de résultats que l'Occident n'est parvenu à obtenir au cours de cette dernière année.

Mme C. VIENNE (Belgique) dit que le monde est en pleine évolution et que les déplacements de personnes, que ce soit en raison des conflits ou des conséquences des changements climatiques, ne sont pas un phénomène temporaire. La migration à grande échelle est une évolution sociétale qui doit être gérée. Une vue d'ensemble globale des déplacements de personnes est donc essentielle. Tous les réfugiés méritent de recevoir une protection et une aide. Il est particulièrement important que les pays de destination et d'origine prennent des mesures coordonnées. Les migrants doivent toujours avoir la possibilité de retourner dans leur pays d'origine. Ils doivent maintenir des liens avec la culture et la société de leur pays, et doivent être soutenus, de manière égale, dans leurs efforts à s'intégrer dans la culture et la société de leur pays hôte. La situation de fragilité et de vulnérabilité des femmes et des enfants mérite une attention particulière : ils ne peuvent pas s'intégrer avec succès dans les sociétés hôtes sans parler leur langue et sans avoir accès à la culture et à l'éducation. Construire des murs et fermer les frontières pour empêcher l'arrivée de migrants est inacceptable. Un problème international ne peut pas être résolu avec des politiques isolationnistes : des efforts coordonnés sont nécessaires. Il faut également mettre un terme à la pénalisation des réfugiés. Vouloir une vie meilleure et plus digne n'est pas un crime.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) dit que les parlements ont un rôle clé à jouer dans la gestion des crises qui éclatent dans le monde, non seulement en traitant leurs symptômes et répercussions, mais également en s'attaquant à leurs causes profondes. Les parlementaires doivent coopérer avec leur gouvernement et la communauté internationale dans son ensemble. Pendant plus de 60 ans, des réfugiés palestiniens ont été déplacés aux quatre coins du globe en raison de la guerre menée en permanence par Israël contre le peuple palestinien et d'autres guerres déclenchées dans les régions avoisinantes. Ceux qui avaient trouvé refuge en République arabe syrienne fuient désormais ce pays pour sauver leur vie. De la même manière, pendant les guerres menées par Israël contre le Liban dans les années 80 et les guerres en Iraq, des milliers de réfugiés palestiniens se trouvant au Liban ont été à nouveau déplacés; des dizaines de milliers d'entre eux sont morts en mer. Quand vont s'arrêter les souffrances ? Chacun, peu importe où il se trouve, est un être humain qui a le droit de chercher une meilleure vie pour lui et sa famille. Des millions de personnes cherchent l'asile partout dans le monde. Plutôt que de simplement débattre de la manière de gérer la crise imminente des réfugiés, il faut prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes de la migration forcée, mettre fin aux guerres d'agression et appuyer les efforts déployés par les personnes se trouvant dans les pays en développement, aussi bien pour améliorer l'économie de leur pays que pour leur permettre de vivre en sécurité et dans la dignité.

M. F. RABBI (Bangladesh) dit que partout dans le monde les conflits et les persécutions ont astreint 50 millions de personnes à migrer. L'instabilité et la violence continuent de générer des déplacements de grande ampleur, non seulement au Moyen-Orient mais également en Afrique. Les voisins des pays déchirés par les conflits assument un lourd fardeau; il est décevant de constater que d'autres pays sont réticents à le partager. Malgré sa situation socio-économique difficile, le Bangladesh a toujours accueilli des réfugiés. La mondialisation et l'augmentation de disparités socio-économiques se sont également ressenties sur les migrations internationales, en poussant de nombreux jeunes à risquer leur vie en cherchant un avenir meilleur et à courir le risque de devenir victimes d'exploitation et de mauvais traitements. Les Etats voient de tels mouvements comme une menace pour leur souveraineté et leur sécurité. La crise des migrations et des déplacements illégaux est un nouveau défi en matière de développement. Elle pèse sur les ressources des pays de destination, notamment en ce qui concerne l'application des lois.

M. M. KADAM (Tchad) dit que le Tchad salue le choix du point d'urgence qui offre à l'Assemblée l'opportunité de se pencher sur une question cruciale et complexe. En plus de jouer un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme au Mali et la lutte contre Boko Haram, le Tchad accueille un grand nombre de réfugiés en provenance du Soudan, de la République centrafricaine et du Nigéria, ce qui pèse lourd sur ses ressources limitées. Le soutien international a été d'une importance capitale, en particulier celui de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Union européenne, de l'Union africaine et des Etats-Unis d'Amérique. Il propose d'apporter plusieurs modifications au texte de la résolution. La résolution doit mettre davantage l'accent sur les flux de réfugiés vers les pays non européens et prendre mieux en compte les besoins des pays d'accueil, en particulier la nécessité d'une aide financière qui doit être fournie pour alléger le fardeau des pays en développement hôtes qui accueillent un grand nombre de réfugiés.

M. P.F. CASINI (Italie) salue le choix du sujet. La manière dont la situation internationale en matière de migration devait être traitée dans l'avenir n'a pas été suffisamment prise en considération. L'Europe ne peut pas se protéger de la migration en construisant des murs. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse : la lutte contre la pauvreté est toujours d'actualité et les changements climatiques mènent à des pénuries alimentaires, tandis que le terrorisme a porté atteinte à l'état de droit et a mené les Etats traditionnels à l'échec. La Somalie, la Libye et la République arabe syrienne, entre autres, sont devenues des Etats terroristes, où la persécution religieuse et la violence poussent des personnes à quitter leur foyer en quête de sécurité. Alors que les taux de natalité en Europe ont tendance à être faibles, la population dans de nombreuses autres parties du monde augmente, ce qui entraînera une migration économique accrue. L'Union européenne devrait envisager de mettre en place une politique de voisinage avec la région méditerranéenne et à fournir aux pays d'origine une aide au développement plus conséquente. La liberté religieuse est particulièrement importante et toutes les formes de terrorisme doivent être éliminées. Ceci ne peut être réalisé que grâce à des efforts conjoints concertés.

M. M ALKHARABSHEH (Jordanie) dit que les parlementaires ont la responsabilité de réfléchir à la situation actuelle complexe en matière de migration, en particulier sur la façon de soutenir les pays voisins et les pays d'origine. Il est tout naturel que les gens dont le bien-être et les moyens de subsistance sont menacés veuillent chercher un refuge et une meilleure qualité de vie; beaucoup fuient la guerre et la terreur. Pendant des décennies, la Jordanie a accueilli des afflux massifs de réfugiés venus du Liban, d'Iraq et de la République arabe syrienne. La population de la Jordanie en avait doublé. Les pays d'accueil doivent donc recevoir plus d'assistance visant à les aider à supporter un tel fardeau. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités, car la migration est un problème mondial. Si l'Europe peine à accueillir 350 000 réfugiés, comment la Jordanie peut-elle donner refuge aux 1,5 million de Syriens traversant ses frontières de toutes parts ? Les paroles ne suffisent pas : il est crucial de fournir une aide logistique. Les gouvernements européens doivent assumer leurs responsabilités aussi bien en ce qui concerne le soutien aux pays d'accueil qui sont débordés, que l'accueil d'un nombre plus important de réfugiés sur leur propre territoire. La situation liée aux réfugiés en Jordanie est intenable, mais il est impossible de renvoyer les réfugiés vers les conditions inhumaines qu'ils ont fuies. Une aide est essentielle pour permettre à la Jordanie de fournir à tous les réfugiés des soins de santé, des denrées alimentaires, des logements, une éducation et des vêtements sans réduire les services offerts à la population jordanienne.

M. E. JALALI (République islamique d'Iran) dit que la République islamique d'Iran est une terre d'accueil pour les réfugiés de la région du Moyen-Orient. Tout est fait pour mettre à leur disposition les services et les structures nécessaires. L'Iran a accueilli près de trois millions de réfugiés, qui cherchaient tous un lieu sûr, loin des conflits qui déchiraient les pays voisins, et il comprend donc les difficultés rencontrées aussi bien par les réfugiés que par les pays hôtes. Des milliers de réfugiés, venus principalement de la République arabe syrienne, d'Iraq et d'Afghanistan, s'efforcent de surmonter des situations difficiles et dangereuses. Il faut s'attaquer aux causes profondes des migrations de masse, en particulier au terrorisme.

Mme S. KOUSANTINI (Tunisie) dit que la Tunisie a adopté une nouvelle Constitution après la révolution et que son nouveau parlement a galvanisé la force politique du pays. Les parlementaires du monde entier doivent débattre de la nécessité de fournir une protection et une aide d'urgence aux victimes de la guerre, des conflits et des disparités socio-économiques. Le monde entier a été ému par les images du petit Aylan, l'enfant syrien qui s'était noyé en traversant la mer pour aller en Turquie et dont le corps s'était échoué sur une plage turque. Il faut s'intéresser non seulement à la manière d'aider des milliers de réfugiés cherchant un refuge, mais également à la manière de s'attaquer aux causes profondes qui les forcent à partir. Les Etats qui partagent une frontière avec les pays d'origine sont en première ligne en ce qui concerne l'accueil des réfugiés et ont donc besoin d'un soutien particulier. Elle salue la résilience et la persévérance du peuple syrien. Elle exprime sa sympathie aux Palestiniens qui ont énormément souffert sous l'occupation et ont été chassés de leurs terres.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) remercie toutes les délégations de l'appui apporté au point d'urgence proposé par sa délégation et par la délégation du Soudan. La question de la migration a acquis une portée mondiale. De nombreux pays sont confrontés aux répercussions d'un conflit, d'une guerre et des disparités socio-économiques, qui sont à l'origine

des migrations de grande envergure et qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Il faut faire face à ces défis à l'échelle internationale, grâce à l'application du droit international. Les flux importants de réfugiés ne sont pas seulement liés à la guerre et au terrorisme, mais également aux catastrophes naturelles. La communauté internationale, en collaboration avec les organisations internationales et régionales, doit se charger de la lutte contre la pauvreté et toutes les autres causes profondes des migrations de masse. Les conflits doivent être résolus grâce à la coopération internationale, et une attention particulière doit être accordée aux personnes les plus vulnérables. Il est particulièrement important pour les pays d'accueil d'appliquer le droit international et pour les réfugiés de respecter l'état de droit et la culture de leur pays d'accueil. Les Emirats arabes unis font tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à respecter leurs obligations internationales. Ils ont alloué plus de quatre milliards de dirhams à la construction de camps, de cliniques mobiles et d'hôpitaux, et à l'éducation des enfants réfugiés. Ils ont également accordé aux réfugiés des exemptions de visa pour leur séjour sur le territoire des Emirats arabes unis. La situation des réfugiés est plus urgente que jamais; les parlementaires doivent coopérer avec les organisations internationales pour promouvoir la paix et la sécurité. Elle attend avec impatience que la résolution se traduise en actions qui permettront de sauver des vies.

Le PRESIDENT annonce qu'un projet de résolution sur le point sera finalisé par un comité de rédaction composé de membres des délégations suivantes : Croatie, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Iran (République islamique d'), Mexique, Nouvelle-Zélande, Soudan, Suède, Tchad, Venezuela et Zambie.

M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire, prend la conduite des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général
Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines :
un impératif économique et moral

Volet spécial sur la dimension humanitaire de la migration

Mme C. BEERLI, Vice-Présidente, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dit que la protection des migrants vulnérables est un défi politique crucial. L'ampleur, la diversité et la complexité des mouvements migratoires actuels à l'échelle mondiale nécessitent une réponse ambitieuse, coordonnée et intelligente qui soit axée sur les migrants. Il faut s'efforcer d'éviter la politisation qui fausserait le débat et empêcherait de trouver des solutions équilibrées et justes. Tandis que les statistiques et les considérations d'ordre juridique sont des indicateurs essentiels permettant d'orienter la conception de politiques, la migration est davantage que de simples chiffres : les souffrances que connaissent les réfugiés dans leur pays d'origine, sur la route et dans leur pays de destination ne sont pas quantifiables. Les besoins humanitaires et les lacunes en matière de protection qui apparaissent tout au long des voies migratoires sont complexes. Le statut juridique est important pour garantir une protection spécifique à certaines catégories de migrants. Cependant, le CICR estime que la réponse humanitaire aux besoins de ces derniers doit se fonder sur l'aide en fonction de leurs vulnérabilités. Comprendre la complexité et la diversité des réalités qui se cachent derrière la migration est fondamental pour trouver des réponses durables aux défis posés par celle-ci. Il est surtout essentiel que ces réponses soient inspirées par l'humanité.

La plupart des mouvements migratoires ont pour origine des tragédies humaines qui illustrent l'échec de politiques nationales et internationales. Le CICR est témoin des effets dévastateurs des conflits prolongés et non résolus attisés par un manque de respect des principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. De tels conflits menacent la stabilité de régions entières, transforment des foyers en champs de bataille et anéantissent des vies humaines. Ils conduisent à des situations dans lesquelles des personnes doivent risquer leur vie en franchissant les lignes de front sous les bombes juste pour ramener de l'eau potable; les sièges et les blocus font que l'herbe sauvage est la seule nourriture disponible; les hôpitaux et les écoles sont systématiquement visés par des attaques; les médecins et les enseignants sont constamment armés; et la bonne gouvernance et l'état de droit sont des rêves irréalisables.

Pourquoi rester là où la survie est un luxe ? Le CICR est présent dans de tels endroits, à proximité de ceux qui sont touchés par les conflits et de ceux qui sont forcés de quitter leur maison en quête d'un peu d'humanité et de dignité. Le CICR cherche à préserver l'humanité sur les champs de bataille, pour protéger la vie et la santé, et encourager les autorités à protéger les populations relevant de leur juridiction. Cependant, l'action du CICR n'est rien de plus qu'un pansement sur une plaie béante. Le CICR ne peut pas rompre le cercle vicieux de la violence qui alimente les déplacements forcés et les flux de migration. L'action humanitaire est cruciale pour protéger les vies humaines. Mais des solutions politiques courageuses et ambitieuses sont également essentielles pour faire face à l'incapacité mondiale à protéger les victimes de violence.

Compte tenu du contexte mondial caractérisé par les conflits prolongés et l'instabilité, la pression migratoire va s'intensifier. Davantage de personnes vont fuir leurs maisons dévastées, et, en l'absence de solutions politiques durables, peu seront en mesure de revenir. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la prise de mesures visant à garantir que les migrants, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, aient un accès effectif à des mécanismes de protection adéquats et aux services essentiels. Elle salue les efforts que de nombreux parlementaires ont déjà faits. Elle les exhorte à continuer de contrôler la manière dont leur gouvernement applique le droit international, de veiller à ce que l'aide qu'ils fournissent revienne à ceux qui en ont le plus besoin et de soutenir les pays en proie à des conflits et leurs pays voisins qui continuent d'assumer le poids du fardeau que représentent les déplacements forcés. La situation se détériorera si les efforts ne sont pas intensifiés.

Le CICR s'est engagé à œuvrer en faveur du rétablissement des liens familiaux et à effectuer des contrôles pour veiller à ce que les migrants placés en rétention soient traités humainement, avec dignité et en conformité avec les règles d'une procédure régulière. Les impératifs humanitaires doivent rester au cœur des politiques migratoires. Le soutien des parlementaires est indispensable pour aider à soulager la souffrance humaine, à protéger des vies et à défendre la dignité humaine.

M. V. TÜRK, Haut-Commissaire assistant chargé de la protection, HCR, dit que le monde est dans la tourmente et que les signes les plus visibles sont l'ampleur, la portée et la complexité des défis liés aux migrants et aux déplacements. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, fait référence à plusieurs reprises aux migrations et aux migrants, et promet de ne "laisser personne de côté". Près de trois pour cent de la population mondiale vit hors de son pays d'origine. Lorsqu'elle est un choix et non un besoin désespéré, la migration augmente le potentiel de développement humain et profite aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil.

Suite aux conflits et aux persécutions, le monde compte actuellement plus de 60 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées dans leur propre pays. Un nombre croissant de personnes comptent sur l'Europe pour leur protection et leur survie. Près de 600 000 réfugiés et migrants ont bravé les dangers de la traversée maritime pour chercher la sécurité en Europe. Toutefois, ce phénomène ne se limite pas à cette région; des situations semblables se produisent dans la baie du Bengale, la mer d'Andaman et le golfe d'Aden. Les pays voisins qui assument le poids du fardeau sont en difficulté, tout comme certains pays européens. Beaucoup de réfugiés et de migrants deviennent la proie de passeurs parce qu'ils n'ont pas la possibilité de migrer légalement et que les contrôles aux frontières sont restrictifs.

Dans de nombreuses parties du monde, le débat sur la migration est axé sur les préoccupations sécuritaires. Bien que ces préoccupations soient légitimes, la migration et la protection ne s'excluent pas mutuellement. Donner la priorité aux questions de sécurité dans le cadre de la gestion de la situation n'aura pas les résultats souhaités. Les refoulements, la construction de murs, l'augmentation des placements en rétention et les restrictions d'accès ne servent qu'à détourner les flux de réfugiés et de migrants vers d'autres voies, à aggraver la situation des intéressés et à permettre aux trafiquants de prospérer. La logique de l'exclusion sert à renforcer la perception selon laquelle les réfugiés sont un fardeau et une menace, même si un nombre croissant d'études indiquent le contraire : lorsque les bonnes politiques sont adoptées, les sociétés d'accueil peuvent profiter de nombreuses manières de la présence des migrants et des contributions de ceux-ci.

Ces derniers mois ont connu une vague spontanée de solidarité et de soutien de la part de la société civile, qui a joué un rôle capital dans la réorientation des politiques et des discours. Le défi le plus important lié à la protection a été posé par des politiques et des débats publics populistes et mal informés, qui ont créé un climat de peur et d'émotivité. Il est préoccupant de constater que les termes "réfugié" et "migrant" ont tendance à être utilisés de manière interchangeable dans le débat public. Aussi bien les réfugiés que les migrants doivent jouir des

droits de l'homme. Il est cependant crucial de comprendre qu'un régime juridique spécifique est en place pour protéger les réfugiés et que ceux-ci ne peuvent pas rentrer chez eux. Préserver le droit d'asile est essentiel. Ce droit sauve des vies. Bien qu'il existe des problèmes et des défis liés aux flux migratoires mixtes à grande échelle, notamment en ce qui concerne le logement, la réception, la sécurité et le partage de la charge, ces défis sont gérables et doivent être traités en conformité avec les obligations découlant du droit international.

La communauté internationale est face à une crise des valeurs qu'elle avait juré de ne jamais oublier après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale et qui ont été consacrées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces valeurs doivent être ranimées. Les parlementaires, en tant que représentants élus du peuple, ont un rôle clé à jouer. Dans un monde globalisé et interdépendant, les événements qui se déroulent à l'échelle locale sont liés à ceux qui ont une envergure internationale. Partout dans le monde, la sécurité et la protection doivent être garanties aux réfugiés. La meilleure façon de le faire est de réaffirmer et d'honorer ces valeurs fondamentales et le principe de l'humanité partagée.

Reprise du débat

M. E.K.D. ADJAHO (Ghana) dit que la migration est une question internationale qui est urgente, complexe et controversée. Les crises politiques et humanitaires entraînent le déplacement d'un grand nombre de personnes. Malgré les avantages reconnus de la migration, à la fois pour les pays d'origine et les pays d'accueil, les mesures prises récemment pour faire face à la migration se sont focalisées sur les effets indésirables de ce phénomène, et ont ainsi entretenu un climat de peur, de discrimination et de violation des droits des migrants. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la formulation et la mise en œuvre de politiques migratoires nationales et dans le contrôle de l'application du droit international humanitaire. Les parlements peuvent façonner le débat public et promouvoir des politiques qui permettent à la fois de tirer le meilleur parti de la migration et de résoudre les défis posés par celle-ci. Ils doivent veiller à ce que le solide cadre juridique international qui est en place pour protéger les droits des réfugiés soit appliqué correctement.

Tandis que les récents et inédits flux de migrants vers l'Europe sont naturellement sous les feux des médias, une crise des réfugiés plus massive et plus complexe se déroule en Afrique. Toute discussion concernant la migration engagée dans les forums internationaux doit tenir compte de la perspective globale. Il faut s'attaquer au problème d'une manière complète et équilibrée sans oublier la responsabilité partagée de la communauté internationale. L'action des parlementaires, tout comme leur inaction, peut avoir un effet immense sur l'opinion publique et l'efficacité de la gouvernance. Il faut poser les fondements d'un développement qui allégerait le sentiment d'impuissance conduisant souvent à la migration. Cela ne peut être réalisé que grâce à un contrôle, une transparence et une responsabilité réels.

M. D. EKWEE ETHURO (Kenya) dit que, avec les changements climatiques, la migration est le problème d'ordre social le plus important du vingt-et-unième siècle. Ce phénomène traduit généralement une tentative d'échapper à des crises provoquées par l'homme et doit être considéré dans une optique humanitaire. Bien qu'elle pose des défis pour la sécurité, la migration de masse offre également des possibilités sociales et économiques qui peuvent présenter des avantages pour les sociétés hôtes et contribuer au développement durable des pays d'origine. Des statistiques récentes ont montré que plus de 600 000 réfugiés se trouvent actuellement sur le territoire kényan. La migration illégale vers le Kenya implique principalement la traite des êtres humains. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est également en hausse, en raison des conflits en cours. Tenant compte de la nécessité de protéger ces personnes, le Kenya a adopté en 2012 une loi relative à la protection des personnes déplacées dans leur propre pays. Partout dans le monde, les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les demandeurs d'asile et les migrants sont victimes de discrimination et de mauvais traitements.

Les défis liés à la migration ne peuvent être relevés que grâce à des mesures globales et concertées et si les pays plus développés aident les pays moins développés à supporter le poids du fardeau. Le corps législatif peut ouvrir la voie en faisant la promotion d'une migration planifiée et légale, et en luttant contre la xénophobie et la discrimination. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 considère la migration comme un élément clé du développement. Il appelle l'UIP et les parlements nationaux à promouvoir la coopération internationale sur les questions liées à la migration et à chercher des solutions pratiques qui seront profitables à tous.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili) dit que l'histoire et le développement économique, politique, social et culturel du Chili auraient été très différents sans les contributions apportées par diverses communautés de migrants. De la même manière, les migrants chiliens, dont un grand nombre avait quitté le pays pendant le régime militaire, avaient apporté des contributions importantes à leur pays d'accueil. Le Chili a mis en place une politique migratoire fondée sur le droit international. Cette politique comprend des mesures dynamiques visant à garantir la réinstallation humanitaire, à délivrer des permis de séjour, à protéger les victimes de la traite et à promouvoir les liens entre la migration et le développement. Des efforts sont déployés pour promouvoir une migration sans danger et d'éviter que les migrants ne soient victimes de la criminalité transnationale organisée. Les crises migratoires actuelles ont montré que le temps était venu de redéfinir les schémas migratoires internationaux de façon à compléter les politiques nationales et régionales, et de mettre l'accent sur l'intégration et l'acceptation de la diversité sociale.

La migration est non seulement une réalité, mais également une chance et une nécessité. Si elle est gérée efficacement, elle sera avantageuse pour tout le monde. Les parlements doivent encourager la ratification d'instruments internationaux, en particulier des Conventions de Genève et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'attachement aux droits de l'homme doit être renforcé dans les pays de destination, d'origine et de transit. La mondialisation sera forcément synonyme de mobilité humaine. Des disparités économiques croissantes entre les pays développés et les pays en développement pousseront des personnes à chercher des opportunités meilleures. Des efforts doivent donc être faits pour promouvoir un commerce plus équitable, un développement plus juste et un programme en matière de migration axé sur les droits de l'homme.

M. P. Matibini (Zambie), Vice-Président de l'Assemblée, prend la direction des travaux.

Mme M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) dit que le phénomène de la migration est indissociablement lié à la mondialisation néolibérale. Les pays en développement font face à des guerres qui sont le résultat d'exploitation impérialiste centenaire, de la déréglementation actuelle des marchés, de la libéralisation incontrôlable des mouvements de capitaux, de la dégradation environnementale, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté extrême. La crise des réfugiés que nous connaissons aujourd'hui est la crise la plus importante dont le HCR ait été témoin depuis sa création. Autrefois pays d'origine, la Grèce et d'autres Etats du Sud de l'Europe sont devenus des pays de destination. Compte tenu des afflux de réfugiés et de migrants en Europe, les gouvernements de l'Union européenne sont progressivement passés de la perplexité et de la réticence à la mise en place de mesures et de politiques sévères, restrictives et agressives. La migration est un problème mondial complexe qu'il est impossible de résoudre efficacement par la répression et la persécution. Ces mesures ne marchent pas. Les barrières, les garde-côtes, l'autorité européenne de gestion des frontières FRONTEX et même les menaces de mort ne dissuaderont pas les personnes qui recherchent de l'espoir.

Les pays occidentaux sont les premiers responsables de la crise actuelle : leurs tentatives d'exporter leur modèle démocratique ont privé des personnes de foyer et de patrie, en déclenchant une crise humanitaire mondiale. Aucun pays ne peut remédier seul à la situation. Une nouvelle politique européenne en matière de migration est nécessaire, une politique qui serait axée sur les migrants et tiendrait compte de la responsabilité de l'Europe. Le règlement Dublin II doit être aboli. Il est essentiel que l'Europe déploie des efforts coordonnés.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda) dit que la migration est un élément essentiel du développement et du bien-être humain qui doit être régie par des lois et des politiques appropriées; les parlements ont une responsabilité essentielle dans ce processus de gouvernance. La migration concerne toutes les régions du monde et plusieurs pays sont simultanément des pays d'origine, de transit et de destination. De nombreux migrants se déplacent entre les pays en développement, et leur créativité et leur dynamisme changent le monde pour le meilleur.

Le génocide rwandais en 1994 avait causé des souffrances sans précédent et entraîné un exode de masse. D'une part, la réconciliation rapide et le rétablissement de la paix et de la stabilité avaient permis de rapatrier plus de trois millions de Rwandais. D'autre part, de nombreux réfugiés rwandais sont restés à l'étranger. Le Gouvernement fait tout son possible pour faciliter leur retour. Le Rwanda est également un pays de destination et accueille des réfugiés venant de pays voisins depuis plusieurs décennies. Des terres ont été attribuées pour l'établissement de camps de réfugiés et des services publics ont été fournis, en particulier des services de santé et d'éducation. Les parlementaires du monde entier doivent exhorter leur gouvernement à renforcer la bonne gouvernance, à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes pour accroître la

paix et la sécurité, à garantir que les nouveaux Objectifs de développement durable soient mis en œuvre sans discrimination, et, enfin, à accueillir les migrants et à entendre leurs revendications pour pouvoir agir efficacement en leur faveur.

M. G. SILVA (Portugal) dit que l'Europe fait face à une crise des réfugiés que personne ne peut ignorer. Tous les jours, les médias diffusent des images illustrant la douleur et la souffrance auxquelles il faut trouver une solution. A l'heure actuelle, trois millions de réfugiés se trouvent en Afrique sub-saharienne et trois millions de réfugiés syriens sont en Turquie et au Liban. Au cours de ces derniers mois, 2 500 personnes, y compris des enfants, ont perdu la vie en Méditerranée tandis qu'ils fuyaient le conflit déchirant le Moyen-Orient. Les réfugiés ne sont pas des statistiques : ils sont des personnes qui ont désespérément besoin de sécurité. Un nombre croissant de personnes cherche l'asile en Europe. Cependant, trouver une solution au problème n'est pas une tâche qui revient uniquement à l'Union européenne. Il s'agit d'un problème mondial qui nécessite des efforts coordonnés de la part de la communauté internationale dans son ensemble. La crise ne peut pas être résolue par la construction de murs. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse.

L'assistance humanitaire est essentielle, y compris l'aide fournie par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. Il faut toutefois s'attaquer aux problèmes à leur source en bâtissant la paix et la sécurité, et en mettant un terme aux conflits, à la terreur et à la violence qui forcent des milliers de personnes à fuir pour sauver leur vie. Les réfugiés doivent être accueillis avec bienveillance et intégrés dans les sociétés hôtes. Le Portugal a une longue expérience de la migration, aussi bien en tant que pays d'origine que pays de destination. Il peut donc témoigner des contributions considérables que les migrants peuvent apporter aux sociétés d'accueil et d'origine. Une coopération internationale fondée sur le respect mutuel et la dignité, sans discrimination, est donc essentielle pour aider les réfugiés, les intégrer dans leurs sociétés d'accueil, s'employer à mettre un terme à l'instabilité dans les pays d'origine et favoriser le développement économique de ces pays.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay) dit que, pour rompre le cercle de la discrimination, il faut accorder davantage d'attention aux effets positifs que la migration pourrait avoir aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Il faut s'efforcer d'envisager le lien entre la migration, le développement, les droits de l'homme et l'inclusion sociale. Les politiques migratoires doivent trouver un équilibre entre les besoins et les droits des migrants et les impératifs de sécurité nationale, prévoir des mesures de lutte contre la traite des êtres humains et optimiser les effets de la migration sur l'économie et le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Afin de prévenir les situations qui conduisent à la migration de masse, il faut redoubler d'efforts pour comprendre et combattre les causes profondes des déplacements forcés. Une volonté politique plus marquée et une coopération plus étroite sont essentielles pour parvenir à ce résultat. Il faut lutter contre la traite des êtres humains en facilitant la migration légale et sans danger, et en faisant respecter les droits des migrants. Une attention particulière doit également être accordée à la protection des mineurs non accompagnés.

Les parlements doivent ratifier des instruments internationaux relatifs aux droits des migrants et des réfugiés et veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre. L'Uruguay a un riche passé en matière de migration. Il a donc mis au point une approche des migrations fondée sur les droits de l'homme qui est axée sur les migrants et les membres de leur famille. Les liens avec les Uruguayens se trouvant à l'étranger ont été renforcés, et des conseils et une aide sont fournis à ceux qui souhaitent revenir dans le pays. L'Uruguay participe à des initiatives régionales relatives à la migration ainsi qu'au dialogue sur la migration aux niveaux international et régional. L'Uruguay est déterminé à garantir la protection internationale des réfugiés grâce à des programmes de réinstallation.

M. X. WANG (Chine) dit que la migration est un problème mondial d'intérêt commun. Les diverses structures sociales, cultures et traditions sont elles-mêmes le résultat de migrations de masse. Les migrants jouent un rôle important dans la facilitation du développement économique et des échanges culturels. Les mécanismes de coopération internationale pour la protection des migrants doivent être renforcés en permanence. La migration est un élément important du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ceci permettra de donner un nouvel élan à la coopération internationale sur les questions liées à la migration. La Chine est un pays d'origine, de transit et de destination. Plus de 62 millions de ressortissants chinois vivent et travaillent à l'étranger. Au cours des dix dernières années, le nombre de migrants arrivant en Chine a doublé.

La crise mondiale, le terrorisme et les conflits armés forcent un nombre croissant de personnes à migrer. Le fardeau que représentent les flux de migration de grande envergure s'étirant de l'Asie occidentale à l'Afrique du Nord est un défi considérable pour les pays de destination. La crise humanitaire qui en découle s'aggrave. Il faut envisager de s'attaquer à ses causes profondes et de protéger les droits et intérêts des migrants en adoptant une approche fondée sur l'ouverture, la justice et l'inclusion. La coopération aux niveaux régional et mondial est cruciale. Il faut étendre les canaux dédiés à la migration légale et maîtriser les avantages que présente la migration. Tous les migrants doivent avoir la possibilité d'être réunis avec leur famille et d'accéder à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé. L'inclusion est la solution pour réduire la xénophobie et l'intolérance. La coopération en matière de politique doit être renforcée et les écarts en matière de développement doivent être réduits. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit donc être mis en œuvre. Les objectifs en rapport avec la migration doivent recevoir une attention particulière. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés, de même que la souveraineté de tous les Etats.

Les membres de la communauté internationale doivent unir leurs forces dans un esprit de solidarité et adopter des politiques exhaustives pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. La législation doit être renforcée et des efforts doivent être faits pour sévir contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants. Il faut abolir la règle de deux poids, deux mesures et renforcer les capacités de gestion de la migration. Des efforts doivent être entrepris à l'échelle mondiale pour maintenir la paix et la stabilité, protéger la dignité humaine et faire respecter les droits de tous les migrants.

M. S. YANG (Cambodge) dit que la migration fait depuis longtemps partie de l'histoire de l'humanité et représente un recours essentiel pour les personnes vulnérables qui veulent échapper à la précarité, à la pauvreté, aux conflits et à la guerre. Des personnes migrent pour éviter les persécutions et les préjugés, alors que la discrimination et la xénophobie à leur égard progressent. Des personnes désespérées abandonnent leur maison et nombreuses d'entre elles perdent la vie en mer Méditerranée, dans le golfe du Bengale ou en mer d'Andaman. La migration a toutefois des avantages. Les migrants contribuent à la croissance économique et à la prospérité dans les pays de destination et les pays d'origine grâce aux transferts de fonds. Le Cambodge est particulièrement concerné par la migration de la main-d'œuvre. Grâce à l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail, le Cambodge a élaboré un projet de politique globale en matière de migration de la main-d'œuvre qui met en relief les problèmes et les défis principaux.

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer. Ils doivent veiller à ce que la migration fasse l'objet d'un débat sérieux, équilibré et informé; et ils doivent promouvoir des politiques justes et efficaces pour tirer le meilleur parti des avantages que la migration apporte aux pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, et faire face aux défis posés par ce même phénomène. Les parlements des pays hôtes doivent prendre des mesures législatives pour protéger les travailleurs migrants contre toutes les formes d'exploitation. Des politiques migratoires axées sur le développement doivent être adoptées aussi bien par les pays d'origine que par les pays de destination. La migration est une question internationale qui nécessite une action à l'échelle mondiale; la coopération et la coordination doivent être renforcées. Les nations les plus riches doivent fournir une assistance financière et technique pour veiller à ce que les pays de destination soient dotés de ressources nécessaires pour relever le défi que représente l'accueil des migrants.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) dit que le monde est confronté à la plus grande crise de la migration depuis la Seconde Guerre mondiale. Près de 60 millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer en 2014 et ce chiffre augmente encore en 2015. Quatre-vingt-six pour cent de tous les réfugiés viennent de pays considérés comme les moins développés économiquement. Les camps en Jordanie et en Turquie sont le théâtre d'une immense tragédie humaine. Il faut en faire beaucoup plus pour concevoir une politique migratoire plus intelligente. Il faut déployer des efforts pour réduire le nombre croissant des décès survenant au cours du transit. En 2015, on a enregistré jusqu'à ce jour 3 279 décès en Méditerranée. La photo poignante du corps de Aylan Kurdi, qui était âgé de trois ans et qui s'est noyé en Méditerranée, montre que le monde tourne le dos à ceux qui ont été forcés de fuir leur foyer.

De récentes évolutions dans la crise des réfugiés ont fait naître de nouvelles contraintes pour l'Union européenne, notamment en Grèce et en Italie. En annonçant qu'elle accueillerait un nombre important de migrants sans tenir compte de la manière dont ils arrivaient, l'Allemagne a mis une pression considérable sur les pays d'Europe de l'Est et a mis en danger l'Accord de Schengen. Les pays de transit doivent garantir le bien-être des migrants lorsqu'ils sont sur leur

territoire. Les pays hôtes ont des responsabilités claires qui consistent surtout à fournir des services de santé, mais également à favoriser l'intégration et à éliminer le racisme et la xénophobie. Une confiance mutuelle et un sentiment de solidarité entre les pays sont d'une importance cruciale. Une politique efficace repose sur l'équilibre entre le besoin d'assurer la sûreté et la sécurité des migrants et le maintien de la sécurité aux frontières. Une collaboration est nécessaire pour démanteler les réseaux criminels qui exploitent des personnes désespérées et s'enrichissent grâce à la misère humaine. La communauté internationale ne doit pas simplement gérer les symptômes de la migration de masse, mais également s'attaquer à ses causes profondes. Les parlementaires doivent veiller à ce que le débat public sur la migration ait un sens et soit équilibré. L'accent doit être mis sur la bonne gouvernance, l'élimination des raisons qui créent le besoin de migrer, l'action en faveur de la stabilité, de la paix et de la prospérité, l'espoir pour tous et la fin de la plus terrible tragédie humaine.

M. S. SUZUKI (Japon) dit que l'exode massif depuis la République arabe syrienne et les pays voisins s'intensifie et qu'un nombre impressionnant de migrants arrive en Europe. Les raisons pour lesquelles des personnes décident de migrer sont nombreuses, mais au Moyen-Orient c'est la peur de la mort et de la destruction qui pousse les migrants à risquer leur vie. Le Japon est attaché au principe de la sécurité humaine et déterminé à sauver ceux qui se trouvent entre la vie et la mort. Le Japon a promis de fournir une assistance financière aux réfugiés syriens et irakiens, ainsi qu'au Liban, pour renforcer ainsi le lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Le Japon fournira une aide humanitaire à la Serbie et à la Macédoine, et se prépare à participer aux efforts de reconstruction de la paix au Moyen-Orient et en Afrique à hauteur de 750 millions de dollars E.-U.

La communauté internationale doit prendre des mesures d'urgence pour aider les personnes qui se trouvent dans des situations désespérées. Cependant, elle doit également s'attaquer aux causes profondes des conflits et du terrorisme qui sont à l'origine des flux migratoires de grande envergure. Elle doit bâtir un monde de stabilité dans lequel la pauvreté sera éliminée et les enfants et les jeunes pourront avoir foi en l'avenir de leur pays d'origine. La contribution du Japon n'est pas purement financière : le pays s'engage également à partager ses expériences et ses connaissances en matière de développement. Le Japon poursuivra la collaboration aux fins de développement avec d'autres pays.

M. L. NAZARÉ (Sao Tomé-et-Principe) dit que le Parlement a un rôle clé à jouer pour faciliter le débat portant sur les grandes questions d'intérêt national et international. Les déplacements internes et internationaux de personnes ont atteint une telle ampleur qu'ils sont devenus une catastrophe humanitaire. Tout au long de l'Histoire, la migration a eu des avantages culturels et économiques non seulement pour les migrants eux-mêmes, mais également pour les pays d'origine et de destination. Les facteurs économiques sont une cause courante de la migration. Cependant, la crise à laquelle la communauté internationale est confrontée aujourd'hui est causée par des facteurs sociaux, politiques, éthiques et religieux qui ont déclenché des conflits armés. Les politiques adoptées pour faire face à la crise de la migration doivent être fondées sur les droits de l'homme et la dignité. Des efforts coordonnés sont nécessaires pour relever les défis posés par le grand nombre de réfugiés cherchant l'asile en Europe.

Il est essentiel d'accepter et d'accueillir les migrants, et de les aider à s'intégrer dans leur société hôte. Parallèlement, il faut s'attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de la migration de masse à la source. Il faut fournir une aide aux pays d'origine dans un esprit de paix et de compréhension en respectant la souveraineté de chaque Etat. Le nombre de personnes qui décèdent au cours du transit est particulièrement préoccupant. Il est temps que les paroles se traduisent en actions.

M. V.-A. STERIU (Roumanie) dit que les défis actuels en matière de migration sont sans précédent. Il est essentiel de recadrer radicalement les politiques et les approches existant dans les pays d'origine, de transit et de destination. L'Europe est confrontée à une vague croissante de migrants venus du Moyen-Orient et d'Afrique. La Roumanie participe aux efforts européens déployés en vue de maîtriser la crise en cours. Les mesures qu'elle prendra resteront axées sur les principes de la solidarité et de la responsabilité. A l'échelle nationale, la Roumanie veille à garantir que les structures nécessaires soient en place pour la réception, le logement et la protection des demandeurs d'asile qui seront transférés sur son territoire. Sur le long terme, il faut concevoir des mécanismes et des politiques qui tiennent compte des aspects humanitaires de la migration, de l'éducation et de la santé, de la protection sociale, de l'accès au marché du travail et

des besoins spécifiques des groupes particulièrement vulnérables, tels que les femmes et les enfants. Le rôle du Parlement est essentiel pour garantir que la législation nécessaire soit mise en place et que des moyens budgétaires alloués soient suffisants.

À l'échelle internationale, la Roumanie fournit une aide aux Syriens et aux réfugiés syriens dans les pays voisins. Sa contribution au Programme alimentaire mondial sera considérablement accrue dans les trois années à venir pour financer les camps de réfugiés se trouvant à proximité des régions touchées par la crise en Jordanie, en Turquie et au Liban. La Roumanie fournit une aide humanitaire bilatérale à la Jordanie et à la Serbie. Conformément à un accord avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, la Roumanie a également ouvert le premier centre de transit d'urgence pour les réfugiés. Une approche plus juste, plus pertinente et plus humaine de la migration serait une approche cohérente et globale axée sur la solidarité, le partage des responsabilités et l'action conjointe. Gérer les symptômes ne suffit pas. Il faut faire des efforts pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'instabilité et le terrorisme. Il faut ramener la paix dans les sociétés déchirées par les conflits, élaborer des structures économiques durables et promouvoir la démocratie. Le rôle des Nations Unies doit être renforcé et l'aide officielle au développement doit être réformée pour être mieux adaptée aux défis en matière de migration. L'engagement à ne laisser personne de côté, formulé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit être mis en pratique.

M. K.P. MOLATLHEGI (Botswana) dit que la migration internationale gagne en ampleur et en complexité, provoque davantage de répercussions et touche quasiment tous les pays du monde. Les raisons économiques, sociales et politiques qui sont à l'origine de la mobilité humaine sont variées. Le Botswana a une riche expérience de la migration, aussi bien en tant que pays d'origine que pays d'accueil. Des lois ont été adoptées pour promouvoir l'immigration libérale. Ceci faisait suite à l'arrivée illégale de migrants qui avait conduit à une hausse de la criminalité et avait eu des effets négatifs sur les services de santé, l'application des lois et l'emploi. Des efforts sont faits pour que les migrants illégaux soient rapatriés dans des conditions humaines. Les lois sur la migration et celles sur l'emploi de travailleurs migrants ont été fusionnées pour faciliter la délivrance de visas et de permis de travail. Un système de points a également été introduit pour évaluer les demandes de permis de séjour. La migration est une question complexe et sensible qui doit être traitée dans le cadre d'une action concertée et avec la participation de toutes les parties prenantes.

M. K. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) dit que, lorsqu'un pays est en crise ou n'est pas en mesure de protéger les droits de l'homme, la réinstallation de personnes relève du devoir moral. Cependant, ce devoir se traduit par la nécessité pratique de déplacer les réfugiés d'une région à une autre. Il dit avoir été personnellement témoin de la détresse dans les camps de réfugiés au Cambodge, en Thaïlande, en Jordanie et à Gaza. Bien que le devoir moral d'accueillir des réfugiés soit clair, davantage doit être fait pour améliorer la réalisation de ce devoir dans la pratique. Il n'y a actuellement aucun processus international en cours pour résoudre le problème mondial des réfugiés. Le monde est confronté aux chiffres les plus élevés en matière de migration forcée : 60 millions de personnes avaient fui leur foyer. On compte également 350 millions de migrants économiques. Il n'y a pas de devoir moral en ce qui concerne la migration économique; celle-ci doit être considérée au prisme de la logique transactionnelle. La durabilité, la pression démographique, l'épuisement des ressources et le gaspillage excessif motivent la migration économique. Si nous ne nous comportons pas comme des citoyens écoresponsables, les menaces pour la paix et la sécurité internationales augmenteront. La différence entre la migration forcée et la migration économique est cruciale, et il faut adopter des politiques différentes pour faire face à ces deux phénomènes : des politiques plus justes pour les migrants forcés et des politiques plus intelligentes pour les migrants économiques. Les parlements doivent veiller à ce que le débat sur ces questions soit clair, raisonné et empathique. Le seul moyen de garantir que des mesures adaptées soient prises pour faire face à la situation des migrants forcés est de parvenir à faire une différence nette entre ces migrants-là et les migrants économiques.

M. M. QUINTELLA LESSA (Brésil) dit que le monde est confronté à la pire crise des réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Les parlements doivent aider les gouvernements à trouver des moyens de structurer cette migration de grande envergure. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés et ignorer les images choquantes montrant des personnes qui mettent leur vie en danger. Le Brésil accueille davantage de réfugiés et, contrairement à d'autres pays, leur garantit le droit à l'emploi et l'accès aux services de bases pendant la période d'examen des demandes d'asile. Bien qu'elle présente des défis considérables aux pays hôtes, en cas de guerre ou de catastrophe naturelle, la migration non planifiée devient un problème humanitaire.

L'intégration est cruciale et les réfugiés doivent bénéficier d'un emploi, d'un logement, de services de santé et d'un enseignement pour pouvoir contribuer à l'économie locale du pays hôte. La vague actuelle de réfugiés venus de la République arabe syrienne comprend des personnes issues de toutes les couches sociales et exerçant toutes sortes de professions. Nombre d'entre elles sont des professionnels hautement qualifiés qui peuvent apporter une contribution considérable au marché du travail de n'importe quel pays du monde.

Le Brésil s'efforce d'adopter une politique migratoire qui atténue les effets négatifs de la migration non planifiée sur le plan social et économique et protège les réfugiés contre les organisations criminelles. Les agents de police ont été formés pour travailler aux côtés des réfugiés. Des mesures ont été prises pour retirer la mention "réfugié" des documents d'identité personnels, puisqu'il a été constaté qu'une telle mention conduisait à la stigmatisation. Des efforts étaient déployés pour élaborer des politiques concernant l'accueil de réfugiés en coopération avec les pays voisins. Une conférence a été organisée en 2014 pour célébrer le trentenaire de l'adoption de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et discuter des défis relatifs à la situation des réfugiés qu'il restait à relever en Amérique latine. Le Brésil estime que l'apatridie est une violation des droits de l'homme. Il ne suffit pas de laisser entrer les réfugiés : leurs droits doivent être respectés dans les situations très difficiles. Ils doivent être intégrés à la société et bénéficier des chances nécessaires pour reconstruire leur vie. Ils doivent recevoir un enseignement et être protégés contre la discrimination.

M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire, reprend la conduite des travaux.

Lancement du Guide pratique à l'usage des parlementaires :

Migration, droits de l'homme et gouvernance

Le PRÉSIDENT présente le Guide pratique à l'usage des parlementaires sur la migration, les droits de l'homme et la gouvernance qui a été conçu conjointement avec l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et *Global Migration Policy Associates*. Bien qu'elle soit un phénomène aussi vieux que le monde, la migration préoccupe fortement la communauté internationale et a été choisie en tant que thème central de la 133^{ème} Assemblée. La migration doit être gérée de manière convenable, dans le cadre d'une gouvernance adaptée et avec prise en compte de ses avantages potentiels et sa dimension relative aux droits de l'homme. Le Guide décrit les meilleures pratiques en matière de gouvernance migratoire, le cadre international en vigueur et les défis liés aux droits des migrants et des réfugiés. Il ne peut être toutefois utile qu'à condition d'être transmis aux parlements nationaux et utilisé pour orienter les mesures prises dans les situations similaires à celles qu'il présente.

M. R. CHOLEWINSKI, spécialiste en politique migratoire, Organisation internationale du Travail, relève que, au cours du débat général, les intervenants ont noté la nécessité d'adopter des lois et des politiques en matière de migration qui seraient centrées sur l'être humain, c'est-à-dire de respecter l'état de droit consacré par le cadre juridique fixé par l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce cadre met en relief que tous les réfugiés, indépendamment de leur statut, ont le droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement, et peuvent jouir de droits économiques, sociaux et culturels, du droit à la liberté d'association et de négociation collective, du droit de ne pas être soumis au travail forcé et à la traite, de certains droits concernant leur circulation, y compris le droit de quitter tout pays, du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, et du droit d'être protégé contre les expulsions arbitraires ou collectives. Le Guide peut aider les parlementaires à mieux comprendre ce cadre juridique et à l'appliquer aux migrants. La migration internationale est étroitement liée au monde du travail. Même les réfugiés qui sont avant tout en quête de sécurité pour eux-mêmes et pour leur famille finiront inévitablement sur le marché du travail. Il est donc important de prêter attention aux aspects de la migration liés au marché du travail. Le travail est essentiel à la dignité humaine des migrants, ainsi qu'à leur intégration dans les pays hôtes. L'intégration réussie des migrants au marché de travail pourra neutraliser certaines peurs exprimées par les sociétés hôtes, par exemple les affirmations non fondées selon lesquelles les migrants sont une menace pour l'identité nationale ou "volent" des emplois à l'échelle locale. Il espère que le Guide fournira aux parlementaires et aux autres personnes intéressées des orientations utiles concernant l'élaboration de lois et de politiques relatives à la migration qui seront centrées sur l'être humain, axées sur les droits, justes et inclusives.

M. B.C. SMITH, Secrétaire, Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dit que la migration est l'un des grands problèmes liés aux droits de l'homme caractérisant notre époque. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est efforcé d'attirer davantage l'attention sur les droits des migrants, en particulier le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit à l'éducation et à la santé, ainsi que sur les fléaux que sont l'intolérance et la xénophobie. Il existe cependant des points de vue qui vont dans le sens contraire. D'après ces points de vue, les migrants n'ont aucun droit. Dans de telles situations, le cadre du droit international des droits de l'homme montre sa raison d'être. Le Guide sera un outil précieux pour les parlementaires et les autres personnes intéressées. Il aidera le législateur à adopter et à promouvoir des lois et des politiques justes et efficaces pour tirer le meilleur parti de la migration et protéger les droits de l'homme des migrants. Il reste d'importants défis à relever, même si les droits des travailleurs migrants sont clairement définis par la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les Conventions n° 97 et n° 143 de l'Organisation internationale de Travail. Ces droits sont fréquemment violés lorsque les migrants sont forcés de travailler dans des conditions dangereuses et nocives, reçoivent des salaires en dessous du salaire minimum et sont soumis à des heures de travail excessives, à l'exploitation, au harcèlement, à des menaces et à des actes d'intimidation. Il espère que le Guide pourra être utilisé pour apporter des changements nécessaires dans tous les Etats, aussi bien en droit qu'en pratique, afin de garantir la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille, et le respect de leurs droits.

M. P. TARAN, Président, *Global Migration Policy Associates*, dit que le monde compte près de 232 millions de migrants. Il y a également des millions de migrants temporaires ou saisonniers. Tandis que l'attention internationale se concentre actuellement sur les millions de personnes forcées de fuir leur foyer par des guerres destructrices et des violations des droits de l'homme, les réfugiés ne représentent qu'une petite partie des migrants du monde entier. La migration est essentielle pour appuyer le monde du travail. Plus de 90 pour cent de l'ensemble de la migration est liée au chômage et à l'activité économique. D'après l'OIT, 105 millions de personnes, y compris des réfugiés, qui vivent à l'extérieur de leur pays d'origine ont été économiquement actives en 2010. La migration rajeunit la force de travail, permet de maintenir la viabilité de nombreux secteurs économiques, répond à la demande croissante de compétences et favorise l'entrepreneuriat dans tous les pays.

La majeure partie de la migration se fait à l'intérieur des régions et non entre celles-ci. Il existe 13 communautés économiques régionales qui ont soit mis en place des régimes officiels de libre circulation des personnes, soit examinent la possibilité de le faire. Ces communautés comprennent 120 pays et démontrent que la libre circulation des capitaux, des biens, des services, des technologies et des personnes est un pilier porteur de l'intégration et du développement partout dans le monde. Le flux annuel du transfert de fonds est quatre fois plus important que le total annuel de tous les budgets publics consacrés au développement à l'étranger. Les migrants dépensent 80 pour cent de l'ensemble de leurs revenus directs dans leur pays d'accueil. Dans 15 ans, la plupart des populations manqueront de force de travail en raison d'une croissance démographique faible ou inexistante.

La migration ne peut engendrer des avantages et maintenir la cohésion sociale qu'à condition d'être régie conformément à l'état de droit. Les lois et les politiques doivent accorder une reconnaissance et une protection juridiques aux migrants; et il faut faciliter le travail légal et la circulation des compétences, appliquer les normes internationales en matière de travail, protéger pleinement les femmes ayant un emploi, garantir la cohésion sociale, fournir une protection sociale et médicale, et renforcer la formation et l'enseignement. Le Guide est un outil pour faire les choses comme il faut. Il présente des faits et des données sur les tendances en matière de migration et recense les défis posés par la migration. Le Guide introduit les fondements de la gouvernance de la migration dans le droit international et l'état de droit, souligne que les principes de non-discrimination et d'égalité sont des éléments essentiels de l'élaboration de lois et de politiques, et recense cinq principes fondamentaux des droits de l'homme pour la protection des migrants. Il traite du lien crucial entre la gouvernance de la migration et les droits de l'homme, montre la meilleure manière d'appliquer les droits en droit et en pratique au niveau national, et traite de la migration en tant qu'agent facilitateur d'un développement économique et social inclusif et durable dans les pays d'origine et de destination. Le Guide est mis à disposition de tous les parlements pour leur permettre d'élaborer des projets de lois qu'il est urgent d'adopter.

La séance est levée à 13 h. 10.

Séance du lundi 19 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de Mme D. Pascal Allende (Chili), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

***Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines :
un impératif économique et moral***

(A/133/3-Inf.1)

Reprise du débat

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) rappelle qu'il est important de conjuguer les efforts pour résoudre les conflits actuels conformément au droit international. L'existence de groupes tels que Daech est contraire à ce droit. Leur prolifération est liée aux carences du Conseil de sécurité et au non-respect de ses résolutions. La montée de ces groupes menace la paix et la sécurité mondiales et, pourtant, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur des questions telles que la Palestine, les crimes contre l'humanité en République arabe syrienne et la situation au Yémen restent lettre morte. Les groupes terroristes profitent du silence de la communauté internationale : le monde ne peut et ne doit pas demeurer inerte alors que les lois internationales sont bafouées. Les Emirats arabes unis font partie du groupe, conduit par l'Arabie saoudite, qui œuvre sur la situation au Yémen, en soutien au peuple de ce pays, dans le respect du droit international et de la résolution 2216 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle s'inquiète du mépris d'Israël pour les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies; il faudrait agir davantage à cet égard. Son pays fournit une aide humanitaire importante au peuple syrien et les organisations internationales saluent son action. Il faudrait également agir davantage pour soutenir le droit international dans le monde, notamment pour ce qui concerne l'occupation par l'Iran des îles émiraties d'Abu Moussa, de la Grande de la Petite Tunb.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) dit que la plupart des pays ont une longue histoire de migrations. L'Union européenne devrait être capable de soutenir les principaux pays qui accueillent les réfugiés syriens, étant donné sa population, sa situation économique et le nombre de ses Etats membres. Il est aussi essentiel que les Etats répondent aux appels des agences de l'ONU sur cette question. Pour résoudre véritablement la crise, toute la communauté internationale doit unir ses efforts pour installer les réfugiés dans le cadre de programmes du Haut- Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il faut traiter les causes premières de la crise des migrations, notamment les causes militaires. Cette crise appelle une solution politique impliquant toutes les parties prenantes. Si l'Union européenne continue d'ignorer le Règlement de Dublin, il faudra de nouvelles solutions permettant à tous les Etats membres d'assumer leurs responsabilités. Il se félicite de l'accord récent portant sur la création de centres en Grèce et en Italie destinés à répartir les réfugiés sur l'ensemble de la région en application d'une formule équitable. Certes, des pays peuvent individuellement faire de grands gestes en faveur des réfugiés mais ce qu'il faut, en définitive, c'est un effort mondial.

Mme L. MACHUCA (Equateur) dit que des vies humaines sont derrière les chiffres alarmants des migrations. Une seule mort devrait déjà suffire à unir tous les efforts pour protéger les droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile et les mettre sous protection internationale lorsqu'il y a lieu. Les parlements doivent prendre une part active à cet effort. L'Equateur a été le premier à inscrire le concept de citoyenneté universelle dans sa Constitution, reconnaissant que toute personne a droit à la liberté de circulation, éliminant la notion d'étranger et interdisant du même coup la criminalisation de la migration. Tout au long de l'Histoire, les questions de migration ont été considérées sous l'angle sécuritaire. Or, les questions de mobilité humaine, de travail transfrontière et de portabilité des droits devraient aussi figurer au nombre de priorités sociales des pays. La sécurité humaine devrait faire l'objet de toutes les attentions de la communauté internationale, au même titre que d'autres. En Equateur elle est un concept fondamental, aux côtés du respect des droits de l'homme et du *buen vivir* (bien-être). Malgré les expressions de solidarité de beaucoup de pays et les gestes humanitaires des populations des

pays hôtes, les Etats ne sont pas parvenus à apporter une réponse unie, mondiale et définitive à cette situation. Comment continuer à vivre dans un monde qui permet la libre circulation du capital, mais non celle des gens ? Franchir une frontière pour sauver la vie de quelqu'un ne doit pas être un crime. Désormais, il faut plus de solidarité et moins de murs.

M. F. ZON (Indonésie) observe que les questions soulevées par la crise actuelle en Europe montrent qu'il faut un accord sur la réponse à y apporter à l'échelle du continent. Il invite donc les Etats membres européens à prendre, dans les meilleurs délais, une décision protégeant les droits des migrants tout en tenant en compte des préoccupations des Etats. On redoute, ici et là, que la détermination du statut des réfugiés ne débouche, dans certains pays, sur une discrimination religieuse. Aussi, il demande instamment à tous les Etats parties à la Convention et protocoles relatifs au statut des réfugiés de veiller à ce que le respect des droits de l'homme et la non-discrimination soient au cœur des programmes de réinstallation des réfugiés. Les migrations, phénomène multidimensionnel, doivent faire l'objet de politiques judicieuses embrassant plusieurs domaines : santé, catastrophes naturelles, éducation, changements climatiques et égalité entre hommes et femmes. La coopération entre pays d'origine, de transit et de destination est donc de la plus haute importance. Bien que l'Indonésie ne soit pas un Etat partie à la Convention, elle continue d'accueillir des réfugiés fuyant des pays voisins. Mais il faudra aussi une réponse multilatérale et de la solidarité internationale pour gérer les flux migratoires. Les femmes migrantes traversent souvent des situations très difficiles. Il est tout aussi important de lutter contre les aspects négatifs des migrations (par exemple contre les passeurs et la traite d'êtres humains). Les Objectifs de développement durable récemment adoptés seraient un outil précieux à cet égard. Les réfugiés palestiniens vivant dans des camps en République arabe syrienne ont été durement touchés par le conflit armé en cours. Il faudra redoubler d'efforts pour résoudre la question de la souveraineté palestinienne et leur permettre de rentrer chez eux.

M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire, assume la conduite du débat.

Débat interactif avec le Dr. M. Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé

Dr. M. CHAN, *Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)*, rend hommage à l'UIP pour son action en faveur des questions de santé, notamment sur la mortalité de la mère et de l'enfant et le VIH/sida. Elle rappelle également l'importance des fonctions législative et de contrôle des parlementaires et leur statut de représentants du peuple. La législation est au cœur de la lutte contre les violences faites aux femmes et les mariages précoces, ainsi que pour la suppression des obstacles aux soins, notamment aux services de planning familial. Les problèmes de santé qui se posent au monde deviennent plus complexes : nous aurons désormais plus besoin de solutions politiques que de solutions biomédicales. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été un outil précieux, permettant de combattre des causes persistantes de la misère humaine. Ils ont montré le pouvoir de la solidarité internationale et mis en valeur le meilleur de la nature humaine. Ils ont aussi contribué à la réduction de la mortalité de la mère et de l'enfant et amélioré la prévention et le traitement du sida. En outre, on a pu se féliciter d'une amélioration notable de la prévention et du traitement de la tuberculose et de la réduction des décès dus au paludisme. Grâce à des dons de médicaments du secteur pharmaceutique, l'OMS fournit des traitements préventifs contre des maladies tropicales orphelines à plus de 800 millions de personnes par an.

Mais le monde a aussi pris des chemins plus sombres. Les Objectifs de développement durable ont été adoptés alors que le pire de la nature humaine se donnait libre cours : terrorisme, fusillades de masse, attentats à la bombe dans des marchés et des sites religieux, conflits armés apparemment interminables, deviennent monnaie courante. De même, le paysage de la santé se métamorphose, les maladies non transmissibles dépassent désormais les maladies transmissibles comme principales tueuses dans un monde mal équipé face à ce péril. La résistance aux antimicrobiens augmente et les changements climatiques étendent l'emprise des maladies infectieuses, provoquent plus de morts dues à la pollution de l'air et à des événements météorologiques extrêmes. Ces phénomènes nouveaux n'entrent pas dans le modèle biomédical et technologique qui déterminait les réponses de santé publique, car leurs causes premières résident hors du domaine traditionnel de la santé publique. En conséquence, le secteur de la santé ne peut y faire face seul. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, les menaces pour la santé franchissent les frontières : ainsi, le commerce mondialisé de produits dangereux pour la santé n'en respecte aucune, les changements climatiques affectent la planète entière et des

agents pathogènes résistants aux traitements pourraient se répandre dans le monde en profitant des voyages par avion et du tourisme médical. Le virus d'Ebola et l'actuelle crise des réfugiés ont fait voler en éclats la notion selon laquelle les problèmes de pays lointains resteront au loin.

La couverture santé universelle est un élément essentiel du développement durable : elle améliore la qualité du travail et de la vie et fonctionne comme une stratégie en faveur des pauvres et pour la réduction de la pauvreté. On estime que ses avantages économiques sont dix fois supérieurs à son coût. Elle permet aux collectivités d'atténuer l'effet des crises et des situations d'urgence; elle accroît la cohésion des sociétés et soutient fortement la productivité économique. Aussi demande-t-elle instamment aux parlementaires d'inciter les gouvernements à instaurer la couverture santé universelle. Certes, elle a un coût, mais elle reste abordable. Les parlementaires peuvent la rendre encore plus abordable en cherchant à réduire les gaspillages et les inefficiences dans les prestations de soins, comme les analyses inutiles, les prescriptions inutiles et les séjours plus longs que nécessaire à l'hôpital. Il faut également surveiller le coût des médicaments et demander des comptes aux entreprises qui augmentent les prix. Les accords qui restreignent la mise sur le marché de génériques doivent être examinés. En outre, les parlementaires pourraient inciter leur gouvernement à augmenter les taxes sur les produits du tabac et veiller à ce que les producteurs de denrées alimentaires donnent des informations précises sur leurs marchandises, de sorte que les consommateurs choisissent en connaissance de cause. Pour agir de façon durable, il faut une stratégie à long terme qui va au-delà d'un mandat parlementaire. Ainsi, on trouve l'équilibre entre la nécessité d'obtenir des résultats immédiats et mesurables et l'obligation de servir la prochaine génération. L'OMS voudrait renforcer ses liens avec l'UIP à maints égards; notamment par le biais d'un soutien technique structuré aux organes consultatifs.

Le PRESIDENT remercie le Dr. Chan pour ses informations sur l'importance de la couverture santé universelle et son souhait de renforcer la collaboration avec l'UIP.

Le représentant de l'ITALIE insiste sur l'importance de la couverture santé universelle qui existe dans son pays depuis des dizaines d'années. Il se félicite de l'adoption récente de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, 2016-2030, et demande ce que les parlementaires peuvent faire pour mettre cette stratégie en œuvre.

Le représentant de CUBA rappelle la collaboration étroite entre l'OMS et son pays dans les situations d'urgence et dit qu'il ne peut y avoir de systèmes de santé durables sans volonté politique. Le système de santé cubain a permis de surmonter beaucoup de situations difficiles, dont des catastrophes naturelles et des sanctions économiques. De plus, Cuba accorde son aide à de nombreux pays en développement, notamment en formant des médecins. La coopération internationale en matière de santé est vitale.

M. F. HOOHLO (Lesotho) se félicite de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Il dit que, même si les parlementaires ont le pouvoir de légiférer sur ces questions de santé et d'exercer leur contrôle, ces activités restent difficiles en pratique, sur le terrain. La rotation parlementaire pose aussi un sérieux problème. Il demande comment les parlements membres peuvent mettre à profit la coopération renforcée entre l'UIP et les agences de l'ONU telles que l'OMS pour gagner en efficacité.

M. P. MAHOUX (Belgique) demande plus d'informations sur le rôle des parlements en matière d'accès aux soins et aux médicaments et aussi pour ce qui concerne les relations avec ce secteur. Que peut-on faire pour renforcer la coopération sur la recherche, notamment celle portant sur les maladies orphelines ?

M. E.H.D. SYLLA (Guinée) observe que des maladies réduites ou éliminées sont de retour en Afrique de l'ouest. Il voudrait savoir quelle est la politique de l'OMS sur ces maladies. Il voudrait aussi savoir comment faciliter l'accès aux moustiquaires dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Mme A. DE LA PEÑA GÓMEZ (Mexique) rappelle que les grossesses chez les adolescentes sont à haut risque. Il faut à la fois permettre aux jeunes filles de se développer correctement et réfléchir à des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les grossesses des adolescentes. Comment les parlementaires pourraient-ils veiller à ce que les politiques prennent en compte les questions d'égalité des sexes.

Le représentant de l'INDONESIE demande comment l'OMS pourrait œuvrer avec l'UIP et les assemblées nationales à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 3.

Dr. M. CHAN, *Directrice générale, Organisation mondiale de la santé*, en réponse aux questions dit que, bien que chaque pays ait des besoins propres, tous doivent avoir un système de santé primaire de grande qualité, centré sur les gens et intégré. L'autre priorité est d'assurer l'éducation des filles et l'accession des femmes aux responsabilités. En agissant dans ce sens, les pays mettent en mouvement le pouvoir de la moitié de la population. Elle se félicite des efforts de Cuba en faveur de la santé mondiale, qui représentent une synthèse intelligente entre politiques de santé et d'affaires étrangères. Les Objectifs de développement durable diffèrent sensiblement des Objectifs du Millénaire pour le développement : ils laissent à chaque pays la liberté de décider de ses priorités et de faire en sorte que les ministères collaborent à l'exécution de ces priorités. Les parlements doivent être des intermédiaires honnêtes dans leurs relations avec le secteur, de sorte que les citoyens accèdent facilement aux médicaments. Il faut particulièrement veiller à éviter les conflits d'intérêts, ce qui ne signifie pas ignorer les lobbyistes, mais s'assurer que les décisions servent l'intérêt bien compris des gens. Le secteur n'est pas trop motivé pour produire des médicaments contre les maladies orphelines, qui affectent principalement les pauvres, étant donné que ces médicaments ne sont pas 'assez rentables'. C'est la raison pour laquelle l'OMS collabore depuis des années avec le secteur pharmaceutique sur de nombreux projets visant à fournir ces médicaments à titre gratuit. L'OMS collabore également avec l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle afin d'inciter le secteur à partager ses molécules avec les chercheurs des pays en développement pour leur permettre de mettre au point de nouveaux médicaments contre les maladies tropicales orphelines. La résurgence de maladies anciennes survient souvent pendant et après des conflits, car les systèmes de santé sont alors affaiblis. L'OMS collabore avec la Guinée au renforcement de son système de santé. L'OMS travaille également sur le planning familial pour les adolescentes, avec d'autres organisations, dont ONU Femmes, ONUSIDA et l'UNICEF. La transition des Objectifs du Millénaire pour le développement aux Objectifs de développement durable n'est pas exempte de difficultés pour beaucoup de pays; la première étape consistera en la définition de cibles nationales. Les Nations Unies, leurs agences et partenaires sont tous prêts à aider les Etats membres à cette fin. Elle suggère la tenue de réunions pour les parlementaires en marge de 69^{ème} Assemblée mondiale de la santé, en mai 2016.

Le PRESIDENT observe que les Objectifs de développement durable comportent des indicateurs permettant de mesurer les progrès, mais sans prescrire les activités à entreprendre. Ainsi, les pays peuvent fixer leurs propres cibles et plans de développement pour lesquels le contrôle des parlements revêt la plus haute importance.

M. S. Kinga (Bhoutan), Vice-Président de l'Assemblée, assume la conduite du débat.

Débat général
Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines :
un impératif économique et moral
 (A/133/3-Inf.1)

Reprise du débat

M. F. PIERRI (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) note que son Organisation et l'UIP ont les mêmes objectifs en matière de paix et de sécurité et que la collaboration à cet égard est importante. Il rappelle les principaux résultats de la seconde Conférence internationale sur la nutrition et les activités de l'UIP pendant cette conférence. La faim, la sécurité alimentaire, l'accès aux ressources naturelles et les conséquences du changement climatique sont les principales causes des migrations, mais aussi l'instabilité sociale et politique. Un engagement fort des parlements dans les débats sur les politiques mondiales est donc de la plus haute importance, car il permet d'assurer que les outils législatifs nécessaires en matière alimentaire et de nutrition soient mis en place. Evoquant les travaux du Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes, il rappelle que le sixième Forum de cette structure doit se tenir prochainement. L'UIP a été invitée à se joindre à une table ronde pendant laquelle les parlementaires de diverses régions pourront faire connaître leurs expériences, afin de renforcer la coopération parlementaire sur la lutte contre la faim.

Mme E. WINKELMEIER-BECKER (Allemagne) dit que, en 2015, son pays devrait accueillir environ un million de réfugiés, ce qui représente un défi majeur pour le Gouvernement et pour la société dans son ensemble. Des réformes ont été lancées pour améliorer le système actuel, mais il reste beaucoup à faire. Le pays doit rester fidèle aux valeurs allemandes, remplir ses obligations internationales et offrir une protection à des gens persécutés. Mais des migrations non régulées ne sont pas possibles et les personnes qui ne répondent pas aux conditions d'attribution de l'asile ne pourront pas rester dans le pays simplement parce qu'elles le souhaitent. Il est donc important de sensibiliser aux possibilités et conditions d'immigration en Allemagne. De plus, la "fuite des cerveaux" des pays concernés ne laisse pas d'inquiéter. Elle invite les pays à trouver des solutions politiques et une meilleure solution sur place. L'intégration des migrants est vitale dans les pays hôtes, mais elle fonctionne dans les deux sens : les sociétés hôtes doivent avoir un esprit ouvert et les migrants doivent accepter les lois du pays hôte.

M. A.E. FISCHER (Allemagne), dans l'esprit de l'intervention précédente de l'Allemagne, dit combien il est important d'écouter les différents points de vue sur la crise des migrations. Or, l'UIP est un excellent forum à cette fin. Il est vital de comprendre les inquiétudes et les préoccupations de tous les Etats membres de l'Union européenne et de trouver des solutions acceptables pour tous. Certes, l'afflux de migrants peut avoir un effet bénéfique sur certains pays, notamment ceux dont la population décline, mais il faut absolument concentrer les efforts sur les migrants qui fuient les persécutions. On ne peut résoudre les questions de pauvreté mondiale simplement en invitant tous les pauvres en Europe. C'est pourquoi l'Allemagne a accru son soutien visant à résoudre les problèmes liés à la pauvreté dans le monde. En outre, il faut aussi répondre aux attentes des migrants qui arrivent en Europe, sachant que la réalité est souvent bien différente.

Mme M. LUGARIĆ (Croatie) rappelle l'importance des Objectifs de développement durable car ils font partie de la solution à la crise des migrants. Ces objectifs ne seront faciles à atteindre, mais ils offrent une occasion unique de redéfinir et renforcer la manière dont la communauté mondiale, notamment les parlementaires, conjugue ses efforts. La Croatie est essentiellement un pays de transit pour les migrants qui veulent se rendre en Europe occidentale; elle n'a elle-même reçu qu'un nombre très limité de demandes d'asile. Depuis la construction de la barrière à la frontière entre la Hongrie et la Serbie, le nombre des migrants a considérablement augmenté. La Croatie, fermement déterminée à traiter les migrants de façon humaine et digne, a créé un centre de réception et d'enregistrement à cette fin. Plusieurs agences des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations de la société civile offrent un soutien aux migrants en Croatie; les associations locales aussi jouent un rôle important. Selon des estimations officieuses, le coût des réfugiés s'élèverait à 2,8 millions d'euros pour la Croatie. La construction de murs et la mobilisation des forces armées ne sont pas la réponse : il faut traiter tous les migrants comme des êtres humains.

M. S. LIENGBONLERTCHAI (Thaïlande) dit que la Thaïlande est à la fois un pays de transit et de destination. Les migrations sont une question internationale qui appelle des actions mondiales. Il est essentiel de s'attaquer aux causes premières des migrations, comme les guerres, les conflits armés et les difficultés économiques. La Thaïlande a accueilli – et continue d'accueillir – des migrants, dont certains sont partis, depuis, vers un pays tiers et d'autres sont rentrés chez eux. Le grand nombre de personnes déplacées dans le pays ne facilite pas le suivi de leur situation. La Thaïlande a adopté des lois, notamment sur la traite des êtres humains, la pornographie touchant des enfants et l'égalité entre hommes et femmes, afin d'établir des normes socio-économiques équitables et humaines. Bien qu'étant dans une phase de transition politique, la Thaïlande reste fortement attachée aux principes de bonne gouvernance, de droits de l'homme et d'état de droit.

Mme J. URPILAINEN (Finlande) dit que la croissance démographique et les changements climatiques ne feront qu'accroître la mobilité humaine. Il est donc essentiel de bien gérer les flux migratoires. Les migrants internationaux sont des agents de développement, puisqu'ils répondent aux besoins en main-d'œuvre dans les pays de destination et envoient des fonds vers les pays d'origine. Des migrations bien coordonnées, fondées sur le travail, seraient économiquement viables et culturellement enrichissantes. Cependant, il faut absolument assurer des conditions de travail humaines pour tous. L'Organisation internationale du Travail et les syndicats ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Les migrations forcées, provoquées par des conflits et des désastres humanitaires, augmentent. En Finlande, le nombre de demandeurs a fait un bond considérable. Il incombe aux parlementaires d'exiger des gouvernants des décisions politiques. Le dialogue international est nécessaire entre les pays d'origine, de transit et de destination, comme

le débat sur de nouvelles politiques migratoires. En outre, les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités morales en offrant des aides humanitaires. Il faut, enfin, des mesures pour répondre aux causes premières qui provoquent les migrations. Les Objectifs de développement durable seraient un outil précieux à cet égard.

M. L. FOFANA (Guinée) dit que, à l'ère de la mondialisation, les migrations deviennent virtuellement illimitées et multidirectionnelles. Inégalités économiques, problèmes environnementaux, chômage et instabilité politique, accélèrent les migrations, surtout chez les jeunes et les femmes avec des enfants en bas âge, dont beaucoup quittent les pays du sud vers ceux du nord. Le besoin, parfois obsessionnel, de marcher vers le nord, coûte que coûte, entraîne parfois des conséquences tragiques pour ceux qui entreprennent le voyage. Les citoyens de l'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus mobiles au monde. L'adoption d'un protocole relatif à la liberté de circulation pour les gens et au droit de résidence dans la région, par les Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, montre que ces Etats ont la volonté politique de mettre la mobilité au cœur du processus d'intégration régionale. Elle permet à ces pays de répondre à plusieurs questions essentielles, dont la promotion des migrations légales et protégées; la lutte contre les migrations illégales; la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés et le souci d'égalité entre hommes et femmes dans les politiques de migration. Au niveau mondial, il faudrait accorder plus d'attention à l'application des dispositions des conventions touchant aux migrations, comme la Convention relative au statut des réfugiés et ses protocoles et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les migrations internationales ont des effets positifs à la fois sur les pays d'origine et ceux de destination, tant que les flux sont bien gérés. Par conséquent, il faut absolument renforcer la coopération multilatérale et internationale, tout en intensifiant la lutte contre la traite et l'exploitation des migrants illégaux, notamment les femmes et les enfants.

M. S. MIRSKIS (Lettonie) dit que les pays européens sont tenus de prendre des mesures pour aider les migrants qui arrivent sur leur territoire, mais leur grand nombre pose des problèmes, notamment en termes de sécurité, pour l'économie et le travail. La majorité des réfugiés fuient une situation véritablement désespérée, mais il est impossible, du point de vue de la sécurité, de s'assurer que des terroristes, des trafiquants de drogue ou des criminels n'en profitent pas sous de faux prétextes. En raison de la crise économique récente, certains pays traversent encore une passe difficile; il ne leur sera donc pas facile de loger un grand nombre de migrants. En outre, le surcroît de demandeurs d'emplois pèse sur le marché du travail. L'intégration culturelle et linguistique et le respect des autres religions seront aussi un défi. Il demande s'il faut modifier la Convention relative au statut des réfugiés et ses protocoles pour distinguer clairement entre réfugiés et migrants économiques, indiquer la durée pendant laquelle les réfugiés pourront séjourner et s'ils doivent retourner dans leur pays d'origine à la fin des hostilités. S'ils envisagent de rentrer, des mesures temporaires en matière de logement, d'emploi et d'éducation seront de mise, et non des actions visant leur intégration. Par contre, si l'intention est de les réinstaller durablement, il faudra porter les efforts sur la barrière linguistique, les lieux d'installation et les infrastructures. Les pays européens, en particulier, devront surmonter leurs différences et respecter les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Mme G. CUEVAS (Mexique) observe que certains pays sont prêts à œuvrer sans relâche sur des questions telles que les barrières au commerce, la double imposition et le coût des transactions financières mais, dès qu'il s'agit de circulation des gens, la réaction habituelle est de construire des murs et d'augmenter le nombre des gardes aux frontières pour repousser les gens. Il est déplorable que des pays tentent de distinguer entre ceux qui méritent, ou non, d'avoir une seconde chance, entre réfugiés et migrants économiques. Tous ceux qui souffrent ont les mêmes droits. La crise actuelle des migrations pose plusieurs questions, notamment concernant le nombre croissant de femmes et d'enfants non accompagnés qui migrent. Les réponses nationales ne suffiront pas, il faut une action mondiale ou, au minimum, régionale, pour répondre aux conséquences et aux causes premières de la crise. Les pays doivent dire si des structures telles que l'Organisation internationale pour les migrations reçoivent suffisamment de fonds publics, surtout dans la situation actuelle. On a calculé que les revenus obtenus par les passeurs et les trafiquants qui emmènent des gens d'Afrique en Europe et d'Amérique du sud en Amérique du nord représentent huit fois le budget de cette organisation. Le principe de coresponsabilité implique que les pays d'origine sont tenus d'améliorer le niveau de vie de leurs ressortissants pour qu'ils n'aient pas besoin d'émigrer; que les pays de transit doivent respecter la vie des migrants et lutter contre les trafics; et que les pays de destinations doivent protéger la dignité de ceux qui arrivent

sur leur territoire. La solidarité est la voie vers la solution. Certes, l'arrivée d'un grand nombre de migrants en un court laps de temps pose des difficultés pour les collectivités hôtes, mais un pays comme le Liban a accepté, à lui tout seul, autant de réfugiés ou presque que l'ensemble de l'Union européenne. Il faut donc des actions claires à court et long termes et les parlementaires doivent y contribuer grandement.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) dit que les gouvernements fédéral et régionaux de Belgique font de leur mieux pour prendre soin des réfugiés arrivant dans le pays. La Belgique a entériné le plan de l'Union européenne mais elle ne doute pas un moment que tous les Etats membres rempliront leurs engagements. Cependant, le nombre des demandeurs d'asile ne peut continuer à augmenter indéfiniment; les citoyens craignent que la présence permanente de réfugiés n'entraîne des tensions entre les différentes cultures. Il faut absolument protéger les principes de liberté et d'égalité ainsi que l'état de droit. Une partie de la solution consisterait à appliquer correctement la Convention de Dublin et à consacrer plus de fonds à l'accueil des réfugiés, dans la dignité, dans des pays sûrs du Moyen-Orient. Les demandes d'asile dans un pays européen doivent être considérées comme irrecevables lorsque le demandeur dispose de conditions d'accueil satisfaisantes dans sa propre région. On pourrait également envisager de créer "des zones sûres" pour les réfugiés. L'émigration actuelle à partir du Moyen-Orient et de l'Afrique a aussi des effets indésirables pour les pays d'origine. C'est pourquoi il est vital de vaincre Daech et les autres organisations terroristes afin de permettre à ceux qui fuient leur pays d'origine d'y retourner. Il est pour le moins étonnant que les efforts actuellement fournis par plus de 70 pays n'aient pas réussi dans cette entreprise : se peut-il que certains pays soutiennent secrètement ces groupes ?

M. L. Housakos (Canada), Vice-Président de l'Assemblée, assume la conduite du débat.

Mme N. KATSER-BUCHKOVSKA (Ukraine) dit qu'il y a un grand nombre de personnes déplacées en Ukraine, du fait du conflit. Le Gouvernement et le Parlement font de leur mieux pour protéger leur population, y compris les personnes déplacées, et pour stabiliser la situation en apportant une aide sociale, en fournissant de l'énergie aux territoires occupés et en renforçant l'économie et la sécurité nationale. Les problèmes des migrations doivent être réglés d'abord par une action visant à régler le conflit, à assurer un développement durable et à réduire la pauvreté.

Mme L. HRYNEVYCH (Ukraine), poursuivant l'intervention de l'Ukraine, dit que le groupe le plus important de personnes déplacées se trouve à l'est du pays, là où sévissent les groupes terroristes. Sur le territoire qu'ils détiennent, ces groupes ne respectent pas les besoins de la population, dont la majorité est constituée de femmes et d'enfants nécessitant une protection spéciale. On empêche les autorités ukrainiennes d'apporter de l'aide à ce territoire. Les femmes souffrent tout particulièrement, car elles doivent s'occuper d'enfants et de parents âgés et sont souvent l'objet de discriminations. De très nombreuses personnes déplacées s'inquiètent aussi de l'impact psychologique sur leurs enfants. Malgré le cessez-le-feu, des gens continuent de fuir la zone du conflit, exerçant une pression sur le budget de l'Etat. L'Ukraine sait à quel point il est urgent d'accroître l'aide à ces personnes. Elle demande instamment aux autres pays d'arrêter de soutenir les groupes rebelles.

M. M. GAROYIAN (Chypre) dit qu'il faudrait peut-être modifier fondamentalement les perceptions et les orientations politiques des pays, notamment en politique étrangère. Il faudrait une analyse précise des forces intervenant en Syrie et pourquoi. Pour autant, on ne peut plus s'offrir le luxe de rester neutre sous prétexte de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains, face à des groupes terroristes comme l'Etat islamique et à l'exode des populations qui fuient les persécutions que ces groupes perpètrent. La crise des migrants ne peut être résolue que par le rétablissement de la paix et de la sécurité dans des pays comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye et la République arabe syrienne. En même temps, il reste beaucoup à faire en termes de développement et d'aide humanitaire dans les zones de conflit. Il faudrait aussi réfléchir à la mise en place de couloirs humanitaires pour aider ceux qui ont déjà fui pour atteindre l'Europe en sécurité. Les migrations ne doivent pas être considérées comme une question pouvant être gérée administrativement par des institutions internationales ou régionales. Toute décision prise désormais devra prendre en compte les particularités des pays affectés et les intérêts bien compris des populations en péril. Il appelle à la solidarité avec les pays européens les plus concernés par le flux de réfugiés, dont la plupart ne disposent pas de politiques, de structures, de financements et

d'installations leur permettant d'affronter la situation. Il faut réviser la Convention de Dublin et adopter un mécanisme de réinstallation contraignant. De plus, il faut étendre la protection internationale aux demandeurs vulnérables, améliorer les conditions matérielles aux points d'accueil et intensifier les efforts d'aide sans se mêler des croyances religieuses ou culturelles. Les migrants doivent être considérés comme des égaux, non comme une force de travail bon marché.

M. S.A.R. DASTGHEIB (République islamique d'Iran) dit qu'une enquête s'impose sur la tragédie récemment survenue lors du pèlerinage du Hajj ainsi que des mesures visant à empêcher la répétition d'un tel drame. L'accord récemment conclu entre son pays et le groupe de pays du P5+1 revête une grande importance et rappelle que la diplomatie vaut bien mieux que la brutalité et les sanctions. La République islamique d'Iran entend renforcer ses liens avec les pays voisins de la région, sur la base du respect mutuel et du bon voisinage. Le Plan d'action global conjoint donne beaucoup de possibilités pour affronter, ensemble, des menaces communes comme le terrorisme et l'extrémisme. Par ailleurs, il est urgent de résoudre la question de la Palestine. Pour régler la crise actuelle de l'extrémisme dans la région entourant la Palestine, il faut absolument une coopération internationale et régionale, ainsi que des mesures pour aider les réfugiés et les personnes déplacées. Il n'y a pas de solution militaire à la situation du Yémen; il faut plutôt une solution politique associant tous groupes politiques et sociaux du pays sous les auspices des Nations Unies.

Mme C. CERQUEIRA (Angola) pense, elle aussi, que les parlementaires doivent grandement contribuer à la bonne gestion des migrations en prônant des politiques qui permettent de tirer le meilleur profit des migrations tout en atténuant les problèmes posés aux pays d'origine, de transit et de destination. La pauvreté extrême, le chômage, la dégradation de l'environnement, les conflits armés, le terrorisme et les violations des droits de l'homme sont autant de facteurs qui nourrissent les migrations. Le conflit armé qui a eu lieu en Angola s'est traduit par un exode des populations vers les pays voisins. Après le conflit, beaucoup sont rentrés chez eux et contribuent à la reconstruction nationale. L'Angola envisage d'investir dans un vaste programme de rapatriement pour faciliter la délivrance de pièces d'identité et favoriser l'intégration sociale et économique. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux filles. L'Angola a adopté une loi protégeant les migrants, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile et il est en train de définir la politique de mise en œuvre adéquate à cette fin. Par ailleurs, l'immigration illégale est en hausse en Angola et des mesures ont donc été prises pour y faire face, réduire la xénophobie et faciliter l'intégration ou le rapatriement. Il est très important de trouver des solutions rapides, efficaces et équitables à la crise actuelle des migrations, de sorte que les réfugiés puissent vivre dans la dignité et la sécurité.

M. S. NARYSHKIN (Fédération de Russie) dit qu'il est important que les voix des parlementaires soient entendues à un moment aussi crucial. C'est le dialogue international, non l'hégémonie, qui permettra de résoudre les problèmes du monde. Il est insupportable d'avoir une règle pour un pays et une autre pour le reste du monde. Le Printemps arabe, par exemple, qui a été nourri par l'intervention d'un certain Etat, est lié à la naissance de groupes terroristes qui sévissent en ce moment dans la région où s'est produit ce Printemps. Ce fait n'est pas suffisamment reconnu dans le monde. Des pays entiers sont en train d'être détruits en raison de l'ingérence de cet Etat et la Fédération de Russie s'efforce de ramener la paix à cette région. Il faut une nouvelle formule pour trouver la stabilité régionale, une formule fondée sur le dialogue entre les peuples concernés, et non sur la force et l'influence d'acteurs extérieurs. Il s'inquiète de l'Accord transpacifique récemment conclu : il craint que cet accord ne servira qu'à renforcer l'hégémonie d'un Etat qui sera, dès lors, en mesure de définir les règles pour l'Organisation mondiale du commerce. Cet Etat recherche également un accord similaire avec l'Union européenne, ce qui a suscité des protestations dans de nombreux Etats membres de l'UE. Là encore, le dialogue est indispensable pour éviter les pièges idéologiques.

Mme M. ANDRÉ (France) dit que les migrations affectent tous les pays et toutes les régions, suscitant des sentiments contradictoires chez les populations hôtes. Pour les uns, c'est la compensation et la solidarité qui importent, pour les autres c'est l'inquiétude quant aux effets possibles sur la cohésion sociale. Tout au long de son histoire, la France a accueilli des réfugiés et des migrants du monde entier et il est important de maintenir cette tradition. Il n'en reste pas moins que la crise des migrations nécessite une réponse mondiale et coordonnée : nul ne doit supporter le fardeau seul. Il faut que tous les Etats membres de l'UE prennent leur part. Or, le règlement régissant la liberté de circulation dans l'ensemble de l'espace Schengen attribue des

responsabilités particulières aux pays par lesquels les réfugiés ont fait leur première entrée en Europe. La France est prête à aider ces Etats, si nécessaire. Cependant, la liberté de circulation des personnes a été difficile à obtenir et elle ne doit pas être abandonnée. Dans la situation actuelle, la priorité doit être donnée aux populations les plus menacées des zones déchirées par un conflit. Pour autant, il ne faudrait pas fermer la porte aux autres immigrants, fussent-ils économiques. Il faudrait également renforcer le dialogue avec les pays des Balkans et d'autres pays comme le Liban, la Jordanie et la Turquie qui, tous, supportent les effets de la crise de plein fouet. Se félicitant de la résolution sur le point d'urgence, adoptée par la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, elle rappelle que l'Union européenne a accru son soutien au HCR et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'améliorer les installations pour les réfugiés dans les pays voisins de la République arabe syrienne. Il est également important de combattre le trafic de migrants ainsi que les causes premières des migrations.

M. A.K. PIMENTEL III (Philippines) se félicite des délibérations portant sur le renforcement des partenariats, qui ont eu lieu lors du 8^{ème} Forum mondial sur la migration et le développement. Ce sommet a affirmé que les migrants peuvent être – et ont été – des contributeurs nets au bien public. A l'ère actuelle de la mondialisation, on a fait des efforts considérables et on innove pour permettre au capital et à d'autres biens et services de circuler dans le monde, mais bien moins pour que les hommes puissent circuler de façon humaine et sûre. Les Philippines estiment que les migrations doivent être considérées sous l'angle des droits de l'homme, dans le souci des migrants eux-mêmes et de l'égalité des sexes. Elles ont signé plusieurs accords internationaux pertinents sur la question. Un grand nombre de Philippins vivent à l'étranger et contribuent puissamment au développement de leur pays par leurs envois d'argent, tout en participant pleinement à l'économie de leur pays hôte. Leur expérience montre que, lorsqu'elles sont gérées, les migrations peuvent bénéficier au pays d'origine comme au pays de destination. Les Philippines ont toujours ouvert leur porte aux réfugiés de toutes les religions et nationalités qui fuient la persécution; et le pays est prêt à prendre sa part au règlement de la crise actuelle. La compassion est de mise, non l'indifférence.

M. T. SUMATHIPALA (Sri Lanka) note que les migrations, le trafic et la traite d'êtres humains ont été évoqués dans de nombreux forums internationaux. La priorité est d'unir tous les efforts pour affronter la crise actuelle. Les conflits armés, les problèmes politiques et l'insécurité sont les principaux facteurs qui poussent à émigrer, mais il y a aussi des facteurs qui attirent, notamment l'espoir de meilleures conditions de vie dans les pays développés. Son pays n'a pas été épargné par les migrations dues à des conflits, au terrorisme et à l'insécurité. Les parlementaires, étant les représentants du peuple, ont l'obligation morale de remédier aux causes premières des migrations et d'œuvrer en partenariat avec les autres parties prenantes aux niveaux mondial et régional afin d'empêcher les migrations périlleuses et irrégulières, d'informer sur les migrations de retour et les rendre durables et de faire des migrations une composante du développement. Le Sri Lanka a pris des mesures pour lutter contre les trafics d'êtres humains, notamment en ratifiant les textes internationaux y afférents. En sa qualité de Président du Processus de Colombo, le Sri Lanka a concentré les débats sur les domaines essentiels : amélioration des compétences des migrants à des fins d'employabilité, amélioration de l'orientation avant le départ et collaboration avec les pays de destination. En outre, le Sri Lanka accueille un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Il importe de gérer les migrations et d'y investir, mais aussi de sensibiliser aux dangers des migrations illégales afin que les migrations soient bénéfiques à tous.

Mme M. BONELL (Andorre) dit que la population de son pays est constituée à plus de 50 pour cent d'étrangers; ce qui n'empêche pas un haut degré de cohésion sociale et de sécurité pour les citoyens. L'Andorre offre l'égalité des chances et une éducation publique gratuite à tous. Chaque pays doit trouver le système de migration le plus adapté à sa situation, de sorte que la migration apparaisse comme le moteur d'une croissance harmonieuse et durable, sans discrimination sociale. L'Andorre est unique de par sa géographie et sa structure économique et sociale. Elle n'a pas connu d'immigration de la même ampleur que celles d'autres pays et le phénomène n'a pas eu le même impact sur la société, la culture et l'économie du pays. Les immigrants sont venus essentiellement pour du travail à long terme; en conséquence, l'Andorre a pu investir dans des processus d'intégration et des services sociaux adéquats. L'intégration est un processus bilatéral qui implique la participation de tous. Le plus important, en l'occurrence, c'est le respect de la culture, des habitants et de la langue de l'Andorre et du pays d'origine des immigrants. L'égalité des chances pour le travail et l'éducation est également essentielle.

L'Andorre a mis en place un système de quota par profession et par pays. Le bien-être social renforce la paix et stabilité. Les parlementaires sont tenus d'empêcher les conflits, de garantir les droits de l'homme et de créer les conditions d'une paix permanente. Tous les pays ne sont pas en mesure de prendre des mesures pour répondre aux crises auxquelles le monde est confronté, mais tous doivent s'efforcer de prévenir l'exclusion et les comportements discriminatoires envers certains secteurs de la population et de promouvoir le respect des droits de l'homme. Chaque pays doit agir selon ses moyens. L'Andorre est prête à accueillir quelques réfugiés syriens en coordination avec l'Union européenne.

Mme L. MARKUS (Australie) dit que le lourd fardeau, imposé par la crise syrienne aux infrastructures, aux systèmes d'éducation et de santé des pays voisins, doit être partagé. Des migrants, dont des réfugiés et des personnes nécessitant une aide humanitaire, arrivent en très grand nombre en Australie depuis 1945. L'Australie est l'un des pays les plus généreux du monde en termes de réinstallation et de protection des réfugiés relevant du HCR. Le système de migration australien est géré avec rigueur et les frontières fortement protégées, ce qui contribue à mettre un terme au fléau des passeurs et aux décès en mer.

M. P. RUDDOCK (Australie), poursuivant l'intervention de l'Australie, dit que son pays s'attache à intégrer le grand nombre de migrants déjà arrivés sur son territoire. Il a à plusieurs reprises visité des camps de réfugiés au Moyen-Orient et a constaté à quel point l'espoir de retour s'amenuise car le conflit n'en finit plus. Les parlementaires, avec la communauté internationale dans son ensemble, doivent contribuer à la recherche de solutions à des situations qui poussent des masses de gens à l'exode. Pour l'heure, il est indispensable d'aider les pays voisins de la République arabe syrienne à supporter le fardeau. Pendant le conflit du Kosovo, l'Australie avait accordé des visas pour réfugiés. Ces derniers pouvaient, ainsi, séjourner en Australie pendant la durée du conflit, étant entendu qu'ils rentreraient chez eux à la fin des hostilités. Cette méthode pourrait de nouveau être utilisée pendant la crise actuelle. Mais, quelle que soit la méthode, il est très important que tous les pays prennent leur part.

M. P.-F. VEILLON (Suisse) dit que l'histoire de la Suisse, à la fois comme pays d'origine et de destination, a beaucoup contribué à son développement économique et l'a socialement et culturellement enrichie. Les migrations d'aujourd'hui sont un phénomène complexe qui pose de grosses difficultés géopolitiques. Pour trouver des solutions, il faut un dialogue bilatéral, régional et international car la crise actuelle appelle des solutions à long terme et on n'y arrivera pas sans travailler de concert. Les Objectifs de développement durable sont un pas important dans la bonne direction. Les pays d'origine doivent trouver une nouvelle dynamique de développement économique et social, impliquant un partage des richesses, une bonne gouvernance et la démocratie. Quant aux pays de destination, ils doivent redéfinir leurs relations avec le monde en développement, notamment en termes d'engagement économique et d'aide au développement, afin de parvenir à des échanges équilibrés et de promouvoir un développement durable. La Suisse accueille des réfugiés poussés à l'exil par la crise actuelle. Or, étant donné le nombre des réfugiés, toute réponse ne peut être que modeste. L'intégration est essentielle pour la cohésion sociale; à défaut, les migrations s'accompagnent de graves difficultés sociales et économiques, surtout dans les petits Etats hôtes.

M. Y. CHIN (République de Corée) dit que la crise actuelle des migrations est liée à des violations des droits de l'homme et met gravement en péril le développement durable. La République de Corée, Etat-partie à la Convention relative au statut des réfugiés et à ses protocoles, a mis en place des protections législatives nationales pour les réfugiés. Les parlements doivent prendre toute leur part, grâce à leurs fonctions législatives et de contrôle. Il faut veiller davantage à la conformité des lois nationales par rapport à la Convention et à ses protocoles et assurer la bonne application de ces lois. Il faudrait aussi réfléchir à la mise en place de centres provisoires pour les réfugiés, pendant le processus de réinstallation. Cette idée est particulièrement importante dans le cadre de la réponse à la crise actuelle des migrations. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour apporter la stabilité aux pays et aux régions affectées par des conflits, en veillant au respect des droits de l'homme des réfugiés. Les pays ne doivent pas rapatrier de réfugiés contre leur volonté, mais faire preuve d'humanité. Des efforts doivent être faits pour améliorer la perception des migrants et sensibiliser à l'importance des réponses humanitaires. Des partenariats public-privé doivent être mis en place pour assurer que le secteur privé participe à la réinstallation des réfugiés.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, réitère le droit souverain de son pays sur les îles d'Abu Musa, la Grande et la Petite Tunb. La République islamique d'Iran suit une politique de bon voisinage, fondée sur la non-ingérence et le respect mutuel. Il appelle au règlement du différend par le dialogue multilatéral.

M. Y. ALSAMAAN (Arabie saoudite), exerçant son droit de réponse, dit que son pays fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité et la sûreté des pèlerins aux lieux saints. Malgré la croissance du nombre de pèlerins, les incidents sont rares. Il adresse ses condoléances à ceux qui ont été affectés par l'évènement récent et rappelle que des enquêtes sur la cause de la tragédie seront menées rapidement et dans la transparence. Cependant, l'Arabie Saoudite n'acceptera pas d'ingérences dans ses affaires intérieures et il met en garde contre l'exploitation politique de cette affaire.

M. M. KAWRMA (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que le terrorisme dans son pays provoque des déplacements de populations qui poseront des problèmes graves si rien n'est fait pour y mettre un terme. Il faut donc impérativement arrêter l'exode. Une position commune s'impose pour combattre les groupes terroristes actifs qui sévissent dans la région; il est essentiel d'empêcher ceux qui le veulent de se joindre à ces groupes. Le Gouvernement syrien fait de son mieux pour protéger son peuple. Les migrations de masse ne s'arrêteront que lorsque les terroristes seront stoppés.

Mme I. KLYMPUSH-TSINTSADZE (Ukraine), exerçant son droit de réponse, s'inquiète du discours qu'elle a entendu mais se félicite qu'on ait reconnu que le droit international continue d'être violé en Ukraine. Il aurait fallu aller plus loin et reconnaître que c'est la Fédération de Russie qui continue de commettre de tels actes. Les réfugiés qui fuient certaines régions de son pays, sont chassés par une guerre menée à l'instigation d'un autre Etat parce que l'Ukraine a décidé de nouer des liens plus étroits avec l'Union européenne : un choix souverain du peuple ukrainien. Une guerre de propagande fait actuellement rage. Elle demande instamment à la Fédération de Russie de respecter le droit international et d'arrêter ses activités en Ukraine.

La séance est levée à 18 h.45.

Séance du mardi 20 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45 sous la conduite de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire.

Point 7 à l'ordre du jour

Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales

M. K. GRAHAM (Nouvelle-Zélande), Président du comité de rédaction, annonce que son comité présente un projet de résolution sur le point d'urgence soumis conjointement par les Emirats arabes unis et le Soudan (document A/133/7-DR). Le débat en plénière a permis l'expression de la profonde inquiétude ressentie au vu des souffrances humaines provoquées par la détérioration récente de la crise des réfugiés. Le comité de rédaction était composé de représentants des délégations de l'Arabie saoudite, de la Croatie, des Emirats arabes unis, de la Fédération de Russie, du Gabon, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Soudan, de la Suède, du Tchad, du Venezuela et de la Zambie.

Le projet de résolution souligne l'importance de la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et de son Protocole (1967), qui prévoient que les réfugiés jouissent de leurs libertés et droits fondamentaux sans aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique ou raciale, le sexe, l'âge ou le pays d'origine. Cette résolution invite les Parlements membres de l'UIP, les organisations parlementaires régionales et internationales, ainsi que la communauté internationale, à collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et toutes les autres organisations régionales et internationales impliquées dans la problématique des réfugiés. Les parlementaires ont pour mission collective de superviser la mise en œuvre de la réglementation internationale relative à la protection des réfugiés, ainsi que de veiller au respect des droits dont les instruments internationaux garantissent la jouissance aux réfugiés. La résolution plaide également en faveur de la collaboration et du partage des responsabilités avec les pays d'accueil.

Sur les conseils du HCR, le comité de rédaction a discuté d'une éventuelle modification du titre visant à assurer la cohérence de la résolution avec le droit international des réfugiés. L'expression "situations socioéconomiques" sera remplacée par "circonstances sociales". Le comité de rédaction recommande donc à l'Assemblée l'adoption du projet de résolution, dont le titre sera dûment amendé.

Il en est ainsi décidé.

M. A. EL ZABAYAR SAMARA (Venezuela) déclare que les observations formulées au cours de la discussion donnent l'impression que l'UIP devrait organiser une visite spéciale dans les camps de réfugiés de Turquie et Jordanie pour recueillir le témoignage des personnes qui y vivent. Il faut renforcer la protection des femmes qui vivent dans ces camps, dont les droits sont fréquemment bafoués. La traite des femmes et des enfants, le trafic d'organes humains, ainsi que l'exploitation sexuelle des migrantes sont particulièrement choquants.

Mme S. Mahajan (Inde), Vice-Présidente de l'Assemblée, assume la présidence.

Point 3 à l'ordre du jour**Débat général*****Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines :
un impératif économique et moral****Reprise du débat*

M. K. AYDIN (Turquie) qualifie la migration de phénomène mondial ayant des répercussions planétaires, dont seule une lutte mondiale elle aussi permettra de venir à bout. La crise des migrants est de nature transfrontière, ce qui exige une coopération et une solidarité internationales. Les mesures de sécurité constituent un volet de l'action requise pour lutter contre l'immigration irrégulière, mais la seule vraie solution consiste à s'attaquer aux origines réelles de ce phénomène, parmi lesquelles l'instabilité économique, politique et sociale, ainsi que les conflits. La grave menace posée par les réseaux de criminalité organisée impliqués dans l'immigration clandestine doit être prise en considération, notamment les menaces à l'encontre de la sécurité intérieure et de la sécurité des migrants. Des milliers de personnes perdent la vie lors du périlleux voyage qu'elles entreprennent en quête d'un abri. La crise humanitaire actuelle met à l'épreuve notre humanité et notre moralité. L'histoire d'Aylan Kurdi, tout juste âgé de trois ans, et de beaucoup d'autres, doit nous rappeler la face humaine de cette crise. La Turquie fait tout son possible pour offrir un abri aux réfugiés fuyant les persécutions et la guerre. Il s'agit du pays accueillant la plus importante population de réfugiés au monde. Plus de 2,2 millions de réfugiés syriens se trouvent à l'heure actuelle en Turquie. Jusqu'à présent, la Turquie, qui a consacré environ 8 milliards de dollars à ce rôle de pays d'accueil, n'a reçu que 417 millions de dollars de contributions bilatérales et multilatérales. La communauté internationale fait de toute évidence preuve d'un manque de solidarité. Il faut une meilleure répartition de la charge.

Mme A. NAZLIKA (Turquie), qui partage le temps de parole avec son collègue, considère que la distinction traditionnelle entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants perd de son sens, car les individus passent d'un pays à un autre pour un ensemble de raisons. Il faut donc œuvrer à mieux organiser la migration légale et à améliorer les conditions dans lesquelles elle se déroule. La sécurité en sera renforcée, notamment aux frontières. La Turquie, traditionnellement pays d'origine et de transit, est désormais devenue un pays de destination. Le nombre de Syriens accomplissant des voyages périlleux pour chercher refuge en Europe a spectaculairement augmenté et les garde-côtes turcs ont redoublé d'efforts pour sauver la vie des migrants en mer. Toutefois, la situation risque d'échapper à tout contrôle si les causes profondes de la crise actuelle des réfugiés ne sont pas prises en considération. Le récent attentat terroriste d'Ankara, qui a fait plus de 100 victimes et plus de 400 blessés, tous rassemblés dans le cadre d'une marche pour la paix, a été le plus meurtrier de l'histoire récente de la Turquie. Trouver de nouvelles solutions pour faire face au phénomène des migrations forcées relève d'une question de dignité humaine. Les parlementaires se doivent de défendre la paix et de tourner le dos au militarisme, ainsi que d'exercer des pressions en ce sens sur leur gouvernement. Rien ne remplace la paix.

Mme M. BOROTO (Afrique du Sud) déclare que, ces derniers mois, le monde a assisté à des mouvements humains de masse dans diverses régions. Ces mouvements font suite à des conflits internes et des guerres civiles, qui forcent les populations à partir dans des circonstances désespérées. Le rejet des migrants prend aussi des proportions sans précédent. Le durcissement des contrôles douaniers et des régimes d'octroi de visas, ainsi que la criminalisation des migrants irréguliers jettent les individus dans les mains des passeurs et des criminels. Il ne s'agit pas d'un problème à résoudre, mais d'une réalité à assumer. La détérioration des conditions socio-économiques, notamment le chômage, le sous-développement rural, la pauvreté et le manque de perspectives, ainsi que l'absence de paix et de sécurité, font le lit de la migration. Il convient donc de replacer ce phénomène dans le contexte plus général du développement durable.

L'Afrique du Sud reste une destination majeure pour les demandeurs d'asile et les migrants. Les migrants sont souvent exploités et la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants augmentent. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés et le travail des femmes est souvent exploité. Il convient donc d'accorder une priorité particulière à l'instauration de cadres visant à protéger les migrantes. A cet égard, ONU Femmes et les organisations non gouvernementales de femmes peuvent apporter un éclairage précieux. L'Afrique du Sud a adopté une nouvelle réglementation concernant l'immigration, dans le but de trouver un meilleur équilibre entre l'ouverture aux voyageurs légitimes et les impératifs de développement et de sécurité de

l'Afrique du Sud. L'expérience sud-africaine prouve qu'une politique migratoire bien menée peut présenter des avantages significatifs pour le pays d'accueil et le pays de destination.

La communauté internationale doit s'attaquer plus vigoureusement aux origines profondes des migrations de masse, qui exigent l'engagement à long terme de tous les partenaires. Une telle démarche exigera de ne pas se contenter d'analyser les facteurs d'attraction, qui incitent les individus à se diriger vers les sociétés libres et ouvertes, mais à déterminer également quels sont les repoussoirs limitant les perspectives et bridant les libertés, pour les faire évoluer. Des efforts doivent être consentis pour prévenir les conflits et les déplacements tout en préservant le respect de la souveraineté des nations. Il faut élaborer de nouvelles politiques migratoires, adaptées à l'évolution actuelle, par exemple renforcer les canaux de migration légaux, instituer un statut temporaire protecteur, améliorer les perspectives de réinstallation et renforcer les mécanismes d'octroi de permis de travail saisonniers, de retour volontaire, de gestion humaine des frontières et d'intégration. La consolidation de la paix est aussi fondamentale et les parlements ont un rôle de plaidoyer essentiel à jouer à cet égard. La migration doit être une solution et non une tentative désespérée pour survivre. Les parlementaires pourraient rassembler toutes les parties prenantes concernées par la gestion efficace de la migration. Les déplacements de masse sans précédent qui caractérisent l'époque actuelle exigent une réponse humanitaire hors norme, non seulement pour des raisons de solidarité et d'engagement partagé, mais aussi de paix et de sécurité mondiales.

Mme Z. GRECEANÎI (République de Moldova) déclare que l'instabilité sociale et politique, compliquée par le chômage, a poussé un tiers des Moldaves à émigrer. Les fonds envoyés en Moldavie par les travailleurs migrants influent de façon significative sur l'économie de ce pays. La Moldavie est le quatrième pays dépendant le plus, sur le plan économique, des envois de fonds des émigrés. Malheureusement, des accords de libre-échange ont été conclus avec l'Union européenne sans que l'industrie locale y ait été correctement préparée. La Moldavie a donc connu une forte baisse de ses exportations vers la Fédération de Russie (alors majoritaires), ainsi qu'une réduction de ses exportations à destination de l'Union européenne. Les hausses de prix et le taux élevé d'inflation handicapent aussi fortement l'économie moldave.

La situation économique et politique est désastreuse. Nombreux sont les jeunes qui partent étudier à l'étranger et ne reviennent jamais au pays. Les familles sont séparées et le restent pour de longues périodes. La population économiquement active déserte le pays : la moyenne d'âge des migrants moldaves est de 30 ans. 37 pour cent d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement supérieur et la majorité ont poursuivi des études secondaires ou professionnelles. La majeure partie d'entre eux tentent de se rendre dans la Communauté des Etats indépendants, mais un grand nombre de femmes partent chercher du travail en tant que domestiques dans l'Union européenne. Il est donc extrêmement urgent de prendre des mesures efficaces pour contrôler les flux migratoires. L'échange d'informations et de bonnes pratiques est essentiel pour résoudre le problème des migrations de masse. Il faut que le marché des pays en développement soit fondé sur la production et l'exportation. Il est donc important que la coopération industrielle englobe les petits pays. Octroyer aux petits pays des dons et des prêts ne suffira pas. L'aide authentique passera par le développement de l'industrie et la création d'emplois, contribuant au développement économique et aidant les individus à rester dans leur pays au lieu de tenter de trouver un travail à l'étranger.

Volet spécial sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme

M. J.-P. LABORDE, Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED), déclare que les parlementaires sont les représentants du peuple et que leur alliance avec les Nations Unies est particulièrement importante pour trouver des solutions à un problème aussi complexe et délicat que les migrations.

Le terrorisme constitue l'une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité mondiales. Lorsque des attentats terroristes ne sont pas punis, ils engendrent une violence encore plus grave. Le terrorisme est souvent alimenté par des situations qui en font le lit. L'exercice de la souveraineté nationale et la protection de l'état de droit peuvent provoquer des réactions terroristes.

Pris conjointement, les instruments internationaux des droits de l'homme constituent un ensemble de textes de loi définissant tous les actes terroristes dans le monde. L'adoption d'une définition universellement acceptée du terrorisme unirait toutefois toutes les parties à cette lutte. Il faut s'occuper des victimes du terrorisme partout dans le monde, car aucun pays au monde n'échappe à la terreur. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques, non seulement entre parlements, mais avec les Nations Unies, est essentiel pour l'apprentissage mutuel et la compréhension de la situation dans laquelle se trouvent les pays qui ont souffert le plus. Il faut

aussi faire circuler les informations et l'expérience acquise dans la lutte contre l'extrémisme violent faisant appel à l'éducation, au développement et à la résolution de conflit.

Il faut veiller à la cohérence du traitement réservé aux infractions terroristes. Il est fondamental d'adopter une perspective commune reposant sur la mise en œuvre des résolutions et des instruments internationaux, ainsi que sur le dialogue et l'interaction avec les Nations Unies. Le terrorisme d'Etat doit être considéré comme un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Il exprime le soutien et la solidarité du Comité contre le terrorisme avec les parlementaires du monde entier qui se consacrent à la lutte contre le terrorisme.

M. M. MIEDICO, Chef de section du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), explique avoir animé, pendant l'Assemblée de l'UIP en cours, une réunion-débat au cours de laquelle a eu lieu une vive discussion. L'ONUDC, qui considère que les parlementaires sont impliqués à cinq titres dans la lutte contre le terrorisme, a formulé cinq recommandations visant à leur permettre d'agir. Les parlementaires ont un rôle à jouer dans la ratification des conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme. La ratification permet de garantir l'harmonisation et la cohérence de la législation nationale. Ils doivent également veiller à ce que la criminalisation des infractions terroristes tienne compte, à l'échelon national, des normes internationales. Ils doivent réglementer la coopération avec le secteur privé et les accords avec les banques. Ils doivent aussi veiller à ce que les services de sécurité et de maintien de l'ordre, ainsi que le système judiciaire, disposent des compétences et des moyens requis pour mener des poursuites et rendre des jugements de façon efficace. Les parlementaires doivent surveiller et superviser le travail des institutions nationales. Pour garantir une lutte efficace contre les conditions propices au terrorisme et tenir compte du lien intrinsèque existant entre développement et sécurité, il faut une action plus large. Toute intervention militaire doit aller de pair avec des programmes sociaux et éducatifs et un dialogue interconfessionnel, entre autres, en faveur desquels les parlementaires doivent plaider.

L'UIP a préconisé le renforcement de la coopération avec les Nations Unies. L'ONUDC a élaboré cinq recommandations à l'intention de l'UIP. En premier lieu, l'UIP devrait envisager la création d'un mécanisme de coopération et d'interaction avec les Nations Unies. En second lieu, elle devrait réfléchir aux meilleurs moyens de collaborer avec les Nations Unies à l'échelon régional. En troisième lieu, elle devrait promouvoir le dialogue et la discussion à l'échelle nationale en collaborant avec les parlements nationaux pour faire connaître les normes internationales à l'échelon national. En quatrième lieu, elle devrait faciliter la collaboration entre les praticiens du terrain et les parlements. Enfin, elle devrait s'appuyer sur la démocratie parlementaire, outil fondamental pour s'attaquer aux racines du terrorisme et des conflits.

Reprise du débat

Mme R. RÍKHARDSDÓTTIR (Islande) déclare que le nombre de personnes contraintes à fuir leur foyer par la guerre et les persécutions ne cesse d'augmenter devant une communauté mondiale dépassée par les événements. Il faut donner la priorité à la définition de stratégies aptes à aider concrètement le grand nombre de gens partis sur les routes. La communauté internationale doit soutenir les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, notamment en les aidant à assumer l'immense charge financière qu'ils représentent, mais aussi toutes les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver une place aux réfugiés. Ce fardeau doit être partagé. Le financement de réponses d'ordre humanitaire et axées sur le développement à cette crise, le soutien exigé par les plans nationaux de lutte et le renforcement de la résilience des pays hôtes revêtent une importance qui ne saurait être sous-estimée. La plupart des réfugiés ne demandent pas mieux que de rentrer chez eux et il faut donc aider les pays d'accueil à créer et gérer des camps de réfugiés offrant plus qu'une réponse aux besoins fondamentaux liés à la survie. Les camps doivent constituer un environnement sûr et protégé rythmé par des activités quotidiennes et donnant accès à l'éducation et aux soins de santé.

La dimension du genre est particulièrement importante dans le contexte des migrations. Une intervention humanitaire urgente doit être mise en place pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles. Il faut offrir aux réfugiés particulièrement exposés à la violence des itinéraires et des espaces sécurisés, ainsi qu'une protection spéciale lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil. Il faut mener, en partenariat avec les pays d'origine, de transit et de destination, des politiques tenant spécifiquement compte de ces questions. Les femmes et les adolescentes ont une capacité d'adaptation incroyable. Piliers de leur famille et de leur communauté, elles sont parmi les premières à réagir aux crises. Elles ne doivent pas être considérées comme des créatures sans défense ni être contraintes à le devenir par un environnement restrictif.

L'éducation est le facteur de transformation le plus important à l'échelle individuelle, mais aussi de la nation. Le droit à l'éducation, droit fondamental pour tous les enfants, donne une sensation de sécurité et d'espoir d'importance cruciale, tout particulièrement pour les enfants réfugiés. L'éducation enseigne l'autonomie, la prise en charge, l'empathie et le respect de la diversité. Elle crée le capital social humain requis par le développement et joue un rôle fondamental dans la protection physique et psychologique des enfants. Il est évident que la situation actuelle des réfugiés est intolérable et qu'il faut des fonds pour faire face à cette crise.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) déclare que l'immigration clandestine constitue une entrave majeure au développement humain. Le HCR a averti des conséquences potentiellement désastreuses de l'arrivée de l'hiver pour les dizaines de milliers de personnes arrivant en Europe et vivant dans des camps de fortune. Proies faciles pour les passeurs, ils traversent la Méditerranée dans de fragiles embarcations ou franchissent à pied le désert du Sahara, au péril de leur vie. Environ la moitié des migrants internationaux vivent dans seulement 10 pays. La majorité d'entre eux vivent aux Etats-Unis, où ils subissent toute sorte de discriminations. La traite des personnes est devenue la troisième source de revenus illégaux du monde, après le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes. Les délinquants qui y participent considèrent les êtres humains comme de simples marchandises. D'après les estimations, 30 millions de personnes dans le monde vivent actuellement en esclavage. L'exode des cerveaux est l'une des conséquences graves de la migration. La connaissance est ainsi monopolisée par les nations les plus industrialisées, qui contribuent par la suite à soutenir le développement des pays d'origine.

Même si les enceintes et les barrières actuellement érigées réussissent à endiguer les flux migratoires, elles ne résoudre pas les problèmes qui poussent un sixième environ de la population mondiale à partir en quête d'un avenir meilleur. L'augmentation de la migration exacerbe aussi le rejet des migrants, la xénophobie et le racisme. La communauté internationale doit adopter des politiques s'attaquant aux causes et aux conséquences des flux migratoires, garantir l'intégrité physique et la protection des migrants et aider les pays en développement confrontés à l'exode massif de leur population. Les Etats parties aux conventions internationales n'ont pas la volonté politique requise pour les mettre en œuvre. Les pays doivent instaurer les mécanismes d'intégration requis pour permettre aux migrants de développer leur plein potentiel et d'apporter une contribution positive à la société qui les accueille et à leur pays d'origine. La coopération entre les Etats aux échelons bilatéral, régional et international est indispensable pour que ces derniers assument ensemble la responsabilité de trouver une solution durable à un problème d'envergure planétaire.

M. S. YUSSUFF (Nigéria) déclare que l'échelle, la portée et la complexité de la migration augmentent en raison de divers facteurs incitant les individus à partir, parmi lesquels les conflits armés et le terrorisme, le ralentissement économique, les conflits sociaux provoqués par le radicalisme, la xénophobie, l'intolérance idéologique, le sexisme, le racisme et les catastrophes naturelles. Quelles que soient les raisons pour lesquelles les êtres humains migrent et quelle que soit la région du monde dans laquelle ils vivent, ils doivent tous jouir des droits de l'homme fondamentaux que leur accorde la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y va donc de la responsabilité de tous les parlements d'adopter des politiques respectant les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en reconnaissant que tous les êtres humains naissent libres et qu'ils ne doivent être soumis à aucune discrimination, quelle qu'elle soit.

Des efforts doivent être consentis pour venir à bout des stéréotypes décrivant les migrants comme désespérés, parasites et privés de potentiel économique. Lorsqu'ils sont bien intégrés, les migrants sont de vrais catalyseurs de la croissance économique et du développement. La Convention relative au statut des réfugiés (1951) accorde aux réfugiés le droit à la protection et au non-refoulement. Accueillir des réfugiés est donc une obligation internationale. La communauté internationale doit veiller à protéger et mettre à l'abri les réfugiés. Au minimum, ces derniers méritent d'être traités à l'égal des autres étrangers se trouvant sur le sol d'un pays et, dans de nombreux cas, des ressortissants nationaux. Il faut garantir aux réfugiés le droit à un logement, à un travail, à l'éducation, à l'accès aux tribunaux, ainsi qu'à des documents d'identité et des titres de voyage. Il faut que la législation nationale interdise l'exploitation des migrants économiques irréguliers. En parallèle, les Etats doivent collaborer avec INTERPOL pour veiller à ne pas accorder l'asile à quiconque a planifié et facilité des actes terroristes ou y a pris part. En ce qui les concerne, les migrants doivent assumer leurs responsabilités en respectant les lois, les coutumes et les valeurs culturelles du pays qui les accueille.

Le Nigéria se bat actuellement contre le fléau que constituent les activités terroristes de Boko Haram, qui dit se consacrer à propager les enseignements du Prophète, mais n'a pourtant rien d'islamique. Les activités de Boko Haram, qui s'oppose à la notion d'Etat, ainsi qu'à l'éducation et aux valeurs occidentales, ont provoqué le départ d'au moins deux millions de migrants. Plusieurs camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, administrés par l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence, appuyée par des organisations de la société civile, ont donc été mis sur pied. Une commission présidentielle a été instaurée pour venir en aide aux victimes de Boko Haram. Une commission parlementaire chargée de traiter des questions relatives aux personnes déplacées et de prendre des initiatives au nord-est du Nigéria a vu le jour. Il est également envisagé de créer une commission qui se consacrerait au développement du nord-est. Toutes les nations doivent lutter contre les sources de tension et de conflit en améliorant leur système démocratique. Des efforts doivent être consentis pour créer des emplois et offrir des perspectives économiques. Endiguer la déferlante de la crise migratoire actuelle est une responsabilité collective.

Mme A. TORME PARDO (Espagne) estime que la situation actuelle en matière de migration, qui pose des difficultés nouvelles, peut être qualifiée de crise humanitaire. Le monde assiste aux plus grands déplacements de population depuis la Seconde Guerre mondiale. Les déplacements de masse ont donné lieu à de véritables tragédies et provoqué la mort de milliers d'innocents fuyant l'horreur de la guerre. Il ne faut pas laisser les réfugiés à la merci des passeurs. Les enfants sont ceux qui ont le plus besoin d'aide. 80 000 mineurs cherchent refuge en Europe et nombre d'entre eux ne sont pas accompagnés. En avril 2015, l'Union européenne et ses Etats membres se sont engagés à œuvrer ensemble dans un esprit de solidarité.

L'Espagne a pris l'engagement d'accueillir le nombre de réfugiés prévu par la Commission européenne. Le prochain projet de budget, qui consacre 250 millions d'euros supplémentaires à des programmes de réinstallation, prévoit une hausse significative de l'enveloppe consacrée aux réfugiés. En dépit des imminentes élections générales, les deux Chambres du Parlement ont collaboré à l'élaboration d'une série de mesures concernant l'asile, qui prévoient notamment des accords visant à garantir le règlement pacifique des différends, à œuvrer pour que l'Union européenne se dote d'une politique intégrée en matière d'asile, à intensifier la coopération avec des pays tiers, à lutter contre les organisations criminelles mouillées dans la traite des personnes, à améliorer la transparence en matière d'intégration et de réinstallation dans l'Union européenne, à renforcer la coopération avec les pays en conflit, à accepter le plus grand nombre possible de réfugiés, à accorder une attention particulière aux mineurs, à continuer à adapter la législation afin qu'elle fournisse un cadre juridique permettant d'accueillir et d'intégrer les réfugiés, à concevoir des campagnes de sensibilisation destinées à faciliter une authentique intégration et à prévenir le racisme et la xénophobie dans les médias et, enfin, à adopter en matière d'asile et de refuge des décisions reposant sur le dialogue, le consensus et la loyauté. La société espagnole a de tout temps réussi à intégrer les étrangers, dont un grand nombre de réfugiés. Grâce à son expérience et à l'engagement des autorités et de la société espagnoles, l'Espagne espère réussir à apporter une contribution positive au règlement de la crise actuelle.

M. S. SROUR (Jordanie) déclare que la Jordanie accueille un grand nombre de migrants depuis les années 1950, notamment des Palestiniens fuyant les persécutions et les conflits. Bien que la Jordanie n'ait jamais été impliquée dans ces conflits, les autorités jordaniennes n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter le soutien requis aux populations touchées en adoptant des politiques et des accords internationaux et en misant sur la solidarité. Ces derniers mois, la Jordanie a reçu plus de 1,6 million de réfugiés syriens, ainsi que des milliers d'Iraquiens, entre autres, ayant fui leur pays. Elle a garanti leur sécurité. Elle continuera à leur fournir tout ce dont ils ont besoin pour vivre dignement et les préparer à un éventuel retour dans leur pays d'origine. En dépit des difficultés qu'elle rencontre dans le domaine éducatif, de l'approvisionnement en eau, des ressources et de l'infrastructure de base, la Jordanie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour respecter les dispositions du droit humanitaire et les conventions garantissant la dignité humaine.

La Jordanie a bénéficié de l'aide de pays partenaires, ce dont les autorités jordaniennes sont particulièrement reconnaissantes. L'aide reçue n'a toutefois couvert que 40 pour cent des besoins du pays. La Jordanie assume donc seule, au détriment de sa population locale, les 60 pour cent restants de la charge financière. Les réfugiés et les migrants, qui apportent quoi qu'il en soit une contribution précieuse à la société qui les accueille, doivent être respectés. Les pays d'Europe, qui hésitent à accueillir un grand nombre de migrants et de réfugiés, n'en ont qu'un tout petit nombre sur leur sol par rapport à la Jordanie. La Méditerranée doit être considérée comme "un pont de relations" unissant des voisins et leur permettant de communiquer. Il est donc surpris par le

traitement réservé aux réfugiés, qui entreprennent un voyage périlleux et mettent leur vie en danger pour traverser ce pont, voie d'accès à la sécurité. Il invite tous les pays à offrir à ces réfugiés la protection requise pour garantir leur sécurité et leur dignité. La solution politique est la seule qui pourrait mettre durablement fin au conflit en République arabe syrienne et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles reconstruire leur pays. La question palestinienne est une question brûlante. Les droits des Palestiniens doivent être respectés. Il ne faut pas oublier qu'ils subissent de graves persécutions.

Mme G. ELDEGARD (Norvège) déclare que les réfugiés sont des êtres humains comme les autres, qui méritent un traitement digne. Les vastes hordes de réfugiés qui se déplacent à la surface de la planète ne doivent pas faire oublier à la communauté internationale les engagements et les principes sanctionnés par le droit international. Toute personne a le droit de déposer une demande d'asile. Voici cinq ans à peine, la République arabe syrienne était en passe d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, une large frange du pays a été réduite à néant et plus de la moitié de la population est partie de chez elle. En dépit de cette situation désespérée, seuls 43 pour cent des objectifs fixés par les Nations Unies dans le cadre des appels à l'aide humanitaire en faveur de la République arabe syrienne et de ses voisins ont été atteints. Cette réponse est tout bonnement insuffisante. Le manque de fonds a contraint le Programme alimentaire mondial à arrêter la distribution d'aide alimentaire à plus de 360 000 réfugiés en Jordanie et au Liban. En outre, plus de 700 000 enfants réfugiés ne peuvent désormais plus fréquenter l'école. Les établissements scolaires acceptant les enfants syriens sont débordés et manquent de financement et de personnel. L'incapacité de la communauté internationale à répondre aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'éducation et la santé alimente le flot de ceux qui se lancent dans des traversées hasardeuses de la Méditerranée pour chercher refuge en Europe. La communauté internationale doit mobiliser les ressources financières requises pour garantir à tous les réfugiés la protection à laquelle ils ont droit. La Norvège a proposé, en collaboration avec les Nations Unies, l'Allemagne et d'autres partenaires, d'organiser une conférence internationale des bailleurs de fonds.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) déclare que la Palestine est la victime des forces d'occupation israéliennes. Le Gouvernement israélien soumet le peuple palestinien à d'abominables agressions à Jérusalem-Est et dans les villages environnants. Des familles entières ont été brûlées vivantes. Les colons israéliens, protégés par l'armée israélienne, empêchent les Musulmans de se rendre à la mosquée. Le conflit risque donc de dégénérer en guerre de religion. Le processus de paix est au point mort depuis plus de deux ans en raison du non-respect, par le Gouvernement israélien, des accords conclus et de ses obligations internationales. Le processus de paix reposait sur une solution passant par la création de deux Etats. La communauté internationale ne devrait pas laisser Israël agir en toute impunité et devrait insister pour que ce pays respecte les obligations auxquelles il a souscrit en vertu du droit international. Le mur de séparation construit par Israël ne pourra pas apporter la paix. Les gouvernements israéliens successifs ont signé des accords de paix sans jamais les mettre en œuvre. Leurs activités s'apparentent à du terrorisme. La communauté internationale doit exercer les pressions requises et faire de son mieux pour mettre un terme à l'occupation israélienne. Le peuple palestinien pourrait alors jouir de son droit à l'autodétermination et les réfugiés palestiniens rentrer chez eux. Il faut que les prisonniers politiques palestiniens, dont des parlementaires, soient libérés. La lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient ne doit pas faire passer la cause palestinienne au second plan. L'Etat palestinien doit être reconnu et les souffrances du peuple palestinien cesser.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) déclare que le monde entier est concerné par les migrations. Les proportions actuellement prises par ce phénomène sont sans précédent. Il faut donc que les pays trouvent des solutions permettant de faire face à l'afflux de réfugiés et de mettre un terme à la discrimination à laquelle ils sont fréquemment soumis. L'Algérie est partie à un grand nombre de conventions internationales, notamment les conventions relatives à la criminalité organisée. Ces conventions doivent être appliquées. L'Algérie, naguère pays d'origine et de transit, est désormais un pays de destination. Il faut instaurer dans les pays d'origine les conditions économiques et sociales permettant de faire diminuer le nombre de personnes souhaitant quitter leur foyer. Des tiers extérieurs au Moyen-Orient sont intervenus pour défendre leurs intérêts dans les conflits qui déchirent la région. La coopération internationale est indispensable pour appréhender les migrations dans toutes leurs dimensions. Les liens existant entre migration et développement, ainsi que la contribution apportée par les migrants à la société qui les accueille méritent une attention particulière. Tous les gouvernements doivent respecter la dignité humaine des migrants et leur

permettre de s'intégrer pleinement. Bien organisée, la migration peut être bénéfique pour toutes les parties concernées. Les parlementaires du monde entier doivent veiller à ce que leur gouvernement respecte les accords internationaux.

M. F. ZON, Président, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), estime que l'abus de pouvoir au service d'intérêts personnels est un problème compliquant bien des aspects de la migration. L'aide fournie aux réfugiés est soumise à la corruption. Il semblerait que certaines autorités et organisations de la société civile aient détourné à leur avantage les contributions et les dons internationaux en inventant des projets fictifs. La corruption prive les peuples de leurs droits fondamentaux dans des pays dans lesquels l'état de droit est carencé et l'intégrité de l'appareil d'Etat est faible.

La corruption, présente à tous les stades de la migration, ne permet pas de répondre aux besoins les plus fondamentaux des réfugiés. Elle facilite les infractions liées à la migration, par exemple la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, qui ravalent ces derniers au rang de simples marchandises. La corruption généralisée entrave le développement, génère de la pauvreté, ferme les perspectives économiques et met en danger l'état de droit. La lutte contre la corruption permet l'instauration d'un environnement plus prospère pour les citoyens ordinaires, qui n'iront donc plus chercher une vie meilleure à l'étranger. La meilleure solution pour contrer les facteurs alimentant la migration forcée consiste à mettre un terme à la corruption politique. Lors de sa sixième conférence, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption s'est engagée à poursuivre les responsables de la corruption à grande échelle. Elle s'est inspirée de l'Objectif de développement durable n° 16 pour œuvrer en faveur d'une bonne gouvernance et plaider pour la paix et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il faut renforcer les partenariats et la collaboration pour tenir compte du fait que la crise des réfugiés est la conséquence de la crise plus générale engendrée par la corruption et que la communauté internationale doit unir ses forces pour trouver des solutions à cette vaste problématique.

M. M. Niat Njifenji (Cameroun), Vice-Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. F. RABBI (Bangladesh) fait observer que, dans un monde de plus en plus interconnecté, les migrations prennent une ampleur et une complexité croissantes, jusqu'à se transformer en crise humanitaire. Le nombre de personnes contraintes à fuir par les conflits ou les persécutions a dépassé les 50 millions et l'instabilité qui règne au Moyen-Orient continue à alimenter des déplacements massifs de population. La violence et les déplacements sont aussi au rendez-vous en Afrique. La charge que constituent ces crises pèse principalement sur les pays avoisinants. Il est décevant de constater que les autres rechignent à apporter davantage d'aide. La mondialisation et les disparités économiques qui se creusent à l'échelle nationale et internationale ont contribué à cette hausse de la migration internationale. Les individus partent en quête d'une vie meilleure au risque d'y laisser leur vie. Ils sont souvent contraints de voyager dans des conditions inhumaines et sont exposés à l'exploitation et aux abus. Les Etats considèrent ces déplacements comme une menace pour leur souveraineté et leur sécurité.

La migration irrégulière pose des problèmes de développement de nature à remettre en cause la réalisation des Objectifs de développement durable. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour que le débat concernant la migration soit approfondi et pondéré et pour promouvoir des politiques justes et efficaces permettant de tirer le meilleur parti possible de la migration et de rendre la migration de main-d'œuvre profitable pour tous. Il est essentiel que les pays, les organisations internationales et la société civile collaborent étroitement et sur un plan global à la résolution de cette crise. Les solutions passent par la mise en œuvre d'une politique étrangère et diplomatique moins agressive, par l'éradication de la misère extrême, la cessation des activités militaires extrémistes, l'élimination des conflits raciaux et religieux et l'instauration d'une bonne gouvernance et de politiques régionales saines. Les pays de transit et de destination doivent faire preuve de tolérance et de bonne volonté à l'égard des migrants. Les politiques d'asile et de protection des réfugiés ne sauraient être efficaces si elles ne sont pas ancrées dans les droits de l'homme et la solidarité internationale.

Mme R. ERSHAD (Bangladesh), qui partage le temps de parole alloué avec son collègue, évoque le statut de pays d'origine qui était historiquement celui du Bangladesh. Lors de la guerre de libération, un grand nombre de ses habitants ont cherché refuge en Inde, qui leur a offert tout le soutien requis. Le Bangladesh voit d'un bon œil la migration, qu'il considère comme un outil efficace pour éradiquer la pauvreté. Bien que densément peuplé, le Bangladesh a accueilli

32 000 personnes appartenant à la communauté des Rohingya. La migration fait partie intégrante de la vie humaine : les êtres humains se déplacent pour survivre, pour trouver de la nourriture, pour fuir le danger et la mort et s'ouvrir de nouvelles perspectives.

Pendant l'actuelle crise des migrants et des réfugiés, il faudra accorder une attention particulière à l'identité des migrants, à leurs besoins, aux droits dont ils doivent pouvoir jouir, à l'équilibre à trouver entre ces besoins et ces droits et ceux de la société hôte, à la question de savoir si les pays sont tenus d'assumer des obligations à l'égard d'autres personnes que leurs ressortissants, s'ils peuvent fermer leurs frontières à n'importe quel prix et s'ils sont tenus ou non de minimiser les souffrances endurées par ceux qui passent leurs frontières.

Pour mettre un terme à cette crise, il faut miser sur le développement durable, qui mettra la liberté économique à portée de tous les citoyens et les préservera de la pauvreté, ainsi que des déplacements suscités par le climat, les conflits et la guerre. A l'heure actuelle, les pays d'Europe sont confrontés à l'afflux massif de migrants arrivant par la voie maritime et terrestre. Cet afflux ne pourra être endigué que si les origines profondes du désespoir éprouvé par les individus sont abordées. Pour apporter une réponse complète à cette crise, il faut faire augmenter les investissements financiers dans les pays d'origine. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la formulation de politiques migratoires efficaces et l'élaboration de mesures visant à préserver le caractère humain de toutes les formes de migration. Tous les individus sont des citoyens du monde et il convient de leur offrir les mêmes chances.

M. A. ALI (Iraq) déclare que son pays a fait son maximum pour renforcer sa participation aux réunions internationales et que le Parlement iraquien fait tout son possible pour assumer ses responsabilités. Des efforts ont été consentis pour former un gouvernement national menant, aux côtés du parlement, un processus de réforme. Il faut renforcer le respect réciproque sans faire de différence entre les religions, les origines ethniques et les croyances. Le terrorisme est un dangereux fléau. Il faut s'attaquer à ses causes profondes et la vague de terreur qui déferle sur le monde doit cesser. L'Iraq est un pays martyrisé par Daech, qui massacre des innocents et s'en prend à sa culture, à son patrimoine et à son histoire. Tous les peuples vivant en Iraq doivent s'unir contre Iraq avec le soutien de la communauté internationale. L'Iraq paie le prix fort de la guerre, qui s'accompagne d'une chute des prix du pétrole, engendrant une crise économique. L'aide internationale est une nécessité urgente. Les terroristes de Daech attaquent de façon indiscriminée, tuant adultes et enfants, commettant des massacres et gagnant du terrain. Il faut consentir des efforts pour trouver des solutions pérennes. Les fournitures médicales, le logement, l'alimentation et l'eau manquent. Les enfants ne peuvent pas aller à l'école ni à l'université et des déplacements massifs ont eu lieu. Il invite donc instamment tous les pays à subvenir aux besoins fondamentaux des réfugiés iraqiens et à leur offrir la protection requise. L'aide de la communauté internationale sera fondamentale pour éradiquer le fléau du terrorisme.

Mme V. MATA (Venezuela) déclare que le problème de la migration est l'un des plus graves auxquels le monde soit actuellement confronté. Les grands flux de migrants et de réfugiés sont complexes et pluridimensionnels. Ils exigent donc une coopération régionale et mondiale. La communauté mondiale doit se mobiliser pour sauver des vies et défendre les droits de l'homme, notamment en appliquant le principe de la non-discrimination. La solution ne saurait être d'empêcher les migrants de pénétrer sur le territoire des pays développés, mais plutôt d'accorder une aide humanitaire et de veiller au respect des droits de l'homme, tout particulièrement au vu du fait que des milliers de réfugiés sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'actuelle crise de la migration est en grande partie à mettre sur le compte des traces laissées par le colonialisme et l'impérialisme. Il faut une coopération plus étroite entre les pays de transit, d'origine et de destination afin de mettre sur pied des programmes suffisamment bien conçus pour nous permettre de relever les défis de demain. Des groupes criminels profitent de la vulnérabilité des migrants pour se lancer dans la traite des personnes et le trafic d'armes et de stupéfiants.

Le Venezuela a l'intention de mener une action coordonnée fondée sur les droits de l'homme pour répondre aux besoins des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. La lutte contre la traite des personnes doit s'appuyer sur la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Venezuela a fait acte de solidarité en ouvrant ses frontières au peuple syrien dans l'optique, non pas de construire des murs, mais des ponts. Il est essentiel de trouver une solution politique aux problèmes que connaît la République arabe syrienne.

Le Venezuela subit l'une des pires agressions de son histoire. Un conflit est en train d'éclater à ses portes, avec la participation des médias internationaux, pour diverses raisons économiques et politiques aux échelons national et international. Les Etats-Unis d'Amérique continuent à mener une politique de déstabilisation des démocraties d'Amérique du Sud qui ne s'alignent pas sur les intérêts économiques et politiques américains. Un régime frontalier pacifique a été instauré afin de protéger les populations vivant dans les zones frontalières, notamment le long de la frontière avec la Colombie. Le Venezuela restera une terre de paix et de solidarité, œuvrant en faveur d'un monde plus juste, plus intelligent et plus humain.

M. J.S. FIGUEROA AGUILAR (Nicaragua) déclare que la migration est une question d'importance majeure, qui entretient des liens étroits avec le droit international humanitaire et la solidarité entre les peuples. Les flux migratoires actuels sont à mettre sur le compte d'un grand nombre de causes et de facteurs tels que la pauvreté, les conflits, la guerre, les catastrophes naturelles et l'absence de perspectives d'emploi. La migration de masse a des conséquences planétaires. Quelles que soient ses origines, il faudra la volonté politique et la grandeur morale des Etats, des gouvernements et des parlements pour trouver des solutions. Les parlements ont une contribution importante à apporter à la recherche de solutions grâce à l'adoption des stratégies et politiques requises. Des efforts doivent être consentis pour amender la législation sur la migration en l'axant sur les migrants. Les parlements doivent ratifier tous les traités internationaux pertinents et s'assurer de leur mise en œuvre. Un dialogue constant doit être noué entre toutes les parties prenantes de la société afin que s'instaurent les conditions permettant aux pays de mieux se préparer à l'afflux de migrants, ainsi que d'assurer le plein respect de leurs droits et de leur dignité.

Les migrants sont exposés au rejet et à l'hostilité. Il a toutefois été prouvé que des flux migratoires bien gérés bénéficient aux pays d'origine comme de destination. Les parlements doivent contribuer plus activement à l'élaboration de politiques mondiales et au suivi des engagements souscrits par les gouvernements en vertu des accords internationaux. Le Nicaragua reconnaît le droit de tout un chacun à demander l'asile et fait donc tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à la sécurité des réfugiés et au respect des accords internationaux auxquels il est partie. Il convient de rejeter tout type d'ingérence, qu'elle soit politique, culturelle, religieuse ou autre, dans les affaires souveraines d'un Etat. Le Nicaragua interdit le recours à l'arme nucléaire et aux autres armes de destruction massive et condamne toute agression entre pays. Il fait tout son possible pour respecter le droit international et promouvoir l'intégration régionale. Il en appelle à la conscience de tous les pays ou les alliances ayant déclenché des guerres, provoqué des destructions, fait des victimes et obligé les individus à fuir pour sauver leur peau. Il invite ces pays à adopter des politiques compensant les dommages et les souffrances causés à des millions de gens.

M. G. FARINA (Italie) déclare que l'expérience de son pays comme terre d'origine de flux migratoires l'a rendu plus sensible aux besoins des migrants dans son rôle de pays de destination. Les conditions de travail et la sécurité sur le lieu de travail des migrants ont donc été améliorées. Il faut que le monde comprenne que la diversité est enrichissante. La population des Etats-Unis d'Amérique peut être prise en exemple du mélange des cultures dont peut naître un sentiment unifié d'identité nationale. Les immigrants italiens sont devenus des membres à part entière de leur communauté d'accueil tout en préservant leurs traditions. La tolérance mutuelle est le chemin vers la vérité. Dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Afghanistan, l'Italie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour défendre la paix, les droits civils et la solidarité. L'opération *Mare Nostrum* en constitue un exemple. Elle a permis de sauver des vies dans la Méditerranée et servi la cause de la paix, de l'amitié et du dialogue. Le drapeau de la solidarité devrait être hissé aux frontières de l'Union européenne.

M. J. HORVAT (Slovénie) déclare que la migration, qui touche un nombre croissant de pays, est l'un des plus grands défis auxquels soit confronté le monde d'aujourd'hui. La Slovénie est un pays de transit, qui a vu plus de 3 000 personnes se présenter simultanément à ses frontières. La majeure partie des migrants viennent de République arabe syrienne, certains d'Iraq et d'Afghanistan. La vaste majorité d'entre eux a poursuivi son périple. 32 seulement ont demandé à bénéficier de la protection internationale en Slovénie. La Slovénie traite des questions migratoires dans le contexte de l'Union européenne, qui a adopté l'agenda européen en matière de migration. Ce pays s'est fixé une série d'obligations et d'objectifs visant à renforcer sa présence en mer, à lutter contre la traite des personnes, à prévenir la migration irrégulière et à intensifier la solidarité et le sens des responsabilités manifestés par les Etats membres.

L'aide humanitaire est une priorité pour l'Union européenne. En dépit d'efforts considérables, la situation reste grave sur le terrain et exige de la communauté internationale une réponse unifiée et immédiate. Il faut prendre des mesures pour intensifier les interventions diplomatiques visant à éradiquer les causes profondes de la crise de la migration, à mettre un terme aux guerres et aux conflits armés en République arabe syrienne, en Libye et en Iraq et à renforcer les institutions de ces pays. Remettre à plus tard les tentatives pour résoudre de tels conflits serait catastrophique pour les pays concernés, leurs habitants, la région dans son ensemble et les pays d'accueil. L'Europe, qui a toutefois joué un rôle dans la déstabilisation du Moyen-Orient, doit désormais assumer ses responsabilités. Les parlementaires doivent assurer la solidarité permettant de répartir équitablement la charge de la crise des réfugiés. La réponse ne peut pas passer par la construction de murs.

M. D.N. DATU MANSUR (Malaisie) déclare que la migration est une question d'envergure mondiale complexe, qui n'épargne quasiment aucun pays du monde. Les migrants économiques représentent une part significative de la main-d'œuvre malaise. La Malaisie s'est dotée d'un cadre législatif protégeant les droits des travailleurs migrants, notamment en ratifiant la Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération de 1951 (n° 100). Elle condamne les migrations forcées, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants sous toutes leurs formes. Elle a consenti des efforts significatifs pour améliorer les mécanismes dont elle dispose à l'échelon national pour lutter contre ces méfaits.

La Malaisie invite la communauté internationale à se mobiliser en faveur d'une répartition équitable de la charge des migrations forcées. La Malaisie, qui n'a ni signé ni ratifié la Convention relative au statut des réfugiés (1951), ni son protocole de 1967, a donc pris, pour des motifs humanitaires, des mesures allant au-delà de ses obligations internationales. Le Gouvernement malais continue, en collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à traiter au coup par coup des cas des migrants, en attendant leur réinstallation dans un pays tiers. Il faut que la communauté internationale s'efforce de trouver une solution durable à la question de la migration de masse, tout en défendant le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

M. H.M. OO (Myanmar) déclare que tous les pays, où qu'ils soient situés dans le monde, sont confrontés aux difficultés posées par la migration. Il est encourageant de constater que plusieurs pays ouvrent leurs frontières aux migrants pour des motifs humanitaires en leur offrant nourriture et abri provisoire, mais il est également décevant d'apprendre que les migrants sont la proie des réseaux de traite des personnes. L'UIP peut apporter une contribution importante à la crise mondiale de la migration en invitant ses parlements membres à prier leurs gouvernements respectifs d'unir leurs forces.

Evoquant la situation au Myanmar, il ajoute qu'un accord de cessez-le-feu a été conclu quelques semaines auparavant. Il est permis d'espérer que cet accord ramènera la paix dans le pays, faisant baisser le nombre d'habitants du Myanmar qui émigrent. Les réformes démocratiques prennent de l'ampleur et des élections générales auront très bientôt lieu. Le Parlement, qui s'emploie à s'acquitter de sa mission en s'inspirant de la Stratégie de l'UIP, est aujourd'hui considéré comme l'institution la plus importante pour la transition démocratique du Myanmar. Il remercie l'UIP et ses parlements membres de leur soutien. Il espère que l'élection du nouveau Parlement renforcera la coopération entre le Myanmar et l'UIP.

M. V. GUMINSKY (Biélorus) estime préoccupant de voir l'Europe sombrer au fil des jours dans la crise de la migration. Le problème prend rapidement de l'ampleur et l'Europe a tardé à réagir. Chaque jour, des milliers de personnes passent les frontières de l'Union européenne à la recherche d'un refuge et d'une protection pour lesquels ils sont prêts à risquer leur vie. Cet afflux considérable de réfugiés en Europe est la conséquence des conflits armés qui perdurent au Moyen-Orient et en Afrique, engendrant violence, impunité, pauvreté, chaos et désespoir. Les restrictions à la migration régulière imposées par l'Union européenne ont contribué à accroître la migration irrégulière. L'Union européenne a fait preuve d'un manque d'hospitalité décevant à l'égard de ces personnes désespérées, qui méritent protection et abri.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer en réagissant aux violations des droits des migrants et des réfugiés, en braquant les projecteurs sur cette question et en coopérant à sa résolution. Les donateurs doivent soutenir davantage les pays recevant des réfugiés et ceux qui se trouvent dans des zones de conflit. Il ne faut pas oublier les organisations œuvrant dans ces régions pour aider des millions de migrants et de réfugiés. L'actuelle crise des migrants doit servir à améliorer la politique migratoire de tous les pays du monde.

Le Bélarus a constaté une hausse du nombre de demandeurs d'asile, dont un grand nombre sont originaires d'Ukraine, de République arabe syrienne et d'Afghanistan. Des efforts considérables sont consentis pour permettre à ces personnes de retrouver une vie normale, mais l'expérience a mis en lumière les failles de la législation du Bélarus. Un projet de loi sur les migrations forcées a donc été présenté au Parlement. Seuls la solidarité internationale et le renforcement de la coopération entre toutes les parties prenantes pourront permettre de trouver une vraie solution à la crise des réfugiés. Ces derniers mois, malheureusement, le dialogue et la recherche de solutions communes ont cédé la place aux sanctions politiques, aux restrictions et aux mesures unilatérales à l'encontre de pays, d'entreprises, voire de parlementaires. Il est inadmissible que les autorités des Etats-Unis et de la Finlande aient empêché certains parlementaires de prendre part à des forums parlementaires internationaux. Face à la crise actuelle, les parlementaires doivent renforcer leur capacité à réagir aux problèmes mondiaux et régionaux, accroître la confiance et la coopération entre les pays et soutenir de façon ferme l'application des valeurs de la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes universels du droit international.

M. O. HAV (Danemark) qualifie la migration de masse de tragédie et de défi pour la communauté mondiale. Toute personne contrainte à fuir de chez elle risque de tout perdre : sa famille risque d'éclater, sa situation économique de se fragiliser et elle doit s'adapter à une nouvelle culture. Les populations fuient leur terre d'origine pour un grand nombre de raisons, parmi lesquelles la guerre, la faim ou l'absence de perspectives pour leurs enfants. Cette tragédie ne se limite pas aux migrants, mais aux pays qu'ils laissent derrière eux. Les circonstances étant particulièrement difficiles, les pays qui reçoivent des migrants et des réfugiés sont aussi durement touchés, notamment les pays limitrophes d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Europe. Il convient donc de trouver de nouvelles solutions.

Il est indispensable d'offrir une aide humanitaire aux personnes qui fuient, mais la clé de cette crise réside dans la résolution des problèmes les incitant à fuir leur pays d'origine. La guerre et la faim doivent cesser, et le monde doit se résoudre à admettre que tous les problèmes ne peuvent pas être résolus militairement. Il faut instaurer un environnement commercial plus équitable pour que la prospérité économique soit à la portée de tous. Les parlementaires du monde entier doivent consentir de gros efforts pour créer un monde plus juste pour tous.

M. M. MUSTAFA ALDAO (Soudan) estime que les parlementaires doivent réfléchir aux aspects sociaux et politiques qu'il convient d'aborder pour préserver la paix et la dignité humaine. La guerre, le terrorisme et la crise économique gagnent du terrain, ce qui met le monde en difficulté. Plusieurs conflits restent sans solution, ce qui pourrait mettre en danger la paix mondiale. La communauté internationale doit coopérer pour lutter contre les phénomènes dangereux constituant une menace mondiale. Chaque parlement doit analyser sa législation pour veiller à ce qu'elle offre une protection efficace aux réfugiés et aux migrants et permette de lutter contre la traite des personnes. La migration est liée à la détérioration des conditions économiques, à laquelle il faut trouver des solutions. Les conditions de vie se dégradent et le bien-être économique et social des peuples doit être considéré comme une priorité. Le Soudan, qui accueille quatre millions de réfugiés originaires du Soudan du Sud, de la République arabe syrienne et du Yémen, leur offre à tous l'aide dont ils ont besoin. Plutôt que d'ériger des camps, les réfugiés sont accueillis chez l'habitant.

Il faut réfléchir aux solutions permettant de résoudre les causes profondes de la migration, notamment les conflits et l'instabilité politique. Le Soudan, qui a noué un dialogue inclusif motivé par le souhait de résoudre des problèmes politiques, a consenti de gros efforts pour contribuer à la paix et à la sécurité internationale. Les réformes économiques suivent leur cours. La question de la Palestine est particulièrement grave et l'occupation israélienne doit prendre fin. Les Palestiniens sont victimes de violations systématiques de leurs droits de l'homme, qui alimentent l'extrémisme. L'incapacité à chercher ensemble des solutions pérennes serait une catastrophe universelle.

M. K. GEBREHIWOT (Ethiopie) déclare que les migrations jouent depuis plusieurs siècles un rôle majeur dans l'histoire de l'humanité. Les grands mouvements de population actuels ont toutefois déclenché une crise humanitaire, conséquence des conflits armés, de la guerre, de la pauvreté extrême, des violations des libertés et des droits fondamentaux et d'un grave sous-développement. Il faut renforcer la coopération, non seulement dans l'optique d'aider ceux dont les droits ne sont pas protégés et qui risquent leur vie en se lançant dans de périlleuses traversées maritimes et terrestres à la recherche d'un abri, mais aussi les pays touchés par la crise humanitaire provoquée par les déplacements de masse forcés. Le nombre de migrants qui

meurent en cours de route augmente rapidement. Toute incapacité à régler les controverses actuelles et à apaiser le sentiment d'urgence qui en découle portera atteinte à la cohésion sociale. Il est fondamental que l'Assemblée en cours détermine les domaines dans lesquels il est urgent d'agir et formule des recommandations que les parlementaires pourront mettre en œuvre dans leurs pays respectifs pour réduire les coûts faramineux de la migration.

L'Éthiopie, qui a pris une part active au récent Forum mondial sur la migration et le développement, s'engage à mettre pleinement en œuvre ses conclusions, à savoir la reconnaissance universelle de la migration, ainsi qu'à garantir un développement durable et sans exclusive. Il faut souligner l'incidence bénéfique de la migration sur le développement et mettre un terme aux attitudes hostiles et agressives. Toutes les nations doivent s'engager à mettre en œuvre le Programme de développement durable pour 2030, qui contient un objectif relatif aux migrations. Une action concertée serait bénéfique aux migrants eux-mêmes, tout en garantissant la paix et la sécurité universelles. Des mesures particulières devront être prises pour prévenir et combattre la traite des personnes et démanteler les réseaux de trafic illicite de migrants.

M. A. CISSÉ (Mali) déclare que la migration est un problème international, dont les origines sont économiques, sociales et politiques, entre autres. Ces dernières années, elle a donné du fil à retordre à un nombre croissant de pays. Historiquement, le Mali est un pays d'origine et de transit. Il traite les migrants qui traversent ses frontières dans le respect de ses traditions d'hospitalité et de moralité. Le Mali est aujourd'hui une étape importante du voyage de nombre de migrants vers l'Europe. Plusieurs accords bilatéraux sont en place avec des pays d'Afrique centrale et septentrionale, ce qui facilite le passage du sud vers le nord par le Mali.

La majeure partie des migrants quittant le Mali sont peu instruits et travaillent dans le secteur industriel, le bâtiment, l'agriculture et la pêche. Le Mali a toutefois subi un exode des cerveaux entre 1995 et 2005, période au cours de laquelle un grand nombre de diplômés des universités maliennes ont émigré dans des pays développés, notamment en France. La majeure partie des personnes qui décident de quitter le Mali sont poussées par la pauvreté extrême, qui empire en raison de la croissance démographique, de la hausse du chômage et de la difficile conjoncture économique. La majorité des émigrés maliens quittent les zones rurales pour partir à l'étranger. Les facteurs climatiques, notamment la pénurie d'eau, les pluies peu abondantes et la pression croissante sur les ressources naturelles ont également fait augmenter les flux migratoires dans le pays.

La crise qui a secoué le nord du Mali a provoqué des déplacements internes et des flux migratoires en direction de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Niger. Un grand nombre de migrants, aidés par le HCR, sont revenus au pays à la suite des élections présidentielles de 2013. L'accord de paix et de réconciliation conclu à la mi-2015 facilitera le retour de ces migrants et des personnes qui se sont déplacées à l'intérieur du pays. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente au sort des réfugiés, quel que soit leur pays d'origine, en particulier les jeunes et les enfants qui meurent dans la Méditerranée. Elle doit unir ses forces pour protéger ceux qui en ont besoin, éviter de nouvelles victimes en mer et démanteler les réseaux de trafic illicite.

M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire, reprend la conduite des travaux de l'Assemblée.

M. G.F. TERNZI (Saint-Marin) qualifie de complexes et douloureuses les difficultés auxquelles le monde est confronté en matière de migrations. Il convient de réfléchir soigneusement aux facteurs économiques et sociaux poussant les individus à quitter leur pays d'origine, ainsi qu'aux façons de relever les défis que pose la migration aux pays de transit et de destination. La migration, qui augmente en raison de l'instabilité politique et de la crise financière, a des conséquences graves sur les pays, les migrants et leur famille. Le terrorisme, les conflits et les persécutions religieuses poussent des populations entières à quitter leur pays en entreprenant un périlleux voyage, dont la destination est souvent inconnue. L'afflux massif de migrants dans l'Union européenne soumet les pays d'accueil à une pression croissante. Les terribles images des événements tragiques favorisant la migration de masse ne peuvent toutefois être ignorées.

Nombreuses sont les difficultés exigeant des réponses immédiates, par exemple l'amélioration des services d'accueil, le soutien financier et la gestion plus humaine de la migration garantissant le plein respect des droits de l'homme, conformément aux normes internationales. Les parlements doivent inviter leurs gouvernements respectifs à faire preuve de davantage de coopération avec les pays d'origine et de destination. La réglementation de l'asile et le soutien spécifiquement mis à la disposition des organisations internationales doivent être réformés.

L'urgence humanitaire de la situation, à savoir les besoins en nourriture, logements et soins médicaux, relève de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale. Les pays qui assurent la première prise en charge des réfugiés doivent être soutenus. Il faut lutter contre la migration irrégulière, l'exploitation et la violence. Pour protéger d'innocentes victimes, les Etats doivent unir leurs forces et condamner fermement toutes les formes de violence, ainsi que lutter contre la traite des personnes, tout particulièrement les femmes et les enfants.

Saint-Marin est certes un petit pays, mais riche d'une longue tradition d'hospitalité et il a longuement réfléchi à la façon dont il pourrait optimiser l'utilisation de ses ressources. Il s'est engagé à collaborer étroitement avec les organisations internationales dont il est membre et prend des mesures visant à soutenir directement le HCR. Saint-Marin a créé une commission de coordination chargée de prendre soin des enfants temporairement séparés de leurs parents et de leur trouver un toit. La migration exerce une forte influence sur un grand nombre de pays. L'histoire se répète tragiquement pour les individus et les familles. La communauté mondiale doit veiller activement au respect de la dignité humaine de tous les individus et œuvrer à l'instauration d'un avenir meilleur.

M. L. TSOOG (Mongolie) déclare qu'un nombre croissant de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile fuient leur foyer pour échapper aux conflits armés, à la violence, à la pauvreté et à la discrimination et partir en quête de liberté, de paix et de meilleures conditions de vie. Les défis posés par une migration à une aussi grande échelle doivent être relevés grâce à l'effort collectif de la communauté internationale. La mise en œuvre effective du Programme de développement durable pour 2030 offrira une passerelle importante pour trouver des solutions durables aux problèmes qui sont à l'origine de la hausse soudaine de la migration. La communauté internationale doit unir ses forces. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en amendant la législation, en supervisant le travail de l'Exécutif et en affectant les ressources budgétaires requises pour atteindre les Objectifs de développement durable.

La Mongolie est attachée à la promotion des valeurs démocratiques et le Parlement mongol a récemment accueilli la réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au cours de laquelle ont eu lieu des discussions fructueuses portant sur les grandes thématiques de la sécurité régionale, du terrorisme, de la lutte contre la traite des personnes, des défis économiques devant être relevés dans la région, de la migration, de la sécurité alimentaire, de la réduction des risques de catastrophe, des droits de l'homme, de la liberté de la presse, de la liberté de culte et des questions de genre.

Mme G.N. CONDORI JAHUIRA (Pérou) considère que la promotion et la protection des droits de l'homme doivent être une priorité pour que les migrations deviennent plus justes, plus sensées et plus humaines. Le Pérou s'est engagé à se conformer au droit international et sa politique migratoire respecte la libre circulation entre les pays andins. La législation péruvienne a été actualisée et des structures instaurées pour garantir les droits des migrants et veiller au bon déroulement de la procédure. Les individus migrent volontairement ou par nécessité. Tous sont en quête d'un avenir meilleur. Les pays de destination doivent garantir aux migrants qu'ils accueillent qu'ils jouiront des mêmes droits que leurs ressortissants nationaux. L'emploi revêt une importance particulière. Les pays doivent s'engager vraiment à garantir la transférabilité des avantages sociaux et à veiller à ce que les travailleurs migrants ne doivent pas faire l'impasse sur leurs droits au travail. La stabilité économique et sociale, le développement, l'éducation et la politique sanitaire figurent au nombre des facteurs attirant les migrants dans les pays d'accueil. Le Pérou considère la traite des personnes et le trafic illicite de migrants comme des crimes contre l'humanité. Le monde est un village planétaire. Des efforts sont consentis pour abaisser les entraves au commerce et promouvoir la libre circulation des biens et des services, mais la même optique ne s'applique pas à la libre circulation des personnes. Les inégalités et leur coût social pour la course à la croissance doivent être sérieusement pesés.

Mme M. MOCTAR (Mauritanie) déclare que la migration n'est pas un phénomène nouveau, mais que le volume des déplacements a explosé ces dernières années. Des raisons économiques, mais aussi la recrudescence des conflits, sont à l'origine de ce phénomène. Autrefois, la migration était pour une large part volontaire. A l'heure actuelle, elle prend notamment la forme de mouvements involontaires à grande échelle d'individus fuyant les persécutions. La migration touche principalement l'Europe, où les conflits sont moins nombreux et les perspectives meilleures sur le plan des droits de l'homme, de l'éducation et de l'emploi. Les pays d'accueil, qui souffrent de la crise économique, ont du mal à assumer la charge que représente l'accueil d'un nombre important de migrants.

La Mauritanie est principalement un pays de transit et de destination situé sur l'un des principaux itinéraires reliant l'Afrique à l'Europe. Les autorités mauritaniennes chargées des migrations n'ont pas ménagé leurs efforts pour améliorer la situation des migrants en transit en leur offrant logement et nourriture. Il est à espérer que des mesures pourront être prises pour éviter la migration clandestine et endiguer le marché du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes. La présence des migrants en Europe est une réalité, qu'il convient d'aborder dans une perspective humanitaire garantissant que les droits de l'homme de tous les migrants seront respectés. La migration doit de toute urgence devenir plus intelligente, tant du point de vue des conditions économiques que d'un développement reposant sur la création d'emplois. Il faut également que la migration devienne plus humaine en se fondant sur le respect des droits de l'homme et la dignité humaine. Il ne sera possible de trouver des solutions durables qu'en s'attaquant aux causes profondes des guerres civiles et des situations de conflit et en améliorant la situation des pays d'origine grâce à un soutien financier visant à permettre aux populations de rester dans leur pays et d'y travailler. Pour que les gens restent au pays, il faut davantage de démocratie, une gouvernance de qualité et le respect des droits de l'homme. La Mauritanie a toujours fait son maximum pour aider ceux qui cherchaient refuge sur son territoire. La communauté internationale doit unir ses forces pour trouver des solutions à long terme permettant d'éradiquer la pauvreté, la répression, les inégalités et la guerre et de promouvoir les valeurs que sont la démocratie, les droits de l'homme et la protection de la dignité de tous les individus.

M. M. KITT (Irlande) déclare que l'Irlande veille à fournir une contribution importante et efficace aux efforts visant à améliorer la réponse apportée par la communauté internationale aux crises humanitaires, par exemple celle provoquée par les migrations forcées de masse. Les mouvements provoqués par les conflits restant sans solution ont eu un effet dévastateur durable sur les familles qui ont fui leur foyer et leur communauté pour chercher refuge en Europe et dont un grand nombre a perdu des êtres chers dans des circonstances absolument abominables. Déterminée à s'attaquer à la racine des mouvements démographiques, l'Irlande offre une assistance humanitaire à la République arabe syrienne et à ses voisins, ainsi qu'aux pays de la Corne de l'Afrique et d'autres régions de ce continent.

De surcroît, Irish Aid a versé au HCR 24 millions d'euros de financement de base souple et non affecté, et contribué aux opérations de recherche et de sauvetage qui ont eu lieu en Méditerranée centrale et du sud. L'Irlande, qui croit à une action humanitaire fondée sur des principes, estime que les communautés touchées par la crise doivent être placées au cœur de l'intervention humanitaire. Le budget 2016 de l'Irlande prévoit d'affecter au total 640 millions d'euros à cette cause. Toutefois, il faudra que la communauté mondiale dans son ensemble fasse bien plus.

M. T. KATO (Japon) considère indispensable que la communauté internationale s'attaque de concert aux causes des migrations forcées de masse dans le but de les faire disparaître. Le Japon a contribué à cet effort mondial. Il a récemment annoncé qu'il s'engageait à verser 810 millions de dollars d'aide humanitaire à la République arabe syrienne et aux pays avoisinants dans le but d'amoinrir la charge humanitaire de la crise actuelle de la migration. Les parlements jouent un rôle important en supervisant l'activité gouvernementale. Il faut faire davantage pour extirper le terrorisme à la racine en résolvant les conflits tout en apportant une aide humanitaire. Le Japon s'engage à contribuer aux efforts consentis en ce sens à l'échelon planétaire.

Mme B. KURIGER (Nouvelle-Zélande) fait observer que la mondialisation a fait disparaître la réglementation s'appliquant aux frontières géographiques et donné un caractère transnational à un plus grand nombre de problèmes. Dans un monde interconnecté, la migration prend de l'ampleur, se développe et gagne en complexité. Les médias diffusent un flot constant d'images tragiques des réfugiés et des migrants en détresse, tout particulièrement ceux qui se lancent dans la périlleuse traversée de la Méditerranée. Même si tous les Etats s'employaient à venir en aide aux réfugiés et à les accueillir, leur intervention n'y suffirait pas. Tant que tous les êtres humains ne vivent pas libres, la réponse à la migration ne pourra pas être absolue. Toutefois, il convient de tenter d'atténuer la crise actuelle. Les parlementaires, qui ont un rôle à jouer, doivent contribuer à la solution. Plus l'analyse des besoins en matière de sécurité sera large et plus il y aura de chances que ces besoins soient pris en charge.

Mme S. SANTOS (Brésil) précise que la migration, pourtant vieille comme l'humanité, atteint aujourd'hui des proportions sans précédent, notamment autour de la Méditerranée. Les parlementaires doivent analyser la politique migratoire de leur pays et l'adapter aux défis posés par cet afflux massif. Des efforts doivent être déployés pour lutter contre la xénophobie et aider ceux qui ont fui leur foyer pour reconstruire leur vie. Le Brésil a de tout temps accueilli des immigrants, les intégrant dans la vie économique et sociale du pays et la migration est considérée comme un aspect important de la culture brésilienne et de son économie. Le Brésil apporte sa pierre à l'édifice en pratiquant le regroupement familial, en donnant aux enfants migrants accès à l'éducation et en protégeant et défendant des valeurs humanitaires.

M. H. KALEMZAI (Afghanistan) constate que les pays font tout leur possible pour se développer sur le plan économique et social et vivre les uns avec les autres dans un climat de sécurité et de paix. L'économie, la société et l'infrastructure afghanes ont été réduites à néant par presque 40 années de guerre et de conflits, au cours desquelles des millions de personnes ont été tuées, blessées, déplacées ou contraintes à fuir le pays. Depuis la fin 2001, la situation s'est nettement améliorée grâce à l'instauration d'une gouvernance de qualité, à l'adoption de lois et au développement d'une société démocratique moderne. Le Gouvernement, le Parlement et le peuple afghans sont reconnaissants à la communauté internationale du soutien indéfectible qui leur a été manifesté, ainsi que de l'aide humanitaire, politique et économique qui leur a été offerte.

Le terrorisme et l'extrémisme sont un phénomène mondial. L'Afghanistan et les pays avoisinants sont devenus la plaque tournante d'organisations puissantes, qui tirent profit de certaines situations pour étendre leur influence. Cela fait 30 ans que les Afghans subissent le terrorisme. Les récents attentats de Kunduz et Kaboul prouvent que de graves menaces continuent à peser sur l'Afghanistan. Le soutien international ne doit pas fléchir. Les forces de sécurité afghanes, qui continueront à lutter contre le terrorisme, ne laisseront jamais ce pays se transformer en un sanctuaire pour les terroristes.

La séance est levée à 18 h.55.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles

SEANCE DU DIMANCHE 18 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h.40 sous la conduite de Mme A. King (Nouvelle-Zélande),
membre du Bureau de la Commission permanente.*

La PRESIDENTE informe les membres que la Présidente de la Commission, Mme F. Naderi (Afghanistan), n'a malheureusement pas pu assister en raison de la situation politique dans son pays.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/133/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)

Le compte rendu analytique de la dernière session est approuvé.

Elections au Bureau

La PRESIDENTE dit qu'il y a un poste vacant au Bureau, devant être pourvu par un homme du Groupe Eurasie. Elle invite les délégations non représentées au Bureau à soumettre leurs nominations avant la dernière séance de la Commission.

Débat et adoption d'une résolution sur *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*

La PRESIDENTE rappelle que Mme B. Jónsdóttir (Islande) et M. H.-J. Jhun (République de Corée) ont été désignés comme co-rapporteurs pour la question en cours d'examen, *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*. Leur note explicative du projet de résolution a déjà été envoyée aux membres de la Commission pour examen : 115 propositions d'amendement au projet de résolution ont été soumises avant la date limite réglementaire. La Commission est invitée à débattre du sujet, des amendements proposés, puis d'approuver le texte final de la résolution en plénière.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), *co-rapporteuse*, dit qu'il est indispensable de réfléchir aux réalités du 21^{ème} siècle en matière législative. Or, il semble que les parlements accusent toujours un temps de retard par rapport aux progrès de la technologie. Il faut donc adopter des orientations, des normes et des bonnes pratiques adaptées à cette nouvelle réalité. Les parlementaires utilisent de plus en plus les médias sociaux pour s'adresser à leurs électeurs, alors que ces derniers s'en servent pour participer aux décisions et demander des comptes à leurs représentants.

Elle note avec satisfaction qu'aucun amendement n'a été proposé pour le passage concernant le contrôle parlementaire et les lanceurs d'alerte. Cela montre que les parlementaires sont d'accord sur la nécessité d'outils de contrôle efficaces, à la mesure des quantités de données énormes concernant leurs électeurs. Le droit international relatif aux droits de l'homme doit également s'appliquer au cyberspace et au monde physique. Elle regrette, par contre, que chacun ne se rende pas bien compte de l'empreinte numérique qu'il laisse, ni du risque que cette empreinte soit nationalement et internationalement récupérée et partagée. Elle espère que les

parlementaires conjugueront leurs efforts pour aboutir à une résolution forte, fondée sur les meilleures pratiques décrites par les Nations Unies et d'autres instances internationales en matière de vie privée numérique.

M. H.-J. JHUN (République de Corée), *co-rapporteur*, dit que, dans un monde de l'information en mutation rapide, le développement des technologies de l'information et de la communication comporte des risques pour la protection des données personnelles et de la vie privée. Or, cette protection est fondamentale pour la défense des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme : aussi le projet de résolution vise-t-il à déterminer la part, essentielle, que les parlements doivent prendre dans ce domaine. En conséquence, le projet de résolution expose des normes et pratiques mondiales, généralement convenues par les Etats, dont il prône le respect. Il prône également un cadre juridique portant un renforcement du contrôle, par les parlements, des programmes de surveillance de masse mis en œuvre par certains Etats, et qui n'ont pas fait, jusqu'à présent, l'objet d'un contrôle légal suffisant. Le contrôle est nécessaire si on veut protéger le droit à la vie privée et à la liberté d'expression.

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication est l'une des raisons de l'accroissement de la surveillance numérique. Si les parlements ne sont pas suffisamment armés en termes de connaissances et d'information, les efforts visant à rattraper l'avance de ces technologies resteraient vains. Tous les pays du monde entrent rapidement dans l'ère de l'information, mais les moyens qu'ils mettent en œuvre pour protéger et gérer les données personnelles varient en fonction des circonstances politiques, économiques ou sociales. Il faut absolument qu'ils partagent les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques pour trouver les solutions les plus constructives aux problèmes qui se posent.

Débat

M. K. BARHAM (Jordanie) dit qu'il faut réduire la fracture numérique, surtout pour les pays qui connaissent une instabilité et des problèmes sociaux et politiques. La question est comment mettre à profit les technologies de l'information et de la communication pour résoudre ces problèmes et assurer une démocratie réelle, fondée sur une participation massive, qu'elle soit en ligne ou physique. Peut-être faudrait-il créer des centres régionaux, chargés d'étudier cette question, en tenant compte des circonstances de chaque pays.

La Jordanie, soucieuse de protéger le droit à la vie privée, a rédigé des lois qui répriment les atteintes à ce droit. Une charte des droits numériques, garantissant les droits des citoyens en ligne, a également été entérinée. Il souhaite que d'autres pays, dans le monde, réfléchissent à des chartes similaires.

Mme J. MURGEL (Slovénie) dit que la rapidité des progrès technologiques est telle qu'il sera encore plus difficile, désormais, de protéger la vie privée et les libertés individuelles. Les discours de haine fleurissent, surtout dans les médias sociaux où il est aisé d'inciter à la haine des groupes marginalisés, en invoquant la liberté individuelle d'expression. La Slovénie a pris plusieurs mesures pour résoudre ce problème, notamment en rédigeant une nouvelle loi contre la discrimination. Le rapport du Médiateur national sur les droits de l'homme fait l'objet d'un débat annuel et des auditions publiques sont organisées sur les incitations à la haine.

Mais il faut savoir que, lorsqu'elles sont excessives, les mesures de lutte contre les incitations à la haine peuvent nuire aux caractéristiques techniques et sociales de la liberté sur l'Internet. Les sociétés doivent mettre en place des systèmes propres à protéger contre l'intolérance, ainsi que de moyens d'autorégulation. Malheureusement, il arrive aussi que des parlementaires tiennent des propos haineux et intolérants. En tant que représentants du peuple, il faut qu'ils mesurent les conséquences de leurs actions. La Slovénie souhaite la mise en place d'un code d'éthique pour tous les parlementaires, afin de jeter les bases d'un débat et d'un dialogue tolérants et constructifs.

M. I. SHANKARLAL JAIN (Inde) dit que la révolution numérique du 21^{ème} siècle a rapidement fait évoluer de nombreux domaines, ouvrant de nouvelles possibilités de participation politique. Les innovations des technologies de l'information et de la communication permettent à l'Inde de se transformer en une société capable de prendre son destin en mains grâce au numérique, et en une économie de la connaissance. Elles ont aussi créé une nouvelle forme de gouvernance numérisée, puisque les nouvelles technologies aident, désormais, les parlements à s'acquitter, à maints égards, de leurs tâches.

Mais l'ère numérique est aussi porteuse de périls graves pour la vie privée, car l'Internet a beaucoup accru les possibilités d'intrusion. L'Internet et son usage n'ont pas fini d'évoluer et leur avenir sera déterminé par de nombreux choix et politiques. Il faut savoir qu'ils peuvent diviser les populations entre celles qui participent à l'ère numérique, et celles qui resteraient sur le bord du chemin. Il faut donc veiller à ce que tous accèdent au monde numérique. Les parlements doivent coopérer étroitement avec les gouvernements pour protéger la vie privée et faire en sorte que l'Internet tienne ses promesses au service de la démocratie.

M. A. MANSOURI (République islamique d'Iran) dit que les parlements sont censés apporter le progrès et le développement, protéger et soutenir les droits de l'homme et la démocratie. Or, voici que la surveillance de masse pratiquée par des Etats menace les droits individuels, notamment le droit à la vie privée et à la liberté d'expression; elle empêche l'épanouissement d'une authentique société civile. Cette surveillance devient une habitude dangereuse et non une mesure exceptionnelle. N'apprend-on pas régulièrement, en effet, que des programmes illégaux de surveillance sont entrepris arbitrairement, au mépris du droit international et de l'obligation de protéger la vie privée ? Des révélations récentes montrent que certains gouvernements espionnent les communications de citoyens ordinaires, révoltant l'opinion publique mondiale. L'UIP et d'autres organisations internationales doivent franchement désigner et critiquer les pratiques de surveillance les plus persistantes et intrusives.

Mme D. KOHLER-BARNARD (Afrique du Sud) dit que la vie privée est un droit fondamental. Sans elle, pas de dignité humaine ni d'autres valeurs essentielles telles que la liberté d'association et d'expression. Or, avec les nouvelles technologies, il devient plus difficile de préserver ces valeurs. Des questions complexes touchant à la régulation nationale et internationale se posent désormais. Plusieurs Etats filtrent ou bloquent l'accès à l'Internet, limitant ainsi la liberté d'expression. Il faut donc que les parlementaires veillent à ce que les citoyens puissent exercer leur liberté d'expression, en ligne ou hors ligne.

L'Afrique du Sud entend renforcer la démocratie, dans le respect de l'obligation de rendre des comptes, de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Constitution sud-africaine protège la vie privée qu'elle tient pour l'un de ces droits fondamentaux. Toutefois, elle ne la regarde pas comme un droit absolu puisqu'elle peut être outrepassée pour maintenir la loi et l'ordre, empêcher le crime et les désordres et protéger la sûreté de l'Etat.

Aussi, l'Afrique du Sud ne sait que penser du passage du projet de résolution portant sur la suppression de toutes les limitations légales à la liberté d'expression. Chacun a droit à la liberté d'expression, mais pas à des fins de propagande guerrière, d'incitation à la haine pour des raisons de race, de sexe ou de religion. Elle espère que la Commission voudra bien modifier ce passage en conséquence.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) dit que l'Internet, en permettant aux gens de s'exprimer et de communiquer au plan mondial, s'est avéré un fantastique outil de liberté. Mais le plus gros risque, toutefois, est qu'il devienne un outil de domination : domination du pouvoir au niveau national, domination d'un Etat par un autre ou emprise des géants de l'Internet sur l'économie numérique.

Il appartient à la communauté internationale de veiller à ce que l'Internet soit un outil de démocratie, donnant aux citoyens et aux représentants parlementaires les moyens d'un contrôle démocratique fondé sur la transparence et jouissant de la confiance de toutes les parties prenantes. La Commission permanente n'a pas à redéfinir les principes établis par la Charte des Nations Unies, mais à déterminer les moyens parlementaires les meilleurs pour la mise en œuvre de ces principes à l'ère numérique.

Mme T. LINDBERG (Suède) dit que, puisqu'on recourt, désormais, à l'Internet dans la vie de tous les jours, il est temps de réfléchir à la grande importance qu'il acquiert pour la démocratie et les droits de l'homme. La technologie peut être utilisée à des fins louables ou funestes. L'Internet a élargi l'accès à l'information et facilité la communication, mais la vie privée peut aisément être compromise en ligne et, dans les sociétés fermées, la technologie sert à restreindre la liberté d'expression des citoyens.

Les parlementaires sont les gardiens par excellence des libertés d'expression, d'information, d'association et de la vie privée, autant de droits inscrits dans les conventions internationales et de piliers des sociétés démocratiques. Mais les parlementaires doivent aussi savoir qu'il ne sera pas facile de tenir ces engagements universels dans notre monde numérisé et nos sociétés mondialisées. La Suède demande donc instamment à tous les pays de faire respecter les droits

fondamentaux et de veiller à ce que chacun jouisse du droit à la vie privée et soit protégé contre la surveillance et la censure. En assurant la liberté et la sécurité sur l'Internet, on peut construire un monde numérique plus tolérant et ouvert pour les générations futures.

M. A. NUÑEZ BETANCOURT (Cuba) se demande comment on peut parler de démocratie à l'ère numérique quand le monde numérique est dominé par les pays développés. Sur les 2,7 milliards de personnes connectées à l'Internet (38 pour cent de la population mondiale), 78 pour cent vivent dans les pays développés. Le multilatéralisme est le meilleur moyen de combler le fossé entre ceux qui ont accès à l'univers numérique et ceux qui ne l'ont pas.

La surveillance pratiquée par divers pays menace la souveraineté des Etats. L'usage du cyberspace doit être régi par le droit international. Cuba ne cesse de défendre la protection des données personnelles et de la vie privée et demande l'adoption de mesures permettant un vrai contrôle de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication. De nombreux obstacles empêchent l'ouverture à tous du cyberspace, notamment le manque de ressources pour l'investissement, l'absence d'infrastructures et la difficulté à transférer les technologies vers le monde en développement.

M. A. JASIM (Emirats arabes unis) dit que l'ère numérique est porteuse d'avantages indéniables. Mais il y a aussi quelques problèmes liés à l'usage de l'Internet qui remettent en cause la crédibilité des droits de l'homme dans certains pays. La réglementation de l'Internet varie selon les pays : certains gouvernements invoquent la souveraineté ou la sécurité nationale pour justifier le contrôle de la toile. Gouvernements et parlements doivent respecter le droit international et assurer une utilisation libre de l'Internet, mais tout en protégeant la vie privée et les droits individuels. Il faut aussi plus de transparence pour trouver le bon équilibre entre la protection de la sécurité et la prévention des abus sur l'Internet. L'un des obstacles à une bonne utilisation de l'Internet est que des entreprises détournent les données personnelles, ce qui nuit à la vie privée des utilisateurs. Il faut, par ailleurs, une réglementation interdisant aux organisations terroristes de profiter de l'Internet pour cibler des jeunes vulnérables et des enfants.

M. H. HAMDANI (Indonésie) dit que certaines technologies n'ont été mises au point que pour la sécurité nationale, mais il faut trouver l'équilibre délicat entre les intérêts de la sécurité et les droits de l'homme, notamment le droit à la vie privée qui ne doit pas être violé. Cela est inscrit dans l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui interdit les ingérences arbitraires dans la vie privée, la famille, le foyer ou la correspondance et affirme que chacun est en droit d'être protégé, par la loi, contre de telles ingérences. La souveraineté des Etats doit également être protégée à l'ère numérique et tous les Etats sont tenus de respecter le droit international et les principes des droits de l'homme à cet égard.

Les entreprises sont elles aussi dans l'obligation de respecter et de promouvoir les droits de l'homme. L'utilisation de données personnelles, par des entreprises, sans le consentement des personnes concernées, devient pratique courante. Il faut donc que les entreprises adhèrent aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, surtout pour ce qui concerne la vie privée.

M. T. SUMATHIPALA (Sri Lanka) s'inquiète des utilisations indues des données privées, pouvant mener à des ingérences dans la vie privée des gens, à une restriction des libertés individuelles, notamment la liberté d'expression. Le passage de l'ère analogique à l'ère numérique a été remarquable. D'après l'Union internationale des télécommunications, les abonnés au téléphone portable se comptent par milliards dans le monde et des dizaines de millions de personnes utilisent l'Internet chaque jour. La démocratie numérique fleurit partout : l'Internet devient une plateforme de discussion et de débat, mais aussi un outil pour démasquer la corruption, renforçant la bonne gouvernance et le droit à l'information.

Tout n'est pas rose cependant. On a vu la face sombre de l'Internet quand les médias sociaux servent à promouvoir l'extrémisme et la violence, aux incitations à la haine, à la pornographie, entre autres. Il n'est pas toujours facile de concilier, à l'ombre de la loi, entre droit à la vie privée, libertés individuelles et liberté d'expression. Le Sri Lanka, néanmoins, est convaincu qu'il est possible de mieux contrôler et régir le monde numérique, de manière à réduire au minimum les périls qu'il représente pour les droits démocratiques. Il faudrait une coopération plus étroite entre l'UIP et l'Union internationale des télécommunications pour faire face aux menaces découlant de la sphère numérique. Les Etats doivent se doter de lois adéquates, tenant compte des évolutions rapides des technologies de l'information et de la communication, sachant aussi qu'il n'est pas souhaitable de limiter l'accès à l'Internet ou d'imposer la censure. Les parlements doivent, par ailleurs, veiller à ce que les citoyens jouissent des mêmes droits à la vie privée, en

ligne et hors ligne. Plusieurs pays ont mis en place des politiques pour les médias sociaux, dans le but de profiter au maximum de leurs possibilités en réduisant au minimum les risques et les difficultés. Ces politiques pourraient servir d'exemples à d'autres.

M. H. VALES (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que le projet de résolution donne une excellente base au débat. Il comporte certaines dispositions importantes que le Haut-Commissariat espère retrouver dans la version finale : la reconnaissance du fait que la surveillance de masse représente une ingérence dans le droit individuel à la vie privée; la nécessité de renforcer le contrôle, par le parlement, des mesures de surveillance; l'appel aux parlements pour qu'ils réexaminent les lois et pratiques nationales afin de s'assurer de leur conformité au droit international relatif aux droits de l'homme; les passages sur le rôle et les responsabilités des entreprises, à la lumière des Principes directeurs des Nations Unies pertinents en la matière.

La résolution doit indiquer que les lois portant restrictions à la vie privée, au moyen de programmes de surveillance et d'interception, doivent être suffisamment accessibles et claires. Elle doit aussi préciser que les Etats doivent veiller à ce que toute ingérence par rapport au droit à la vie privée soit conforme aux principes de légalité, de proportionnalité et de nécessité, quels que soient le lieu ou la nationalité des individus dont les communications font l'objet d'une surveillance. Le projet de texte appelle à la suppression de toutes les limitations légales à la liberté d'expression et à la circulation de l'information. Etant donné que le droit international prévoit quelques limitations dans des cas très rares, comme les incitations à la haine, il faudrait que le projet de résolution appelle, plutôt, à la suppression de toutes les limitations superflues et disproportionnées à la liberté d'expression, conformément au droit international relatif aux droits de l'homme.

M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya) dit que le thème de la démocratie à l'ère numérique concerne tout autant les deux branches du gouvernement, puisqu'il s'agit de protéger la démocratie tout en protégeant les citoyens dans le monde numérique. Son principal souhait est que la résolution réponde à la réalité actuelle du terrorisme. Des groupes criminels et terroristes ont, en effet, envahi le monde numérique et l'utilisent pour recruter des gens et répandre des messages de haine. Il faut absolument que les parlementaires trouvent le bon équilibre entre leur obligation d'assurer un espace ouvert aux libertés, respectueux des droits individuels et de la démocratie et celle de protéger leurs citoyens.

M. Y. NI (Chine) dit que les programmes de cyber-surveillance de masse, mis en œuvre par certains pays et révélés par Edward Snowden, portent atteinte à la souveraineté des Etats et à la vie privée des citoyens. Les inquiétudes de la communauté internationale à propos de la surveillance ont fait l'objet de la Résolution 68/167 de l'Assemblée générale de l'ONU sur le droit à la vie privée à l'ère numérique. Le deux poids, deux mesures ne doit pas avoir cours en la matière : malgré la nature mondialisée de l'Internet, chaque pays a le droit de préserver la sécurité de son information. Aucun pays ne doit être en mesure de rechercher une soi-disant "sécurité absolue" au préjudice de la sécurité des autres, ni de monopoliser le cyberspace international parce qu'il détient des avantages technologiques.

La coordination et la coopération internationales doivent être renforcées si on veut une cybergouvernance plus démocratique. Les pays diffèrent par leurs circonstances nationales, leur culture, leurs traditions, leurs besoins et préoccupations concernant l'Internet. Au plan international, il faut adopter des normes appropriées et un code de conduite pour la gouvernance de l'Internet, acceptables pour tous les pays. Les Etats doivent aussi continuer à appliquer le droit international aux nouvelles évolutions de l'ère numérique.

Mme J. ALSAMMAK (Bahreïn) dit que le passage sur les systèmes de communication pour le bien public et la protection des droits fondamentaux est, peut-être, trop général, ce qui peut poser des problèmes à certains pays. Le texte devrait, plutôt, parler de systèmes sûrs de communication en matière de droits de l'homme. S'agissant du passage sur le libre-échange d'informations et d'idées, elle invite instamment tous les parlementaires à supprimer les obstacles à un tel échange ou à la liberté d'expression, même s'il faut changer les lois pour cela. Les parlements devraient également réexaminer les lois nationales, y compris les constitutions, pour s'assurer de leur conformité par rapport au droit international relatif aux droits de l'homme.

M. F. ALSHAYA (Koweït) dit que, en ces temps de mutations dans le monde, il est impératif que tous les gouvernements et parlements garantissent la justice sociale et le droit à la vie privée à tous et qu'ils fassent ce qui est en leur pouvoir pour que chacun bénéficie des avantages des

technologies de l'information et de la communication. Ces technologies créent un environnement propice à la démocratisation de nombreux pays, notamment en permettant aux citoyens d'exercer leurs droits politiques. Gouvernements et peuples sont désormais rassemblés grâce aux outils de l'e-gouvernance. Les médias sociaux, par exemple, permettent aux citoyens de participer plus efficacement à la vie politique et de mieux communiquer avec leur parlement ou leur gouvernement. Les nouvelles technologies permettent, en outre, de se rendre compte de l'efficacité des gouvernements et de réduire la corruption.

Mais il est également essentiel que les gouvernements, comme les citoyens, respectent tous les aspects de la démocratie numérique. Les gouvernements, en particulier, doivent respecter les libertés individuelles. Quant aux parlements, il leur appartient de veiller à ce que l'exécutif garantisse la liberté d'expression et se serve des technologies pour accroître la participation, et non pour restreindre les libertés individuelles ou exercer la surveillance.

L'UIP doit œuvrer à renforcer la coopération internationale afin de garantir ces libertés sans empiéter sur la souveraineté nationale. Les questions de sécurité nationale doivent être abordées, car beaucoup de pays invoquent cette raison pour réduire les libertés individuelles. Tous les Etats doivent mettre en œuvre les accords internationaux pertinents pour servir la paix et la sécurité mondiales.

Mme F. KOOFI (Afghanistan) remercie la Commission permanente d'avoir élu sa compatriote, Mme F. Naderi, comme sa première Présidente. Elle espère que Mme Naderi sera en mesure de se joindre aux prochaines sessions.

Les Afghans jouissent de la liberté d'expression depuis 15 ans et leurs lois sur les médias comptent, désormais, parmi les plus démocratiques de la région. Ce qui importe, c'est que la liberté des uns n'empiète pas sur celle des autres. Il faut, pour les médias numériques, des cadres efficaces qui ne limitent pas la vie privée individuelle. La menace de la violence est souvent aussi terrible que la violence elle-même. C'est pourquoi il faut une protection contre le harcèlement en ligne, surtout pour les femmes.

M. C. KIM SEN (Malaisie) dit que la numérisation du monde et les progrès des technologies de l'information et de la communication portent une menace inhérente pour le droit à la vie privée et les libertés individuelles. La Malaisie entend protéger ces droits et ces libertés : plusieurs lois ont été promulguées à cette fin, notamment sur la protection des données personnelles. Ces lois fixent des conditions strictes pour toute interception, collecte ou analyse de données. En outre, la Malaisie n'a cessé de lutter contre toutes les formes d'extrémisme; de promouvoir la paix, l'unité et la stabilité, car elle est un pays multiculturel et multiethnique qui compte plusieurs religions. Elle œuvre de concert avec la communauté internationale à édifier et soutenir la démocratie.

M. G. MIGLIORE (Italie) dit que la révolution numérique est mondiale par nature. Les droits individuels, les libertés d'expression et d'opinion de tous doivent être protégés. Nul ne doit subir de discours de haine sur l'Internet, car c'est une atteinte grave à ces libertés. Chacun doit être libre d'exprimer sa personnalité en ligne sans crainte d'être surveillé par des gouvernements ou des entreprises, ou de voir ses données personnelles utilisées par les uns et les autres. L'Italie a promulgué plusieurs lois sur les libertés numériques et elle a mis en place une commission chargée des droits de l'individu sur l'Internet.

Mme. T.V. SHIKONGO (Namibie) dit que les progrès incessants des technologies et des systèmes techniques sont un atout considérable pour le monde, mais ils peuvent aussi donner lieu à des abus. La Constitution de la Namibie garantit le droit à la vie privée et la liberté d'association, mais elle prévoit aussi des cas où ces droits peuvent être restreints dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de la santé économique du pays. Toutes les interceptions de communications doivent être effectuées par les services de police, de sécurité et de renseignement dans le cadre de leur lutte contre le crime et les menaces à la sécurité nationale. Ces interceptions doivent toujours être menées conformément à la loi, de sorte que les droits des citoyens ne soient pas bafoués arbitrairement.

Les médias sociaux sont excellents pour diffuser des informations au plus grand nombre, mais ils recèlent aussi des dangers, notamment le cyber-harcèlement. Il faut donc des lois solides pour assurer la protection en ligne, surtout celle des enfants. Les parlements doivent partager les meilleures pratiques, de sorte que les cadres législatifs permettent de lutter efficacement contre les risques en matière de cyber-sécurité, de transactions électroniques, de protection des données et de protection des enfants en ligne. Tous les parlements doivent sensibiliser les citoyens aux risques de malveillance sur les médias sociaux.

M. J.A. COLOMA (Chili) dit qu'il faut mieux définir la vie privée. Cette notion est parfois liée à la liberté d'expression, mais il arrive que le droit à la vie privée empiète sur cette liberté et sur d'autres. Par exemple, le droit à la vie privée d'un individu et le droit à la liberté d'expression d'un journaliste peuvent se contrecarrer. C'est pourquoi il importe de définir des mesures permettant à une personne d'exercer son droit à la vie privée.

Il faut une réglementation efficace : le projet de résolution comporte des passages importants sur les procédures judiciaires autorisant la surveillance des communications, les limitations de durée de cette surveillance, la sécurité et le stockage des données recueillies. L'autorisation ne doit être donnée que pour le recueil de données nécessaires à une enquête précise et non pour la collecte arbitraire de toutes les données concernant un individu.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) dit que tous les citoyens doivent avoir un accès non restreint à l'Internet, quelles que soient les difficultés pour ce faire. L'Internet est désormais le principal outil permettant d'exercer les droits à l'expression et à l'information et toute entrave à l'accès à l'Internet est donc une atteinte aux droits de l'homme. En outre, l'Internet est maintenant lié à la vie quotidienne de toutes les sociétés, si bien que les tentatives d'en limiter l'accès peuvent entraîner des protestations et des troubles sociaux. Il incombe aux parlements de préserver les droits de l'homme en ligne. A cette fin, ils doivent être bien informés et en mesure de contrôler efficacement les surveillances et les interceptions de données, avec un accès transparent et sécurisé à l'information.

Lorsqu'un Etat a des raisons de penser que des activités ou des réseaux criminels ou terroristes profitent de l'Internet, il est parfaitement en droit de démanteler ces réseaux au moyen de lois appropriées. Mais il faut savoir que les suspicions des pouvoirs publics ne sont pas toujours fondées et que leurs actions peuvent nuire aux droits des internautes. Il n'est pas aisé de trouver l'équilibre entre vie privée et sécurité. Les Etats-Unis et certains services de renseignement européens se livrent à des surveillances de masse, mondiales et généralisées et à des interceptions électroniques des communications, et ne coopèrent pas pour mettre un terme à la conservation des profils de citoyens. Une société en ligne bien gouvernée et sûre est une société dans laquelle on est libre d'envoyer un mail, de téléphoner, d'utiliser une carte de crédit ou de lire un livre électronique sans craindre ce qu'un service de renseignement peut en penser. Pour que la protection des droits de l'homme soit efficace, les parlementaires doivent réduire au minimum les risques de violation de ces droits.

M. S.A.A.K. LEGHARI (Pakistan) dit que l'ère numérique ouvre des perspectives immenses aux citoyens, leur permettant d'exprimer leurs opinions et de participer au processus démocratique, mais non sans poser quelques problèmes touchant au droit à la vie privée des individus. Le Pakistan s'inquiète profondément des surveillances de masse, notamment extraterritoriales, qui sont exercées par certains Etats en violation flagrante du droit à la vie privée et du principe de proportionnalité. Il pense que ces Etats doivent rendre des comptes devant un système judiciaire international.

Les droits de l'homme doivent être également reconnus et protégés en ligne et hors ligne et il faut sensibiliser les citoyens aux droits en ligne. La liberté d'expression doit être soutenue conformément aux articles y afférents du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'exercice de cette liberté ne doit pas empiéter sur les libertés et les droits d'autrui. Il incombe aux Etats de veiller à la neutralité du Net et à ce que chacun y ait également accès. Les parlements doivent aussi contrôler les entreprises, car cela constitue l'un des éléments de la neutralité du Net. Mais ils sont encore plus tenus de protéger le droit à la vie privée des individus. Le Pakistan est en train d'approuver une loi sur la cybercriminalité qui interdirait l'accès aux données personnelles sans l'autorisation des autorités compétentes.

Mme V. MATA (Venezuela) dit que les progrès technologiques sont essentiels pour le développement des Etats. Or, l'insuffisance des transferts de technologie ne cesse d'aggraver les inégalités entre les régions développées du monde et celles en développement. Les pays en développement sont encore loin de pouvoir garantir l'égalité d'accès à l'Internet. Il faut que les parlements restent vigilants pour que l'ère numérique apporte le développement et plus de libertés à leurs citoyens. La surveillance de masse représente une menace grave pour la démocratie et les libertés. Le Venezuela espère concourir à la conception de mécanismes capables d'assurer que le recours à la surveillance et aux interceptions soit transparent.

M. A. GERASYMOV (Ukraine) dit que la liberté d'expression et de l'information est le pilier de la démocratie numérique mais ajoute que, lorsqu'elles sont utilisées de façon abusive, les nouvelles technologies peuvent empêcher le libre exercice des droits de l'homme. L'utilisation des téléphones portables ne cesse de se développer, permettant aux gens de communiquer davantage et de gérer leur vie quotidienne. Cependant, de nombreux appareils sont désormais équipés de logiciels capables de collecter et de stocker des données personnelles, ce qui permet de suivre et de surveiller des individus. Ces données, une fois traitées, livrent des profils détaillés des individus concernés. Le traitement de ces données sans les garde-fous et les mesures de sécurité nécessaires inspire les plus vives inquiétudes pour les droits de l'homme. L'Ukraine a fait des efforts considérables pour améliorer sa législation visant à protéger les données personnelles et assurer un contrôle indépendant du traitement automatique des données.

La démocratie est menacée lorsque les outils de l'ère numérique sont détournés à des fins illégales. L'Ukraine est justement confrontée à cette menace, suite à l'escalade de l'agression russe. Les médias russes diffusent de la propagande incitant à la haine et à la violence, afin de manipuler les esprits. Leur but est de saper la liberté d'expression et les efforts régionaux et mondiaux visant à lutter contre l'intolérance et les incitations à la haine. L'Ukraine demande à tous les Etats d'inviter la Fédération de Russie à respecter les engagements de protéger la liberté d'expression et d'information.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que la révolution numérique, accorde une grande importance à la liberté d'expression, mais recèle aussi des difficultés pour le droit à la vie privée. En sa double qualité de parlementaire et de journaliste, elle se sent deux fois victime de la nouvelle ère numérique, en ce sens que tout ce qu'elle dit peut être contrôlé et tracé, au point que sa vie privée ne lui appartient plus.

L'Algérie, démocratie relativement jeune, a connu les ravages du terrorisme. L'Algérie reconnaît les avantages de l'ère numérique, mais elle a aussi une expérience directe de ses menaces, notamment de la cybercriminalité. L'ère numérique apporte avec elle beaucoup de pressions inédites et elle exacerbe les menaces et les problèmes existants. Des mesures sont en train d'être prises pour contrer ces menaces et le pays sait qu'il faut une législation propre à la fois à protéger la vie privée et la dignité des citoyens, mais aussi à assurer la paix, la sécurité et la stabilité.

Mme B. AMONGI (Ouganda) dit que l'ère numérique a ceci de remarquable qu'elle met à la portée de tous tout le savoir accumulé sous forme d'archives numériques. Mais elle permet aussi aux Etats d'exercer leur surveillance et de rogner les libertés individuelles de personnes innombrables, y compris de responsables politiques et de journalistes. Ce sujet devait absolument être débattu par les parlementaires, car ils ont à promulguer les lois qui protègent les droits fondamentaux et interdisent les atteintes aux libertés démocratiques. Beaucoup de pays ont adopté des lois draconiennes au nom de la lutte contre le terrorisme et s'en servent pour intercepter les communications d'éventuels opposants politiques et de journalistes entre autres.

La Réunion des femmes parlementaires a abordé cette question et devrait proposer des amendements au projet de résolution. Les femmes parlementaires souhaitent rappeler que l'ère numérique perpétue la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, que l'Internet est utilisé comme un outil pour les trafics, la pornographie, les violences psychologiques et le harcèlement des femmes.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que les droits des Palestiniens, du fait de l'occupation, sont violés chaque jour, y compris leurs droits numériques. Leur monde numérique est infiltré par ceux qui, en Israël, veulent répandre des messages de haine et de xénophobie et semer la discorde entre les Palestiniens. Les téléphones privés sont écoutés. Certains sont jetés en prison en raison de ces écoutes, au mépris de leurs droits. On cherche aussi à faire dérailler les accords passés entre la Palestine et des entreprises susceptibles d'aider à développer l'économie.

Mme A. ALSHAMAN (Arabie saoudite) dit que l'ère numérique a suscité la menace du terrorisme "électronique", que son pays, à l'instar de beaucoup d'autres, doit affronter. Daech utilise des milliers de sites dans le monde, y compris des médias sociaux, pour recruter des jeunes. Malgré tous les efforts, il est difficile d'arrêter ce phénomène, car aussitôt que des sites sont fermés, d'autres apparaissent.

Tout cela nuit à la démocratie et aux actions visant à assurer à la fois la sécurité nationale et la protection des données privées dans la sphère numérique. Les parlementaires doivent veiller à ce que les Etats adoptent des mesures équilibrées, aptes à protéger la sécurité ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Mme A. DE LA PENA GOMEZ (Mexique) dit que le droit d'accès à l'Internet doit être considéré comme un droit de l'homme. Il incombe aux gouvernements d'assurer des accès à l'Internet, dans des espaces publics, à ceux qui en ont le plus besoin. Chacun a le droit d'accéder au savoir, à l'information et à l'expérience de la sphère numérique. Il est évident, cependant, qu'il ne sera pas facile de protéger le droit à la vie privée et les données personnelles des abus sur l'Internet.

M. K. HARI BABU (Inde) dit que les libertés individuelles donnent aux citoyens la possibilité de parler et d'agir conformément à leurs choix personnels, sans immixtion extérieure. Mais ces libertés ne peuvent être absolues et ne doivent pas empiéter sur la vie privée, la sécurité et les droits d'autrui. La montée de la cybercriminalité et des cyberattaques montre qu'il n'est pas facile de trouver l'équilibre entre la protection des libertés individuelles et la sécurité nationale. La quantité des données personnelles mises en ligne étant sans précédent, les parlementaires sont tenus plus que jamais de préserver la vie privée et les données des citoyens des ingérences d'acteurs commerciaux et non-commerciaux. Aussi, il serait utile de rajouter un paragraphe sur la cybercriminalité et les cyberattaques au projet de résolution. La résolution devrait également rappeler l'importance de l'Examen global des résultats du Sommet mondial sur la Société de l'information.

Il faudrait renforcer la coopération entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et le secteur technique pour harmoniser les lois et politiques et assurer que les nouvelles technologies ne menacent pas la démocratie, la vie privée, les libertés et la sécurité.

La Commission commence le processus d'examen des amendements au projet de résolution en plénière à 11 h.55.

SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.40, sous la conduite de Mme A. King (Nouvelle-Zélande), membre du Bureau de la Commission permanente.

Débat et adoption d'une résolution sur *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*

La PRESIDENTE remercie la Commission permanente pour le travail qu'elle a accompli et la motivation avec laquelle elle a mené à bien la rédaction du projet de résolution, et elle propose que la Commission adopte le projet de résolution dans son intégralité.

La Commission permanente adopte la résolution par consensus.

Désignation d'un rapporteur à la 133^{ème} Assemblée

La PRESIDENTE propose que Mme B. Jónsdóttir (Islande) soit désignée rapporteuse de la Commission à la 133^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des futures Assemblées

La PRESIDENTE dit que le Bureau a examiné les propositions de sujet d'étude pour la prochaine résolution de la Commission, à débattre et adopter lors de la 135^{ème} Assemblée, en octobre 2016. Les propositions présentées à la Commission sont les suivantes : *L'inadmissibilité de toute ingérence extérieure dans les affaires d'Etats souverains et de tout changement de régime par la force*, soumise par la Fédération de Russie, et *La liberté des femmes de participer*

pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif, soumise par l'Australie. Elle invite les auteurs à présenter leurs sujets d'étude proposés.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) rappelle le débat de la Commission lors de la 132^{ème} Assemblée, *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*. La résolution, telle qu'adoptée, proposait la création d'un comité, au sein de l'UIP, chargé de préparer une déclaration fondée sur la résolution, afin de contribuer davantage au renforcement de la paix et de la sécurité internationale. La Fédération de Russie ne croit pas qu'une telle déclaration serait une réponse adéquate à l'importante question à laquelle le monde est confronté.

On est en train d'introduire, dans le droit international, certains concepts comme les interventions humanitaires et la responsabilité de protéger. Ces concepts peuvent certainement conduire à des actions justes si des pays ont des difficultés à protéger la société civile et les droits de l'homme. Mais il arrive que certains pays se servent de situations difficiles, ou de défaillances du système politique d'un Etat comme de prétextes pour intervenir dans les affaires intérieures de cet Etat souverain et tenter de changer le gouvernement par la force militaire, par des sanctions ou des pressions économiques. La Commission n'a pas traité cette question lors de la 132^{ème} Assemblée, mais elle est dans l'obligation d'en débattre pleinement.

Mme L. MARKUS (Australie) dit que les questions de l'accès des femmes aux responsabilités et de leur pleine participation à la vie publique relèvent des droits humains. Les femmes ont le droit de participer, autant que les hommes, à la définition et à la mise en œuvre des décisions et politiques qui les concernent, elles, leur famille, leur collectivité et la société. Or, même s'il y a eu des progrès en termes de participation des femmes, ces dernières ne représentaient que 22 pour cent de l'ensemble des parlementaires, au mois d'août 2015. Il en va de même pour la représentation des femmes dans les partis politiques; leur accès au processus d'investiture comme candidates et le soutien dont elles bénéficient une fois candidates; de la liberté d'exprimer leurs choix en tant qu'électrices de manière privée, sans peur ni coercition.

Il appartient aux responsables politiques, des deux sexes, de veiller à ce que les femmes participent librement et en sécurité à tous les aspects de la vie politique. Il est essentiel que ces responsables agissent stratégiquement pour améliorer la situation des femmes dans le monde.

La Commission permanente vote à main levée en faveur de la proposition australienne comme sujet d'étude en vue de la prochaine résolution devant être examinée par la Commission.

La PRESIDENTE dit que des consultations doivent commencer pour désigner les deux rapporteurs chargés du sujet choisi.

Sur recommandation du Bureau, la Commission décide d'accepter la proposition conjointe du Mexique et du Royaume Uni portant sur la tenue d'un débat supplémentaire, lors de la prochaine Assemblée, intitulé *Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité*, non suivi d'une résolution.

Elections au Bureau

La PRESIDENTE propose que la Commission approuve deux nominations. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes souhaite nommer M. M. Bouva (Suriname) pour achever le mandat de M. A. Misiekaba, membre du Bureau, du même pays. Le Groupe de l'Eurasie souhaite nommer M. V. Senko (Belarus) pour achever le mandat de Mme A. Naumchik, du même pays.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h.05.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU DIMANCHE 18 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.50 sous la conduite de M. R. Tau (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-I/133/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP, à Hanoï (mars/avril 2015)

Le compte rendu de la dernière session est approuvé.

Elections au Bureau

Le PRESIDENT annonce qu'aucun poste n'est vacant au Bureau et se réjouit de la stabilité de sa composition.

Audition d'experts

Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels

Le Président rappelle que, lors de la 132^{ème} Assemblée, la Commission permanente a retenu le sujet ci-dessus pour sa prochaine résolution qui sera débattue et adoptée à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée. En guise de préparatifs, la Commission a décidé d'organiser une audition d'experts sur le terrorisme lors de la session en cours de l'Assemblée. Il présente les deux orateurs invités, qui feront part de leur perspective sur le sujet : M. A.S. El-Dawla, Chef de section de la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (DECCT) et M. K. Koser, Directeur exécutif du Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF).

M. A.S. EL-DAWLA (DECCT), *intervenant*, déclare que, à l'heure actuelle, la menace terroriste est principalement dominée par des groupes tels que Daech, Boko Haram, Al-Qaïda et Al-Shabaab. Divers facteurs ont contribué à faire évoluer la menace que font peser ces groupes et les combattants terroristes étrangers. Les Etats ont pris des mesures qui leur ont permis de contrer la menace terroriste, mais ce succès a également contraint les terroristes à revoir leurs méthodes, transformant et intensifiant la menace. Les terroristes savent pertinemment que les individus les plus recherchés dans leurs rangs figurent sur les listes de surveillance à l'échelle planétaire. Ils tentent donc d'enrôler des recrues inconnues des autorités, notamment en faisant appel à Internet pour mondialiser leur recherche et court-circuiter les systèmes de répression. Le phénomène des "loups solitaires" constitue en outre une menace croissante. N'importe quel individu isolé peut adhérer à la même idéologie qu'un groupe terroriste sans être connu des autorités et peut donc à tout moment se retourner contre des civils. Il est difficile de contrer une telle menace, car les lois et la justice pénale doivent trouver un équilibre délicat entre la réglementation et la dissuasion, d'une part, et la protection des libertés et des droits, de l'autre. Les menaces suscitées par les idéologies sont nombreuses et complexes. Les contrer exige de bien les comprendre. On a parfois considéré que tous les terroristes adhéraient à la même idéologie, mais cette hypothèse a été démentie ces dernières années. Il existe par exemple des différences fondamentales entre Al-Qaïda et Daech. Al-Qaïda exige de ses partisans qu'ils meurent en son nom et agit à partir de cachettes, tandis que Daech exige de ses partisans qu'ils tuent en son nom et contrôle de vastes étendues de territoire et des ressources importantes.

Les défis que pose la lutte contre le terrorisme sont de nature politique, juridique et opérationnelle. A l'échelon des politiques, le principal problème consiste à trouver l'équilibre juste entre la protection de la sécurité nationale ou régionale et le développement de l'économie et du commerce. Il se pose notamment la question de savoir comment préserver la libre circulation des capitaux et des individus au travers des frontières, tout en filtrant les marchandises et les personnes avec l'efficacité voulue pour prévenir d'éventuels attentats terroristes. Il n'existe pas de solution universelle. Les Etats doivent lutter contre le terrorisme en adoptant une optique globale et intégrée réunissant toutes les parties prenantes, notamment le Gouvernement, la société civile et le secteur privé.

Soulignant que les difficultés juridiques sont trop nombreuses pour être toutes passées en revue, il attire plus particulièrement l'attention sur celles soulevées par les combattants terroristes étrangers. La menace que constituent ces terroristes a évolué rapidement et spectaculairement ces derniers temps, posant des difficultés sans précédent au système pénal. Le passage de l'intérêt à la radicalisation, à l'engagement et à l'action, puis à l'adhésion à un groupe terroriste étranger s'est considérablement accéléré, ce qui complique les efforts requis pour suivre, intercepter, enquêter et déclencher des poursuites. L'âge des recrues diminue aussi de plus en plus. Certaines ont tout juste 15 ans. Un nombre important de femmes adhèrent également à ces groupes. Parfois, des familles entières se déplacent. Les pouvoirs publics ont du mal à s'adapter à cette évolution et à mettre en place les stratégies pénales requises. Produire des preuves recevables à l'encontre de combattants terroristes étrangers constitue aussi une tâche complexe, qui rend indispensable l'instauration d'une coopération et d'une coordination étroites entre les services de renseignement, les forces de l'ordre et le système judiciaire. Faire participer d'emblée les autorités judiciaires faciliterait le processus de prise de décision et permettrait de mener les interventions et les poursuites à bonne fin. L'une des autres difficultés rencontrées vient de la difficulté à prouver que quelqu'un a l'intention de commettre un attentat lorsque la personne n'appartient pas encore à un groupe terroriste actif dans les zones de conflit, puisqu'un grand nombre d'entre elles prétendent voyager à des fins humanitaires. Les Etats ont entrepris de revoir leur législation pour remédier à certaines de ces lacunes, mais la mise en œuvre concrète reste complexe.

A l'échelon opérationnel, la plus grande difficulté est l'échange d'informations. A l'échelle nationale, des mesures doivent être prises pour améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les institutions, instaurer un échange d'informations en temps réel afin de faciliter le travail des douaniers aux frontières, fournir aux institutions chargées de l'évaluation des risques des renseignements pertinents et accélérer l'échange d'informations entre les forces de maintien de l'ordre afin qu'il soit plus rapide qu'entre les terroristes. Les accords bilatéraux signés par des Etats situés dans des régions différentes sont souvent plus limités que les accords signés par les Etats d'une même région, qui partagent en général les mêmes préoccupations et politiques. Toutefois, les terroristes échangeant de plus en plus d'informations d'une région à l'autre, il faut que les Etats passent davantage d'accords interrégionaux afin d'établir des canaux de coopération et d'échange d'informations plus efficaces.

Les parlements sont en première ligne pour rédiger ou amender des lois remédiant à ces lacunes. Il faut que l'optique adoptée à l'échelon parlementaire en matière de législation anti-terroriste s'inscrive dans le cadre de l'état de droit et tienne non seulement compte du code pénal, mais du code de procédure pénale. Les parlements pourraient aussi s'appuyer sur les textes de nature juridique des instances internationales participant à la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions des Nations Unies, pour harmoniser le message à l'échelle mondiale et faciliter ensuite la mise en œuvre. Il est indispensable de prendre une part active au processus d'élaboration de la législation. Le débat et la réflexion sont importants, mais il est fondamental que les textes de loi soient approuvés suffisamment vite pour servir de base d'action aux forces de maintien de l'ordre et aux services de renseignement.

M. K. KOSER (GCERF), *intervenant*, précise que le Fonds qu'il dirige est un mécanisme relativement nouveau, créé dans le but de soutenir les efforts consentis par les collectivités locales pour renforcer leur résilience face à la violence de l'extrémisme. Le GCERF, actuellement actif au Bangladesh, au Mali et au Nigéria, étendra son activité au Kenya, au Kosovo et au Myanmar en 2016. Ce fonds, qui aborde la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sous un angle nouveau, constitue un outil important dans la lutte contre le terrorisme à l'échelon mondial.

Il présente les points forts, les points faibles, les perspectives positives et les risques identifiés lors du bilan dressé au terme des premiers mois de cette démarche. Trois points forts principaux ont émergé. En premier lieu, le Fonds propose une alternative à la lutte contre le

terrorisme menée par les forces de sécurité, l'armée et les services de renseignement. Certains ont considéré cette seule optique comme manquant d'efficacité et estimé qu'une optique plus globale, passant par le développement communautaire et la mise en œuvre de solutions locales, porterait davantage de fruits. Ensuite, le Fonds est une initiative réellement mondiale, qui ne ménage pas ses efforts pour constituer une alliance planétaire. Enfin, l'accent est mis sur les communautés car, pour comprendre pourquoi les individus se tournent vers l'extrémisme violent, il convient de comprendre les communautés dans lesquelles ils ont vécu et travaillé et de dialoguer avec elles.

Le Fonds est une initiative relativement nouvelle. Depuis sa création, diverses améliorations ont été envisagées. En premier lieu, le Fonds œuvre dans une sorte de vide, car il n'existe pas de définition de l'extrémisme violent, qui ne fait pas non plus l'objet de recherches, notamment pour comprendre les raisons pour lesquelles certaines personnes adhèrent à ces mouvements et lutter contre ce phénomène. Ensuite, le lien entre droits de l'homme et lutte contre l'extrémisme violent reste insuffisant. Enfin, le cadre juridique est lacunaire. Certains pays élaborent des cadres leur permettant de lutter contre l'extrémisme violent, mais il n'existe encore aucun cadre clair à l'échelle internationale.

La nouvelle optique adoptée offre toutefois des perspectives intéressantes. Dans un premier temps, elle a permis de réunir les spécialistes de la sécurité et du développement, qui donnaient ces dernières années le sentiment d'être divisés. La lutte contre l'extrémisme violent les rassemble puisqu'elle permet d'atteindre des objectifs liés à la sécurité au moyen d'outils et de principes relevant du développement. Par ailleurs, le GCERF collabore également avec le secteur privé. Ces initiatives ont donné d'excellents résultats tant au siège qu'à l'échelon local. Le secteur privé a tout intérêt à trouver des solutions à l'extrémisme violent. Les entreprises souhaitent effectivement préserver un climat propice aux investissements, protéger leurs pépinières de talents et assurer la robustesse de leurs chaînes d'approvisionnement. Enfin, le Fonds offre la possibilité d'adopter une optique partant de la base. L'une des critiques raisonnablement avancées à l'encontre de la guerre mondiale contre la terreur est qu'elle part du sommet et a donné des résultats décevants dans nombre de pays. En œuvrant à partir de la base, il devient possible de comprendre ce qui pousse les individus ou les communautés à se radicaliser et de trouver des solutions de nature communautaire.

Toutefois, la démarche adoptée par le GCERF et l'orientation actuelle de la lutte contre l'extrémisme violent présentent un certain nombre de risques. Tout d'abord, la tenue de réunions et de sommets peut enliser l'action. Un dialogue à haut niveau de bonne qualité a eu lieu, mais il est désormais indispensable d'agir pour que des avancées concrètes soient enregistrées. Ensuite, il est à craindre qu'un pays subissant une attaque terroriste de grande envergure ne revienne rapidement à une solution d'ordre militaire et sécuritaire. Il faut, même face aux pires atrocités terroristes, garder foi dans les solutions axées sur le développement et les communautés. Enfin, l'incidence et les résultats sont difficiles à prouver. Par définition, la lutte contre l'extrémisme violent est une entreprise au long cours, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de dissuader des jeunes gens, entre autres, de se radicaliser. La communauté internationale doit s'engager à garder le cap à long terme.

M. Koser recommande à tous les parlementaires de veiller à soutenir et financer les mesures communautaires prises pour lutter contre l'extrémisme violent, à étayer ce travail en adoptant des cadres juridiques fondés sur les droits de l'homme et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, en particulier le secteur privé et la société civile.

Débat

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) déclare que son pays s'est doté d'une politique claire en matière de terrorisme, qui consiste à condamner toutes les formes d'activité terroriste où qu'elles se manifestent et quels que soient les coupables et le motif de leurs actes. Cuba condamne également toute mesure défendant ou soutenant le terrorisme, incitant à y faire appel ou couvrant les actes terroristes. Le terrorisme est par définition violent et Cuba s'oppose à l'idée qu'il puisse jamais être justifié, y compris s'il donne le sentiment d'aller dans le sens de l'intérêt général d'un Etat particulier. Cuba a signé les trois conventions et protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme et a aussi adopté une législation nationale lui permettant de détecter, prévenir et criminaliser le terrorisme et les délits connexes, tels que le blanchiment d'argent. Aucun des problèmes du monde, y compris le terrorisme, ne peut être combattu uniquement par la force. Pour venir à bout du terrorisme, il est indispensable de continuer à poursuivre une politique axée sur la paix et le respect de la législation et la sécurité internationales.

M. S. ALSAMAHI (Emirats arabes unis) considère que les nombreuses définitions du terrorisme empêchent les pays de lutter contre ce phénomène dans le cadre d'une coopération unie et efficace. Les groupes terroristes exploitent la situation et il devient urgent de trouver une définition commune. Son pays s'oppose totalement au nom "Etat islamique". L'Islam est une religion pacifique, qui condamne le massacre d'innocents. Il invite instamment la communauté internationale à ne pas accorder au groupe le crédit que ce nom lui offre. Les accords internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme doivent aborder la question des médias sociaux et des nouvelles technologies et limiter leur utilisation pour recruter des jeunes ou financer des groupes terroristes. Il est également indispensable d'intensifier le développement économique et social pour éviter que les jeunes ne rejoignent ces groupes ou ne commettent des attentats isolés.

M. O. ALROWAIE (Koweït) convient de la nécessité de définir le terrorisme. La violence des attentats a empiré ces dernières décennies, passant du recours à des armes traditionnelles à des enlèvements, des prises d'otages et des détournements d'avion. L'usage généralisé des technologies modernes a accru les moyens à la disposition des terroristes pour semer le chaos et la désolation. Contrairement aux guerres traditionnelles, qui se terminent un jour ou l'autre, le terrorisme ne cesse de croître. Une définition unique, internationalement reconnue, s'impose donc. Elle permettrait de lutter de façon coordonnée contre ce phénomène, de mettre un terme à la spirale de violence et de violation des droits de l'homme qui y est associée et de garantir la sécurité et la stabilité de tous les pays. Il conviendrait également de s'attaquer au terrorisme d'Etat que subit la Palestine, où un grand nombre de gens souffrent.

M. D. OPREA (Roumanie) attire l'attention sur une initiative conjointe de la Roumanie et de l'Espagne visant à établir une cour internationale jugeant les terroristes. Il reconnaît que la communauté internationale doit lutter davantage contre le terrorisme, non seulement par la force militaire, mais aussi par le biais du droit pénal international. La législation actuelle est fragmentée et ne permet pas de lutter efficacement contre le terrorisme. L'établissement d'un tribunal indépendant et neutre, passant éventuellement par l'adoption d'un traité ou d'une résolution des Nations Unies, tiendrait compte de la nature transnationale du terrorisme tout en donnant une légitimité accrue aux efforts consentis à l'échelon international pour enrayer ce fléau.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) estime que toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme violent constituent une menace grave, non seulement pour la sécurité internationale, la paix et l'harmonie, mais aussi la démocratie et les droits de l'homme. Depuis les attentats du 11 septembre, le monde a conscience de la férocité et de la complexité du terrorisme, ainsi que de ses conséquences tragiques sur l'humanité, mais il n'en existe toutefois pas encore de définition internationalement reconnue. Le cyber-terrorisme augmente et prend pour cible des infrastructures essentielles : l'absence de définition de ce qui constitue un acte terroriste limite considérablement les moyens d'action à disposition. Lutter contre des expressions particulières du terrorisme ne suffit pas, il faut aussi s'attaquer à ses origines profondes. Il faut que les parlementaires prennent la tête des efforts consentis par la communauté internationale pour remédier à la pauvreté, aux inégalités sociales, à la marginalisation et à l'absence de perspectives économiques. La lutte doit aussi viser d'autres délits en lien avec le terrorisme, par exemple la traite des personnes, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes et le blanchiment d'argent.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) rappelle que le Parlement suédois a récemment organisé un séminaire consacré au rôle important joué par les femmes dans la lutte contre le terrorisme. Il existe divers exemples de la violence organisée subie par les femmes tombées aux mains des groupes terroristes lors de conflits, notamment le viol systématique et les mariages forcés. Il faut des stratégies permettant de défendre les droits des femmes. Il est important de ne pas oublier que les groupes terroristes comptent aussi des femmes dans leurs rangs et d'aborder les facteurs particuliers les ayant amenées à une telle démarche. Les Européennes membres de l'Etat islamique évoquent les restrictions auxquelles sont soumises leurs pratiques religieuses et le sentiment d'aliénation qui était le leur dans leur pays d'origine. La politique nationale doit garantir la liberté religieuse de tous les citoyens et améliorer la coordination et la coopération entre les institutions à tous les échelons de la société pour prévenir l'extrémisme violent. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans la prise de décision et les négociations de paix dans les zones de conflit. Il est donc essentiel qu'elles puissent remplir ce rôle avant, pendant et après les conflits.

M. M. KADAM (Tchad) déclare que son pays, qui lutte contre Boko Haram depuis de longs mois aux côtés d'autres pays de la région, connaît bien le fléau que constitue le terrorisme. Lorsqu'elle tentera de mettre au point une définition unique du terrorisme, la communauté

internationale devra avoir conscience des diverses réalités du terrain, car les activités terroristes varient considérablement du point de vue de l'envergure et des causes.

L'efficacité de la lutte contre le terrorisme se ressent, non seulement de la pénurie de ressources, mais également de la lenteur de la coopération. La communauté internationale risque de s'enliser dans des palabres et des négociations d'accords sans passer concrètement à l'action, notamment l'évaluation de l'étendue des dégâts et du nombre de mariages forcés ou de viols perpétrés par les groupes terroristes.

Mme S.M. MAZARI (Pakistan) déclare que les discussions sur le terrorisme mettent fréquemment l'accent uniquement sur les acteurs non étatiques, en négligeant le terrorisme d'Etat, par le biais duquel certains pays appuient et encouragent le massacre de civils innocents. En l'absence de consensus concernant la définition du terrorisme, il est regrettable de voir apparaître la notion d'extrémisme violent, concept nouveau mais vague restant lui aussi sans définition claire. Elle se demande si cette notion sera définie en fonction de la culture ou de la religion et si elle permettra de lutter contre la violence et l'extrémisme croissants que subissent les minorités en Europe.

Le Pakistan est inquiet de l'attention dont bénéficie l'extrémisme violent, qui fait passer au second plan la lutte contre le terrorisme et donne le sentiment de politiser inutilement cette question. C'est pour cette raison que le Pakistan s'est récemment abstenu lors du vote d'une résolution sur la question au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La communauté internationale doit continuer à donner la priorité à la lutte contre le terrorisme et à la mise au point d'une conception universelle de la notion fondamentale de terrorisme.

M. B. QASEM (Palestine) souligne à quel point il est important de soutenir les jeunes et de leur offrir un avenir sûr permettant d'éviter qu'ils ne soient attirés par les groupes terroristes, qui ciblent les plus vulnérables. Les ministères de la jeunesse doivent prendre des initiatives novatrices pour contribuer à contrer le terrorisme, l'extrémisme et la violence.

Les Palestiniens subissent non seulement l'occupation, mais aussi l'activité terroriste menée avec le soutien du Gouvernement israélien, qui incite notamment les extrémistes à s'en prendre à des lieux sacrés ou à attaquer des jeunes et des enfants. Il faut que les parlementaires adoptent des stratégies claires contre tout terrorisme d'Etat organisé.

Mme I. KLYMPUSH-TSINTSADZE (Ukraine) se félicite de l'accent mis par les orateurs invités sur la nécessité de lutter contre le terrorisme en instaurant une collaboration plus intensive et efficace entre les diverses régions. Elle considère aussi comme indispensable de trouver une définition du terrorisme susceptible de faire l'unanimité. L'Ukraine, qui participe depuis longtemps à la lutte contre le terrorisme, n'avait jamais été la cible des terroristes avant le début de l'agression russe. Depuis lors, plusieurs attentats terroristes parrainés par l'Etat ont eu lieu, faisant de nombreuses victimes parmi les civils. Des camps d'entraînement russes ont été ouverts en Crimée (un territoire annexé), dans les territoires occupés de Donetsk et Lougansk et d'autres territoires contestés de la région.

Elle demande comment les Etats soutenant et parrainant le terrorisme pourraient être sanctionnés, tout particulièrement lorsqu'ils nient avoir participé à de telles activités. La communauté internationale doit décider comment agir lorsque la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, viole le droit international en parrainant le terrorisme.

M. D. PACHECO (Portugal) se demande si les sanctions imposées par un Etat à un autre relèvent d'une forme de terrorisme. En ce qui concerne le financement du terrorisme, une coordination majeure est requise pour éviter le trafic de marchandises telles que le pétrole, les stupéfiants et les antiquités. Il faut aussi s'attaquer au financement d'activités terroristes par des Etats. Les programmes de type communautaire lancés par le GCERF sont intéressants, mais il faudra aller beaucoup plus loin pour éviter le recrutement en Europe, où des personnes venant des classes moyennes, ayant fait des études et ayant de bonnes perspectives professionnelles continuent à s'enrôler dans des groupes terroristes.

M. M. ALKHARABSHEH (Jordanie), se référant à des interventions précédentes, pose la question de savoir si l'occupation est considérée comme une forme de terrorisme d'Etat. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la prise de décisions clés concernant la lutte contre le terrorisme et la promotion de la démocratie visant à garantir la paix et la sécurité dans tous les pays. La Jordanie, qui condamne le terrorisme sous toutes ses formes, a payé le prix fort ses efforts de lutte contre le terrorisme. Le pays a fait de son mieux pour transposer dans sa législation nationale toutes les obligations internationales de lutte contre le terrorisme et invite instamment tous les parlements à faire de même dans le but de contrer efficacement le terrorisme à l'échelon mondial.

Garantir la paix et la sécurité à l'échelle planétaire exige des efforts constants. La Jordanie plaide en faveur de la résolution des conflits par la négociation politique et non par la violence. Le Groupe arabe espère vivement que tous les problèmes liés au terrorisme que connaît la région pourront être résolus et que les groupes extrémistes se verront interdire de mettre la religion au service de leurs idéologies perverses.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) estime que les attentats terroristes sont plus violents et mieux organisés qu'auparavant. Malheureusement, ce constat vaut particulièrement dans les pays islamiques, en dépit du fait que l'Islam est une religion pacifique. Il voudrait savoir quel programme global de lutte contre le terrorisme les Nations Unies ont mis sur pied, quelles mesures le Comité contre le terrorisme a mises en place pour déterminer d'où les groupes terroristes tirent leurs ressources et définir différents types de terrorisme, notamment le cyber-terrorisme, s'il serait possible d'empêcher les groupes terroristes de faire appel au cyberspace pour recruter des membres à l'échelle mondiale et quels critères permettent de déterminer si un pays soutient le terrorisme.

M. R.K. SINGH (Inde) déclare que le terrorisme constitue la plus grave menace contre la paix et la sécurité internationale à laquelle le monde d'aujourd'hui soit confronté. L'Inde, qui a subi plusieurs attentats atroces ces dernières années, n'est pas épargnée. Les orateurs invités ont analysé de façon exhaustive ce phénomène tel qu'ils le conçoivent, mais il considère leur analyse comme insuffisante. Le terrorisme ne plonge pas nécessairement ses racines dans la pauvreté ni le manque d'éducation, comme le prouvent les nombreuses recrues de Daech originaires des pays développés.

L'Inde considère le terrorisme d'Etat comme un défi majeur. Certains Etats, qui font du terrorisme un levier dans le cadre de leur politique nationale ou étrangère, contribuent donc à financer, recruter et former les terroristes, ainsi qu'à leur donner refuge. Malgré l'adoption de nombreuses résolutions des Nations Unies, la communauté internationale ne fait pas le nécessaire pour sanctionner ces Etats. Le terrorisme ne souffre aucune excuse et il n'existe pas de "bon" terroriste méritant d'être soutenu par un Etat. Il faut que les parlementaires soient les premiers à condamner toutes les formes de terrorisme et tous ceux qui les financent ou les soutiennent.

M. D. AL-ASADI (Iraq) déclare que le groupe terroriste connu sous le nom d'Etat islamique ne devrait pas être appelé ainsi, mais uniquement Daech. Daech n'est pas reconnu comme un Etat et ce n'est pas un groupe islamique. La situation que connaissent actuellement l'Iraq et le Moyen-Orient est le fruit de la politique étrangère des superpuissances mondiales et de longues années d'intervention dans la région. L'Iraq, longtemps considéré comme le berceau de la civilisation, souffre terriblement aux mains de Daech, qui a notamment détruit des tombeaux sacrés de prophètes et autres sites historiques. La riposte mondiale est insuffisante. Pour certains, les combattants de Daech viennent de nombreux pays situés dans différentes régions du monde et ils ne retournent pas chez eux en tant que citoyens, mais en tant que terroristes. Il faut que les Etats consacrent plus de moyens à lutter contre Daech, non seulement pour aider l'Iraq, mais aussi pour éviter que les terroristes de Daech ne commettent des atrocités dans d'autres pays. Pour améliorer la sécurité en Iraq, il est aussi indispensable de développer l'économie et de régler un grand nombre des problèmes auxquels le pays s'est heurté ces dernières années.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) estime que la démocratie est menacée de toutes parts mais que le terrorisme constitue probablement la plus grave de ces menaces. Le Comité contre le terrorisme des Nations Unies lutte contre ce phénomène depuis 14 ans, mais les progrès enregistrés à ce stade ne sont guère encourageants. M. El-Dawla a évoqué les divers types d'institutions devant participer à la lutte contre le terrorisme, sans toutefois pouvoir citer des

résultats concrets. Le terrorisme ne cesse d'augmenter dans le monde. La communauté internationale, y compris les parlementaires, doivent cesser les interminables palabres et passer des mots aux actes.

M. J. STEENHUISEN (Afrique du Sud) exprime son accord avec un grand nombre d'autres orateurs concernant la nécessité de convenir d'une définition internationale unique du terrorisme. Trop souvent, des gouvernements sans légitimité utilisent le qualificatif de "terroriste" pour viser et poursuivre ceux qui luttent légitimement pour la démocratie dans leur pays. Une définition internationale permettrait de régler en grande partie de tels problèmes.

La lutte contre le terrorisme peut apparaître comme une tâche insurmontable. Il faut donc que les pays donnent la priorité aux domaines dans lesquels la coopération peut permettre de prendre des mesures claires contre le terrorisme, notamment en ce qui concerne les sources de financement. Ce financement est souvent le fruit d'activités criminelles, notamment la prostitution, le racket et le trafic de stupéfiants. Il pose la question de savoir s'il existe des recherches concernant le lien entre les cartels criminels et les organisations terroristes. S'ils veulent s'attaquer aux liens existant entre la criminalité et le terrorisme, les Etats devront collaborer pour échanger des informations concernant les entités qui soutiennent financièrement les terroristes, réglementer strictement les flux internationaux de capitaux et durcir la réglementation bancaire, dont les failles sont fréquemment exploitées par les terroristes.

Tout en respectant l'avis de ceux qui considèrent qu'il n'existe pas de lien de cause à effet entre la pauvreté et l'extrémisme, il souligne que les extrémistes se servent souvent du désespoir, de la faim et du chômage comme base de leur recrutement. Il est essentiel de régler ces questions en s'engageant fermement à atteindre les Objectifs de développement durable pour empêcher les groupes terroristes de recruter.

M. Y.-K. WOO (République de Corée) qualifie le terrorisme de menace ultime pour la sécurité de la planète mondialisée du XXI^{ème} siècle. Une étude révèle qu'entre 2001 et 2013, 130 pays ont été visés par des attentats terroristes. Le terrorisme prend une dimension de plus en plus internationale, indiscriminée et destructrice. Il est lourd de conséquences pour la vie politique, économique et sociale sous tous ses aspects. En exploitant les points faibles inhérents aux sociétés interdépendantes d'aujourd'hui et en se servant d'Internet, des réseaux sociaux et des autres technologies, les terroristes sont en mesure de frapper où et quand bon leur semble. La communauté internationale doit riposter en renouvelant son engagement à l'égard des mesures de lutte contre le terrorisme et des obligations qui sont les siennes en vertu des instruments des Nations Unies pertinents. Il faut accroître la coopération pour combattre l'extrémisme violent, la pauvreté, le chômage et la discrimination, tous à la base de la récente escalade du terrorisme.

M. A. (PNND) souligne les risques que comportent l'acquisition et l'utilisation, par des terroristes, d'armes de destruction massive ou de matières radiologiques permettant de fabriquer des armes nucléaires ou des bombes radiologiques de fortune. De grands accords et mécanismes internationaux permettent de limiter ces risques et le PNND invite tous les parlements à veiller à leur pleine ratification et mise en œuvre. Ce réseau encourage également les parlementaires à se tenir informés des nouvelles propositions de traité sur le contrôle des matières fissiles, qui devrait s'inscrire dans le cadre d'une prochaine résolution des Nations Unies visant à établir un groupe de travail ouvert sur le désarmement nucléaire. Il est réjouissant que l'UIP ait adopté des résolutions sur ce thème ces dernières années. Il faut que les parlementaires continuent à assurer le suivi de ces résolutions en veillant à ce que les mesures requises soient adoptées à l'échelon national pour faciliter leur mise en œuvre.

M. J. JUWAINI (Indonésie) déclare que le terrorisme, ennemi de la paix et de la sécurité internationale, ne saurait être justifié par une quelconque doctrine religieuse. Pour lutter contre ce phénomène, il faut comprendre ses causes profondes et les éliminer. Il faut en particulier renforcer la démocratie à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit en outre remédier aux injustices que bon nombre de gens déplorent dans le monde.

M. V. GUMINSKY (Biélorus) regrette que le monde ait été secoué et déchiré par tant de conflits armés et d'attentats terroristes, auxquels la communauté internationale n'a pas su apporter de réponse efficace. Le terrorisme anéantit l'équilibre mondial du pouvoir, entraînant de graves déséquilibres et des crises systémiques et portant atteinte aux relations entre les Etats. Il faut que la communauté internationale défende le droit inaliénable de tous les Etats à choisir leur propre

voie de développement. Nombre des problèmes rencontrés dans des pays tels que la Syrie, l'Iraq et la Libye sont le fruit d'interventions de l'extérieur visant à accélérer l'instauration de la démocratie et à soutenir la révolution dans ces pays. De telles initiatives vont à l'encontre des buts recherchés et le chaos qui règne dans la région a fait le lit de groupes extrémistes tels que Daech. Il existe un danger réel que les militants se déplacent à l'étranger, notamment en Europe, remettant sérieusement en cause la sécurité mondiale. La seule riposte efficace à Daech consisterait à mettre sur pied une coalition internationale légitime respectant au pied de la lettre les normes et les principes du droit international, ainsi que les décisions du Conseil de sécurité relatives à ces questions. Il faut que les Nations Unies restent une enceinte de collaboration et ne se transforment pas en terrain d'affrontement ou ne soient pas le cadre de démonstrations de force d'un Etat envers un autre.

Mme E.M. BANDA (Zambie) évoque les diverses mesures prises par la Zambie pour contribuer aux efforts internationaux déployés pour lutter contre le terrorisme et l'éradiquer, ainsi que pour veiller à ce que les personnes menant des activités terroristes ne puissent trouver refuge sur son sol. Des lois anti-terroristes ont été adoptées pour permettre de lutter contre les origines du terrorisme, notamment la corruption des pouvoirs publics, la pauvreté et l'injustice sociale, ainsi que pour interdire la criminalité qui y est liée, notamment le blanchiment d'argent.

La Zambie est en train de créer un centre national de lutte contre le terrorisme qui œuvrera à la mise en place d'un cadre administratif et politique offrant des solutions à ce problème. Le terrorisme a évolué et les méthodes utilisées à l'échelon mondial pour lutter contre ce phénomène doivent également changer. Il faut que la communauté internationale réfléchisse au meilleur moyen d'unir ses forces pour lutter contre le fléau du terrorisme. La réussite dépendra de l'engagement dont fera preuve chaque pays sur le plan de l'action concrète.

M. M. ALJOWDER (Bahreïn) déplore l'absence de définition unique et internationalement acceptée du terrorisme, malgré le grave risque qu'il pose au monde. Sans accord autour d'une définition, impossible de se mettre d'accord sur des moyens de lutte. Les attentats terroristes ne datent pas d'hier, mais ils prennent un tour plus tragique et complexe. Ce ne sont pas les actes d'individus isolés, mais de groupes terroristes organisés disposant de budgets importants et agissant sur la base de convictions politiques ou idéologiques précises. Le terrorisme nuit gravement aux droits de l'homme, à la stabilité et à la sécurité des Etats, ainsi qu'à la disponibilité des ressources.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) évoque le lien démontrable entre développement et terrorisme. Plusieurs groupements d'actionnariat salarié ont donc été créés au Zimbabwe pour venir en aide aux pauvres. Des fonds pour les jeunes ont aussi vu le jour pour contribuer à lutter contre le chômage et la misère, terreau propice au malaise social, que les groupes terroristes peuvent reprendre à leur compte et utiliser comme argument pour convaincre de nouvelles recrues. Les parlements devraient plaider en faveur de la ratification de toutes les conventions et de tous les protocoles des Nations Unies traitant de la lutte contre diverses formes de terrorisme, ainsi que de leur transposition dans la législation nationale. De nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux visant à favoriser la coopération entre les Etats en matière de sécurité devront également voir le jour.

Mme L. LIU (Chine) déclare que le terrorisme et l'extrémisme posent des défis majeurs et complexes portant atteinte à la stabilité et la sécurité de la société. Il faudra une coopération mondiale pour endiguer la vague d'attentats terroristes que connaît le monde. Nombreux sont les pays pris dans la tourmente, dont la population vit en danger constant. L'exode de réfugiés fuyant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord intensifie les tensions et exerce des pressions sur d'autres pays de la région et d'Europe.

La Chine subit elle aussi le terrorisme. Ces dernières années, deux villes chinoises ont été prises pour cible par les terroristes et de nombreux Chinois vivant à l'étranger ont été victimes d'attentats commis à l'extérieur de la Chine. Le Gouvernement chinois a pris diverses mesures de lutte contre le terrorisme à l'échelon national et plaidé en faveur d'une intensification de la coopération mondiale permettant de lutter efficacement contre un ennemi planétaire. Tous les Etats devraient respecter le droit international et permettre aux Nations Unies et à ses diverses instances de jouer un rôle de chef de file et de coordination. Il faut également consacrer davantage d'attention aux origines du terrorisme pour éviter qu'il ne s'enracine et entraver l'activité des organisations terroristes. Toute intervention militaire doit respecter les processus onusiens et les résolutions du Conseil de sécurité pertinentes.

Mme K. HUSZTI-ORBAN (HCDH) déclare que l'incidence du terrorisme et les mesures de lutte contre ce phénomène constituent une source de préoccupation majeure pour le HCDH. L'instabilité mondiale actuelle a de nouveau mis en évidence les difficultés considérables auxquels se heurtent les Etats pour prévenir la violence et assurer la sécurité de leurs citoyens. Pour réussir à protéger les populations et rendre justice, tous s'accordent à dire que les Etats doivent remplir les obligations qui sont les leurs en vertu du droit international et veiller à ce que toutes les lois et les politiques soient fondées sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, comme le stipule la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Les parlements ont un rôle central à jouer pour garantir que les Etats s'attaquent aux conditions qui favorisent le développement du terrorisme. La stratégie des Nations Unies montre que le terrorisme et l'extrémisme violents tendent à se développer dans les environnements caractérisés par un manque de respect pour les droits de l'homme, l'absence d'état de droit et d'espace démocratique, ainsi que la corruption et l'exclusion ou la marginalisation de groupes ou d'individus particuliers. Le HCDH invite instamment tous les Etats à considérer la protection de la sécurité et des droits de l'homme, non pas comme des objectifs contradictoires, mais liés entre eux, complémentaires et se renforçant mutuellement.

M. J. AJEO MOILING (Soudan du Sud) qualifie le terrorisme de menace universelle exigeant une réponse du même ordre. La définition de ce terme doit englober tout acte terroriste motivé par des considérations religieuses, ethniques, économiques ou politiques. Le procédé consistant à utiliser la religion comme justification d'une idéologie extrémiste est particulièrement odieux. Les Etats doivent veiller à ce que les préceptes religieux ne soient pas déformés et ne puissent pas être détournés pour radicaliser des individus ou faire passer un message extrémiste.

Il faut envisager sérieusement de s'attaquer à la racine du terrorisme en améliorant les conditions économiques et sociales. Les parlements devraient adopter des lois permettant de lutter contre le terrorisme et de mener une action coopérative et collective visant à prendre des mesures supplémentaires, notamment des ateliers et des séminaires. Il est indispensable que les Etats soutenant les terroristes soient sanctionnés.

M. P. NZENGUE MAYILA (Gabon) approuve l'appel à passer des mots aux actes, essentiel au vu de l'ampleur du problème. Tous les Etats doivent s'attaquer activement aux origines du terrorisme, notamment en identifiant et en sanctionnant ceux qui fournissent des armes aux terroristes. Il faut que les Etats s'interrogent sur le rôle des médias sociaux, utilisés pour cibler et recruter des jeunes. En luttant contre la pauvreté et en développant l'emploi, ils offriront aux jeunes un avenir prometteur les mettant à l'abri d'un tel recrutement.

Mme F. KOOFI (Afghanistan) déclare que, si les montants consacrés dans le monde à l'achat d'armes étaient plutôt utilisés pour créer des emplois et réduire la pauvreté, il y aurait beaucoup moins de groupes terroristes. Le moment est venu pour les Etats de convenir d'une définition unique claire du terrorisme englobant également ceux qui financent ou offrent refuge aux groupes terroristes.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes des conflits et de la guerre. Il est donc indispensable que la communauté internationale convienne d'un mécanisme assurant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Encore récemment, les femmes afghanes ont subi le harcèlement sexuel et la violence des groupes terroristes.

Elle demande des précisions concernant les critères utilisés pour mettre des groupes ou des individus sur les listes de surveillance mondiales. Elle n'a pas entendu M. El-Dawla mentionner les Talibans, pourtant encore actifs dans son pays.

M. B. AKPAN (Nigéria) déclare qu'il soumettra ses observations par écrit aux orateurs invités.

M. A. GOBBI (Algérie) rappelle que l'Algérie a beaucoup souffert du terrorisme. Plus de 100 000 personnes sont mortes et les coûts de la lutte anti-terroriste se sont chiffrés à 30 milliards de dollars. L'Algérie, qui a réussi à museler les terroristes, peut servir d'exemple aux autres pays. Des sommes d'argent phénoménales sont consacrées au financement du terrorisme. Il faut que tous les pays veillent à ne pas financer le terrorisme, y compris en refusant de verser des rançons aux groupes terroristes.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) estime que tous les pays devraient faire preuve, en matière de terrorisme, du même esprit de collaboration qu'en matière de changements climatiques et de droits de l'homme. L'Arabie saoudite a pris diverses mesures, y compris législatives, pour lutter contre le terrorisme. Elle a aussi plaidé en faveur de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et contribué à son financement à hauteur de 10 millions de dollars E.-U. L'Arabie saoudite invite instamment les autres Etats à compléter le financement de ce centre pour améliorer son efficacité.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie), revenant sur les observations de la déléguée ukrainienne, déclare que, depuis 2014, ce ne sont pas les forces russes, mais le Gouvernement ukrainien, qui fomentent des attentats terroristes. Ses troupes, équipées d'armes lourdes, ont fait plusieurs milliers de victimes civiles dans la partie orientale de l'Ukraine.

M. A.S. EL-DAWLA (Chef de section, DECCT) se félicite des nombreuses questions posées pendant la discussion, qui peuvent être classées en cinq grandes catégories : succès de la lutte contre le terrorisme; définition du terrorisme; financement du terrorisme; cyber-terrorisme et criminalité organisée et terrorisme.

Le degré de réussite des efforts de lutte contre le terrorisme est difficile à évaluer. Il est souvent difficile de parler ouvertement des succès enregistrés par les opérations de lutte contre le terrorisme, que seule la plus stricte confidentialité rend possibles. Les délits commis par les terroristes ont été criminalisés partout dans le monde. Il n'est donc pas juste d'accuser la communauté internationale de ne rien avoir fait pour régler le problème, même si les terroristes continuent à frapper. La lutte contre le terrorisme ne pourra porter ses fruits que si elle se place dans le cadre de l'état de droit. Il est de bon augure de constater que de nombreuses lois ont été adoptées dans le monde entier au cours de ces 14 dernières années.

Il prône le recours aux définitions du terrorisme déjà existantes. Les actes terroristes ont déjà été définis dans divers instruments, conventions et protocoles, qui continuent à servir de base à la définition du terrorisme aujourd'hui. Ces instruments font déjà référence aux délits commis. Il est donc indispensable que les Etats criminalisent tous ces délits dans leur ordre juridique national afin qu'ils puissent être considérés sans conteste comme des actes terroristes. Il faut que les Etats continuent à débattre d'une définition universelle. Toutefois, l'absence de consensus sur ce point ne doit pas servir d'excuse pour ne pas réprimer les délits au sujet desquels un accord a déjà été trouvé, notamment les détournements, les prises d'otages, les attentats à la bombe et le financement du terrorisme.

Les modes de financement du terrorisme sont d'une complexité sans précédent. Jusqu'à présent, l'attention s'est concentrée sur la prévention du blanchiment d'argent et l'identification des transactions suspectes. Les groupes terroristes tels que Daech contrôlent de larges territoires regorgeant de ressources, naturelles, entre autres. Ces groupes bénéficient certes d'un financement extérieur, mais ils sont aussi en mesure de financer leurs activités en monnayant les ressources qu'ils se sont appropriées, notamment le pétrole, les antiquités et les otages. Il faut de nouvelles mesures permettant d'empêcher les groupes terroristes de tirer profit d'un tel commerce.

Le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme a été établi ces dernières années. Comme un grand nombre d'intervenants l'ont fait observer, les groupes terroristes commettent désormais des délits tels que la prise d'otages pour obtenir une rançon, le trafic d'organes et le blanchiment d'argent. Les processus visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été regroupés afin de traiter de ces questions dans un seul ensemble de recommandations.

Le cyber-terrorisme est en partie la conséquence de la réussite enregistrée par les mesures traditionnellement prises contre le terrorisme. Plus la surveillance aux frontières et la répression se durcissent, plus les groupes terroristes doivent se tourner vers Internet pour radicaliser et recruter. Il faut que les législateurs fassent très attention à trouver l'équilibre entre la criminalisation de l'incitation à la violence et la protection de la liberté d'expression.

Bien que la pauvreté ne puisse justifier le terrorisme, il convient de reconnaître qu'elle peut être exploitée par les groupes terroristes. Une approche globale intégrée, élaborée et appliquée de concert par tous les secteurs, notamment les parlementaires, est donc fondamentale pour lutter contre le terrorisme.

M. R.K. SINGH (Inde) déplore que les individus inscrits sur les listes internationales de terroristes, y compris par les Nations Unies, soient toujours en liberté. Il faut remédier à cette situation.

M. A.S. EL-DAWLA (DECCT) déclare que l'inscription d'un individu sur la liste des Nations Unies exposant à des sanctions fait l'objet d'un long processus. Il s'agit de la seule liste d'individus entérinée par tous les Etats.

M. K. KOSER (GCERF), rappelant les observations de M. El-Dawla concernant une approche globale, souligne l'importance d'intégrer la prévention dans cette démarche. Il est également indispensable de faire participer les communautés, qui servent souvent de terreau à l'extrémisme.

L'absence de définition claire du terrorisme est une difficulté que le GCERF prend très au sérieux. Le GCERF ne considère pas qu'il s'agisse d'une question exclusivement religieuse, encore moins limitée à une religion particulière. Il est évident qu'il existe aussi un extrémisme politique, entre autres. Disposer d'une meilleure définition est une priorité. Il n'existe pas de lien direct entre pauvreté et extrémisme, mais ces deux notions entretiennent un rapport l'une avec l'autre : les dirigeants des organisations terroristes ne sont pas pauvres, mais leurs partisans le sont fréquemment. La pauvreté, l'injustice, la marginalisation et la mise à l'écart rendent les individus, surtout les jeunes, vulnérables au recrutement. Ce domaine mérite d'être débattu plus en détail. Les nouveaux Objectifs de développement durable ouvrent des perspectives sur ce plan.

Mettre l'accent sur le combat contre l'extrémisme violent ne remettra pas en cause la lutte contre le terrorisme. Les mesures visant à prévenir et enrayer l'extrémisme violent sont un outil supplémentaire pour lutter contre le terrorisme. Il faut faire intervenir les forces armées, les autorités chargées de la sécurité et les services de renseignement, sans oublier toutefois d'adopter une perspective à plus long terme misant sur la prévention et l'offre de solutions de rechange aux jeunes qui pourraient être tentés par l'extrémisme.

M. A.S. EL-DAWLA (DECCT), évoquant les efforts requis pour concilier la législation relative aux droits de l'homme et la législation visant à lutter contre le terrorisme, déclare que, lorsque des projets de loi relatifs à la lutte contre le terrorisme sont débattus par les parlements, ces derniers doivent veiller à ce qu'ils contiennent des dispositions criminalisant les délits commis par les terroristes, mais aussi à ce qu'ils garantissent la protection des droits de l'homme des personnes soupçonnées, notamment le droit à un procès équitable, ainsi qu'à être représenté par un avocat et assisté par un interprète.

Plan de travail pour les Assemblées futures

Le PRESIDENT annonce la proposition du Bureau qui consiste à ce que toutes les réunions de la Commission qui se tiendront à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée aient pour objectif de débattre du projet de résolution et de le finaliser.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h.50.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SEANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la conduite de M. O. Hav (Danemark), Vice-Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-II/133/A.1)

Il a été décidé d'examiner le point 2 avant le point 1.

Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques

M. S.H. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, dit que 2015 est sans doute l'année la plus importante s'agissant de définir la manière dont la communauté internationale envisage le développement dans les 15 années qui viennent, les politiques qu'il convient d'élaborer et les mesures à prendre. L'UIP a suivi de près les processus en cours aux Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en mars 2015 et les Objectifs de développement durable en septembre 2015. La Conférence sur les changements climatiques (COP21) qui se tiendra à Paris en décembre 2015 soulève la question de savoir pourquoi et comment les parlements doivent participer à ces processus. Il faudrait notamment que les accords internationaux signés par les gouvernements soient clairement liés aux travaux des parlementaires, car les parlements sont de plus en plus appelés à veiller à la mise en œuvre nationale de ces accords internationaux.

La COP21 sera importante non seulement pour les changements climatiques mais aussi pour le développement durable, pour la réduction des risques de catastrophe et pour la résilience face aux catastrophes. L'UIP a préconisé que ces trois processus soient traités de manière coordonnée. Il importe d'identifier les synergies existant entre les trois processus et la manière dont ils peuvent se renforcer les uns les autres. On sait en effet que, si une catastrophe naturelle n'est pas bien gérée, le développement du pays concerné se trouve souvent retardé d'une décennie et sa capacité en matière de développement durable, fortement réduite.

D'ici à la Conférence de Paris, les parlementaires doivent continuer à pousser leurs gouvernements respectifs à se montrer plus ambitieux. Plus de 140 pays ont récemment soumis leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Malheureusement, ces contributions ne suffiraient pas à limiter la hausse de la température mondiale à deux degrés et se traduiraient par un réchauffement d'au moins trois à quatre degrés. Il est crucial que les gouvernements revoient leurs ambitions à la hausse et que des plans d'action clairs soient établis pour atteindre l'objectif des deux degrés. Les parlementaires ont un rôle majeur à jouer pour ce qui est de déterminer les mesures à prendre. Si la communauté internationale se montre incapable de faire face aux changements climatiques, les mesures qui seront prises pour réaliser le développement durable ou mieux gérer les risques de catastrophe demeureront insuffisantes.

LE PRESIDENT DE L'UIP engage tous les parlementaires à participer à la Réunion parlementaire de deux jours qui se tiendra parallèlement à la Conférence de Paris, afin que la présence des parlements nationaux et de l'UIP dans les discussions portant sur les changements climatiques soit plus affirmée. A cette réunion, il sera d'abord question du Projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques qui devrait être adopté à la 134^{ème} Assemblée à Lusaka. En assurant le suivi du plan d'action et en facilitant l'application nationale des politiques en matière de changements climatiques, les parlements auront l'occasion d'apporter une véritable contribution.

Le délégué de l'INDE dit que les exigences fixées par les Objectifs de développement durable et la direction prise par la politique en matière de changements climatiques se traduiraient par des problèmes financiers pour bon nombre de pays en développement. Il demande s'il serait possible de créer un manuel de bonnes pratiques à suivre pour remédier à ces problèmes, ce qui serait très utile pour l'élaboration de plans d'action.

Le PRESIDENT DE L'UIP dit que l'UIP s'emploie à recenser les bonnes pratiques en la matière. Sur ce plan, une plus forte coopération Sud-Sud s'impose : la technologie nécessaire pour combattre les changements climatiques a souvent moins à voir avec les dernières trouvailles de la Silicon Valley qu'avec ce que les communautés mettent elles-mêmes en pratique depuis des années. Les pays pourraient contenir les coûts de différentes façons : un petit investissement aujourd'hui se traduit souvent par de grosses économies demain.

M. L. BORBELY (Roumanie) dit que 2015 est effectivement une année cruciale, celle de l'adoption des Objectifs de développement durable et de la tenue de la Conférence sur les changements climatiques. Il faut espérer que la COP21 aboutira à un instrument juridique contraignant. Les parlements auront un rôle décisif et une grande responsabilité au cours des 15 prochaines années, période pendant laquelle les Objectifs de développement durable devront être atteints. Par l'intermédiaire de l'UIP, les parlements doivent coordonner leur action avec celle d'éventuels partenaires, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin de dégager davantage de ressources à l'appui des Objectifs et de régler des problèmes liés aux changements climatiques. Après la Conférence de Paris, des discussions devraient être menées au sein de l'UIP pour trouver de nouvelles manières d'informer les citoyens sur ce qu'il faut faire au cours des 15 prochaines années.

Le PRESIDENT DE L'UIP dit que les parlementaires doivent se concentrer sur leurs responsabilités fondamentales. Ils doivent veiller à ce qu'il existe une cohérence entre ce que les gouvernements conviennent sur le plan international et les politiques et lois de mise en œuvre de ces accords au niveau national. Ils doivent aussi veiller à ce que les finances publiques nationales soient bien gérées et que les ressources nécessaires soient allouées à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, qui coûtera au moins 1 600 milliards de dollars E.-U. par an à l'échelle planétaire. Les Objectifs sont un engagement de 15 ans : il est essentiel que les parlements soient prêts et aient les moyens, le savoir et les structures nécessaires pour favoriser leur mise en œuvre.

Le VICE-PRESIDENT dit que la cinquième édition de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat vient de paraître. Il s'agit d'une analyse des plus complètes de la législation relative aux changements climatiques sur toute la planète et l'UIP est heureuse d'avoir été associée à son élaboration et à la distribution de l'édition 2015. Le Président présente un des auteurs de l'analyse, Mme A. Averchenkova.

Mme A. AVERCHENKOVA (London School of Economics and Political Science) expose les principales conclusions de l'Analyse mondiale de la législation sur le climat. En 2010, l'étude ne couvrait que 16 pays, tandis que la dernière édition couvre 99 pays et 93 pour cent des émissions de gaz à effet de serre. L'analyse porte sur la législation nationale qui concerne directement ou indirectement les changements climatiques, comme les lois sur l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les changements dans l'utilisation des sols ou la foresterie.

Il est tout d'abord ressorti de l'analyse que l'activité législative en matière de changements climatiques s'est intensifiée ces dix dernières années. Le nombre de lois sur les changements climatiques double tous les quatre ou cinq ans et les pays en développement ont été particulièrement actifs s'agissant de mettre en place de nouvelles lois et de nouvelles politiques relatives au climat. Il existe actuellement plus de 800 lois relatives au climat sur la planète, contre 50 en 1997, année où le Protocole de Kyoto a été adopté. Deuxièmement, les pays optent de plus en plus pour une approche stratégique : plus des trois quarts des pays étudiés ont mis en place une loi-cadre en matière de changements climatiques. Les lois-cadres donnent la direction à suivre et servent à unifier toutes les activités menées dans ce domaine. Environ 60 pour cent des pays disposent d'une loi-cadre portant à la fois sur l'atténuation et l'adaptation. Quelque 18 pour cent ont une loi-cadre consacrée uniquement à l'atténuation et un pourcentage encore plus petit en ont une qui traite seulement de l'adaptation. Troisièmement, les pays tendent de plus en plus à adopter des objectifs quantifiés dans leur législation et dans leurs politiques. Environ 75 pour cent des

émissions de gaz à effet de serre tombent sous le coup de cibles de réduction et plus de 40 pays se sont fixé des cibles à atteindre d'ici à 2020. Un petit nombre de pays a fixé des cibles au-delà de cette date, ce qui est une bonne chose sur le plan de la transformation à long terme de l'économie et de sa décarbonisation ainsi que de sa résilience face au climat. Souvent, les objectifs généraux et la loi-cadre sont complétés par des activités ciblées dans des domaines tels que l'énergie renouvelable ou l'efficacité énergétique.

L'étude a également fait apparaître des domaines dans lesquels des efforts supplémentaires s'imposent. Premièrement, il faudrait améliorer la mesure des émissions : dans nombre de pays, l'inventaire des gaz à effet de serre n'est pas à jour, de sorte qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité de la législation. Deuxièmement, il faut procéder à des évaluations des risques entraînés par les changements climatiques. Très rares sont les pays en développement, qui sont aussi les plus exposés aux effets des changements climatiques, qui disposent d'études en la matière, notamment sur les secteurs de leur économie qui seraient les plus touchés.

Diverses questions se sont posées dans le contexte de la Conférence sur les changements climatiques. En ce qui concerne les ambitions affichées, les contributions prévues déterminées au niveau national (INDC), qui ont été soumises avant la date limite du 1^{er} octobre 2015, émanaient de 147 parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et portaient sur environ 87 pour cent des émissions mondiales. Sur ces annonces de contributions, 80 pour cent étaient assorties de cibles quantifiées, ce qui est sans précédent. Les annonces de contributions ne sont pas suffisantes pour contenir la hausse des températures en deçà des deux degrés, mais elles devraient permettre de faire baisser les émissions en dessous de leur trajectoire actuelle et en dessous de ce que les annonces de contributions faites lors de la COP15 en 2009 auraient pu permettre de réaliser. Sur le plan de ce qui est réalisable, le succès dépendra des apports financiers, technologiques et en matière de renforcement des capacités. Il dépendra aussi de la crédibilité politique et de la capacité des autorités de mettre en place au niveau national un environnement législatif et politique propice à la réalisation des engagements pris à Paris. Les parlementaires auront un rôle clé à jouer pour ce qui est de mobiliser la volonté politique et l'ambition nécessaires pour donner suite à la Conférence de Paris, réduire les émissions et adopter les mesures d'adaptation voulues.

M. S. TCHELNOKOV (Secrétariat de l'UIP) appelle l'attention sur l'invitation adressée à tous les parlements, qui les convie à participer à la Réunion parlementaire, organisée conjointement par l'UIP et par le Parlement français, qui se tiendra à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faut espérer qu'il ne s'agira pas d'une simple réunion d'information à l'intention des parlementaires mais l'occasion de partager pendant deux jours leurs vues et leurs opinions avec divers invités, dont le Secrétaire général de l'ONU, les chefs d'institutions comme la Convention-cadre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il faut aussi espérer que la Réunion marquera le début d'un nouveau chapitre dans la présence de l'UIP sur la scène des changements climatiques et qu'elle produira des résultats concrets.

Le PRESIDENT dit que la Réunion parlementaire adoptera un document final. Le Rapporteur de la Réunion, M. H. Maurey, sénateur français, a déjà établi un avant-projet. M. Maurey tiendra compte des opinions exprimées par la Commission et publiera un avant-projet révisé en ligne, après quoi les parlements disposeront d'une période au cours de laquelle ils pourront proposer des amendements. La version finale du document sera présentée pour approbation à la Réunion parlementaire à Paris en décembre.

M. H. MAUREY (France) dit que l'engagement pris par l'UIP dans le domaine des changements climatiques est essentiel et que le Parlement français est enchanté d'accueillir la Réunion parlementaire de deux jours qui sera organisée en marge de la COP21. La prise de conscience des problèmes liés au dérèglement climatique est à présent universelle. Il est donc essentiel que tout accord pris pour résoudre ces problèmes soit aussi universel. Les parlements doivent veiller à ce que leurs voix puissent être clairement entendues lors de la négociation, ne serait-ce que parce qu'il leur appartiendra, et c'est un rôle central, de ratifier l'accord au niveau national, de le doter de ressources suffisantes, d'adopter des lois et de veiller à leur application. Les parlements seront aussi appelés à vérifier si les gouvernements respectent les engagements qu'ils ont pris à Paris.

Plusieurs autres conférences sur les changements climatiques ont débouché sur des déclarations ou des documents analogues. L'avant-projet de document final de la Réunion parlementaire contient de nouveaux éléments, à côté d'un certain nombre d'autres qui sont issus

des accords précédents. Il exprime la vive préoccupation des parlementaires face au dérèglement du climat. Il appelle l'attention sur le fait que l'accélération du réchauffement climatique a des conséquences tragiques sur l'environnement, l'économie, le tissu social et la vie politique.

Il faut absolument mettre en œuvre des mesures législatives rigoureuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse de la température mondiale moyenne à deux degrés. Des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces doivent également être prises, notamment en utilisant les ressources du Fonds vert pour le climat et la technologie à l'appui du transfert de connaissances et du renforcement des capacités. L'accord qui sera conclu à Paris doit respecter les principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée; reconnaître le lien entre la réalisation du développement durable et la lutte contre les changements climatiques et souligner la nécessité pour les parlements d'être plus vigilants sur ces questions, dans le cadre de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle de la politique du gouvernement.

Le projet de document final comprend de nouveaux éléments qui, espère-t-on, sont dans l'esprit de l'accord global auquel on s'attend à la COP21. L'accord doit être à la fois durable et dynamique. Or, lorsqu'il s'agit de conclure avec succès des accords contraignants, la lourdeur des négociations est souvent un obstacle majeur. Il serait plus sage de viser un accord fondé sur un ensemble clairement défini d'objectifs à moyen et à long terme, qui pourraient être ajustés au besoin, en un processus souple et dynamique. Les INDC sont un élément clé de l'élaboration de l'accord puisqu'elles définissent les engagements que chaque pays est prêt à prendre. En les compilant, il est possible d'évaluer la probabilité que les objectifs mondiaux soient atteints. Ces calculs apporteraient une valeur ajoutée substantielle. Environ 150 pays ont déjà soumis leurs contributions, qui concernent 90 pour cent des émissions. Ces engagements ne sont pas encore suffisants pour atteindre l'objectif de deux degrés, mais ils permettront au moins déjà de s'assurer que les températures n'augmenteront pas de plus de trois degrés. Ils sont aussi le signe que la communauté internationale est en bonne voie de faire mieux. L'accent doit aussi être mis sur l'innovation. Tous les pays et les parties prenantes doivent faire connaître et partager leurs pratiques les plus innovantes afin d'optimiser les résultats.

M. Maurey espère que le rôle important que jouent les parlements sera reconnu dans les conclusions de la COP21 et encourage l'UIP à inscrire systématiquement la question de la lutte contre les changements climatiques à l'ordre du jour de ses réunions. Il attend avec impatience des suggestions sur les moyens d'améliorer le texte du projet de document final, dont il espère qu'il sera aussi ambitieux que possible.

M. E. CHILQUINGA MAZÓN (Parlement andin) dit que la lutte contre les changements climatiques doit être l'affaire de tous les Etats. Le Parlement andin travaille avec la Division du développement durable de la Banque de développement d'Amérique latine pour élaborer une loi-cadre visant à harmoniser les questions liées aux changements climatiques dans la région andine. Les amendements proposés visent à tirer parti des connaissances ancestrales et traditionnelles des communautés autochtones pour atténuer les effets des changements climatiques, créer une culture de respect envers la nature et améliorer les connaissances en matière de prévention par l'éducation.

M. R. RAMAKRISHNA (Inde) dit que l'Inde salue le projet de Plan d'action parlementaire et l'avant-projet de document final à propos duquel elle a déjà soumis des commentaires. De nombreux pays développés ont déjà soumis leurs contributions prévues déterminées au niveau national, mais leurs engagements ne couvrent que 87 pour cent des émissions. En dépit des problèmes liés à son développement, l'Inde a proposé une contribution prévue déterminée au niveau national ambitieuse pour l'horizon 2020-2030, qui est en harmonie avec les Objectifs de développement durable. L'un de ses aspects les plus importants est l'objectif de réduire les émissions de 33 à 35 pour cent d'ici 2030 (en comparaison avec les niveaux de 2005). L'Inde vise également une augmentation de 40 pour cent des sources d'énergie à base de combustibles non fossiles d'ici 2030. Toutefois, les besoins en énergie de 300 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'énergie de base sont tels que, dans un avenir prévisible, le pays doit continuer à compter sur le charbon et les combustibles fossiles.

M. L. BORBELY (Roumanie) dit que, pour être pertinent, l'accord qui sera conclu à Paris doit refléter les réalités actuelles et tenir compte de la responsabilité commune mais différenciée des pays et du fait que les capacités évoluent au fil du temps. L'approche suivie ne doit pas permettre aux plus gros pollueurs de s'exonérer de l'obligation de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre si l'on veut que la hausse de la température mondiale reste en deçà des deux degrés.

La Roumanie attache une importance particulière aux modalités qui permettent de différencier les pays développés des pays en développement, de même que leurs contributions respectives aux efforts d'atténuation des effets des changements climatiques. L'accord devra prévoir un système commun de surveillance et de présentation de rapports sur les mesures prises au niveau national, fondé sur la transparence et la responsabilité. L'accord doit tenir compte des besoins particuliers des pays les moins développés, car ils sont plus exposés aux effets négatifs des changements climatiques et il doit aussi créer les conditions propices à la résilience face au climat, à une production alimentaire durable, à la sécurité alimentaire et au développement économique. Les mesures prises en matière de changements climatiques doivent s'étendre à des domaines comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

M. S.A.A.K. LEGHARI (Pakistan) dit que les changements climatiques, dont l'existence a été scientifiquement démontrée, sont un problème mondial, lourd de conséquences pour l'environnement, l'économie, la situation sociale et la vie politique. Les pays en développement sont plus menacés à cause de leur plus grande vulnérabilité et de leur capacité réduite de réagir et de s'adapter aux changements climatiques. L'Asie du Sud a été touchée par des perturbations climatiques sans précédent. Certaines régions du Pakistan ont connu les pires inondations saisonnières, alors que d'autres régions ont souffert de sécheresses ou de vagues de chaleur inattendues. Le Pakistan a fixé un objectif ambitieux de réduction de 30 pour cent des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2025 et cherche aussi à recourir davantage à des sources d'énergie renouvelables.

La prochaine COP21 devrait permettre d'adopter un document final assurant l'appui de la communauté internationale en matière d'adaptation et d'atténuation. Cependant, le Pakistan est fort préoccupé par l'écart entre, d'une part, les objectifs mondiaux fixés pour réduire les émissions et limiter le réchauffement de la planète et, d'autre part, les engagements pris jusqu'à présent au niveau national pour y parvenir. Il faut évidemment que tous les engagements soient dotés des ressources suffisantes.

M. G. VARNAVA (Chypre) dit que la question des changements climatiques est le principal défi du XXI^{ème} siècle. Les effets des changements climatiques sur les plans économique, social et politique sont si dévastateurs que cette question restera au premier rang de l'ordre du jour pour de nombreuses années encore. Il importe plus que jamais de prendre des décisions courageuses et de se montrer ambitieux. Chypre espère que la COP21 donnera lieu à un accord international complet et réaliste qui permettra d'atténuer les changements climatiques et le réchauffement de la planète.

Les parlementaires doivent s'assurer qu'un tel accord sera conclu à Paris et qu'il tiendra dûment compte des besoins et des capacités des pays en développement. Il est essentiel que les pays reçoivent l'aide nécessaire pour lutter contre les changements climatiques. Le devoir des parlementaires est de veiller à la mise en œuvre efficace des politiques et d'encourager la volonté politique des gouvernements pour qu'un accord solide puisse être conclu à Paris.

M. T. KATO (Japon) dit que, dans l'avant-projet de document final de la Réunion parlementaire, la référence, au paragraphe 6, aux responsabilités communes mais différenciées devrait être suivie par la phrase suivante : "conformément à l'Appel de Lima, adopté à la COP20, et à la lumière des différentes situations nationales". Le Japon insiste sur la nécessité de soutenir les petits Etats insulaires et les pays les moins avancés car ils sont plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. Entre 2013 et 2014, le Japon a consacré d'importantes ressources aux pays en développement et leur a apporté une aide adaptée à leurs besoins. Il a également contribué à hauteur de 1,5 milliard de dollars E.-U. au Fonds vert pour le climat, apport qui a permis au Fonds de commencer à aider les pays en développement.

M. R. ALSHURAIQI (Emirats arabes unis) salue le travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat mais constate que la pollution demeure généralisée et que des efforts considérables sont nécessaires pour combattre ce fléau. Son pays prend diverses mesures pour lutter contre les changements climatiques, notamment en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables. Tous les parlements doivent promulguer des lois appropriées pour s'attaquer aux changements climatiques et pour s'assurer que les pays en développement reçoivent l'assistance voulue pour se doter de politiques énergétiques durables. Les parlements doivent aussi surveiller les mesures prises par leurs gouvernements respectifs, pour s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et les normes internationales en matière d'environnement, respectées.

M. R. SATTLER (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) dit qu'il est vital que les institutions soient efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. Les institutions sont essentielles pour la réalisation des 17 Objectifs de développement durable et de leurs cibles. C'est notamment le cas des parlements et des institutions connexes qui superviseront la mise en œuvre par le gouvernement des Objectifs de développement durable et qui évalueront l'efficacité de la législation en matière de changements climatiques. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ont une contribution précieuse à apporter en procédant à l'audit des résultats, en appelant l'attention sur d'éventuelles lacunes et en faisant des recommandations. Il est cependant essentiel que ces institutions de contrôle des finances soient indépendantes. Les parlements et les institutions supérieures de contrôle des finances sont des partenaires naturels; il espère que l'UIP et ses Parlements membres favoriseront l'indépendance, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes de comptabilité publique.

M. M.U.K. BADAL (Bangladesh) dit que le Bangladesh a récemment reçu le prix de l'ONU des "Champions de la Terre", ce qui démontre l'étendue des efforts du pays pour lutter contre les changements climatiques. La situation reste néanmoins difficile au Bangladesh. La communauté internationale discute beaucoup, fait maintes promesses, mais n'agit pas assez.

De nombreux rapports ont souligné le besoin de financements, de transferts de technologie et de renforcement des capacités, mais les fonds manquent toujours. Pourtant, des pays comme les Etats-Unis dépensent d'énormes sommes pour entretenir leur arsenal nucléaire. Dans le contexte des changements climatiques, ce choix constitue un crime contre l'humanité. Tant que les Etats nucléaires ne se débarrasseront pas de leurs armes, tous les rapports et toutes les promesses seront vides de sens.

M. A. DJELLOUT (Algérie) dit que l'Algérie attache une importance particulière aux négociations sur les changements climatiques, question à laquelle elle est très sensible, d'autant qu'elle exporte des hydrocarbures. L'Algérie poursuit le développement économique et s'attache à éliminer l'extrême pauvreté mais, en raison des problèmes sociaux et environnementaux que posent les changements climatiques, les obstacles sont de plus en plus grands. La perte de biodiversité, les dommages aux récoltes et aux conditions de vie en font partie. Les futurs accords sur le climat doivent éviter d'alourdir encore le fardeau qui pèse sur les autorités nationales, spécialement dans les pays en développement; toute contrainte supplémentaire devrait être compensée par un financement suffisant.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) dit que les changements climatiques touchent tous les pays et que ceux-ci doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de lutter contre les changements climatiques et le réchauffement planétaire. Les accords conclus lors des COP précédentes sur les changements climatiques doivent être respectés. Les recommandations se succèdent, mais il faut à présent des résultats, particulièrement à la lumière de l'augmentation de 2,4 pour cent des températures mondiales en 2014. Une plus grande sensibilisation aux menaces liées aux changements climatiques est nécessaire au niveau national; des politiques efficaces centrées sur la protection de l'environnement doivent être mises en œuvre pour combattre ce fléau. Les parlementaires doivent redoubler d'efforts pour que les pays adhèrent aux conventions internationales. Les ONG et la société civile doivent jouer leur rôle en aidant les parlements à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils s'emploient à atteindre les Objectifs de développement durable, tout particulièrement dans le domaine des changements climatiques.

M. K. WASINONDH (Thaïlande) salue l'avant-projet de document final mais dit que les moutures suivantes devraient mettre davantage l'accent sur les ambitions à long terme, au-delà de la COP21. Il faut trouver de nouvelles mesures propres à renforcer l'action internationale plutôt que répéter ce qui a déjà été convenu à l'ONU. Il vaudrait mieux aussi, comme on ignore encore les résultats de la conférence de Paris, parler "d'un accord à Paris" plutôt que "de l'Accord de Paris".

M. C. ZERPA (Venezuela) dit que les mesures existantes de lutte contre les changements climatiques ne suffisent pas et qu'il faudra bien davantage pour pouvoir léguer un environnement viable aux générations futures. Chaque année, les catastrophes naturelles provoquées par le réchauffement de la planète augmentent en nombre et en intensité. Les effets du réchauffement de la planète se font sentir beaucoup plus dans les pays en développement, mais tous les pays doivent adapter leur situation nationale aux événements mondiaux en coordonnant davantage leurs politiques. Tous les pays doivent se montrer ambitieux à Paris pour que la COP21 stimule le développement et les économies mondiales.

Tous les Etats doivent assumer leurs responsabilités communes en matière de changements climatiques et adopter une approche équilibrée pour les efforts d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre, particulièrement en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités. La Conférence de Paris est cruciale, le Venezuela espère qu'elle débouchera sur un accord solide.

M. J.R. LEON RIVERA (Pérou) dit que son pays a été très honoré d'accueillir la Conférence sur les changements climatiques l'année dernière, mais déplore que les résultats se fassent encore attendre. Les parlements devraient suivre de près la situation et s'assurer que les engagements pris lors des réunions internationales deviennent réalité. Le Pérou appelle tous les gouvernements à faire rapport chaque année à leurs parlements sur les progrès qu'ils ont accomplis et les mesures mises en œuvre dans le cadre de la proposition de Lima.

Mme A. HABIBOU (Niger) dit que le Niger reconnaît la nécessité de stratégies nationales de développement durable solides et que le pays s'efforce d'élaborer des stratégies d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, et de renforcer sa capacité pour réduire les émissions. Le Niger dispose d'un cadre stratégique et d'un plan de développement économique et social qui se prolongera jusqu'en 2035. Le pays a pris diverses mesures pour lutter contre les changements climatiques et réduire la vulnérabilité, y compris en s'attaquant à la désertification et en ciblant les trois secteurs responsables des émissions les plus importantes.

M. S. TCHELNOKOV (Secrétariat de l'UIP) dit que le projet de Plan d'action parlementaire (sur les changements climatiques), auquel le Président de l'UIP s'est référé dans ses observations liminaires, est la première tentative d'élaborer un programme à long terme en matière de changements climatiques. Les membres de la Commission pourront communiquer leurs observations au Secrétariat. Le projet sera examiné Paris et adopté à la 134^{ème} Assemblée à Lusaka.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)

Le compte rendu de la session précédente de la Commission est adopté.

Elections au Bureau

Le PRESIDENT dit que sept postes restent vacants au Bureau. Le Groupe africain souhaite nommer M. F. Musendu Flungu (République démocratique du Congo), le Groupe Asie-Pacifique souhaite nommer M. N. Singh (Inde), le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes souhaite nommer Mme C. Prado (Panama), M. J.R. León Rivera (Pérou) et M. L.A. Heber (Uruguay). Le Groupe Eurasie n'a présenté aucune candidature, deux postes restent vacants.

Le Groupe des Douze Plus souhaite nommer Mme J. Mijatovic (Serbie) pour achever le mandat du membre sortant de la Serbie. De même, le Groupe arabe souhaite nommer M. K. Abdullah Abul (Koweït) pour achever le mandat du membre sortant de son pays.

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le PRESIDENT dit que le Bureau recommande que, lors de la 134^{ème} Assemblée, la Commission consacre la plupart du temps qui lui est alloué à discuter de son projet de résolution intitulé *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*, et à le finaliser. Si le temps le permet, une réunion-débat sur un sujet différent pourra être organisée.

Il en est ainsi décidé.

Débat sur le thème *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*

M. G. BOCCARDI (Chef de l'Unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence de l'UNESCO), *intervenant*, dit que l'UNESCO est la seule institution des Nations Unies dont le mandat couvre la culture et le patrimoine. Dans un monde globalisé, instable et incertain, il importe de promouvoir la compréhension entre les cultures en protégeant le patrimoine et en encourageant la diversité culturelle. L'UNESCO élabore des normes internationales, coordonne les efforts internationaux, fournit de l'assistance technique, mène des campagnes d'information et de sensibilisation, et organise des activités éducatives. Elle a adopté sept conventions et un certain nombre de protocoles additionnels portant sur la protection du patrimoine culturel, matériel et immatériel.

Au fil du temps, la définition du patrimoine culturel a évolué et s'est élargie. Le patrimoine ne concerne plus seulement les monuments, comme les palais, mais aussi les paysages culturels, l'architecture industrielle et d'autres sites encore. Chaque communauté peut décider de ce qui fait partie de son patrimoine culturel. Comme le patrimoine culturel est également associé aux droits culturels, qui sont un moteur du développement durable, il fait partie d'un certain nombre d'Objectifs de développement durable. L'accent est mis aussi sur le lien entre la conservation du patrimoine culturel et le maintien de la paix et de la sécurité. Les principales menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel sont la mondialisation culturelle, les pressions liées au développement, notamment l'urbanisation et le tourisme, les conflits, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, le pillage et le trafic d'objets culturels, sans compter le déficit de sensibilisation et l'absence de capacité juridique, institutionnelle et financière. Chaque convention de l'UNESCO est assortie de politiques, d'outils et de programmes destinés à traiter ces menaces. Les parlementaires doivent inciter les gouvernements à mettre en œuvre toutes les conventions et à utiliser tous les instruments disponibles.

La protection du patrimoine culturel dans des situations de conflit est particulièrement préoccupante. Au XXI^{ème} siècle, les conflits sont plus souvent internes qu'entre les Etats, font intervenir des acteurs non-étatiques et sont associés à des questions ethniques, religieuses et culturelles. Culture et patrimoine culturel sont devenus non seulement une cible délibérée mais aussi une arme. La Directrice générale de l'UNESCO a utilisé l'expression "nettoyage culturel" pour décrire la stratégie consistant à détruire délibérément le patrimoine culturel et à persécuter les minorités culturelles qu'utilisent les groupes terroristes en Iraq et en République arabe syrienne. Le lien entre les attaques contre le patrimoine culturel et contre les personnes est évident. La destruction du patrimoine n'est plus simplement une urgence culturelle mais aussi une urgence humanitaire et sécuritaire. De plus en plus sollicitée pour intervenir dans des conflits, l'UNESCO s'emploie à se doter des moyens de répondre à ces demandes efficacement.

L'UNESCO a considérablement renforcé ses activités de plaidoyer, notamment en organisant de nombreux forums. Elle appelle les Etats membres à intervenir, en légiférant ou prenant des mesures concrètes pour lutter contre la destruction de sites du patrimoine culturel et la persécution de minorités culturelles. L'UNESCO condamne fermement le trafic et le pillage de biens culturels, qui servent souvent à financer le terrorisme. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies lui a demandé son concours pour faire appliquer sa résolution 2199, qui porte sur les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales et interdit le commerce des biens culturels appartenant à la République arabe syrienne et à l'Iraq. L'UNESCO exhorte tous les pays à soutenir ses activités dans les domaines de la surveillance, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Tous les pays doivent reconnaître que la destruction du patrimoine culturel constitue un crime, dresser des inventaires du patrimoine culturel et améliorer la formation du personnel civil, militaire et policier. Ils doivent également veiller à ce que la protection du patrimoine culturel soit inscrite dans toutes les politiques liées au développement, à la sécurité et à des considérations humanitaires; à inscrire la diversité culturelle dans tous les programmes d'enseignement, à tous les niveaux, et à partager, de manière régulière et transparente, l'information avec d'autres Etats sur le trafic de biens culturels.

M. A. DESTEXHE (Belgique), *co-Rapporteur de la résolution et modérateur du débat*, dit que le patrimoine culturel renvoie à des notions telles que l'environnement naturel, les concepts immatériels, tels les événements culturels, les monuments ou encore des éléments naturels modifiés par l'homme. Cinq grandes conventions de l'UNESCO portent sur la protection du patrimoine culturel. Il faudrait envisager de les regrouper en un seul texte juridique : ce sont des instruments techniques, qui reposent sur des principes similaires; il serait plus facile aux Etats de ratifier un seul texte juridique.

La protection du patrimoine culturel comporte neuf principaux défis : le tourisme de masse, les conflits armés et le terrorisme; le pillage et le trafic; la croissance de la population et l'urbanisation; le manque de sensibilisation; la restauration; la mondialisation; les changements climatiques et, dans certains pays, l'inscription insuffisante des sites. S'il peut favoriser le développement, le tourisme de masse va souvent à l'encontre de la conservation du patrimoine. Les sites peuvent être endommagés par des touristes trop nombreux, qui grimpent ou s'assoient sur les monuments. Les pays devraient envisager de créer une charte des obligations que les touristes s'engageraient à respecter lorsqu'ils visitent des sites, notamment celles de ne pas faire de bruit excessif et de ne pas marcher ou s'asseoir sur les monuments. Il faudrait contrôler le flux des touristes en indiquant clairement les parcours à suivre. Des zones protégées devraient aussi être délimitées autour des sites historiques importants, pour éviter que des hôtels, des restaurants ou d'autres bâtiments ne soient construits trop près des sites.

Comme on a pu le voir récemment en République arabe syrienne, en Iraq et ailleurs, les conflits armés et le terrorisme font peser une lourde menace sur le patrimoine culturel. Les sites et les objets risquent de subir des dommages collatéraux, exposés qu'ils sont au pillage ou au nettoyage culturel par suite d'actes de destruction délibérés (comme la destruction du site de Palmyre par Daech). Il est vital que tous les Etats ratifient la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses protocoles. En cas de crimes de guerre contre le patrimoine culturel, les auteurs doivent être traduits en justice. La Cour pénale internationale a récemment pris des mesures contre des auteurs d'actes de destruction du patrimoine mondial et, pour qu'elle puisse continuer d'agir dans ce sens, il est crucial que tous les Etats ratifient aussi le Statut de Rome.

Il arrive que les biens culturels fassent l'objet de pillage ou de trafic et soient utilisés pour alimenter les conflits ou l'instabilité politique. Le trafic touche également le patrimoine naturel, notamment les éléphants ou les rhinocéros, abattus par des braconniers qui veulent en prélever les défenses ou les cornes. Pour combattre de tels actes, les Etats doivent ratifier la Convention UNIDROIT sur les biens culturels volés ou exportés illégalement. Ils doivent aussi dresser un inventaire précis de leur patrimoine culturel et créer des organismes nationaux chargés de la surveillance de ces sites et de la lutte contre le pillage et le trafic.

La croissance démographique et l'urbanisation rendent la protection du patrimoine culturel plus difficile. En Egypte, par exemple, au cours des 40 dernières années, le Caire a doublé de superficie et empiète maintenant sur l'ancien site des pyramides. Dans le cadre d'un projet d'urbanisation, il est essentiel d'accorder l'attention requise à la protection du patrimoine culturel.

Une autre source de difficultés tient au fait que les populations ne sont pas toujours conscientes de la nécessité de protéger leur patrimoine culturel. Les pays doivent promouvoir la participation des citoyens aux travaux de protection et de conservation grâce à des programmes d'éducation et de formation. Ces programmes doivent cibler les travailleurs du secteur touristique et le personnel militaire. La restauration du patrimoine culturel peut représenter un risque supplémentaire lorsque les techniques utilisées ne respectent pas l'histoire ou la nature originelle de la relique. Il est essentiel d'entretenir régulièrement les monuments ou les reliques et de veiller à ce qu'ils soient restaurés par des experts. La mondialisation rend la protection de l'intégrité historique des monuments et des bâtiments de plus en plus difficile, car elle concourt à l'uniformisation, notamment des vieilles villes, souvent à des fins touristiques.

Les changements climatiques menacent également le patrimoine culturel. Les inondations peuvent endommager les sites, comme la place St-Marc à Venise l'a été ces dernières années. Un certain nombre de sites risquent de disparaître complètement à cause du réchauffement climatique et de la montée du niveau de la mer. Les Etats peuvent répondre à ces menaces en s'attaquant aux changements climatiques, combat qui est à présent une priorité mondiale.

Enfin, certains pays n'ont inscrit qu'une partie de leur patrimoine national ou ne l'ont pas fait du tout. Certains, dont l'Angola, le Burundi et la Guinée équatoriale, n'ont inscrit aucun site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les sites apparaissant sur cette liste doivent être mieux répartis entre les pays et ces derniers doivent mettre en place, au niveau national, de meilleurs systèmes de gestion des inventaires de sites culturels.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) dit que son pays appuie sans réserve tous les efforts déployés pour empêcher la destruction du patrimoine culturel matériel et immatériel. La Thaïlande considère que les biens culturels appartiennent à tous et que toute perte ou destruction est au détriment de l'humanité tout entière.

Une coopération universelle est nécessaire pour protéger le patrimoine culturel. L'UIP, qui représente tous les peuples et toutes les cultures, est bien placée pour encourager ces efforts de coopération et y contribuer. Elle doit donner des orientations précises quant aux mesures à

prendre. Pour garantir l'efficacité des mesures, la Thaïlande appelle tous les Etats à accorder à leurs ministères de la culture le soutien inconditionnel de leur parlement et de leur gouvernement. La Journée mondiale pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement de l'UNESCO doit être célébrée chaque année dans le monde entier et rebaptisée Journée mondiale de la culture. La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé devrait être réexaminée et au besoin révisée, pour que la promotion, la sauvegarde et le respect des biens culturels soient en tout temps bien assurés.

M. E. JALILI (République islamique d'Iran) dit que le patrimoine culturel est l'expression du mode de vie des communautés, qui s'est transmis de génération en génération. Il est essentiel de protéger toutes les coutumes, les pratiques, les lieux, les objets, les manifestations artistiques et les valeurs qui constituent ce patrimoine. On sait aussi que la culture est souvent sacrifiée en cas de guerre et de conflit. Malheureusement, les attaques perpétrées dans diverses parties de la planète contre le patrimoine culturel matériel et immatériel défraient aujourd'hui la chronique. Au Moyen-Orient en particulier, les sites du patrimoine ont été systématiquement pris pour cible par des terroristes et des extrémistes qui, au mépris de la dignité humaine, cherchent à détruire l'identité et l'héritage dont ils sont la représentation.

De nouvelles politiques et une coopération renouvelée au sein de la communauté internationale s'imposent pour lutter contre une telle destruction. Seule une coalition internationale efficace et active viendra à bout de cette violence et de cet extrémisme et garantira la protection du patrimoine matériel et immatériel à long terme.

M. N. SINGH (Inde) dit que l'Inde aussi se préoccupe de la nécessité de protéger et de préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel, et souligne l'importance de prendre des mesures nationales efficaces pour y parvenir. Son pays a adopté diverses mesures de protection et de préservation du patrimoine, notamment en promulguant des lois et en créant un fonds national pour la culture. Le fonds a pour mandat d'instaurer et d'entretenir des partenariats entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales et le secteur public et privé, en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la restauration, la conservation et la protection du riche patrimoine culturel de l'Inde.

Il ne faut ménager aucun effort pour éviter l'érosion ou l'exploitation non autorisée des traditions culturelles; protéger les connaissances traditionnelles contre le détournement et la falsification; stimuler l'innovation et la créativité fondée sur les systèmes de connaissances traditionnels; protéger la transmission des savoirs en veillant à ce que la dignité et les droits intellectuels des innovateurs soient respectés; dresser l'inventaire des organismes nationaux consacrés au patrimoine vivant et faciliter l'accès à ces organismes. Les Etats doivent également s'assurer d'une plus grande coordination au niveau législatif, politique et financier à l'échelle régionale pour promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les exemples récents de destruction délibérée du patrimoine culturel matériel dans certaines parties du monde appellent un débat approfondi sur les mesures qui doivent être prises pour prévenir de tels actes et préserver les sites du patrimoine partout dans le monde. Il faut créer un groupe d'experts du patrimoine culturel, qui serait chargé de la gestion et de la protection des sites dans les zones de conflit.

Mme F. QIAN (Chine) dit que son pays est doté d'un riche patrimoine culturel et attache une grande importance à sa protection. La Chine possède un système d'évaluation destiné aux ministères chargés de la protection et de l'entretien du patrimoine historique ainsi qu'un système de protection des biens culturels qui permet de recueillir des informations sur l'état de conservation et la protection des trésors nationaux. Le Gouvernement chinois met à profit l'innovation scientifique dans le cadre de ses activités de protection du patrimoine culturel, auxquelles les entreprises et les citoyens sont encouragés à participer. Le Gouvernement est résolu à protéger et à promouvoir le patrimoine immatériel des minorités ethniques et à renforcer sa coopération avec les autres pays à cet égard.

Tous les pays doivent encourager les échanges culturels et la coopération, et s'attacher à respecter les conventions internationales applicables. Ils doivent aussi signer davantage d'accords bilatéraux ou multilatéraux afin d'empêcher les fouilles non autorisées et la vente illicite d'objets.

M. ABDULLAH K. ABUL (Koweït) dit que la mondialisation constitue de toute évidence une menace pour le patrimoine culturel : elle a pour effet d'imposer certaines idées ou certains modes de vie et d'exclure le patrimoine culturel immatériel de nombreuses sociétés. La copie et l'imitation des éléments du patrimoine posent aussi un problème.

Vu le nombre de conventions, déclarations et lois sur le patrimoine, on peut se demander pourquoi elles ne suffisent pas. De nouvelles lois qui prévoient des sanctions plus lourdes en cas d'atteinte au patrimoine culturel sont nécessaires. L'UNESCO devrait disposer de plus de pouvoirs pour obtenir des Etats qu'ils rendent compte de toute dégradation ou destruction du patrimoine. Tous les Etats doivent être encouragés à mieux documenter leur patrimoine et à mieux le protéger. Les jeunes générations doivent être sensibilisées à la nécessité de protéger et de préserver le patrimoine.

M. T. KANAAN (Jordanie) insiste sur la nécessité de réprimer la destruction du patrimoine du fait d'actes de terrorisme d'Etat. La Palestine, en particulier, souffre beaucoup à la suite de la destruction de centaines de villes et de villages et de la perte de son patrimoine culturel qui en résulte. A l'heure actuelle, des fouilles près de la mosquée d'al-Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, menacent ses fondations de sorte que la mosquée risque de s'effondrer.

Mme R. SHILENGA (Namibie) dit que la Namibie est signataire de plusieurs conventions internationales et régionales ou d'autres instruments sur la culture, le patrimoine et leur protection. Le patrimoine matériel en Namibie a été conservé et protégé grâce à un éventail de textes législatifs et à des plans de gestion régionaux. En particulier, les politiques relatives au tourisme comportent l'obligation de protéger la culture et le patrimoine. La Namibie considère que l'étude des objets du patrimoine culturel est une part importante de l'étude de son histoire, car elle permet de comprendre le passé et l'origine de diverses idées et mythes. La préservation du patrimoine immatériel est également importante : la Namibie se réjouit d'accueillir la dixième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

M. T. KATO (Japon) dit que le Japon a adopté ses premières lois sur la protection du patrimoine culturel il y a 140 ans, tandis que le patrimoine immatériel est protégé par la loi depuis 1950. Le peuple japonais est extrêmement fier de la façon dont le patrimoine culturel du pays est préservé et de la technologie de restauration utilisée pour le protéger. Le Japon a partagé cette technologie avec d'autres pays dans le monde pour les aider à préserver leur patrimoine et a créé un Fonds-en-dépôt pour la préservation du patrimoine culturel mondial en coopération avec l'UNESCO. Il s'est concentré sur le renforcement des capacités pour permettre une préservation et une restauration durable. La coopération internationale entre les instituts de recherche et les organismes gouvernementaux est indispensable pour améliorer la préservation.

Mme M. GREEN (Suède) déplore les attaques et la destruction du patrimoine commun de l'humanité dans des pays comme la Syrie, l'Iraq, la Libye et le Mali. La destruction délibérée de sites tels que le temple de Bel à Palmyre en 2015, les bouddhas de Bamiyan en Afghanistan en 2001 et l'hôtel de ville et la bibliothèque de la ville de Sarajevo en 1992 sont des violations des droits de l'homme et des atteintes à l'histoire et au patrimoine des communautés. La destruction de ces sites répondait à une tactique de guerre visant à répandre la peur et la haine, et constitue sans conteste un crime de guerre, en ce qu'elle témoigne d'un mépris absolu pour la culture, le patrimoine et la mémoire collective. Les sites culturels ont une valeur universelle; ils représentent les valeurs du passé et contribuent à façonner les identités et la culture du présent. Ils appartiennent à tous et doivent être protégés par tous. Tous les pays doivent redoubler d'efforts pour protéger leur patrimoine et combattre le trafic de biens culturels.

M. M. MIJATOVIĆ (Serbie) dit que la Serbie dispose d'un riche patrimoine culturel, religieux et architectural. Son peuple est fier des trésors historiques du pays, dont certains ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les sites les plus précieux sont quatre importants monastères serbes qui se trouvent dans le territoire du Kosovo. Classés par l'UNESCO comme exemples de monuments médiévaux, ils sont aujourd'hui entourés de clôtures de barbelés, leur sécurité ne pouvant être garantie. Les bâtiments ont survécu à des siècles d'histoire mouvementée, avant de subir une destruction systématique de la part de l'Armée de libération du Kosovo. Au Kosovo, les autorités ne se sont pas préoccupées de protéger les monastères ni n'ont d'ailleurs les moyens de le faire. La Serbie demande à la communauté internationale de l'aider à protéger ces sites de son patrimoine culturel.

M. I. KARAGIANNIS (Grèce) dit que la Grèce considère la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels comme une des conventions les plus importantes de l'UNESCO. Le Ministère grec de la culture a soulevé, il y a trente ans déjà, la question de la restitution des marbres du Parthénon mais, à ce jour, l'affaire n'est toujours pas résolue. La Grèce s'est ralliée

sans réserve à la campagne Unite4Heritage de l'UNESCO, notamment à la suite de la destruction par des groupes terroristes de divers sites du patrimoine culturel. En outre, la Grèce considère le commerce illicite de l'art et de biens culturels comme un crime grave contre l'humanité et prend diverses mesures pour sensibiliser le public à la nécessité de protéger le patrimoine culturel et de lutter contre le commerce illicite de biens culturels.

M. A. ALHARBI (Arabie saoudite) insiste sur l'importance de préserver le patrimoine culturel et la nécessité d'attirer l'attention de toute la communauté internationale sur ce sujet. Le patrimoine culturel est le reflet des différentes civilisations du monde, de leurs caractéristiques et de leurs idées et permet à tous les peuples de comprendre et de décrire l'histoire et de s'y rapporter. D'un point de vue culturel, l'Arabie saoudite occupe une position stratégique et possède un riche patrimoine culturel, matériel et immatériel. Le pays a adopté diverses mesures pour assurer la préservation de son identité culturelle et historique, notamment en créant un organisme spécial pour traiter des questions liées à la culture et à la protection du patrimoine, qui soumet chaque année un rapport au Parlement.

Mme O. ASOKAWATI (Indonésie) se dit vivement préoccupée par la destruction du patrimoine culturel en temps de guerre et de conflit, en particulier par les attaques dévastatrices d'extrémistes contre l'ancien temple à Palmyre, qui témoignent du mépris évident de leurs auteurs pour un héritage culturel qui n'est pas le leur. Leurs actions constituent un acte de nettoyage culturel et un crime de guerre ainsi qu'une violation du droit international, en particulier de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

L'Indonésie insiste sur la nécessité de documenter et de numériser les anciens textes et manuscrits et de construire des installations adéquates destinées à la recherche et à l'entreposage des éléments du patrimoine culturel. Préserver le patrimoine est une responsabilité universelle. Tous les Etats doivent prévenir les conflits armés et la destruction du patrimoine culturel qui y est associée. Il faut aussi la volonté politique nécessaire pour respecter et promouvoir les cultures minoritaires et pour encourager les communautés à se montrer sensibles à leurs trésors culturels particuliers. Les médias ont également un rôle à jouer pour promouvoir la culture et le patrimoine.

La protection du patrimoine culturel matériel et immatériel a aussi un rapport avec les Objectifs de développement durable, qu'il faut s'employer à atteindre en tirant parti des connaissances et de la culture locale.

M. G. MTHIMUNYE (Afrique du Sud) rappelle que Nelson Mandela, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, avait expliqué que, si le premier gouvernement démocratique avait décidé de faire de la Journée du patrimoine un jour férié national, c'était en reconnaissance du rôle que le patrimoine culturel riche et varié du pays avait joué dans l'édification de la nouvelle nation. Les autorités actuelles du pays et le Parlement sud-africain continuent de trouver dans les paroles de Nelson Mandela une inspiration pour protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel. L'Afrique du Sud encourage tous les parlements à recommander la création d'institutions éducatives, scientifiques et techniques nécessaires pour préserver le patrimoine culturel; à assurer la surveillance des fouilles archéologiques pour protéger les objets là où ils ont été découverts; à renforcer la coopération et la coordination entre les institutions clés afin de détecter tout vol ou trafic de biens appartenant au patrimoine culturel; à dresser des inventaires nationaux du patrimoine culturel matériel et immatériel; et à prendre des mesures sévères contre ceux qui se livrent à la destruction et à la dégradation du patrimoine culturel.

M. M. HAMED FADLE ALLAH (Soudan) dit que son pays est particulièrement fier de son histoire et de son patrimoine culturel. Il félicite vivement l'UNESCO pour le travail qu'elle accomplit. Le Soudan considère toutefois qu'elle devrait en faire plus pour protéger le patrimoine culturel immatériel dans la même mesure que le patrimoine culturel matériel.

Les parlements doivent veiller à adopter des lois efficaces pour protéger le patrimoine culturel immatériel et à allouer les ressources financières voulues pour assurer leur mise en œuvre. Les lois devraient prévoir des sanctions sévères pour ceux qui portent atteinte au patrimoine, notamment en se livrant au pillage et au trafic de biens culturels. Le Soudan est préoccupé par certaines attaques récentes lancées par des groupes extrémistes, mais il trouve du réconfort dans le fait que même s'ils détruisent le patrimoine culturel matériel, ils ne pourront pas effacer le patrimoine culturel immatériel, qui restera à jamais gravé dans les cœurs et les esprits des communautés.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) dit que les conflits armés font peser une lourde menace sur les peuples et leur patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, en particulier les vestiges des civilisations anciennes qui subsistent bien après qu'elles ont disparu. La destruction du patrimoine culturel de son pays est d'autant plus désolante que la Syrie est connue pour avoir été le berceau de la civilisation et qu'une grande partie du patrimoine détruit date de plus de 10 000 ans. Il s'agit véritablement du patrimoine mondial et il est essentiel que tous les pays participent à sa protection. Tous les pays doivent adhérer aux conventions de l'UNESCO, ainsi qu'à la quatrième Convention de Genève et son Protocole facultatif, qui classent la destruction du patrimoine culturel au nombre des crimes de guerre. Il ne sera possible au monde de protéger efficacement son patrimoine en temps de guerre que si ces conventions et les autres instruments applicables sont pleinement mis en œuvre.

M. B. QASEM (Palestine) dit que la Palestine attache beaucoup d'importance aux échanges culturels car ils sont propices à la paix et à la stabilité dans le monde, et demande qu'aucun effort ne soit ménagé pour mettre fin à la destruction du patrimoine culturel, en particulier au Moyen-Orient. A plusieurs reprises, Israël a tenté de détruire la culture et le patrimoine de la Palestine, comme lors de l'attaque contre la mosquée al-Aqsa. La Palestine a adhéré à toutes les conventions de l'UNESCO et ses habitants s'efforcent de protéger leur patrimoine. Il appelle tous les parlementaires à condamner les attaques perpétrées par Israël contre le peuple palestinien et son patrimoine.

M. C. ANTONIO (Zambie) dit que le patrimoine culturel zambien est riche et varié, comptant à la fois des bâtiments historiques de l'époque coloniale, des vestiges anciens, des sites d'art rupestre et des sites naturels comme les chutes Victoria. Cependant, sa richesse est de plus en plus menacée, non seulement par les causes anciennes de la dégradation, mais aussi par l'évolution de la vie sociale et économique sous l'effet de la pauvreté et des changements climatiques. Le pays a donc pris diverses mesures pour préserver son patrimoine, notamment en mettant en place une commission nationale à cet effet, qui a pour mandat de sensibiliser le public, d'assurer la mise en œuvre de conventions internationales en la matière et qui insiste pour que des ressources suffisantes soient allouées à la protection et la conservation. Le Parlement a joué un rôle décisif en mettant en place un cadre juridique propice à la protection et la promotion du patrimoine culturel, qui, on le sait, peut fortement contribuer au développement social et économique du pays.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que le Bahreïn attache beaucoup d'importance à la protection de son patrimoine culturel et qu'il veille à ce que les ressources nécessaires soient consacrées à cette fin. Il se dit particulièrement préoccupé par les questions suivantes, se demandant notamment comment une coalition d'une centaine de pays n'a pas réussi à protéger Palmyre, mais aussi comment un nombre encore plus grand de pays n'a pas été en mesure d'arrêter la destruction du patrimoine culturel de la Palestine par Israël et pourquoi la communauté internationale n'a pas tenu les Etats-Unis pour responsables du pillage du patrimoine culturel de l'Iraq, lorsqu'ils ont envahi le pays en 2003. Le patrimoine culturel n'est pas uniquement menacé par les groupes terroristes; le manque de respect de certains pays à l'égard de ce patrimoine n'est pas moins menaçant.

M. L. MORLOTE RIVAS (Cuba) déplore que nombre de monuments soient exposés à la destruction dans des zones de conflit et de guerre. Il est clair que les groupes extrémistes et terroristes ne font aucune distinction entre les cibles stratégiques et les cibles culturelles. Le patrimoine qui est menacé appartient à toute la planète. Par conséquent, tout le monde se doit de participer à la lutte contre la menace terroriste et de veiller à la protection du patrimoine. La défense du patrimoine culturel matériel et immatériel va nécessairement de pair avec la défense de la paix.

Le patrimoine, c'est ce qui témoigne de la présence de l'homme sur la planète. A l'heure de la mondialisation, de l'uniformisation et de la consommation, la protection de ces objets historiques et des traditions est une manière pour les pays et les régions de se distinguer et de préserver leur identité. Il faut donc veiller à ce que les évolutions économiques et sociales ne mettent pas en péril le patrimoine culturel. Pour Cuba, les communautés doivent être les premières à protéger leur patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel. Son système législatif et l'enseignement mettent l'accent sur cette approche.

M. G. BOCCARDI (UNESCO), *intervenant*, dit que, s'il en juge par les interventions qu'il vient d'entendre, il est clair que le patrimoine culturel matériel et immatériel est une question importante non seulement pour les experts mais aussi pour les pays et les communautés. Il est tout aussi clair que la protection du patrimoine culturel devrait être prise en compte dans les politiques en matière de développement, de droits de l'homme et de sécurité.

Il informe les membres de la Commission de l'énorme difficulté qu'il y aurait à fusionner les textes des différentes conventions et à en harmoniser la terminologie. Les conventions ont été ratifiées par un grand nombre d'Etats et il ne serait ni réaliste ni possible de recommencer à zéro avec un texte de synthèse. En réponse aux observations du Koweït, il dit que l'UNESCO produit chaque année 180 rapports sur des sites du patrimoine. La présentation de ces rapports a souvent suscité des débats houleux entre Etats membres sur le statut à accorder à tel ou tel site et les mesures de protection prises par les Etats. Répondant à d'autres observations, il indique que l'UNESCO a exploré la notion de "lieu sûr" pour les éléments du patrimoine culturel et que la législation de certains pays contenait des dispositions dans ce sens. Par exemple, la Suisse est autorisée par la loi à conserver, à la demande des pays intéressés, des éléments de leur patrimoine culturel pour éviter que ces éléments soient endommagés ou détruits pendant des périodes de troubles ou de conflits importants. En réponse à l'observation du Soudan, il fait valoir que l'UNESCO se préoccupe aussi du patrimoine culturel immatériel. Sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été ratifiée par plus de 160 pays, bien que le Soudan n'en fasse pas partie. Il encourage tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier pour que le patrimoine culturel immatériel du monde entier puisse être protégé. Il est d'accord avec le représentant de la République arabe syrienne pour dire que la destruction du patrimoine constitue un crime de guerre. Il exhorte tous les pays à ratifier les conventions qui permettent de protéger ce patrimoine en période de conflit armé ainsi que le Statut de la Cour pénale internationale, pour que le Procureur puisse prendre des mesures contre les responsables de la destruction intentionnelle du patrimoine culturel.

Le VICE-PRESIDENT salue le consensus entre les membres de la Commission s'agissant de l'importance de la protection du patrimoine culturel. En tant que représentants du peuple et législateurs, ils doivent partager ce message dans leur pays avec leurs gouvernements et leurs électeurs. Tous les Etats doivent ratifier toutes les conventions internationales et tous les traités sur la protection du patrimoine culturel ainsi que le Statut de la Cour pénale internationale, qui est un moyen important de lutter contre les terroristes, les pilliers et tous ceux qui détruisent le patrimoine partout sur la planète. Sur la base des observations formulées, un projet de résolution sera rédigé, pour que la Commission l'examine lors de sa prochaine session, à la 134^{ème} Assemblée.

La séance est close à 18 h.30.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45 sous la conduite de M. M. El Hassan Al Amin (Soudan), Vice-Président de la Commission permanente.

Le VICE-PRESIDENT dit que le Bureau a nommé un nouveau Président de la Commission permanente, l'ancien n'étant plus parlementaire. Conformément au Règlement des Commissions permanentes, le Groupe des Douze Plus a été invité à présenter un candidat et il a proposé M. A. Avsan (Suède), lequel a été approuvé à l'unanimité par le Bureau.

La Commission approuve la décision du Bureau.

M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission permanente, assume la conduite des débats.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/133/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP, à Hanoï (mars/avril 2015)

Le compte rendu de la dernière session est approuvé.

Elections au Bureau

Le PRESIDENT dit que le Groupe Eurasie souhaite nommer Mme A. Bimendina (Kazakhstan) et M. I. Dodon (République de Moldova) comme membres du Bureau et que le Groupe des Douze Plus souhaite nommer Mme A. Trettebergstuen (Norvège).

La Commission approuve les nominations.

Programme de travail

Le PRESIDENT dit que le Bureau a décidé du futur programme de travail de la Commission permanente : lors de 134^{ème} Assemblée à Lusaka, la Commission auditionnera les candidats annoncés pour le poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La Commission pourrait, soit se pencher sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, soit débattre des modalités d'examen de la progression vers les Objectifs de développement durable.

Examen des travaux de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU

Le PRESIDENT dit que le débat portera sur la question suivante : quelle a été l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix dans la stabilisation des pays sortant d'un conflit, depuis sa création il y a dix ans ? Un examen récent a permis de conclure que la Commission avait obtenu de bons résultats, mais que des ajustements étaient nécessaires. Son efficacité laisse à désirer, plus généralement, parce que la consolidation de la paix n'est pas pleinement intégrée aux travaux des Nations Unies dans leur ensemble. Il espère que le panel gardera ces questions à l'esprit pendant le débat.

Il présente les quatre intervenants : Mme Y. Stevens, Ambassadrice et Représentante permanente de la Sierra Leone auprès des Nations Unies à Genève et membre du Conseil des droits de l'homme; M. A. Correia, Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau; M. S. Weber, Directeur général d'Interpeace, une organisation indépendante de consolidation de la paix, et M. O. Jütersonke, Chef de la recherche au Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix, Institut des Hautes études internationales, Genève.

Il prie M. Jütersonke de donner un aperçu sur la Commission de consolidation de la paix, en rappelant la raison de sa création et la manière dont elle aide les pays sortant d'un conflit à se stabiliser.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *intervenant*, dit que, en 2005 l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer ce qui allait devenir le dispositif de l'ONU pour la consolidation de la paix, à savoir l'ensemble d'institutions de l'ONU constitué de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Ce dispositif était conçu à l'intention de pays particuliers dans lesquels un travail de consolidation de la paix pouvait être mené. Les deux premiers pays choisis étaient le Burundi et la Sierra Leone. A noter que la consolidation de la paix n'a pas été inventée par le dispositif du même nom. L'ancien Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, dans son "Agenda pour la paix", en 1992, parlait déjà de la nécessité d'intégrer la consolidation de la paix aux mandats de l'Organisation des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité. L'expression "dispositif de consolidation de la paix" a été consacrée par l'ONU au moment de la création du dispositif lui-même. Un examen récent et indépendant de ce dispositif a montré que la consolidation de la paix allait au-delà des activités de l'ONU et dépassait le mandat et les pouvoirs limités du dispositif lui-même.

Le PRESIDENT dit que la Commission de consolidation de la paix est intervenue au Burundi, mais que ce pays est, à nouveau, dans la tourmente : le Président entend rester au pouvoir et des protestations violentes ont éclaté dans les rues. Il demande s'il s'agit d'une situation exceptionnelle ou bien s'il faut penser que la Commission de consolidation de la paix n'a pas atteint son objectif.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *panéliste*, dit que le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix a participé à l'évaluation récente des activités de consolidation de la paix au Burundi. A son avis, le Burundi montre à quel point la situation peut être complexe lorsque plusieurs organes de l'ONU et d'autres organisations internationales sont présents. Il y a dix ans, la communauté internationale, optimiste, estimait que la situation du Burundi était en voie d'amélioration. Mais la consolidation de la paix, qui était l'objectif du dispositif du même nom, s'est montrée bien plus difficile que prévu. Quand la Commission de consolidation de la paix a décidé d'intervenir au Burundi, la plupart des organes de l'ONU opéraient déjà dans ce pays, avec des mécanismes établis de collaboration et de coordination. L'arrivée de nouvelles institutions ne va pas forcément de soi : les nouveaux financements qu'elles apportent ne signifient pas toujours que les actions sur le terrain vont être plus efficaces. L'arrivée de nouvelles agences oblige à changer la dynamique de la collaboration et de la coordination. Il faut redoubler d'efforts pour que l'action d'une entité n'empiète pas sur celle d'une autre.

La consolidation de la paix a pris un sens très précis au sein de l'ONU. Elle intervient entre le moment où les forces de maintien de la paix quittent le pays et celui où le développement et la reconstruction, à proprement parler, commencent. Le Programme des Nations Unies pour le développement parle de "phase précoce de redressement". Le dispositif de la consolidation de la paix vise à remplir les lacunes institutionnelles et budgétaires de cette phase. Or, ce mandat s'est révélé quelque peu limitatif, comme l'a constaté le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, dans le bilan qu'il a effectué. La consolidation de la paix va au-delà du comblement de ces lacunes et ses opérations ne doivent pas se limiter aux seules périodes d'après-conflit. Mais il faut savoir aussi qu'un mandat plus étendu de consolidation de la paix poserait, de nouveau, des difficultés de cohérence et de coordination entre les agences.

M. S. WEBER (Interpeace), *intervenant*, rappelle que l'ONU est à la fois un intervenant et un forum pour la dynamique politique des Etats membres. On reproche, parfois, à l'ONU son inefficacité comme intervenant, mais les raisons de cette inefficacité découlent souvent de la politique d'un Etat membre. Dans le cas du Burundi, il y a eu des signes avant-coureurs, mais quand ce cas a été finalement soumis au Conseil de sécurité, la crise était déjà si grave qu'il était difficile de reculer du bord du précipice. Le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix a déclaré, dans son examen, que la Commission de consolidation de la paix était l'élément le moins efficace du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Ce constat est dû aux querelles géopolitiques de ses 31 Etats membres. Au Burundi, la Commission n'a pas pu intervenir efficacement parce que ses membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la direction de ses travaux.

La consolidation de la paix se fait sur le terrain, dans les pays concernés, non dans des bureaux à New-York. C'est pourquoi l'efficacité de la consolidation de la paix, par l'ONU, doit être mesurée à l'aune du travail accompli sur le terrain. Le Gouvernement du Burundi a expulsé le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU quatre fois. Cela a clairement limité l'efficacité du travail effectué par la Commission de consolidation de la paix.

Mme Y. STEVENS (Sierra Leone et Conseil des droits de l'homme), *intervenante*, dit qu'il ne faut pas oublier que, en 1998, déjà, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait établi un rapport sur les causes de conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport démontre qu'il est injuste de critiquer le dispositif de consolidation de la paix lorsque des pays rechutent dans les crises et les conflits. L'action du dispositif de consolidation de la paix doit être vue en tenant compte de tous les autres facteurs qui concourent à la paix et à la durée dans un pays, notamment les actions menées par des tiers.

Le PRESIDENT demande aux intervenants s'ils approuvent l'analyse des experts, dans le rapport, selon laquelle la consolidation de la paix doit être mieux intégrée au système des Nations Unies dans son ensemble, et s'ils ont d'autres idées sur la manière d'améliorer le fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *intervenant*, note que beaucoup de débats ont lieu parallèlement, dans d'autres forums, comme le rappelle le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2015. Ce rapport intègre les contributions du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et celles du Groupe consultatif de haut niveau chargé de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et il pourrait aussi intégrer un débat sur les Objectifs de développement durable. Le calendrier des diverses structures de l'ONU est extrêmement chargé. Le Groupe consultatif d'experts a pointé un manque d'interaction entre les divers panels et groupes, malgré les nombreux débats et examens en cours. L'amélioration des liaisons entre les agences, dans les actions de consolidation de la paix après les conflits, sera donc une tâche majeure. Par ailleurs, la consolidation de la paix doit être transversale, ce qui implique de meilleures liaisons avec les actions pour les droits de l'homme, la paix et la sécurité.

M. A. CORREIA (Guinée-Bissau), *intervenant*, dit que, depuis son indépendance, la Guinée-Bissau a pâti de beaucoup d'instabilité, de troubles et de conflits. Très rares furent les années de paix. La Commission nationale de réconciliation, créée en 2007, n'a pu commencer ses travaux immédiatement. Elle est chargée de mettre en évidence les causes profondes du conflit et des crises interminables, et de trouver des solutions pour y mettre un terme. La Commission a rassemblé des informations pendant trois ans. Une conférence nationale avait été prévue pour réfléchir à l'adoption du document final issu de ces travaux. Mais cette conférence n'a pas eu lieu en raison de la maladie et du décès du Président en 2012, suivi par un nouveau coup d'Etat militaire. La Commission vient de reprendre ses travaux, avec le soutien de plusieurs secteurs de la société, dont les communautés catholiques, protestantes et musulmanes. Elle bénéficie également d'un soutien international, notamment de la part du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds japonais pour le développement social.

Diverses actions, modestes, de consolidation de la paix ont été entreprises dans le pays, par des organisations non gouvernementales, les forces de défense et de sécurité et d'autres. Il est indispensable que le Parlement national fixe les priorités et montre la voie, de sorte que tous les secteurs et les administrations y participent. Le soutien de la Commission de consolidation de la paix est également essentiel. Il est désormais admis que la Constitution est un facteur majeur de stabilité politique. Les parties prenantes s'accordent sur la nécessité de réviser la Constitution, en priorité, et les travaux y afférents doivent commencer dans quelques semaines.

Le travail de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau est très précieux : il contribue à éviter au pays de rechuter dans un cycle de crises. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aide également beaucoup au règlement des problèmes. L'ancien Président du Nigéria s'est rendu en Guinée-Bissau en qualité d'envoyé de la CEDEAO et a contribué à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Le Parlement a lancé une action appelée Voix de la paix, espérant que toutes les composantes de la société, les organisations non gouvernementales et d'autres y participeront. Si les parties prenantes ne s'unissent pas pour remédier aux causes premières de la crise, construire la paix et la stabilité, ces objectifs ne seront pas atteints. Il faut, à l'évidence, réformer l'armée et les administrations. Il faut aussi mobiliser plus

énergiquement des ressources à l'échelle mondiale, afin de stimuler le développement et l'emploi en Guinée-Bissau et soutenir les victimes des divers conflits et crises. Il faut, enfin, redoubler d'efforts pour prévenir les crises.

M. S. WEBER (Interpeace), *intervenant*, dit qu'on exagère souvent l'importance de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Consolider la paix c'est, par définition, renforcer la capacité des pays et des sociétés à gérer leurs propres conflits. Au mieux, l'ONU peut soutenir les actions menées à cette fin. Ceux qui doivent assumer, au premier chef, la consolidation de la paix sont les acteurs du pays lui-même : gouvernement, parlement, citoyens et groupes de la société civile. Ils doivent travailler ensemble au règlement des problèmes qui divisent leur société, puis demander à l'ONU comment elle pourrait, au mieux, soutenir leurs actions de consolidation de la paix.

M. C. FROLICK (Afrique du Sud) dit que le second examen de la Commission de consolidation de la paix est en cours. Le premier avait abouti à plusieurs recommandations. Il regrette que rien n'ait été fait pour donner véritablement suite aux conclusions et aux recommandations de ce premier examen, avant d'en lancer un second.

Les gouvernements sont tenus de faciliter les processus de paix dans leur pays : la Commission de consolidation de la paix a été créée précisément pour pallier l'incapacité de certains pays à cet égard. Il est évident que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit pouvoir fonctionner à plein régime et disposer de financements prévisibles pour cela. Pour faciliter les choses, les forums parlementaires régionaux doivent favoriser la transparence et le suivi des actions de consolidation de la paix dans leur région.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *panéliste*, pense, lui aussi, qu'il faut prendre le temps et se donner les capacités institutionnelles permettant de réfléchir aux examens et recommandations, afin de les mettre en œuvre, avant d'en lancer de nouveaux. L'examen du dispositif de consolidation de la paix est, en lui-même, un exercice difficile : il s'agit d'apprécier le degré de réussite obtenu par les diverses structures institutionnelles dans certains pays, mais aussi d'évaluer la dynamique institutionnelle du dispositif de consolidation de la paix par rapport à l'ensemble du système des Nations Unies. Cela peut inclure le problème de sous-effectifs du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, à New-York, de même que le risque de politisation rapide des problèmes débattus dans ce forum, en raison de la présence du Conseil de sécurité.

Il est d'accord avec les intervenants précédents sur l'importance des actions régionales pour la consolidation de la paix. Beaucoup de menaces dans le monde transcendent les frontières des Etats : l'action d'organisations et d'institutions régionales contribuerait certainement à la consolidation de la paix.

M. D. CHAUTALA (Inde) dit que l'Inde est l'un des plus gros contributeurs au processus de consolidation de la paix, fournissant notamment des effectifs militaires et de police pour les opérations y afférentes. L'expérience montre que la Commission de consolidation de la paix ne suffit pas, à elle seule, à instaurer une paix durable et sûre. Les autorités locales doivent, elles aussi, participer à la mise en œuvre de la paix. La paix ne peut être établie sans compréhension de la culture locale et de la manière dont le pays a traité ces questions par le passé.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) est d'accord : il n'appartient pas à la seule Commission de consolidation de la paix d'instaurer la paix dans les sociétés; il faut que les pays eux-mêmes y participent. La consolidation de la paix porte sur de nombreux domaines, y compris l'atténuation des risques en cas d'épidémie. Il demande ce que la Commission de consolidation de la paix a fait pour réduire le risque pour la paix lors de la récente épidémie due au virus Ebola. Il demande également ce que la Commission a fait pour intégrer l'égalité des sexes dans ses activités, sachant que ce sont les femmes qui souffrent le plus durant les conflits. La Commission a-t-elle discuté avec les populations des zones ou des pays affectés avant de recommander des mesures ? A-t-elle coordonné son action avec celle des organisations régionales aux fins de consolidation de la paix ?

Mme S.M. MAZARI (Pakistan) dit que le soutien international, plein et entier, au maintien comme à la consolidation de la paix est essentiel. Il faut aussi utiliser correctement les ressources nationales, de sorte que les pays puissent se soutenir par eux-mêmes une fois le dispositif de consolidation de la paix parti. Cela évite les rechutes.

Elle trouve profondément inquiétante la tendance actuelle vers la privatisation de la consolidation de la paix, notamment par le recours à des entreprises privées de sécurité. Pour beaucoup de pays, dont le Pakistan, ce processus n'est pas acceptable. L'Iraq et le Pakistan ont

eu à souffrir du fait de ces entreprises privées de sécurité. Loin d'aider au maintien et à la consolidation de la paix, la privatisation de ce processus crée de nouveaux foyers de conflits. C'est une question épineuse qui mérite un réexamen sérieux.

Si on veut aboutir à une paix durable et empêcher la résurgence des conflits, la consolidation de la paix doit porter sur les causes premières des conflits. Il faut aussi de la cohérence et de la coordination entre les diverses parties prenantes, notamment la Commission de consolidation de la paix. A défaut, l'attention et les ressources ne porteront pas sur des priorités identifiées au plan national. Tous les intervenants de la consolidation de la paix doivent avoir en tête ces priorités nationales, car ce sont les pays et les collectivités elles-mêmes qui connaissent, mieux que quiconque, les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Mme Y. STEVENS (Sierra Leone et Conseil des droits de l'homme), *intervenante*, répondant aux remarques de la représentante du Pakistan, dit que la Commission de consolidation de la paix doit remédier aux causes premières, sinon les pays risquent de retomber dans les conflits. Il faut notamment veiller à la protection des droits de l'homme, sachant que beaucoup de conflits dans le monde sont directement ou indirectement dus à des violations de ces droits. Lorsqu'elle est intervenue en Sierra Leone, la Commission a effectivement traité plusieurs priorités nationales, mais n'a pas suffisamment agi sur les questions de droits de l'homme. Les parlementaires pourraient prendre des mesures claires dans ce domaine. D'ailleurs, l'une des questions débattues par le Conseil des droits de l'homme est que les parlementaires manquent d'information, parfois, pour donner la priorité à un travail législatif sur les droits de l'homme, alors qu'ils sont tenus d'examiner les lois en général. Les parlements doivent également exercer leur fonction de contrôle dès le début du processus.

M. S. WEBER, *intervenant*, dit que l'intervenante du Pakistan a posé des questions judicieuses, notamment : qu'est ce qui fait le succès de l'action de l'ONU et comment mesurer ce succès ? Le mieux serait de voir si la confiance a été renforcée entre les divers groupes de la société ou entre le peuple et la société; et si les capacités ont été renforcées au moment où la Commission de consolidation de la paix quitte le pays. On a tendance à attendre la solution de l'ONU, alors que leur rôle doit être de renforcer les capacités : faire moins mais permettre plus.

S'agissant de la bonne utilisation des ressources, il ne pense pas que les leçons de l'examen de 2010 aient été retenues. Cet examen avait conclu que les Nations Unies ne doivent pas canaliser tous leurs financements par le biais de leurs agences sur le terrain : ces agences se répartissent souvent les fonds entre elles et s'en servent pour continuer les actions qu'elles mènent déjà, quelles que soient ces actions. Cela ne permet pas d'aboutir à une consolidation de la paix sur des bases véritablement stratégiques. Grâce au tout dernier examen, on sait désormais que l'ONU doit assumer un rôle de facilitateur, en partenariat avec d'autres entités (des entités d'abord nationales puis internationales). En assumant cette fonction, l'ONU permettrait d'améliorer les capacités techniques et d'utiliser plus largement les fonds à travers tout le spectre de la consolidation de la paix. L'action sur les causes premières est un élément fondamental du processus et doit être assumée essentiellement par les acteurs locaux, car ils connaissent mieux que quiconque les questions au cœur des conflits. Avec un soutien adéquat de l'ONU, ce sont eux qui trouveront les solutions.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *intervenant*, estime, lui aussi, que les acteurs locaux doivent prendre une part très importante au processus de consolidation de la paix. Répondant aux remarques du Pakistan, il dit que son institution examine de près la question de la privatisation des opérations de maintien et de consolidation de la paix, et la façon dont ces activités sont parfois traitées un peu comme des marchandises.

Il rappelle l'importance de la prévention. Il est évident, des points de vue institutionnel et financier, qu'il vaut mieux prévenir que reconstruire après un conflit. Mais pour prévenir, il faut quantifier, suivre et évaluer, ce qui est loin d'être facile. Lorsque les efforts de prévention portent leurs fruits, il n'y a rien de tangible à montrer comme un succès. Et puis, comment prouver que des ressources supplémentaires, accordées à la prévention, ont permis de faire la différence ?

Mme C. NABWALA MUKIITE (Kenya) dit que le Kenya soutient fermement tous les efforts déployés par l'ONU en faveur du maintien de la paix; il a envoyé des observateurs à différents pays. Tout récemment, des observateurs kényans ont été dépêchés en Somalie pour prendre part à la mission de combat contre le groupe terroriste Al-Shabaab. En représailles contre la participation du Kenya à ces opérations, des insurgés somaliens ont lancé plusieurs attaques,

tuant notamment 147 étudiants dans une université en avril 2015; 67 personnes lors d'une attaque contre un centre commercial en 2013, sans oublier d'autres agressions sporadiques contre des églises, des mosquées et des transports en commun. L'économie du Kenya subit le contrecoup de l'insécurité provoquée par les rebelles Al-Shabaab. Elle demande si l'ONU peut faire plus pour atténuer les conséquences de ces actes. L'Organisation devrait, en outre, accorder plus d'attention aux causes premières des conflits, notamment en Somalie.

La Baronne HOOPER (Royaume-Uni) rappelle deux débats récemment tenus dans son Parlement. Le premier était consacré à la consolidation de la paix dans les zones de conflit. Il comportait une proposition de projet de résolution, à soumettre à l'ONU, pour la protection des traducteurs et interprètes civils dans les situations de conflit. Ces derniers remplissent une fonction vitale en temps de conflit et sont souvent l'objet d'attaques et de discriminations après les conflits. La Commission de consolidation de la paix devrait réfléchir à cette question. Le second débat portait sur le principe de la responsabilité de protéger. Elle espère que cette responsabilité guide les activités de la Commission de consolidation de la paix, car elle pourrait être un élément important des programmes de prévention.

Mme L. ROJAS (Mexique) dit que le Mexique ayant commencé à participer aux opérations de consolidation de la paix, les deux rapports sont du plus grand intérêt pour lui. Comme le notent les rapports, la première priorité est de mobiliser davantage en faveur de la prévention et de la médiation pour aboutir à une consolidation plus rapide et efficace de la paix. Si on veut construire une paix durable, il faut donner la primauté au politique et ne recourir au militaire qu'en second lieu.

La consolidation de la paix doit être la grande priorité; pourtant, les ressources qui lui sont dévolues sont insuffisantes. L'UIP pourrait prendre sa part à la fois en suivant les recommandations du Groupe consultatif et en apportant une contribution annuelle, proportionnelle, au financement de base nécessaire aux budgets de consolidation de la paix de l'ONU. L'UIP pourrait aussi soutenir la consolidation de la paix en organisant des campagnes de sensibilisation et en définissant des programmes de renforcement des institutions parlementaires dans les pays touchés par des conflits.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) dit que même si le Bangladesh n'est pas membre de la Commission de consolidation de la paix, il est le plus important participant aux forces de maintien de la paix et il a perdu beaucoup de soldats et de policiers dans le monde à ce titre. Il demande si des études ont été effectuées pour déterminer la proportion de conflits qui ont éclaté pour des raisons politiques ou économiques. Notant les contraintes financières de la mission de consolidation de la paix, il demande si des propositions ont été faites pour améliorer la mobilisation de ressources et, ainsi, permettre à la Commission de remplir ses fonctions plus efficacement. Les intervenants locaux sont très importants pour les processus de consolidation de la paix. Il demande si des membres de la Commission ont personnellement rendu visite aux collectivités concernées, ou organisé des rencontres avec des parlementaires et des représentants de la société civile dans les pays où la Commission intervient.

M. F. NVO OLUY (Guinée équatoriale) dit que des représentants de l'ONU devraient visiter, dans les plus brefs délais, les zones où des conflits ont éclaté. Ils doivent discuter avec toutes les parties prenantes, notamment des parlementaires, pour se rendre compte de la situation des populations et, ainsi, agir le plus efficacement possible.

Mme Y. STEVENS (Sierra Leone et Conseil des droits de l'homme), *intervenante*, approuve les propos sur la nécessité de privilégier la prévention. Mais elle ajoute qu'aucune organisation ou institution ne peut affirmer sans ambages que ses actions préviennent effectivement les conflits. Le dispositif de consolidation de la paix concerne les pays qui sortent d'un conflit; or, dans ce contexte, une prévention efficace doit avoir pour but d'empêcher ces pays de retomber dans les conflits. Il faut réfléchir davantage aux actions à entreprendre dans les pays qui ne sont pas en situation de conflit. Répondant à une question posée par le représentant du Bangladesh, elle dit que les raisons des conflits varient selon les pays, en fonction de la situation de chacun. Mais il importe que la Commission de consolidation de la paix remédie aux causes premières dans chaque pays.

M. S. WEBER (Interpeace), *intervenant*, en réponse aux remarques de la représentante du Royaume-Uni sur les traducteurs et interprètes, dit que tous ceux qui œuvrent pour la consolidation de la paix sont visés. La question est importante et doit être posée, car les interprètes sont souvent

plus indispensables que quiconque à l'instauration d'un dialogue et de discussions. Or, ils sont des cibles faciles. Ils ont certainement besoin d'une protection spéciale, comme tous les serviteurs de la paix. Répondant aux autres commentaires, il dit que la Commission de consolidation de la paix a des problèmes particuliers au regard de son devoir de protéger. En effet, la Commission doit être officiellement invitée par le gouvernement national pour être en mesure de travailler dans le pays. Elle intervient donc dans les pays dont le gouvernement a déjà reconnu sa responsabilité de protéger. Les pays qui ne remplissent pas leur obligation de protéger leur population n'invitent jamais la Commission.

Pour ce qui est du financement de la Commission de consolidation de la paix, il dit qu'il ne s'agit pas tant d'un manque de ressources financières que de la bonne utilisation des fonds. On peut dépenser 30 ou 40 millions de dollars E.-U. dans certains pays sans grand résultat.

Il faut savoir que, si on fait abstraction de la République arabe syrienne, 80 pour cent des morts violentes dans le monde surviennent dans des pays qui ne sont pas en situation de conflit. Le problème ne se limite pas aux pays les moins développés; il est mondial et tous les pays doivent réduire les tensions dans leur société en ne laissant personne au bord du chemin. Il faut surtout veiller à ce que les femmes aient aussi leur chance. L'exclusion des femmes est l'un des plus gros obstacles au développement dans le monde. Les femmes et les filles doivent participer et contribuer à leur société et leur économie.

M. O. JÜTERSONKE (IHEID, Genève), *intervenant*, rappelle que le dispositif de consolidation de la paix a un mandat très précis au sein du système des Nations Unies, portant sur la période d'après-conflit. On ne peut donc pas imputer à ce dispositif la responsabilité pour toutes les opérations de paix, y compris le maintien de la paix et tout ce qui arrive dans des pays pendant les conflits. En réponse à la remarque de la représentante du Royaume-Uni, il dit qu'il ne pense pas que la Commission de consolidation de la paix soit le forum approprié pour régler le problème des traducteurs et des interprètes visés après les conflits. Le problème est plus large, car les traducteurs et les interprètes meurent aussi pendant les conflits et dans d'autres contextes humanitaires.

Une question va, désormais, se poser pour les parlementaires : comment se tenir bien informé de tous les examens et autres processus parallèles, notamment l'examen du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix et l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Les parlementaires devront réfléchir à la meilleure façon de susciter un dialogue utile à travers l'ensemble institutionnel de l'ONU, afin de répondre efficacement à ces processus distincts mais liés entre eux.

Discussion sur le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) dans le règlement des différends internationaux

Le PRESIDENT donne un bref aperçu historique sur la Cour internationale de justice (CIJ), rappelant en particulier que la plupart des États membres de l'ONU qui adhèrent à la CIJ ne reconnaissent pas sa juridiction comme obligatoire. Pour promouvoir une reconnaissance universelle de la juridiction de la CIJ, un groupe d'États membres a rédigé un guide à l'intention des décideurs et des citoyens en général.

Il présente les deux intervenants : M. M. Kohen, Professeur de droit international à l'Institut de Hautes études internationales et de développement, qui a également travaillé comme conseiller et avocat sur des cas de contentieux et à titre consultatif devant la CIJ; et M. J. Lindenmann, Directeur suppléant de la Direction du droit international au Département fédéral des affaires étrangères, Suisse. Il invite M. Kohen à décrire son expérience à la CIJ et à donner son avis sur le fonctionnement de la Cour.

M. M. KOHEN (IHEID, Genève), *intervenant*, dit que son expérience professionnelle sur divers cas de contentieux et à titre consultatif auprès de la CIJ a été très positive. Il considère la CIJ comme un outil puissant de règlement des différends internationaux, notamment lorsque les négociations sont dans l'impasse. Plutôt que de s'engager dans des litiges interminables au risque de nuire aux relations bilatérales et multilatérales, il vaut bien mieux recourir à la Cour.

Le PRESIDENT demande si les règlements judiciaires et décisions de la Cour sont d'une quelconque utilité pour les juridictions locales.

M. M. KOHEN (IHEID, Genève), *intervenant*, dit que la juridiction de la CIJ est très large; tout différend juridique international peut lui être soumis. Or, les différends qui pourraient être réglés devant des instances nationales prennent de plus en plus un caractère international. Il est

donc intéressant de traiter d'affaires particulières à la fois aux niveaux national et international. Il serait bon, d'ailleurs, que tous les Etats fassent une déclaration générale d'acceptation de la juridiction de la CIJ.

Le PRESIDENT demande l'avis de M. Lindenmann sur la CIJ, pense-t-il qu'elle fonctionne bien et que faudrait-il faire de plus pour que les Etats reconnaissent sa juridiction ?

M. J. LINDENMANN (DFAE, Suisse), *intervenant*, dit qu'il pense que la CIJ remplit son importante fonction, mais qu'il serait certainement utile qu'un plus grand nombre d'Etats acceptent sa juridiction obligatoire, ce qui étendrait cette juridiction. La Charte des Nations Unies ne tolère la guerre qu'en cas d'autodéfense et seulement avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Cela signifie que les Etats sont tenus de recourir au règlement pacifique des différends. La Charte prévoit également un forum pour ce règlement pacifique : la CIJ. Tous les Etats peuvent saisir la Cour, en toute égalité souveraine, et lui présenter leurs arguments juridiques. La saisine de la Cour est un acte pacifique, non une manifestation d'hostilité, car il montre que l'Etat en question est soucieux de régler le différend en gardant des relations bonnes et pacifiques avec un autre Etat.

L'une des faiblesses dans les dispositions de la Charte est que, même si tous les Etats sont automatiquement membres de la CIJ, ils sont tenus d'accepter séparément sa juridiction. A ce jour, 72 Etats parties seulement ont fait une déclaration par laquelle ils acceptent la juridiction obligatoire de la Cour. Il faudrait que le plus grand nombre possible d'Etats fassent de telles déclarations et acceptent la juridiction de CIJ.

Le PRESIDENT demande si les Etats s'adressent volontiers, ou non, à la CIJ et pourquoi.

M. J. LINDENMANN (DFAE, Suisse), *intervenant*, dit que plusieurs voies sont ouvertes aux Etats en cas de litige, dont les négociations ou l'arbitrage. Le recours à la CIJ est une autre option importante. En choisissant la Cour, les Etats peuvent maintenir des relations normales pendant que l'affaire est examinée par la Cour, et se concentrer sur des questions d'intérêt commun qui vont au-delà, par exemple un litige frontalier ou une impasse diplomatique. Il pense que lorsque les Etats déclarent qu'ils acceptent la juridiction de la CIJ, ils font un geste d'une grande importance symbolique. Ils montrent leur volonté de fonder leurs actes sur le droit international et prouvent leur confiance en ce droit.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que la CIJ rencontre les mêmes difficultés que le système des Nations Unies dans son ensemble, qui a besoin de réformes et de démocratisation pour que les Etats membres jouissent de l'équité dans tous les organes de l'ONU. La Cour semble pâtir des mêmes limitations que le Conseil de sécurité, qui ne parvient pas à résoudre certaines questions en raison du droit de veto accordé aux cinq membres permanents. Ces derniers sont habilités à choisir cinq des 15 juges de la CIJ; or, les juges ne doivent pas dépendre de la bonne volonté des membres permanents lorsqu'ils doivent dire si un arrêt est exécuté ou non.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) commence par demander si l'efficacité de la CIJ pouvait être compromise par la nature consensuelle de la compétence de celle-ci et, d'après les intervenants, quelles mesures doivent être prises pour la renforcer. Il demande ensuite quels seraient les recours disponibles si le Conseil de sécurité de l'ONU opposait un veto à un arrêt de la CIJ et refusait de faire exécuter cet arrêt. Enfin, il demande comment garantir l'indépendance des juges de la CIJ.

M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit qu'il a bien peur que les décisions et arrêts de la CIJ ne puissent être exécutés en cas de veto de la part d'un des membres permanents du Conseil de sécurité. Ainsi, lorsque la CIJ a rendu sa décision sur la construction d'un mur dans les territoires palestiniens occupés, cette décision est restée sans effet en raison du soutien des Etats-Unis à Israël. Il regrette également que des Etats qui ont accepté de comparaître devant la CIJ soient en mesure de se retirer et de rejeter la décision de la Cour. Il semble donc que la Cour ne soit véritablement efficace que lorsqu'elle est saisie de différends entre deux pays ayant des relations cordiales, ce qui est rare. Il faut donc élargir les pouvoirs de la CIJ, de sorte que le Conseil de sécurité – particulièrement les membres permanents – ne puisse entraver l'exécution des arrêts de la Cour.

M. M. KOHEN (Institut de Hautes études internationales et de développement), *intervenant*, répondant à la remarque du représentant de Cuba, dit qu'il ne pense pas que la CIJ soit confrontée aux mêmes problèmes que l'ONU en général. Il y a une différence considérable entre le Conseil de sécurité et la Cour. Le premier est constitué d'Etats membres, tandis que la seconde est composée

de 15 juges indépendants. Au sein de la Cour, toutes les parties sont à égalité, qu'il s'agisse d'Etats grands ou petits, puissants ou modestes. Par ailleurs, aucun veto ne peut être opposé à une décision de la CIJ. Toutes les décisions sont prises de façon indépendante et sont exécutoires. Or, c'est là que le problème se pose : les Etats n'appliquent pas toujours les décisions.

Il y a une règle non écrite selon laquelle chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité peut nommer un juge à la CIJ. Cette règle ne figure pas dans la Charte ni dans le Règlement de la Cour, mais elle est devenue un usage. Elle ne pose pas de problème en elle-même, tant que l'indépendance de tous les juges reste garantie.

En réponse à la question du représentant du Zimbabwe, il dit que l'efficacité de la Cour n'est pas compromise par le fait que sa juridiction repose sur le consentement. Toutes les décisions de la Cour, à l'exception d'une ou deux, ont été appliquées par les Etats concernés. Cela montre que le règlement judiciaire des différends internationaux est, désormais, une réussite.

En réponse à la question du représentant du Soudan, il dit que l'affaire de la construction du mur en territoire palestinien occupé relevait d'un avis consultatif; il n'y avait pas de contentieux et donc aucun arrêt n'a été rendu. Toutefois, l'avis consultatif en question était l'opinion juridique de la plus haute instance judiciaire au monde et avait un grand poids. Il rappelle encore une fois qu'aucun membre permanent du Conseil de sécurité ne peut opposer de veto à une décision de la CIJ.

Dès qu'un Etat accepte la juridiction de la Cour dans un différend qui l'oppose à un autre Etat ayant lui aussi accepté cette juridiction, il ne peut plus se retirer. L'affaire suivrait son cours et les deux parties seraient tenues de respecter l'arrêt. Il peut, cependant, y avoir débat sur le point de savoir si un Etat a donné son consentement à la juridiction de la CIJ. Dans de telles situations, l'Etat en question ne pourrait se retirer unilatéralement. Il peut faire valoir devant la Cour que celle-ci n'a pas la compétence requise pour prendre une décision. Il appartiendrait, alors, à la Cour de déterminer si tel est le cas.

M. J. LINDENMANN (Département fédéral suisse des affaires étrangères), *intervenant*, rappelle que le système des Nations Unies, dans son ensemble, n'est fort que dans la mesure où les Etats membres lui permettent de l'être. Les éventuelles faiblesses du système, qu'elles soient réelles ou perçues, ne peuvent être entièrement reprochées aux organes individuels de l'ONU. Dans le cas de la CIJ, l'efficacité de cette cour dépend de la volonté des Etats membres d'exécuter ses décisions et de la saisir lorsque des différends surgissent. Il importe aussi de considérer les alternatives. Le fait que la CIJ parvienne à résoudre les différends entre Etats montre qu'il vaut mieux disposer d'une telle instance que pas du tout, même si elle est – ou paraît – faible dans certains cas. Il incombe à l'Exécutif et au Législatif de tous les Etats de soutenir la CIJ.

M. A. WARE (Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND)) dit que, en 1973, la Nouvelle-Zélande avait déposé plainte auprès de la CIJ contre les essais atmosphériques d'armes nucléaires effectués par la France dans le Pacifique-sud. Elle avait obtenu gain de cause et il fut mis fin aux essais atmosphériques. En 1995, la Nouvelle-Zélande a, de nouveau, porté plainte contre la France, lui demandant d'arrêter ses essais souterrains. La Nouvelle-Zélande a encore obtenu gain de cause et la France a fermé son site d'essais. Cela montre que les Etats ont intérêt à saisir la CIJ pour atteindre des objectifs politiques particuliers.

Il évoque aussi un cas en cours devant la CIJ, à savoir une plainte déposée par les Iles Marshall contre les Etats dotés d'armes nucléaires. Sur ces Etats, seuls l'Inde, le Pakistan et le Royaume-Uni ont accepté la juridiction obligatoire de la Cour. Par conséquent, l'affaire est examinée pour ce qui concerne les politiques d'armes nucléaires de ces seuls trois Etats. La CIJ a notifié tous les Etats parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui sont concernés par cette affaire. Ce cas n'aurait-il pas plus de poids si un plus grand nombre d'Etats choisissaient d'intervenir sur ce même dossier ?

M. M.V.R. GOWDA (Inde) dit que l'Inde soutient fermement et depuis longtemps le règlement pacifique des différends internationaux. Il souhaiterait être plus amplement informé des avis consultatifs de la CIJ et des suites qui leur sont données. En particulier, dans quelle mesure les Etats membres les tiennent pour arrêts obligatoires, même s'ils ne le sont pas en fait.

M. C. FROLICK (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud soutient fermement la CIJ dans sa fonction de règlement des différends, même si son pays n'a pas fait la déclaration acceptant la juridiction obligatoire de la Cour, préférant décider au cas par cas.

L'Afrique du Sud est, par ailleurs, fortement en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est d'accord sur le fait qu'aucune préférence n'est formellement accordée aux

membres permanents du Conseil de sécurité, mais il pense que dans le cadre d'un processus de réforme, le fonctionnement de la Cour et la composition de ses membres, à titre officiel ou officieux, sont des questions importantes qu'il faudra examiner. Il importe aussi que les décisions adoptées soient pleinement exécutées.

Le représentant de la PALESTINE demande s'il est possible de prendre des mesures pour rendre les avis consultatifs de la Cour contraignants pour tous les Etats membres.

M. M. KOHEN (Institut des Hautes études internationales et de développement), *intervenant*, dit que le cas décrit par le représentant de PNND est très intéressant : il montre l'importance de la CIJ. Le simple fait que la Nouvelle-Zélande et l'Australie portent plainte contre la France, un Etat en principe plus puissant, membre permanent du Conseil de sécurité qui plus est, a suffi pour que la France change sa politique nucléaire, avant même que la procédure n'arrive à son terme à la CIJ.

En réponse au représentant de la Palestine, il dit que, même si les avis consultatifs sont, par définition, consultatifs et non contraignants, ils ont un poids considérable aux yeux des Etats. Il est toujours utile de recourir à la procédure consultative de la CIJ, car les Etats ne peuvent ignorer la position de la Cour qui reste la plus haute instance juridique.

Il est d'accord avec le représentant de l'Afrique du Sud sur l'opportunité d'une réforme de tous les organes de l'ONU; ils sont perfectibles, y compris la CIJ. Pour ce qui concerne cette dernière, les changements souhaitables porteraient sur la procédure, de sorte que la Cour fonctionne efficacement, avec le niveau de financement nécessaire.

M. J. LINDENMANN (Département fédéral suisse des affaires étrangères), *intervenant*, répondant à PNND, dit que le poids juridique d'une décision n'augmente pas avec le nombre des Etats intervenant dans la procédure. Cependant, les arguments soumis par les Etats éclairent, sans doute, les juges. Mieux ils sont informés, meilleur est le jugement.

Il faut aussi rappeler que, même si les avis consultatifs ne sont pas contraignants, ils constituent des prises de position extrêmement importantes, car émanant de la plus haute instance arbitrale des Nations Unies et les Etats ne peuvent les ignorer. Ainsi, les avis consultatifs de la CIJ affirment, par exemple, que les droits de l'homme au regard du droit international restent en vigueur même lors d'un conflit armé : un principe important que les Etats ne peuvent négliger désormais.

Le PRESIDENT, pour résumer, constate avec satisfaction que la CIJ est bien plus indépendante qu'on pouvait le penser et que ses décisions ont un grand poids juridique. Il espère que plus de pays finiront par reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour.

La séance est levée à 17 h.35.

Forum des jeunes parlementaires

DIMANCHE, 18 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h.10, sous la conduite de M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis), Président du Forum des jeunes parlementaires.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Election des membres représentant le Groupe Eurasie au Conseil du Forum

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, annonce que deux sièges restent vacants au Conseil du Forum. Ils doivent être pourvus par un homme et une femme du Groupe Eurasie, mais aucune candidature n'a été soumise. Actuellement, le Conseil est composé de 10 membres dont le mandat court jusqu'à mars 2017.

Contribution aux travaux de la 133^{ème} Assemblée

a) *Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral* (thème du débat général)

La SECRETAIRE DU FORUM fait observer que les jeunes constituent une part importante des migrants et qu'ils rencontrent un certain nombre de difficultés, notamment en matière d'emploi et d'éducation. Selon les données de 2010, parmi les raisons qui poussent le plus fréquemment les jeunes à migrer, on trouve la recherche de nouveaux moyens de subsistance, les perspectives d'emploi et d'éducation, le mariage, le regroupement familial et la protection contre les conflits ou la persécution. Il est donc essentiel de faire valoir le point de vue des jeunes dans toute discussion sur les migrations, particulièrement dans le débat général.

Il importe que les flux et les processus migratoires soient fondés sur le choix, le respect des droits de l'homme et des motifs humanitaires. Les pays ont le devoir moral de protéger les migrants sur leur territoire. En outre, il convient de reconnaître que les migrants peuvent contribuer au développement du pays d'origine comme à celui du pays de destination. La coopération entre pays d'origine, de transit et de destination est cruciale pour faire face aux migrations irrégulières et s'assurer que les droits de tous les migrants sont respectés. A cet égard, un cadre mondial sur les migrations est nécessaire, qui fasse distinction entre migration volontaire et migration forcée, cette dernière étant une atteinte aux droits de l'homme. Il est également essentiel de s'attaquer aux causes profondes des migrations, comme les conflits, le terrorisme et la pauvreté. Les pays ont l'obligation de créer des perspectives d'emploi et de vie pour leurs citoyens afin que ceux-ci ne soient plus contraints à l'exil. La communauté internationale pourrait jouer son rôle dans ce domaine, par exemple en aidant les pays en développement à faire un meilleur usage de leurs ressources. Les pays qui soutiennent des groupes terroristes devraient être identifiés et faire l'objet de pressions diplomatiques. La communauté internationale entière doit se mobiliser pour résoudre la crise actuelle.

Les participants ont insisté sur la situation particulièrement difficile qui est celle des jeunes migrants et des jeunes réfugiés; des mesures et des lois en matière de migration devraient être adoptées en faveur de ces groupes de population. Les pays hôtes recherchent souvent des travailleurs qualifiés et il n'est pas rare que les jeunes migrants possèdent les qualifications qu'ils recherchent; les pays devraient donc changer leurs politiques relatives au statut des jeunes migrants. Les procédures d'obtention de visa sont souvent difficiles, en particulier dans l'Union européenne, et seuls les jeunes issus de milieux privilégiés ont de ce fait la possibilité de pouvoir migrer pour poursuivre leurs études; ceux qui n'ont pas cette chance n'ont d'autre choix que d'entrer illégalement dans les pays. De nouvelles mesures pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, qui touchent les jeunes de manière disproportionnée, doivent être prises.

Les participants rapportent les mesures que leurs pays respectifs ont mises en œuvre pour aider les migrants et les réfugiés à entrer sur leur territoire et à s'y installer, notamment la construction d'abris, l'amélioration des politiques d'intégration sociale et l'introduction de mesures de lutte contre la traite d'êtres humains. Accueillir un grand nombre de migrants est une gageure en termes de logement, d'éducation et de soins de santé, sans compter la perception négative qu'a le public des migrants. Un participant attire l'attention sur la situation particulière de la Palestine, où les agissements d'une puissance occupante privent de nombreux jeunes gens d'une patrie, les soumettent à la discrimination et les forcent à émigrer.

Il est proposé que le Forum des jeunes parlementaires formule des recommandations pour encourager les Parlements Membres à renforcer leurs politiques sur l'autonomisation des jeunes et l'amélioration des conditions de vie des femmes. A la question de savoir comment les parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires pourraient répondre aux problèmes que posent les migrations, on a fait observer qu'une action volontariste s'imposait.

Le PRESIDENT encourage les participants à partager les résultats de la discussion avec leurs délégations pour mieux faire connaître le point de vue des jeunes en matière de migration.

b) *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*
(thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

Le PRESIDENT déclare que le Forum est en mesure de soumettre aux co-rapporteurs des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes relatif à des questions qui seront examinées par les Commissions permanentes au début du processus de rédaction. En ce qui concerne la résolution actuellement soumise à l'examen de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, le Conseil du Forum a confié à M. V. Gapsys (Lituanie) la rédaction du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes. Les co-rapporteurs du projet de résolution ont tenu compte dans leur mémorandum explicatif d'un certain nombre d'observations tirées du rapport, dont certaines avaient été incluses dans le projet de résolution. Néanmoins, la majorité des points intégrés dans le projet de résolution sont de nature générale. Le Conseil a décidé de revoir la contribution du Forum au processus de rédaction.

M. V. GAPSYS (Lituanie) dit que la portée du projet de résolution est large et se concentre principalement sur des questions de surveillance et de cyber sécurité. Le rapport ne contient pas de référence spécifique aux jeunes, mais il tient compte des préoccupations du Forum. Le rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes porte principalement sur les outils numériques pour la démocratie en général, soulignant l'importance d'enseigner aux jeunes comment utiliser ces outils et protéger leur vie privée. Le Forum devrait être en mesure de soumettre des amendements aux résolutions des commissions permanentes.

Saluant les progrès accomplis, les participants insistent sur la nécessité d'une action législative dans des domaines tels que la place des outils de télécommunication dans les systèmes éducatifs et la communication avec le secteur de la technologie afin que ces nouveaux outils puissent contribuer au renforcement de la démocratie. Une législation sur l'accès à l'information devrait être adoptée pour permettre aux jeunes d'exercer leurs droits démocratiques. En ce qui concerne la collecte de données relatives aux mineurs, de nombreux pays ont pris une mesure importante, celle d'adopter une législation de protection de l'enfance.

c) *Intégrer le point de vue des jeunes dans les débats de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*

Le PRESIDENT explique que la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce aborde la question des changements climatiques à la lumière de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris (France), en décembre 2015. Une réunion parlementaire sera organisée en marge de la Conférence. Les changements climatiques sont un sujet crucial pour les jeunes, et les délégués ont été invités à participer aux délibérations de la Commission permanente pour mieux faire connaître le point de vue des jeunes sur la question.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2015-2016)

La SECRETAIRE DU FORUM met l'accent sur les réunions et les événements de la présente Assemblée qui pourraient présenter un intérêt pour le Forum, notamment les délibérations de la Commission permanente, le débat paritaire et la réunion-débat sur l'action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme. En 2015, la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires a eu lieu à Tokyo (Japon). Elle avait pour thème la démocratie, la paix et la prospérité ainsi que leur interdépendance. Des solutions novatrices aux défis socio-économiques ont été débattues. Les deux principaux enjeux qui se sont dégagés sont la nécessité de renforcer la participation des jeunes à la vie politique et d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Une autre réunion des jeunes parlementaires organisée après la Conférence était ouverte au public et 1 000 jeunes Japonais y ont participé. Au cours de la réunion, le rôle de la coopération au développement dans la responsabilisation des jeunes a été souligné, ainsi que la nécessité d'investir davantage dans les technologies de la formation, de l'éducation et de l'informatique. L'UIP a organisé une réunion, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, à laquelle ont participé des jeunes de Genève et des jeunes parlementaires pour débattre de la manière d'encourager les jeunes à s'impliquer dans la démocratie. Par trop théorique, l'instruction civique dispensée dans le cadre des programmes scolaires devrait porter davantage sur les questions et les débats de la vraie vie. Dans le cadre des activités des membres du Forum, le Parlement du Niger a formé le groupe parlementaire nigérien du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. La Secrétaire du Forum encourage d'autres parlements membres à faire de même, et l'UIP pourrait leur offrir son aide, si nécessaire. Les membres du Conseil du Groupe africain ont également rencontré le Président du Parlement panafricain pour mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande représentation des jeunes. En outre, le Groupe britannique de l'UIP a tenu des discussions avec des jeunes parlementaires, dans lesquelles l'importance de l'engagement des jeunes dans la vie politique a été soulignée.

Un certain nombre d'événements sont prévus pour 2016, notamment la prochaine Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires. Un rapport sur la participation des jeunes dans la vie politique sera présenté à la prochaine réunion du Forum des jeunes parlementaires au cours de la 134^{ème} Assemblée. La Secrétaire du Forum encourage les délégués à faire en sorte que leurs parlements respectifs complètent le questionnaire distribué par l'UIP pour faciliter l'élaboration du rapport.

Préparatifs de la 134^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT annonce que le débat général de la 134^{ème} Assemblée portera sur le sujet suivant : *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*. Le débat est une occasion importante pour le Forum de jouer un rôle de premier plan dans les travaux de l'Assemblée. Il encourage ses collègues parlementaires à consulter les jeunes dans leur pays et à tenir compte de leur point de vue dans les déclarations de leurs pays sur le sujet. Le Forum pourrait également apporter sa contribution en publiant des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes sur les questions examinées par les Commissions permanentes, y compris le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulé *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels* et le projet de résolution de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce intitulé *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*. Il est décidé qu'un membre du Conseil et un membre du Forum travailleront aux rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes.

La SECRETAIRE DU FORUM déclare que le Conseil a nommé M. R. Igbokwe (Nigéria) pour rédiger le rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant la résolution de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Mme L. Cameron (Royaume-Uni) se porte volontaire pour travailler avec lui. Mme T. Alriyati (Jordanie) accepte de rédiger le rapport relatif au travail de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, en collaboration avec M. K. Kiyingi Bbosa (Ouganda). Les rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes seront complétés d'ici la fin de 2015.

**Séance de questions/réponses avec M. A. Seif El-Dawla, chef de section,
Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU**

M. A. EL-DAWLA, *Chef de section, Comité contre le terrorisme de l'ONU*, présente le travail du Comité, qui a été créé par la résolution 1373 du Conseil de sécurité à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le Comité est formé de 40 experts, la majorité d'entre eux étant des praticiens de la lutte antiterroriste, des membres de la force publique ou des agents du contrôle des frontières. Il est habilité à effectuer des visites de contrôle dans les Etats membres pour engager le dialogue et aider les pays à identifier les problèmes et les lacunes de leur approche antiterroriste. Le Comité a émis des recommandations dans un certain nombre de domaines et a travaillé avec les pays pour élaborer une feuille de route permettant leur mise en œuvre. Certains Etats membres ont besoin d'une assistance technique : ce domaine n'est pas de la responsabilité du Comité, mais celui-ci pourrait servir d'intermédiaire entre les donateurs et les Etats membres. Un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies portant sur le terrorisme, y compris les résolutions 1624, 1963 et 2178, traitent de différents aspects de la lutte contre le terrorisme.

En réponse aux questions des participants, il explique que la résolution 1963 du Conseil de sécurité de l'ONU n'énonce pas la liste des facteurs qui favorisent le terrorisme mais appelle plutôt les Etats membres à enquêter sur les actes de terrorisme. L'occupation n'est donc pas mentionnée dans la résolution. Les questions jugées pertinentes en matière de politique antiterroriste comprennent notamment la nécessité de s'attaquer aux violations des droits de l'homme, les problèmes sociaux et économiques et l'instabilité politique. La mesure dans laquelle ces questions doivent être intégrées aux politiques antiterroristes en termes pratiques n'a pas été définie. Des critères précis président à l'inscription d'individus soupçonnés de liens avec le terrorisme international sur les "listes noires"; les pays doivent apporter une preuve pour justifier une telle inscription. Il existe un médiateur chargé d'examiner les demandes de désinscription. La résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les instruments internationaux en matière de terrorisme définissent le terme acte de terrorisme. Les Etats membres sont invités à inscrire dans leur législation des définitions claires conformes à celles qui ont été débattues et acceptées par la communauté internationale. En ce qui concerne le rôle des femmes, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution consacrée aux femmes et à la paix et la sécurité internationales, qui appelle les Etats membres à associer toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, la société civile, les universités et les médias, à la mise au point de stratégies de lutte contre le terrorisme.

Un certain nombre de résolutions appellent à approfondir le dialogue culturel et social pour faire face à l'utilisation de l'internet par les terroristes, tandis que la surveillance de l'Internet par l'Etat soulève une série de questions distinctes relatives à la liberté et la vie privée. Le Comité collabore avec les Etats membres pour recueillir des exemples de bonnes pratiques fondées sur la jurisprudence liée à la surveillance. Dans le contexte de la résolution 1624 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui encourage les Etats à criminaliser le terrorisme et à approfondir le dialogue culturel, les Nations Unies ont clairement indiqué qu'il n'existait aucun lien entre le terrorisme et la foi. En réponse à une question sur le financement et l'armement des groupes terroristes, M. Seif El-Dawla explique qu'il s'agit d'une question compliquée et que les Etats membres n'ont pas les moyens d'y mettre fin. Les groupes terroristes gagnant progressivement du terrain et des ressources, il est nécessaire d'adopter une approche multidisciplinaire, notamment en coopérant avec d'autres parties prenantes telles que les organismes d'application de la loi, les compagnies pétrolières, les contrôles aux frontières, les douanes et les chaînes d'approvisionnement. Le Comité s'emploie en particulier à trouver des mesures propres à empêcher la circulation des marchandises et des armes. Il est difficile de mesurer le succès du Comité, chaque organisation ou système ayant ses propres failles. Néanmoins, on pourrait voir un succès du Comité dans le nombre d'Etats parties à la Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme, qui est passé de cinq en 2001 à plus de 180 en 2015.

La séance est levée à 13 h. 10

Réunion-débat intitulée *Action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme*

Mardi 20 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.20, sous la conduite de M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, Président et Modérateur de la réunion-débat.

Le MODERATEUR dit que le terrorisme est la question brûlante de notre temps : c'est un phénomène mondial et aucun pays n'échappe à ses effets. Il est donc fondamental que les parlements, en tant que représentants du peuple, unissent leurs forces pour passer des paroles aux actes et identifier les mesures qui doivent être prises pour combattre le terrorisme. Il exprime l'espoir que la réunion-débat permettra de dégager un consensus sur ce que les parlements du monde devraient faire pour instaurer des partenariats plus forts et, ce faisant, soutenir efficacement les efforts déployés par l'ONU et d'autres partenaires pour lutter contre ce phénomène. Il invite les participants à examiner d'abord la menace que pose le terrorisme, en particulier le phénomène nouveau des combattants terroristes étrangers. Il les invite aussi à se demander si l'application des diverses conventions internationales et autres instruments consacrés à la lutte contre le terrorisme ont été efficaces et s'il y a eu des lacunes dans leur mise en œuvre. Enfin, il leur propose de s'interroger sur la manière dont les parlements pourraient améliorer leur capacité de faire face à la situation.

Il présente les intervenants : M. Y. Fedotov, Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; M. J.-P. Laborde, Directeur exécutif, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (CTED); M. K. Koser, Directeur exécutif du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF); M. M.R. Rabbani, Président du Sénat pakistanais et membre du Comité exécutif de l'UIP; Mme C. Guittet, membre de l'Assemblée nationale française et du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP; Mme G. Tjoutes, Vice-Présidente du Sénat camerounais. Il salue également la présence de M. F.M. Amoruso, Président honoraire de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM), Organisation issue de l'UIP qui n'a pas ménagé ses efforts dans la lutte mondiale contre le fléau du terrorisme.

Il demande à M. Fedotov quels sont les instruments applicables en matière de terrorisme et de questions connexes; il lui demande aussi dans quelle mesure l'ONU a veillé à l'application de ces instruments et ce que les parlements pourraient faire pour appuyer l'action de l'ONU en la matière.

M. Y. FEDOTOV (ONU DC), *intervenant*, dit que les parlementaires peuvent faire beaucoup, notamment en légiférant de manière à réprimer spécifiquement le terrorisme et à renforcer la coopération internationale, d'autant que le terrorisme ne cesse d'évoluer, devenant progressivement plus complexe et plus violent. La participation de combattants terroristes étrangers est une source croissante de préoccupation : plus de 25 000 personnes, venues de plus de 100 pays, ont rejoint les rangs de groupes tels que Daech. Il est clair qu'il s'agit d'individus dangereux, tant dans leur pays de destination que dans leur pays d'origine. Souvent, ils se rendent dans les zones de conflit, se radicalisent plus avant et reçoivent un entraînement aux activités terroristes, ce qui augmente le risque qu'ils se livrent à de telles activités une fois rentrés chez eux.

Les groupes terroristes parviennent aussi de mieux en mieux à se financer. Ils ont noué des liens avec des réseaux criminels organisés et accru leurs rentrées en se livrant à des activités criminelles telles que les enlèvements contre rançon, la contrebande de pétrole et d'autres ressources naturelles et le trafic de drogues, d'armes et de biens culturels.

Il est essentiel que la communauté internationale, dont les parlements, coopère pour renforcer les capacités nationales et les cadres juridiques de lutte contre le terrorisme. On pourra mettre en place des moyens dissuasifs en criminalisant des activités telles que le financement du terrorisme ou l'incitation à commettre des actes terroristes. Sans cadre juridique robuste, il sera impossible de poursuivre les terroristes. Il faut aussi adopter des politiques visant à contrecarrer le financement du terrorisme en s'attaquant aux flux financiers illicites, à la corruption et au blanchiment d'argent. Il faut pour cela mettre en place des cadres réglementaires stricts à l'intention des banques et d'autres institutions financières, et renforcer les partenariats public-privé.

Beaucoup d'Etats ont pris des mesures énergiques pour relever les défis qui se posent mais des lacunes subsistent dans l'action mondiale et collective. En particulier, il est urgent de mettre fin aux flux de combattants terroristes étrangers. Une coopération renforcée sur les plans régional et international s'impose, notamment pour la gestion coordonnée des frontières et l'échange d'information. Dans bien des pays, les ressources manquent, de même que la formation et les capacités techniques, sans compter, pour certains d'entre eux, le rôle de la corruption. Ces facteurs ont limité la capacité des pays de procéder à des enquêtes efficaces et de poursuivre les combattants terroristes étrangers. Il existe aussi des lacunes dans la législation de certains Etats, qui gênent leur participation à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment en matière de gel des avoirs.

Les parlementaires ont un rôle important et clair à jouer dans la réponse collective opposée au terrorisme. Ils devraient adopter la législation voulue et veiller à ce que les conventions et résolutions internationales pertinentes soient incorporées dans la législation nationale. Les parlementaires devraient aussi veiller à ce que les services chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité disposent des pouvoirs nécessaires pour recueillir des renseignements et mener des enquêtes, en s'assurant que les mécanismes de responsabilité voulus sont en place.

Le MODERATEUR demande à M. Laborde de leur faire part de la perspective de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies et d'expliquer comment l'action parlementaire pourrait s'articuler avec le travail de normalisation dont s'occupe le Comité contre le terrorisme.

M. J.-P. LABORDE, (CTED), *intervenant*, dit que le seul moyen de combattre le terrorisme, de stopper son expansion et d'empêcher le phénomène des combattants terroristes étrangers de prendre encore plus d'ampleur, c'est que tous les pays intensifient encore leur coopération, avec l'appui de l'ONU et de l'UIP. Il est indispensable d'assurer la compatibilité, sinon l'harmonisation, des législations pour permettre une meilleure coopération internationale à tous les niveaux. Dans certains pays, la législation a un vaste champ d'application, mais n'est pas particulièrement rigoureuse, tandis que dans d'autres elle est extrêmement restrictive. Il faudrait fixer des critères précis permettant de mesurer le niveau de compatibilité et de déterminer les cadres normatifs qui sont nécessaires. S'il n'existe pas encore de définition unique du terrorisme qui soit internationalement acceptée, des définitions du phénomène sont données dans les 19 accords et résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Les dispositions de ces instruments doivent être incorporées dans le droit interne. Les parlements devraient donc veiller à ce que les définitions et les prescriptions communes à ces instruments soient effectivement incorporées dans la législation nationale des pays, ce qui les rendrait plus compatibles et plus complémentaires.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté trois résolutions différentes pour combattre la menace spécifique que posent Daech et son expansion continue en tant que groupe terroriste. La résolution 2170 classe Daech parmi les organisations terroristes. La résolution 2178 vise le phénomène des combattants terroristes étrangers et les moyens de les poursuivre dans le respect de l'état de droit, et la résolution 2199 a été adoptée pour éliminer les sources de financement des organisations terroristes. En prenant les mesures qui s'imposent pour assurer l'application de ces résolutions et veiller à ce que leur législation soit compatible, tous les pays pourraient, avec l'aide de l'ONU et de l'UIP, lutter plus efficacement contre la menace terroriste que représente Daech. Sans législation efficace, il serait impossible de poursuivre et de condamner les terroristes, à raison de leurs crimes et des violations des droits les plus fondamentaux de l'humanité qu'ils ont commises.

Le MODERATEUR insiste sur l'importance de la compatibilité des lois : il serait considérablement plus compliqué de traduire les auteurs d'actes terroristes en justice si ce principe n'était pas respecté. Il demande à M. Rabbani de raconter comment son pays a fait l'expérience du terrorisme et ce qu'il attend de la communauté internationale pour l'aider à faire face à cette menace.

M. M.R. RABBANI (Pakistan), *intervenant*, dit qu'il n'est pas tout à fait satisfait de la formulation "Action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme". Il aurait préféré que le thème du débat soit "Action parlementaire pour combattre le terrorisme". Les débats ont fait apparaître que chaque pays devrait en faire plus, mais il voudrait en fait que le monde en fasse plus pour le Pakistan. Son pays et la société pakistanaise sont déchirés, les gens souffrent et les mères voient leurs enfants mourir.

Il faut procéder avec prudence et bien examiner la situation avant d'essayer de rendre les lois uniformes d'un pays à l'autre. Il n'existe pas de solution toute faite pour combattre le terrorisme. Ainsi, la situation qui prévaut dans son pays peut être très différente de celle que l'on trouve en Afrique ou au Moyen-Orient. Les pays devraient choisir de ne pas participer à des visées expansionnistes ou des projets internationalistes et aucun pays ne devrait être tenu de sacrifier sa souveraineté nationale au nom de la lutte contre le terrorisme. L'utilisation de drones, par exemple, qui violent la souveraineté territoriale et l'espace aérien national, ne se justifie pas.

Il faudrait aborder la question dans une toute autre perspective. Avant de prendre des mesures, il faut s'assurer que les résolutions de l'ONU et les différents instruments internationaux sont appropriés. Aucun instrument ne peut être efficace s'il n'a pas de prise sur les réalités du terrain. Il faut s'intéresser beaucoup plus aux causes premières du terrorisme. Le terrorisme continuera de prendre de l'ampleur tant que l'on ne s'attaquera pas systématiquement à ces causes. Il faudrait notamment s'intéresser à l'islamisation du terrorisme, l'incapacité de régler des différends anciens opposant des nations et des territoires; les changements de régime et leurs conséquences, en particulier lorsqu'ils sont soutenus par des acteurs extérieurs; la manière de rapporter les informations qu'ont les médias occidentaux; la montée du racisme et des mouvements extrémistes dans la société occidentale; les migrations et les déplacements internes; le poids de deux mesures face à des puissances occupantes qui soutiennent ou perpétuent le terrorisme contre les peuples et territoires occupés; les conflits persistants; l'absence de justice, qui est l'un des facteurs particuliers qui explique que des jeunes soient attirés par des groupes terroristes. Il n'y a pas de réponse facile à ces questions. Il faut présenter les faits d'une manière qui ne revient pas à montrer du doigt tel ou tel religion, groupe ethnique ou nationalité. Le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations doit être condamné, qu'il frappe au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie ou en Occident.

Le Parlement pakistanais s'est employé à former un large consensus national en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Il a tenu des sessions parlementaires spéciales, en présence de toutes les parties intéressées, notamment les forces armées et les services de renseignement. Une stratégie nationale en 14 points a été adoptée et une commission parlementaire chargée de la sécurité nationale a été créée. La commission a formulé 64 recommandations pratiques sur les mesures à prendre. Le Pakistan a mis davantage l'accent sur le suivi de la situation des droits de l'homme et sur les questions telles que les migrations et la réinsertion des déplacés.

M. M. Miedico (Chef du Service de la prévention du terrorisme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) remplace M. M. Chungong en tant que Président et Modérateur de la réunion-débat.

Le MODÉRATEUR dit que c'est un privilège pour lui, en tant que représentant de l'UNODC, de participer à la réunion-débat et de se faire le reflet de la coopération étroite qui existe entre son organisation et l'UIP.

Mme C. GUITTET (France), *intervenante*, dit que la menace terroriste a été très élevée ces derniers mois en France; des attentats ont été rapportés, ainsi que la diffusion de documents de propagande terroriste. Les djihadistes, qui partent rejoindre des groupes terroristes en Syrie et en Iraq avant de rentrer en France, encore plus radicalisés, ne font qu'accroître la menace. En conséquence, les parlementaires se sont attachés à renforcer et à modifier la législation nationale pour qu'elle puisse permettre de faire face efficacement à la menace toujours croissante du terrorisme.

Conscient de la nécessité d'un juste équilibre entre la sécurité et les libertés, le Parlement français a adopté deux textes législatifs distincts, l'un sur la lutte contre le terrorisme et l'autre sur le renseignement. Pour la première fois, les responsabilités des services secrets ont été inscrites dans la législation. Sept missions, parmi lesquelles la prévention du terrorisme, ont été définies. A première vue, les missions peuvent sembler mal circonscrites, mais elles ont été précisées par divers principes, tels que le respect de la vie privée, le principe de proportionnalité et la traçabilité des techniques de collecte de renseignements. Toutes les mesures prises portant atteinte à la vie privée d'une personne doivent être clairement définies, limitées dans le temps et proportionnelles aux dangers auxquels elles sont censées répondre. Pour veiller à ce que ce soit le cas, des fonctions de contrôle adéquates sont exercées et une commission indépendante est chargée du suivi de l'application de ces principes. Aujourd'hui, la législation française permet également aux juges d'avoir accès à des informations classées secret-défense lorsque leur travail l'exige. Des structures communes mises en place à l'Assemblée nationale et au Sénat assurent un contrôle parlementaire complet des services secrets.

Pour la première fois, les récentes mesures législatives en matière de lutte contre le terrorisme comprennent des dispositions sur la prévention. Par exemple, la police et les autres services chargés de l'application de la loi peuvent prendre les mesures nécessaires pour interdire aux personnes soupçonnées de vouloir se rendre en Syrie ou ailleurs pour rejoindre les rangs des groupes terroristes ou y mener des activités terroristes, de quitter la France. Toute personne frappée d'une telle interdiction peut la contester devant un juge et s'adresser à un tribunal administratif pour obtenir une décision finale sur le maintien de l'interdiction.

La loi crée une nouvelle infraction, l'entreprise terroriste individuelle. Auparavant, seuls les actes de terroristes liés à un groupe organisé ou à une cellule pouvaient faire l'objet de poursuites. Des poursuites peuvent désormais être engagées contre ce que l'on appelle les "loups solitaires", s'il existe des preuves qu'un individu a planifié ou commis un acte de terrorisme sans être lié à un groupe terroriste. La législation renforce aussi la capacité de l'Etat de lutter contre la diffusion de propagande terroriste en ligne. Il peut être interdit aux fournisseurs de services internet de livrer leurs services à certains clients, qui sont tenus de signaler toute promotion d'idéologies ou d'actions terroristes en ligne.

La législation adoptée a été vivement contestée. Les parlementaires ont veillé à ce que les textes confirment l'état de droit et établissent un juste équilibre entre la garantie des libertés et des droits fondamentaux d'une part et, la sécurité nationale et la capacité de faire face à de nouvelles menaces terroristes, d'autre part.

Mme G. TJOUES (Cameroun), *intervenante*, dit que son pays est fort préoccupé par les effets négatifs du terrorisme sur le développement et l'avenir de l'humanité. Le Cameroun est lui-même aux prises avec le groupe terroriste barbare de Boko Haram, qui sème la violence et la peur partout dans le pays. Le Parlement du Cameroun, sous la direction du Président, qui est aussi le chef des forces armées, a décidé de prendre des mesures contre Boko Haram pour préserver la souveraineté, l'intégrité et la sécurité de l'Etat et pour protéger la vie de la population qu'il représente. Le Cameroun espère que davantage d'efforts internationaux seront déployés pour l'aider à éliminer cette menace terroriste.

Le MODERATEUR dit que les actes législatifs adoptés par la France sont un exemple intéressant de la manière dont la législation nationale peut évoluer pour faire face à la menace terroriste. Il est important de ne pas légiférer seulement dans l'urgence, mais de prendre le temps pour garantir le juste équilibre entre le droit à la sécurité et la sécurité des droits. Il s'agit de principes complémentaires qui sont le fondement de l'état de droit et de la démocratie.

Mme G. TJOUES (Cameroun), *intervenante*, dit que le Parlement a ratifié un certain nombre de conventions pertinentes de l'Union africaine et a adopté diverses lois visant à améliorer les capacités nationales et régionales de lutte contre le terrorisme et l'efficacité des mesures prises. Le Cameroun considère que la lutte contre le terrorisme ne se joue pas seulement sur le terrain militaire, mais aussi sur le terrain idéologique. Le pays a donc demandé à l'Union interparlementaire, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres institutions, d'abord de l'aider à sensibiliser davantage la population à la menace que présentent des groupes tels que Boko Haram et Daech, et ensuite d'augmenter leur soutien politique et militaire pour éliminer ces groupes et la menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité.

Le MODERATEUR dit que la prolifération du terrorisme menace incontestablement le développement, en particulier dans le contexte de l'adoption récente des Objectifs de développement durable. Il est évident que la sécurité et le développement ne peuvent pas exister l'un sans l'autre.

M. K. KOSER, (GCERF), *intervenant*, salue les efforts inlassables que déploie l'UIP pour lutter contre le terrorisme en mettant l'accent sur le rôle important que jouent les parlementaires en légiférant et en mettant en œuvre des législations et des politiques nationales. Compte tenu de l'urgence de la question, il se félicite de ce que l'on s'emploie à présent à passer du dialogue à l'action.

Le mécanisme de financement du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), qui soutient des initiatives locales et communautaires et vise à renforcer la résilience face aux actes extrémistes violents, est surtout centré sur la prévention. Le GCERF estime qu'il est bien placé pour appuyer et compléter la Stratégie antiterroriste mondiale des

Nations Unies. Le Fonds appuie les activités militaires, de sécurité et de renseignement grâce à ses liens avec les communautés, assurant ainsi une approche globale. Il importe de veiller au développement communautaire et d'offrir des solutions novatrices - en particulier aux jeunes - en créant des emplois à leur intention pour qu'ils ne soient pas tentés de participer aux activités extrémistes. Le GCERF peut aussi inviter d'autres intervenants à participer à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Il collabore avec des partenaires dans le domaine de la sécurité aussi bien que dans celui du développement et, étant le fruit d'un partenariat public-privé, a déjà pu constater un engagement important du secteur privé. Les activités de lutte contre l'extrémisme violent présentent aussi un aspect économique, car le secteur privé a tout intérêt à ce que l'investissement et l'accès aux talents soient sécurisés et à ce que les chaînes d'approvisionnement ne soient pas perturbées.

Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience encourage la participation des parlementaires à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cet objectif peut être atteint si les parlements mettent d'abord en place des structures et des politiques nationales solides, qui tiennent compte des orientations internationales et veillent ensuite à ce que leurs gouvernements respectifs allouent des ressources financières suffisantes pour lutter contre le terrorisme, à la fois à l'échelle nationale et internationale. Le rôle des parlementaires est également important parce que ce sont des personnalités influentes; ils doivent par conséquent tirer parti de leur statut pour veiller à ce que les débats sur le terrorisme soient objectifs et fondés sur des preuves.

Le MODERATEUR salue l'implication du GCERF dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est vital de promouvoir la prévention et de renforcer la résilience en engageant la communauté, ce qui constitue la base du mandat du GCERF.

M. F.M. AMORUSO (PAM), rappelant les commentaires de M. Fedotov sur la nécessité de renforcer les cadres juridiques, dit que les parlementaires doivent apporter une valeur ajoutée à la lutte mondiale contre le terrorisme. Ils doivent s'assurer que, dans leur pays, les organismes chargés de faire appliquer la loi ont les pouvoirs nécessaires pour enquêter, ainsi que pour poursuivre et condamner les terroristes. Les groupes extrémistes violents représentent une menace croissante pour la sécurité nationale et internationale. Les combattants terroristes étrangers sont de plus en plus nombreux à rejoindre les rangs de l'EIL dans les zones de conflit et à violer systématiquement les valeurs universelles que sont la paix, la sécurité et la dignité humaine. L'ensemble des pays et des organisations internationales doivent collaborer et coopérer pour trouver une riposte commune face à des menaces dont ils peuvent tous être victimes. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée travaille donc en étroite collaboration avec diverses entités des Nations Unies. Par exemple, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont récemment organisé un atelier régional conjoint sur les défis que posent, sur le plan de la justice pénale, la prévention du terrorisme et les combattants terroristes étrangers. L'Assemblée partage également son expérience avec l'UIP dans le domaine du renforcement des mécanismes parlementaires régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que plus de 62 000 actes terroristes ont été commis au cours des 15 derniers mois et que plusieurs milliers de personnes ont été déplacées. Les droits de quelque 17 millions d'enfants ont été bafoués tous les jours et un grand nombre d'entre eux ont été séparés de leur famille à cause du terrorisme. Les gouvernements n'en font pas assez pour consacrer les fonds nécessaires à la lutte contre le terrorisme dans les budgets nationaux. Les organisations non gouvernementales et intergouvernementales ne disposent pas des ressources nécessaires pour lutter contre le terrorisme et les questions connexes.

L'UIP doit veiller à ce que les résolutions et les décisions qu'elle adopte ne soient pas considérées comme le simple résultat de discussions dont les Etats ne font aucun cas. Tous les gouvernements doivent s'acquitter de leur obligation de mettre en œuvre les résolutions et les décisions de l'UIP. Une série de mesures supplémentaires sont nécessaires pour combattre efficacement le terrorisme : il faut notamment lutter contre toute tentative d'associer le terrorisme à une religion ou à un groupe ethnique spécifique; élaborer une stratégie globale avec un ensemble équilibré de mesures que la communauté internationale pourra mettre en œuvre; améliorer la coordination régionale pour prévenir le trafic illicite de drogues; conclure des accords bilatéraux et multilatéraux additionnels; appliquer les lois antiterroristes avec plus de rigueur; s'engager de manière plus décisive vers une action claire et efficace.

M. A. JASIM (Emirats arabes unis) dit qu'il n'existe aucune définition internationale précise du terrorisme. La première étape vers le respect des engagements internationaux est de parvenir à un consensus international sur une définition unique et précise. Les autres actions qui devraient être entreprises sont les suivantes : fournir l'appui technique et financier nécessaire aux pays vulnérables; assurer un échange efficace d'informations entre les Etats; inciter les Etats par lesquels les combattants terroristes étrangers transitent à faire tout leur possible pour les arrêter; identifier et éliminer les sources de financement des groupes terroristes, y compris les transferts électroniques de fonds; créer des tribunaux spécialisés pour poursuivre les terroristes; veiller à ce que les organisations humanitaires jouent pleinement leur rôle en aidant les victimes d'actes de terrorisme et de violence.

M. B. NEMATY (République islamique d'Iran) dit qu'il pense aussi qu'il importe d'assurer la compatibilité des législations. Il serait toutefois contreproductif que les pays cherchent à adopter une législation identique. La communauté internationale doit aussi être prudente lorsqu'elle prend des mesures urgentes pour faire face à des crises immédiates, telles que celle de l'EIL, sans y accorder l'attention voulue. Il n'est pas toujours possible d'attendre que les mesures législatives soient adoptées avant d'agir, mais toute mesure prise doit être bien pensée et efficace. Il est urgent de trouver une définition universelle du terrorisme et de s'attaquer à ses causes profondes. Son pays redouble d'efforts pour couper les groupes terroristes de leurs sources de financement et pour combattre le blanchiment d'argent.

M. J.-P. LABORDE (CTED), *intervenant*, dit qu'il est tout à fait d'accord qu'il faut s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et que le terrorisme n'est pas lié à une religion particulière. Dans un avenir proche, le Secrétaire général des Nations Unies a l'intention de soumettre à l'Assemblée générale de l'ONU un plan d'action global pour prévenir l'extrémisme violent. Le plan s'attaquerait aux causes profondes du terrorisme, comme celles qui ont été mentionnées par d'autres orateurs. Des conventions et des lois ne suffisent pas pour combattre le terrorisme. L'Etat, la société civile et le secteur privé doivent tous être impliqués dans la lutte et les parlements doivent veiller à ce que les actes terroristes ne restent pas impunis.

M. P. RUDDOCK (Australie) se dit déçu de voir que les débats n'ont pas permis de dégager un message clair que les participants pourraient partager avec leurs collègues à leur retour au pays sur les mesures qu'ils devaient entreprendre. Il veut savoir quelles mesures concrètes il pourrait proposer à son propre parlement et comment il pourrait faire pour déterminer si son parlement traite bien des questions auxquelles l'ONU estime qu'il faut s'attaquer.

M. K. MEISTER (IHEID, Genève) demande quels progrès ont été accomplis après que l'ONU a adopté une définition générale du terrorisme. Y-a-t-il eu accord sur la question de savoir si les actes commis pendant les conflits armés doivent être englobés dans la définition ?

Rappelant les commentaires précédents sur les "combattants terroristes", il demande aussi comment il est possible de concilier le concept de combattant en vertu du droit international humanitaire et celui de terroriste en vertu du droit national et international. Lorsqu'on parle de terrorisme, on pense souvent à Daech et à d'autres groupes extrémistes, mais des membres d'autres groupes armés ont également été impliqués dans les conflits armés en question.

M.J.-P. LABORDE (CTED), *intervenant*, répond que, d'un point de vue politique, il serait préférable qu'il n'y ait qu'une seule convention générale sur le terrorisme et une seule définition. Au lieu de cela, il existe pour l'instant non moins de 19 accords définissant divers actes de terrorisme. Ils garantissent que le principe de légalité est respecté au niveau international, mais sont insuffisants pour assurer l'unité dans la lutte contre le terrorisme, car il vaudrait mieux avoir une définition unique.

L'intervenant dit que les termes "terroriste" et "combattant" renvoient à des notions différentes, mais lorsqu'il s'agit de groupes tels que Daech, la distinction n'est pas claire, les terroristes menant souvent aussi des opérations militaires.

La séance est close à 11 h.20.

Débat paritaire intitulé *Contrôle parlementaire et volonté politique*

Mardi 20 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.40 sous la conduite de Mme Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires.

La PRESIDENTE DU COMITE DE COORDINATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES (la Présidente) explique que la notion même de débat paritaire suppose qu'un nombre égal d'hommes et de femmes participent à la discussion et y contribuent. Pour qu'un débat soit vraiment représentatif, il importe que les voix des hommes aussi bien que celles des femmes se fassent entendre. Le débat ne porte pas spécifiquement sur l'égalité des sexes, mais la dimension homme-femme doit être prise en compte tout au long des délibérations. La Présidente présente la modératrice, Mme Marija Lugarić, membre du Parlement croate.

La MODERATRICE dit que l'objectif est d'examiner en profondeur la question du contrôle parlementaire et de la volonté politique, de recenser les obstacles rencontrés et de trouver les moyens de les surmonter. Il convient de s'intéresser tout particulièrement aux domaines qui font l'objet d'un contrôle parlementaire plus strict et les raisons pour lesquelles c'est le cas, mais aussi à la question de savoir si les parlementaires, selon qu'ils sont hommes ou femmes, ont une approche différente du contrôle, particulièrement en ce qui concerne les politiques d'égalité des sexes. Elle présente les intervenants : Mme P. Cayetano, membre du Sénat des Philippines; Mme F. Koofi, membre de la Chambre du peuple de l'Assemblée nationale de l'Afghanistan; M. P. Katjavivi, Président de l'Assemblée nationale namibienne; M. J.P. Letelier, membre du Sénat chilien et M. P. Mahoux, membre du Sénat belge.

M. P. KATJAVIVI (Namibie), *intervenant*, répondant à une question de la modératrice, dit que c'est le rôle des parlements de demander des comptes aux gouvernements. En ce qui concerne les activités de contrôle parlementaire, le Parlement namibien suit une approche bipartite, garante d'ouverture et de transparence s'agissant de l'action de l'exécutif. Cette approche est mise en œuvre à la faveur d'une commission. Il a été convenu qu'une des commissions parlementaires clé serait présidée par un membre de l'opposition pour garantir une approche équilibrée et inclusive.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), *intervenante*, fait observer, en réponse à la question de la modératrice, que, pour un membre de l'opposition, demander des comptes à un gouvernement pose un certain nombre de difficultés. Ainsi, l'Exécutif mène lui aussi des activités de contrôle, indépendamment de leur validité. Dans de nombreux pays, le contrôle parlementaire n'est pas systématique et les rôles du Parlement et de l'Exécutif ne sont pas clairement définis. En outre, l'absence de coordination est monnaie courante, particulièrement lorsque l'Exécutif essaye de cacher des choses. Les parlementaires chargés du contrôle sont parfois victimes de chantage. Ils ont toutefois l'obligation, vis-à-vis de leurs électeurs, de demander des comptes aux gouvernements et l'Exécutif doit le comprendre.

M. P. MAHOUX (Belgique), *intervenant*, fait observer qu'il est plus facile d'exprimer son point de vue lorsqu'on est dans l'opposition et que le rôle de l'opposition est de commenter de manière constructive les activités du Gouvernement. La Belgique possède un système de représentation proportionnelle, ce qui revient à dire que le Gouvernement comme l'opposition peuvent consister en plusieurs partis. Les règles de procédure parlementaire sont des outils importants en termes de contrôle. En Belgique, par exemple, un temps de parole précis est alloué aux parlementaires sur les points à l'ordre de jour. Le temps de parole est proportionnel à la représentation du parti au Parlement. Il est donc important que les règles de procédure soient claires pour empêcher que la majorité ou les partis les plus puissants en abusent. La pluralité des médias est essentielle pour que les différents points de vue puissent être exprimés.

Mme P. CAYETANO (Philippines), *intervenante*, explique que, dans son pays, ce sont souvent les citoyens qui réclament le contrôle parlementaire. Les organisations non gouvernementales sont très présentes et, aux côtés des particuliers, elles encouragent activement le contrôle parlementaire, y compris sur les décisions de la Cour suprême. Il a été nécessaire de revoir la législation existante à cette fin.

M. J.P. LETELIER (Chili), *intervenant*, considère que les activités de contrôle varient selon le système politique en place. Le Chili a un régime présidentiel. Par conséquent, il existe de nombreux obstacles au contrôle, aucun mécanisme n'étant prévu. Les citoyens n'attachent de l'importance au contrôle que s'il a des incidences sur leur vie ou s'il est lié à un scandale. Dans les autres cas, leur intérêt est limité, ce qui revient à dire que le contrôle parlementaire n'est pas suffisamment apprécié.

M. P. KATJAVIVI (Namibie), *intervenant*, fait remarquer, en réponse à une question de la Modératrice, que, dans les jeunes démocraties, telles que la Namibie, les parlements se servent des médias pour expliquer leur fonction de contrôle au grand public. Il importe par conséquent que les parlements se rapprochent des médias et veillent à ce qu'ils rendent fidèlement compte du travail parlementaire. Ainsi, certains journaux namubiens ont des rubriques dans lesquelles les citoyens peuvent poser des questions aux parlementaires.

La MODÉRATRICE demande si les parlementaires ont les mêmes responsabilités, selon qu'ils sont hommes ou femmes, s'agissant des activités de contrôle des politiques d'égalité des sexes et des questions connexes.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), *intervenante*, est d'avis que, dans beaucoup de pays, les gens croient à tort que "genre" est synonyme de femme. Pour cette raison, les hommes ne s'engagent guère sur ces questions. Selon la loi, tous les membres du Parlement sont censés exercer des activités de contrôle là où c'est nécessaire. L'égalité des sexes est un sujet de la plus haute importance, qui relève de la responsabilité de tous. Mais, dans la pratique, l'égalité des sexes est généralement considérée comme le domaine des femmes parlementaires. Certains hommes s'intéressent à la question, mais ils risquent d'essuyer les moqueries de leurs collègues masculins. Il est souvent plus difficile pour les femmes parlementaires d'exercer des activités de contrôle, même si, dans certains pays, elles sont considérées comme étant plus honnêtes et moins corrompues que leurs collègues masculins. Mme Koofi s'est heurtée à de sérieuses difficultés personnelles et politiques lorsqu'elle a soulevé la question de la violence sexuelle à l'égard des femmes en prison. De nombreux collègues ont refusé de reconnaître qu'il y avait un problème. Grâce à l'appui de la société civile, elle a pu apporter la preuve de ces abus et des mesures ont été prises pour y mettre fin.

M. P. MAHOUX (Belgique), *intervenant*, dit que, si on devrait pouvoir dire qu'il n'existe aucune différence, dans la pratique, ce n'est pas nécessairement le cas. Malheureusement, les stéréotypes ont la vie dure et continuent de déterminer la répartition des tâches dans la société et en politique. Sur le plan politique, les progrès sont notables, les femmes étant de plus en plus actives dans des domaines tels que la défense. Mais, c'est encore à elles que l'on confie des portefeuilles tels que la jeunesse, l'éducation et la santé. Il faut donc en faire plus pour venir à bout des stéréotypes sexistes. La Belgique adopte un certain nombre de lois et appuie des initiatives en matière d'égalité des sexes en politique. Il semble cependant qu'il y a plus d'égalité dans certains domaines que dans d'autres.

Mme P. CAYETANO (Philippines), *intervenante*, dit que la réponse à cette question devrait être affirmative, mais que, dans la pratique, tout dépend du contexte national et des priorités de chacun. Les sénateurs philippins sont peu nombreux, le Sénat ne compte que 24 membres. Par conséquent, elle est perçue comme la spécialiste des questions de genre. Finalement, ce qui est important, ce n'est pas de savoir qui a pris l'initiative du contrôle, mais que tous les parlementaires y participent à part entière et sur un pied d'égalité en vue de trouver des solutions.

M. J.P. LETELIER (Chili), *intervenant*, considère que le contrôle est une responsabilité qui incombe à tous les parlementaires. Cependant, la mesure dans laquelle les parlementaires jouent leur rôle dépend fortement des intérêts individuels de chacun. Certains sont plus actifs que d'autres en matière de contrôle. Souvent, les domaines qui font l'objet d'un contrôle font que la participation des femmes est plus difficile. Le contrôle est aussi marqué par la structure institutionnelle. Par exemple, dans le système bicaméral du Chili, une des deux chambres joue un rôle de contrôle plus fort que l'autre.

Mme S. KOUSANTINI (Tunisie) déclare que, depuis les changements politiques intervenus dans son pays et l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, les femmes jouent un rôle de plus en plus important, particulièrement dans le cadre du dialogue national, moteur essentiel de progrès. En reconnaissance des efforts accomplis en Tunisie, le Prix Nobel de la paix 2015 a été décerné au Quartet du dialogue national tunisien. Des initiatives ont également été prises pour renforcer la confiance du public dans les activités de contrôle parlementaire. Le contrôle est essentiel : il vise à assurer le respect des lois et à surveiller les activités du Gouvernement. Cependant, les domaines d'expertise des parlementaires varient : dans certains domaines, ils ne sont pas toujours en mesure d'intervenir personnellement. Ainsi, en sa qualité de rapporteuse d'une commission sur le contrôle parlementaire, elle a organisé des rencontres pour revoir la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, mais n'avait pas les connaissances nécessaires pour participer aux débats. Il est important de renforcer la volonté politique, qui renforcera à son tour le contrôle parlementaire.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) dit que, lorsqu'on examine les questions relatives à l'égalité des sexes, il faut davantage mettre l'accent sur les besoins des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels, des transsexuels et des intersexués. Certaines personnes ne veulent cependant pas aborder le sujet.

La Baronne HOOPER (Royaume-Uni) convient que la manière dont le contrôle est exercé dépend du système parlementaire en place. Son pays est une démocratie parlementaire dans laquelle tous les ministres sont aussi membres du Parlement. Le système de commissions spéciales du Royaume-Uni constitue un outil précieux en matière de contrôle et une nouvelle Commission sur les femmes et les égalités a été récemment créée. Le système électoral fondé sur les circonscriptions au Royaume-Uni signifie que les parlementaires ne représentent pas seulement les membres de leur propre parti mais tous leurs électeurs. Dans de nombreux pays, l'opposition est très fragmentée et peu disposée à collaborer. Si les femmes pouvaient unir leurs efforts, indépendamment du parti auquel elles appartiennent et en fonction des intérêts et de l'expérience de chacune, elles pourraient accomplir beaucoup. Mme Hooper demande aux autres intervenants ce qu'ils pensent du rôle des médias sociaux en matière de contrôle parlementaire.

M. M.V.R. GOWDA (Inde) dit que, dans son pays, il existe un système de commissions bien établi qui facilite le contrôle. Nombre de commissions ont détecté et dénoncé des cas de corruption dans plusieurs domaines. Il est essentiel d'avoir la capacité nécessaire pour assurer un suivi approprié lorsqu'une question est soulevée. En outre, les réponses et les mesures prises doivent être partagées avec le public afin que les parties intéressées puissent suivre ce qui se passe. La capacité de contrôle doit être améliorée afin de renforcer l'institution parlementaire.

Mme A. VICUÑA (Equateur) attire l'attention sur les mesures prises par son pays pour promouvoir l'égalité des sexes en politique. Elle dit que, pour les parlementaires appartenant à un parti largement majoritaire, il est difficile d'exercer un contrôle. Entretenir des relations étroites avec le public et la société civile est essentiel pour consolider le pouvoir des citoyens. Le rôle que jouent les médias dans le contrôle est également vital. Dans le même temps, les processus démocratiques sont nécessaires pour faire en sorte que les médias soient les porte-parole du peuple.

Mme J. ABU ZNEID (Palestine) dit que l'occupation de la Palestine par un autre pays limite l'activité et le contrôle parlementaires. Les femmes jouent un rôle important s'agissant de la promotion de la paix et de la justice, et le mouvement des femmes est particulièrement fort en Palestine. Des femmes sont membres du Parlement depuis 1996 et leur nombre ne cesse d'augmenter. Des mesures telles que les quotas ont permis de progresser, mais le chemin à parcourir est encore long. A cause de l'occupation, le Conseil législatif n'a pas été en mesure de se réunir récemment ni de s'acquitter de son travail parlementaire. Le contrôle est une des fonctions principales du Parlement et les femmes sont impliquées dans toutes les commissions de contrôle qui ont été créées. Les Palestiniennes ont prouvé qu'elles sont efficaces. Il est temps que l'occupation prenne fin pour permettre aux femmes de jouer plus pleinement leur rôle.

Mme C. NISHIMURA (Japon) explique que, au cours de sa carrière politique, son parti a été à la fois au Gouvernement et dans l'opposition. Le contrôle n'est pas la seule responsabilité des partis de l'opposition. Pendant que son parti était au pouvoir, il a institué un mécanisme d'examen

du budget pour que son élaboration soit plus transparente. Maintenant que son parti est dans l'opposition, il exerce un contrôle budgétaire très actif et s'emploie à sensibiliser le public en matière budgétaire.

Le représentant de la GUINEE EQUATORIALE dit que, en général, l'Exécutif accepte le contrôle parlementaire. Malgré l'accent mis sur l'importance de la coopération, tous les membres du Gouvernement ne collaborent pas de manière efficace. L'image d'une opposition radicale n'est pas toujours juste et les partis du Gouvernement et ceux de l'opposition ont un rôle crucial à jouer en matière de contrôle. Les citoyens de la Guinée équatoriale attachent une grande importance au travail des parlementaires. Le Parlement a été très efficace et a su trouver des solutions, notamment en matière de droit du travail. Les médias ont collaboré avec le Parlement pour diffuser des informations sur les activités menées.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) déclare que le contrôle parlementaire diffère d'un pays à l'autre et dépend des pouvoirs qui sont conférés au Parlement. Le contrôle dépend de la force des partis d'opposition. Dans les pays qui ont une longue expérience de la démocratie parlementaire, le contrôle tend à être efficace et substantiel. Bahreïn n'est une démocratie que depuis seulement 13 ans et les activités de contrôle sont donc limitées. Les parlementaires abordent le contrôle de la même manière, indépendamment de leur sexe. Le contrôle social est également nécessaire pour renforcer la transparence et les médias jouent un rôle essentiel à cet égard.

Mme A. DE LA PEÑA GÓMEZ (Mexique) considère que la structure des compétences attribuées aux différents pouvoirs doit refléter le fait que les parlementaires représentent la société. Des changements structurels sont nécessaires pour donner aux femmes l'espace qui leur permettra d'exercer pleinement leur rôle. Les organisations de la société civile doivent aussi continuer à insister pour que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits. Souvent, le conservatisme des hommes en matière de droits sexuels et reproductifs est le principal obstacle. Il est essentiel de ne pas se décourager. La reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes est importante pour l'humanité.

Mme A. ALGARAGERE (Jordanie) dit que, dans son pays, le contrôle parlementaire s'effectue habituellement à la faveur de séances de questions et réponses pendant les sessions parlementaires et les débats. Cependant, un certain nombre de problèmes ont rendu plus difficile le contrôle efficace des plans et des activités du Gouvernement : le parti au pouvoir est nettement plus fort que les partis d'opposition. De plus, le Gouvernement n'accorde pas l'importance voulue au contrôle parlementaire.

Mme O. ASOKAWATI (Indonésie) dit qu'il importe d'encourager l'engagement des femmes en politique. La volonté politique et les campagnes d'information sont particulièrement utiles à cet égard. L'Indonésie s'est dotée d'un certain nombre de politiques d'action positive pour favoriser la participation des femmes en politique, mais l'objectif qu'elle s'est fixé (50 pour cent de candidates) n'a pas encore été atteint. Les parlements sont une excellente tribune pour les femmes car elles peuvent y faire entendre leurs préoccupations.

Mme A. NYIRAGWANEZA (Rwanda) dit qu'il y a un grand nombre de femmes parlementaires au Rwanda et qu'elles jouent un rôle de premier plan. Le pays possède une législation relative au contrôle parlementaire des activités du Gouvernement. La plupart des activités de contrôle prennent la forme de questions écrites et orales ou d'enquêtes parlementaires. On demande également au Premier ministre de transmettre chaque année des informations au Parlement sur les activités et les résultats de chaque ministère et de faire rapport sur les décisions ministérielles, dans les huit jours suivant la prise de décision, en fournissant au besoin des explications.

Mme S. LINES (Australie) dit que certains hommes trouvent difficile d'aborder les questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes. En général, les femmes parlementaires ont tendance à se concentrer sur les questions sociales. Cependant, il est essentiel qu'elles soient actives dans tous les domaines - y compris les portefeuilles "politiques" - pour assurer un contrôle effectif.

M. H. KALEMZAI (Afghanistan) dit que, dans son pays, la guerre et les conflits empêchent les femmes d'exercer leur droit à l'éducation et à l'emploi. Cependant, des progrès ont été accomplis et de plus en plus de femmes sont membres du Parlement. Elles sont généralement

considérées comme étant plus aimables et moins corruptibles que les hommes. Les médias sociaux sont importants, mais ils doivent être aussi contrôlés. Il est également crucial de soutenir l'initiative HeForShe d'ONU-Femmes.

Mme R.A. MANNAN (Bangladesh) dit qu'il importe que les parlements disposent des compétences, des ressources et des capacités nécessaires pour mener à bien leurs activités de contrôle. La formation et le renforcement des capacités sur des sujets bien précis, ainsi qu'un mécanisme formel permettant de gérer l'interaction entre parlementaires et société civile sont des outils utiles à cet égard.

Mme B. JAGGER (Namibie) dit que les femmes sont fortement représentées au Parlement de son pays, mais qu'il faudrait qu'on leur confie davantage de postes de décision. La Namibie a créé un certain nombre de commissions permanentes chargées de l'exécution des fonctions de contrôle. Toutes les parties prenantes font part de leurs observations à ces commissions, qui font ensuite rapport au Parlement et formulent des recommandations à l'intention de l'Exécutif. La représentation de différents partis dans les commissions ne pose pas de problème. Il y a une prise de conscience du rôle que joue le contrôle parlementaire, ce qui encourage les commissions à être unies dans leur action.

Mme T.M. DZIVA (Zimbabwe) dit que le nombre croissant de femmes au Parlement, y compris à la tête de grandes commissions parlementaires, permet d'exercer plus d'activités de contrôle. Il existe une volonté politique suffisante dans tous les partis concernant les quotas de candidates et un budget sensible au genre a également été élaboré. Toutefois, des problèmes subsistent. Par exemple, le manque de ressources, la lenteur avec laquelle les lois sont harmonisées, l'absence de connaissances juridiques sur les questions relatives à l'égalité des sexes et le déficit d'application des instruments internationaux et régionaux en matière de genre.

Mme A. BECHIR (Tchad) explique que le contrôle parlementaire est effectué par le biais de questions écrites au Gouvernement et par le travail des commissions permanentes. Des mesures ont été également prises pour établir une commission d'enquête parlementaire. Les femmes occupent un certain nombre de postes de haut niveau au Tchad, ce qui favorise le contrôle parlementaire.

Mme C. NABWALA MUKIITE (Kenya) dit que, dans son pays, les activités de contrôle sont menées grâce à un système de commissions. Les membres des commissions sont choisis en fonction de leur expérience. Les commissions sont considérées comme des outils efficaces de contrôle, mais elles peuvent aussi être inefficaces si elles ne disposent pas des capacités voulues. Lorsqu'il s'agit de sujets délicats, le secrétaire du cabinet ministériel pertinent est convoqué pour répondre aux questions de la commission. Les rapports d'audit et les visites sur le terrain sont un autre moyen d'exercer le contrôle. Les débats parlementaires sont retransmis en direct pour que le public puisse les suivre et une collaboration étroite avec les journalistes parlementaires permet de diffuser les informations en temps réel.

Mme V. KALIMA (Zambie) dit que le contrôle est une responsabilité qui incombe à tous les parlementaires, mais que, en général, les membres de l'opposition demandent des comptes et les membres du parti au pouvoir suivent la ligne du parti. Cependant, les hommes et les femmes ont une part égale dans la fonction de contrôle et la société civile, et les médias y jouent un rôle clé. Les questions de genre sont généralement considérées comme les problèmes des femmes, celles-ci étant souvent les plus actives dans ces domaines.

Mme P. CAYETANO, (Philippines), *intervenante*, dit que la société civile philippine contribue de manière importante aux activités de contrôle. Selon elle, les réseaux sociaux sont un outil essentiel de communication avec les électeurs. Il arrive aussi que la société civile et les particuliers utilisent ces réseaux sociaux pour mettre en relief les questions sur lesquelles le Parlement devrait, selon eux, exercer son contrôle. Les jeunes parlementaires y recourent plus volontiers que leurs collègues plus âgés, qui refusent souvent avant de s'intéresser aux opinions qui circulent sur ces réseaux jusqu'à ce qu'elles soient relayées par les médias traditionnels.

M.P. MAHOUX, (Belgique), *intervenant*, dit que certains gouvernements ont tendance à contourner les parlements lorsqu'ils se sentent puissants ou tout simplement pour éviter leur contrôle. Les lois contre la discrimination ne portent pas uniquement sur l'égalité des sexes : elles couvrent toutes les formes de discrimination, y compris celles qui sont motivées par le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion. Avoir telle ou telle religion est un droit fondamental; pourtant, ceux qui choisissent d'en changer s'exposent souvent à la violence. Il félicite la Tunisie pour les progrès qu'elle a accomplis et salue la lutte des femmes en Palestine, où le besoin de démocratie se fait sentir de manière urgente ; pour y répondre, il faut que les gens soient libres dans leur propre pays.

Mme F. KOOFI, (Afghanistan), *intervenante*, dit que le contrôle est la fonction la plus importante du Parlement, la majorité n'ayant pas toujours raison. Cependant, il ne suffit pas de soulever une question, il faut aussi faire le nécessaire pour la suivre jusqu'à ce qu'elle soit réglée. Dans les régimes présidentiels, le contrôle est plus difficile, car il s'agit d'un système assez fermé, tandis que, dans d'autres systèmes de gouvernement, les individus sont plus accessibles.

M. P. KATJAVIVI, (Namibie), *intervenant*, dit que les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle utile et que leur valeur en tant qu'outil de contrôle est reconnue en Namibie. Tous les citoyens, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, doivent bénéficier d'une protection égale. Le rôle des parlements évolue constamment car il doit s'adapter aux besoins et aux aspirations des citoyens.

La séance est close à 11 h.30.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

MARDI 20 OCTOBRE

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h.40, sous l'autorité de M. P. Taran, Global Migration Policy Associates, Modérateur.

La dimension humanitaire des migrations forcées – Demandeurs d'asile et réfugiés : Des réactions d'urgence aux solutions globales

Le MODÉRATEUR dit que la discussion se doit de prendre en compte trois aspects primordiaux du droit international, à savoir le droit humanitaire, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi que les instruments relatifs aux droits de l'homme. Trois questions doivent également être abordées : quels sont les défis actuels concernant la protection des réfugiés ? Quelles solutions peut-on y amener ? Que peuvent faire les parlementaires pour garantir une protection à long terme des réfugiés ? Le Modérateur présente les intervenants : M. M. Zerai, Président de Habeshia, Agence de coopération au développement; M. J. Riera, Conseiller principal, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Mme T. Alriyati, membre du Parlement jordanien; et M. J. Bingham, Commission internationale catholique pour les migrations et coordinateur des activités de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (CICM).

M. J. RIERA, (HCR), *intervenant*, en réponse à une question posée par le Modérateur, dit que la crise actuelle implique tant les réfugiés que les migrants. Bien qu'une grande partie des migrants entrant en Europe fuient le conflit qui sévit dans la République arabe syrienne, certains viennent également d'autres pays. Attirant l'attention sur l'Initiative mondiale du HCR sur la protection en mer, un plan d'action développé en 2014, il a exprimé sa préoccupation concernant le nombre alarmant de personnes victimes de migrations forcées en raison de conflits armés. En 2010, les conflits armés ont été à l'origine du déplacement quotidien de 11 000 personnes, un chiffre qui s'élève à 42 500 en 2015. Ces personnes fuyant les conflits ont perdu tout espoir, et doivent souvent se résoudre à utiliser des moyens illégaux pour entrer dans les pays. Il demande ce que la communauté internationale peut faire pour s'attaquer aux racines du problème.

Mme T. ALRIYATI, (Jordan), *intervenante*, fait remarquer qu'il est important de différencier la migration volontaire de la migration forcée. La migration forcée aura probablement un caractère plus temporaire, étant donné que les migrants forcés se déplacent pour sauver leur vie. Son pays accueille un grand nombre de réfugiés en provenance d'Iraq, de Libye, de Palestine, de la République arabe syrienne et du Yémen. Les ressources de la Jordanie sont limitées : les nombreux réfugiés rivalisent avec les Jordaniens pour avoir accès aux services et aux infrastructures. Amener une solution politique au conflit syrien est crucial, mais même à ce moment-là, les réfugiés ne retourneraient probablement pas dans leur pays immédiatement ou dans la décennie suivante, étant donné l'important travail de reconstruction qui s'avérerait nécessaire. De plus, bien que l'Europe soit confrontée à d'importants flux migratoires, cette situation aurait pu être anticipée et les pays voisins qui, comme la Jordanie, accueillent déjà des réfugiés, auraient pu recevoir un plus grand soutien.

M. M. ZERAI, (Habeshia), *intervenant*, en réponse à une question posée par le Modérateur, explique que son organisation est sollicitée quotidiennement par des réfugiés originaires de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique subsaharienne. N'ayant pas le droit de demander l'asile en Afrique du Nord, ces personnes attendent dans ces pays de pouvoir emprunter des itinéraires illégaux à destination de l'Europe. Or, ces migrants tombent souvent entre les mains des trafiquants. S'ils bénéficiaient d'un minimum de sécurité et de dignité dans un pays voisin, ils seraient probablement davantage incités à y rester quelque temps et à évaluer les risques liés au déplacement vers une autre destination. Pour garantir des migrations plus sûres, la création de couloirs humanitaires ainsi qu'une plus grande sécurité dans les camps de réfugiés ont été exigées. Ce dernier point est particulièrement important. Actuellement, les trafiquants et les

passeurs pénètrent sans autre dans les camps de réfugiés, ceux-ci se sentant ainsi en insécurité et poussés à partir plus tôt qu'ils ne l'auraient fait sinon. En outre, il est primordial que les réfugiés vivant dans des camps puissent travailler pour que des perspectives d'avenir s'ouvrent à eux.

M. J. BINGHAM, (CICM), *intervenant*, en réponse à une question posée par le Modérateur, dit que l'unité familiale et le travail constituent les principales raisons que les migrants font valoir pour justifier leur décision de migrer : ils considèrent ces deux éléments comme essentiels pour leur protection personnelle. Ils n'attendent pas que des solutions ou des voies légales d'immigration soient trouvées pour eux, et ils sont conscients des risques de leurs choix. Toutefois, de plus en plus de réfugiés et migrants s'écroulent dans le désespoir en raison des coupes dans l'aide internationale leur étant destinée. En outre, les migrants ont souvent une destination spécifique en tête. Bien que les réfugiés et les migrants soient souvent de jeunes personnes, il s'avère que de plus en plus de familles entières migrent. Assurer la protection de ces individus devient difficile au vu de leurs déplacements continus et de leur refus de s'arrêter.

Le MODERATEUR relève que les mots-clés ressortant des déclarations des intervenants sont survie, désespoir, solutions et protection. Il demande si les mesures d'aide et de protection institutionnelles qui sont déployées à l'heure actuelle sont adéquates et souhaite plus de détails sur ce que ces mesures impliquent.

M. J. RIERA, (HCR), *intervenant*, explique que des structures et un cadre sont en place, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. L'Union européenne a œuvré à la création d'un régime d'asile européen commun, mais la situation actuelle a fait ressortir quelques-unes de ses failles et de ses faiblesses. De nombreux réfugiés rejoignant les côtes européennes ont une destination bien spécifique en tête, alors que le système en place prévoit qu'ils doivent demander l'asile dans le premier pays dans lequel ils entrent. Ceci a provoqué un effondrement du système, et les Etats membres de l'Union européenne n'ont pas tous fait preuve de la même ouverture concernant l'accueil des réfugiés. Du fait de ces positions différentes entre les pays concernés, les efforts déployés par l'Union européenne en vue de développer une approche globale sont confrontés à de nombreuses difficultés, tandis que le flux de personnes arrivant quotidiennement n'a pas de fin. L'Union européenne et l'Union africaine participeront au sommet de La Valette sur la migration qui se tiendra en novembre 2015. Dans une société mondialisée, aucun pays ne peut imposer qui entre sur son territoire.

Il rappelle que, dans les années 80, la situation de ceux que l'on avait appelés les "boat people" vietnamiens avait déclenché une vague de soutien de plus de 60 pays et la mise en place d'un plan d'action pour promouvoir le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Le monde a ainsi prouvé qu'il est capable d'affronter une situation complexe. Les mouvements migratoires mixtes, composés de réfugiés et de migrants, ne vont pas cesser. En absence de dialogue et de concertations, il sera impossible d'affronter le problème. Cela dit, une région ne peut pas imposer des solutions à une autre. L'Union africaine a signalé que l'Union européenne mettait des conditions dans l'octroi de son aide, comme le fait d'associer l'aide publique au développement aux accords de retour. En outre, peu de mesures sont prises en vue de la promotion des voies légales d'immigration, comme l'émission de visas. L'intervenant salue l'adoption des objectifs de développement durable qui, pour la première fois, ont reconnu le fait que les migrants peuvent contribuer au développement. Il est primordial de cesser non seulement de diaboliser les migrants et les réfugiés mais aussi d'utiliser ces deux termes de manière interchangeable, ce que les politiciens et la presse font souvent. Ces deux groupes d'individus méritent néanmoins d'être traités avec humanité et respect.

M. M. ZERAI, (Habeshia), *intervenant*, ajoute que son organisation s'occupe principalement de personnes en quête de protection après avoir fui une guerre, un conflit ou une dictature. Il est essentiel d'envisager simultanément la protection des migrants et la prévention, en particulier pour ce qui est de la capacité de la communauté internationale à trouver une solution à des situations telles que les conflits ou les régimes de dictature. Pour mettre un terme au flux de réfugiés, il est important de changer la situation politique dans les Etats concernés et de permettre ainsi à chaque individu de vivre en paix et en sécurité dans son propre pays. Il convient également d'œuvrer davantage pour que les populations des pays voisins puissent vivre en paix et jouir de conditions de vie appropriées. Aux côtés de programmes de réinstallation légale dans l'Union européenne et dans d'autres pays, les couloirs humanitaires sont également essentiels pour garantir des migrations sûres et pour lutter contre la traite et le trafic illicite. Enfin, on pourrait également réduire les chances des passeurs en s'assurant que les visas n'ont pas un coût prohibitif.

M. J. BINGHAM, (CICM), *intervenant*, en réponse à une question posée par le Modérateur, dit qu'il n'y a pas de solution miracle à la crise. Des organisations de la société civile se sont réunies récemment à Istanbul, en Turquie, afin de discuter de solutions potentielles. Il y avait été question d'un migrant ayant passé 14 jours à la dérive alors qu'il tentait de traverser la Méditerranée et ayant avancé que pour résoudre la crise migratoire, une solution devrait être trouvée aux problèmes sévissant dans les pays d'origine. La plupart des migrants ne souhaitent pas migrer, mais le font par nécessité. Il est primordial d'agir sur les causes profondes la migration, ce qui sera facilité par le travail accompli en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, il est également essentiel de faire face à la situation actuelle. Le plan d'action adopté dans les années 80 pour venir en aide aux "boat people" vietnamiens contenait un ensemble de solutions qui ont mobilisé un soutien mondial. C'est une approche de ce type dont nous avons besoin aujourd'hui. Il n'y a pas de solution unique et aucune région ou aucun Etat ne pourra agir efficacement seul. Des mesures en vue d'améliorer la situation pourraient inclure, par exemple, des programmes de sauvetage tels que l'opération Mare Nostrum en Italie, le respect du principe de non-refoulement, la détermination scrupuleuse du statut de réfugié, des programmes de réinstallation et de déplacement appropriés, des voies légales d'immigration et des visas humanitaires. Il est important de tirer des leçons des expériences du passé.

Mme T. ALRIYATI (Jordanie), *intervenante*, en réponse à une question posée par le Modérateur, dit que son pays a apporté une aide d'urgence aux réfugiés syriens pendant cinq ans. La situation tant des réfugiés que des citoyens des pays d'accueil doit être prise en considération, car celle de ces derniers peut également se détériorer. En Jordanie, le grand nombre de réfugiés met beaucoup de pression sur le marché du travail, les réfugiés syriens étant considérés comme plus qualifiés et moins chers que leurs homologues jordaniens. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés devrait être modifiée pour prendre en compte la situation du monde moderne eu égard à la protection internationale des droits économiques.

Des orateurs sont tombés d'accord sur la nécessité de développer une action globale pour faire face à la crise migratoire, en se penchant notamment sur les causes profondes de la migration en général et sur la crise actuelle en particulier. Les causes profondes de la migration sont, entre autres, de mauvaises gouvernances, la guerre, les conflits, le terrorisme ainsi que différents niveaux de développement dans les pays développés et en voie de développement. En outre, il est nécessaire d'analyser les incidences que peut avoir l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés dans les pays d'accueil. Un orateur a relevé l'importance du partage des responsabilités entre tous les pays européens dans l'accueil des réfugiés et la création de voies légales d'immigration plus nombreuses et plus efficaces, comme les systèmes de quotas. Certains orateurs ont ajouté que la solidarité internationale est cruciale. Les pays voisins de la Syrie, tels que la Jordanie, ont besoin d'un soutien dans le cadre du développement de leurs infrastructures et de l'aide qu'ils apportent au grand nombre de réfugiés se trouvant sur leur territoire. Par ailleurs, des fonds supplémentaires devraient être octroyés à des organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge. Il est important de se concentrer sur les côtés positifs de la migration, au lieu de se fixer sur ses aspects négatifs. Le dialogue avec les pays d'origine est vital si l'on veut approcher la migration de manière holistique. D'autres orateurs ont exprimé diverses opinions, à savoir, notamment : les requêtes de modification des instruments internationaux sur la migration pourraient être utilisées comme excuses pour ne pas respecter le droit international; de tels instruments devraient se référer spécifiquement aux citoyens fuyant les conflits armés; il est surprenant que les intervenants n'aient pas fait davantage allusion au couloir migratoire dans les Amériques, qui ont également besoin d'un soutien important au vu de leurs taux de migration similaires à ceux que connaît l'Europe; lorsque l'on envisage le phénomène de la migration, on ne devrait pas faire la distinction entre les réfugiés et les migrants économiques, puisque ces derniers peuvent également fuir une situation grave; bien qu'il soit primordial d'assurer des conditions de vie décentes tant aux réfugiés qu'aux migrants économiques, ces deux groupes demandent d'être approchés de manière différente; un certain nombre de pays ne parviennent pas à respecter les mécanismes de protection juridique fournis par la Convention de 1951 et d'autres instruments de droit international humanitaire; le Comité du DIH de l'UIP devrait se concentrer sur la migration forcée.

M. J. RIERA, (HCR), *intervenant*, pense également qu'il convient d'être prudent lorsqu'il s'agit de modifier des instruments internationaux déjà existants sur la migration et la protection des réfugiés. Le climat entourant le thème des réfugiés est devenu malsain, et il félicite les pays tels que l'Allemagne et la Suède qui se battent pour les valeurs fondamentales de la Charte des

Nations Unies ainsi que pour celles sur lesquelles l'Union européenne a été fondée. Prendre la défense d'autrui est devenu un acte de plus en plus courageux, et c'est dans les circonscriptions parlementaires que des actions globales et des actions locales s'unissent; agir au niveau local aide les pays à respecter leurs obligations internationales. L'accueil des réfugiés devrait être considéré comme une responsabilité plutôt que comme une charge. De plus, le développement devrait se faire au profit de tous. Davantage de voies légales doivent être créées en faveur des migrants et des réfugiés, telles que les visas humanitaires, l'asile, la législation relative au regroupement familial et les parrainages privés. Il est temps d'aller au-delà de la peur, d'embrasser des valeurs comme la solidarité et de travailler ensemble pour trouver des solutions. .

M. M. ZERAI, (Habeshia), *intervenant*, souligne l'importance de ne pas utiliser la problématique des réfugiés à des fins politiques, notamment pour obtenir des accords ou des concessions bilatérales d'autres pays. Il est fondamental que le droit international soit respecté, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Certains pays en développement ont de leur gré ouvert leurs portes aux réfugiés, et ce malgré les défis qui en découlent, tandis que d'autres pays du monde développé n'ont pas assumé leurs responsabilités. La résolution des conflits devrait être le point de mire de la communauté internationale. Les instruments internationaux existants ne devraient pas être modifiés. Toutefois, réformer le système des Nations Unies est capital. Même si certains pays ont certes accueilli des réfugiés, l'intervenant s'inquiète du fait que ceux-ci ne sont pas en droit d'y rechercher du travail et dépendent ainsi des aides financières.

Mme N. ASSEGAF (Indonésie), exerçant son droit de réponse, dit que son pays n'est pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et est tributaire de l'aide fournie par le HCR pour soutenir les réfugiés en Indonésie. Bien que la Constitution du pays contienne des dispositions concernant l'aide à amener aux personnes se trouvant dans le besoin, elle ne légifère pas spécifiquement sur le droit au travail des réfugiés.

Mme T. ALRIYATI, (Jordanie), *intervenante*, souligne la nécessité pour toute la communauté internationale de s'impliquer dans la recherche d'une solution à la crise des réfugiés.

M. J. BINGHAM, (CICM), *intervenant*, dit qu'il est important de prendre des mesures tant pour résoudre la crise actuelle que pour empêcher des crises futures. La société civile s'engage à protéger tous les migrants forcés, indépendamment d'où ils se trouvent et des raisons qui les ont poussés à migrer. Il importe de mettre pleinement en œuvre les structures et les instruments existants concernant la migration plutôt que de les réviser ou d'en créer de nouveaux. Il est également important de trouver un juste équilibre de solutions et de contributions politiques afin de s'assurer que toutes deux sont viables. Dans cette optique, une réponse globale est nécessaire, impliquant l'ensemble des pays et des autres parties prenantes telles que les organisations internationales et de la société civile. Il conviendrait de recourir à diverses solutions en se basant sur les capacités et les compétences de chaque acteur.

Le MODERATEUR fait remarquer que la discussion a soulevé un certain nombre de points essentiels, dont les défis posés par le maintien et le respect des valeurs et des lois existantes, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration forcée, la reconnaissance du caractère mondial de la crise, la nécessité de coopérer et de partager les responsabilités ainsi que de trouver des voies légales pour les migrants et les réfugiés cherchant à se protéger, et enfin l'importance de respecter le droit à la mobilité.

La séance est levée à 16 h.45.

Réunion-débat organisée conjointement par l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) intitulée *Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace*

MERCREDI 21 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite du modérateur de la réunion, M. G.J. Hamilton, Secrétaire général du Sénat des Pays-Bas.

Le MODERATEUR déclare que, dans son pays, comme c'est fréquemment le cas dans les systèmes bicaméraux, le Sénat se consacre en priorité au travail législatif et la Chambre des Représentants aux activités de contrôle. Le contrôle n'en reste pas moins une fonction importante pour les parlements du monde entier et renforcer les capacités sur ce plan est donc fondamental. Il présente les orateurs invités : M. D. Pkosing Losiak, membre de l'Assemblée nationale du Kenya, M. A. Pocij, Membre du Sénat de la Pologne et M. C. Robert, Directeur du Sénat du Canada.

M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya), *intervenant*, relève que les parlementaires tiennent leur pouvoir du peuple qui les élit et, dans un grand nombre de pays, de la Constitution. Dans son pays, il existe une séparation claire des pouvoirs entre le Parlement et l'Exécutif. Désormais, les parlementaires n'ont par exemple plus le droit de détenir un portefeuille ministériel. Auparavant, la capacité de contrôle du Parlement se ressentait du fait que les parlementaires pouvaient être ministres ou membres de l'Exécutif. Pour sa part, le système actuellement en vigueur évite que les activités de contrôle ne pâtissent des allégeances partisans. Le mode le plus courant de contrôle est la commission parlementaire. Pour être efficace, le contrôle parlementaire exige un équilibre entre le nombre de commissions et le nombre de ministères gouvernementaux. De surcroît, c'est l'Assemblée nationale kényane qui a le dernier mot en matière de budget et de choix des ministres, ce qui accroît sa capacité de contrôle et son pouvoir. L'une des principales difficultés réside dans l'application concrète du contrôle. La Constitution kényane autorise le Parlement à faire appel à la Haute Cour pour sanctionner les ministres et les autres membres de l'Exécutif refusant, par exemple, de comparaître devant une commission parlementaire.

M. A. POCIEJ (Pologne), *intervenant*, déclare que, à l'époque communiste, les outils dont disposait le Parlement de son pays pour exercer son contrôle n'étaient qu'une façade privée de substance. Dans un Etat démocratique, le plus important n'est pas le modèle ou la structure de la démocratie, mais les principes généraux sur lesquels elle repose. Il est bien sûr indispensable de disposer d'un ensemble d'institutions collaborant efficacement, mais le contrôle dépend aussi pour une large part de la liberté octroyée à la presse et de l'indépendance du système judiciaire et des partis d'opposition. Le Parlement doit être fort, mais il est important que le pouvoir judiciaire le soit aussi et qu'il jouisse du respect du parlement.

M. C. ROBERT (Canada), *intervenant*, évoquant le système de Westminster en place dans son pays, estime que la transparence, la responsabilité et la vigilance constituent les piliers d'un contrôle efficace. Le contrôle prend deux formes : formelle et informelle. C'est en général grâce à leur pouvoir de contrôle informel que les parlements contestent lois et budgets, sans conséquences immédiates sur le gouvernement, toutefois. Le contrôle formel peut, lui, faire tomber le Gouvernement ou contribuer à ce qu'il soit remplacé. Les séances de questions posées par l'opposition aux ministres et au Premier Ministre (questions orales), les débats suscités par les motions d'ajournement ou les discussions permettant aux parlementaires de donner leur avis sur un point de politique publique (débat exploratoire) s'inscrivent dans le cadre du contrôle informel. Certaines mesures relèvent des deux formes de contrôle, notamment les études réalisées par les commissions, les analyses de la législation et les questions de l'opposition sur la politique menée par le Gouvernement (journées durant lesquelles l'ordre du jour est fixé par l'opposition). Le vote contre le budget ou l'allocation prononcée au début de chaque session parlementaire pour présenter le programme législatif du Gouvernement (connue sous le nom de "discours du trône" au Canada) s'inscrivent dans le cadre du contrôle formel. Lorsqu'un gouvernement perd ces votes, il est contraint de démissionner. Le Gouvernement étant devenu une instance très complexe et les parlementaires étant, pour leur part, extrêmement occupés, des hauts fonctionnaires

parlementaires ont été chargés d'assurer la liaison entre le Gouvernement et le Parlement dans les secteurs considérés comme importants par ce dernier. A l'heure actuelle, huit hauts fonctionnaires parlementaires sont en poste, à savoir : le contrôleur général, le directeur général des élections, le commissaire aux langues officielles, le commissaire à l'information, le commissaire à la protection de la vie privée, le commissaire à l'intégrité du secteur public, le commissaire au lobbying et le directeur parlementaire du budget. Ce dernier collabore avec le contrôleur général à analyser en temps réel les prévisions financières et la politique en matière de dépenses publiques.

Les présidents de Parlement soulignent l'existence de divers outils de contrôle et les difficultés rencontrées pour les appliquer. Les participants s'accordent à considérer comme indispensable le renforcement des capacités des parlements à exercer leur fonction de contrôle, notamment pour ce qui est de la formation du personnel d'appui et de la capacité à produire des informations. Un grand nombre de parlements membres se heurtent à la pénurie de ressources, notamment dans les pays en proie à une instabilité politique. L'importance que revêt l'indépendance du système judiciaire, de la présidence du Parlement et de l'administration parlementaire ne doit pas être sous-estimée.

Un président de parlement évoque l'efficacité du système de commissions existant dans son pays et souligne que les commissions doivent bénéficier d'un soutien suffisant pour pouvoir assurer le suivi des questions. Un autre président ajoute que la participation des ministres aux séances parlementaires permet aux parlementaires de se faire une idée du travail réalisé par les ministères. La retransmission des débats parlementaires en direct à la télévision, l'existence de services de recherche parlementaires, la réalisation d'enquêtes parlementaires et de visites sur le terrain, ainsi que la présentation de rapports gouvernementaux pouvant être entérinés ou rejetés par le Parlement figurent au nombre des activités et outils permettant au de mener à bien sa fonction de contrôle. Bien souvent, l'Exécutif est tenu de soumettre ses programmes et son budget à l'approbation du parlement. Les séances de questions-réponses constituent aussi un outil couramment utilisé pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Le contrôle budgétaire se décline en plusieurs variantes : dans certains cas, des commissions contrôlent et supervisent les propositions budgétaires tandis que, dans d'autres, le contrôle passe par des questions orales et écrites, ainsi que des débats en plénière, voire par un service spécifiquement chargé d'analyser et d'évaluer les propositions budgétaires et les dépenses envisagées par le Gouvernement. Dans certains pays, une commission d'audit créée à cet effet contrôle les dépenses publiques et veille à ce qu'elles correspondent au budget approuvé. L'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a élaboré des lignes directrices visant à aider les parlements à renforcer leur contrôle budgétaire, est en mesure de fournir son appui sur ce plan.

Un délégué évoque les procédures permettant de demander des comptes au gouvernement, notamment une commission habilitée à démettre de leurs fonctions les responsables gouvernementaux ayant outrepassé leur mandat. S'il était décidé de démettre le Président, le Parlement serait dissous et de nouvelles élections seraient convoquées. Un autre délégué fait observer que le contrôle relève principalement de la responsabilité des partis minoritaires. L'efficacité du contrôle pourrait se ressentir du fait qu'il soit exercé par la majorité. Dans son pays, une loi permet à n'importe quel citoyen de s'adresser directement au gouvernement. Lorsqu'il est saisi d'une demande, ce dernier dispose de 30 jours pour fournir les informations requises ou justifier son inaction. Si le Gouvernement n'obtempère pas, les citoyens peuvent s'adresser aux tribunaux, ce qui leur donne un pouvoir plus important en matière de contrôle que le parlement.

M. D. PKOSING LOSIAKU (Kenya), *intervenant*, souligne qu'il est possible d'aborder le contrôle sous divers angles. Chaque parlement est unique et se positionne différemment en fonction des contraintes et des difficultés qui sont les siennes. Répondant à la question d'un participant, il déclare que la nouvelle Constitution, qui contient des dispositions prévoyant une séparation claire des pouvoirs, a nettement renforcé la fonction de contrôle du Parlement kényan. Elle envisage le contrôle dans la perspective du peuple et non des partis politiques. L'un des angles d'évaluation possibles du contrôle consiste à se demander au nom de qui il est exercé. S'il est exercé au nom du peuple et que ce dernier est satisfait, les activités peuvent être considérées comme efficaces.

M. A. POCIEJ (Pologne), *intervenant*, déclare, en réponse à la question d'un participant, que la légitimité et la transparence du mode de scrutin, le contrôle civil de l'armée, la non-ingérence des forces armées dans la politique et l'existence d'une procédure permettant des transferts de compétences revêtent une importance fondamentale pour la démocratie. Dans son pays, un tribunal, seul habilité à communiquer le résultat des élections, contrôle la procédure électorale. L'expérience démocratique d'un pays compte aussi : plus ancienne est la démocratie dans ce pays et plus développés sont le respect pour les traditions et les coutumes démocratiques, ainsi que la conscience que le peuple en a. Dans les jeunes démocraties, dont la Pologne, un résultat d'élection contesté (comme cela a été le cas aux Etats-Unis en 2000) peut suffire à déclencher une guerre civile. Les Etats-Unis étant une démocratie de longue date, étayée par un système judiciaire fort, la Cour suprême a résolu le problème.

M. C. ROBERT (Canada), *intervenant*, fait observer qu'il existe diverses modalités de contrôle, dont l'incidence diffère. En réponse à la question d'un participant, il précise avoir parlé d'activités formelles et informelles pour hiérarchiser les activités en question. Au Canada, les mécanismes formels, parmi lesquels le refus des parlementaires de voter le budget ou le discours du trône, exercent une influence sur le gouvernement. Un tel refus signifie que l'une des deux chambres, voire les deux, n'a plus confiance dans le Gouvernement et que ce dernier doit démissionner. Les mécanismes informels, qui permettent aux parlementaires d'exprimer des critiques à l'égard du gouvernement, n'ont pas de conséquences directes. L'approbation d'amendements législatifs, qui tient du contrôle formel et informel, n'exerce pas d'influence directe sur le Gouvernement.

Le MODERATEUR évoque le fait que, le troisième mercredi du mois de mars de chaque année, tous les ministères gouvernementaux de son pays sont priés de se présenter devant le Parlement pour justifier de l'utilisation et de la gestion de leur budget de l'année antérieure.

La séance est levée à 16 h.30.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

MERCREDI 21 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.05 sous l'autorité de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'UIP.

Point 4 de l'ordre du jour

La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
(A/133/4-DR)

Le **PRESIDENT** appelle l'attention de l'assistance sur le projet de résolution présenté par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme (document A/133/4-DR).

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande), rapporteuse de la Commission permanente, indique que celle-ci a approuvé la résolution à l'unanimité après la prise en compte des précieux apports de nombre de ses membres aux différents stades de préparation. En proposant ce thème, elle souhaitait susciter un débat éclairé sur les sujets soulevés par la résolution. Elle est convaincue que le texte approuvé pose un cadre normatif novateur et solide, visant le respect des droits de l'homme à l'ère numérique.

La Commission permanente a étudié 113 amendements. La tâche était ardue mais ce processus a permis d'améliorer grandement la qualité du texte. La résolution met d'abord en lumière divers problèmes ainsi que des violations des droits de l'homme avant de proposer un certain nombre de solutions. Dans le cas où l'Assemblée choisirait d'adopter la résolution, Mme Jónsdóttir appelle instamment tous les parlementaires à veiller à ce que les parlements nationaux commencent rapidement à la mettre en œuvre.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 135^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs (A/133/6-R.1)

Le **PRESIDENT** dit que le Bureau de la Commission permanente a proposé deux thèmes d'étude possibles et que la Commission a voté en faveur de la proposition australienne intitulée *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif.*

Mme L. Markus (Australie) a été nommée co-rapporteur. Le Président indique qu'il consultera les groupes géopolitiques en vue de la désignation d'un second co-rapporteur.

Il propose que l'Assemblée approuve le thème d'étude et nomme le premier co-rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

a) *Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*

M. R. TAU (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente, dit que le Bureau a débattu des résultats de la Réunion conjointe des Présidents de groupes géopolitiques et de Commissions permanentes, en particulier du problème de la non-assiduité, de l'engagement des

membres du Bureau et de leur capacité à participer régulièrement aux réunions. A la suite de cette discussion, les membres du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale se sont engagés à assister régulièrement aux réunions du Bureau et à veiller à ce que le travail de la Commission réponde aux objectifs fixés par le Secrétaire général et le Président de l'UIP.

La Commission a décidé qu'à la 134^{ème} Assemblée elle consacrerait son temps à poursuivre les discussions sur le projet de résolution intitulé *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*, afin de finaliser ce projet.

Le Bureau a également discuté d'autres points, notamment de la possibilité de nouer des partenariats avec des organisations ayant des intérêts similaires à ceux de la Commission comme le réseau des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) qui travaille à la promotion de la sécurité et de la paix à l'échelle mondiale. Des membres du Bureau ont assisté à une récente manifestation du PNND à Prague et ont, de ce fait, été invités à d'autres manifestations.

b) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Mme S. TIOULONG (Cambodge), rapporteuse de la Commission, dit que celle-ci a débattu de l'avant-projet de document final qui doit être adopté à la Réunion parlementaire organisée à la faveur de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21), à Paris, en décembre 2015. M. H. Maurey (France), rapporteur de cette réunion et auteur du document a pris note des commentaires formulés par la Commission sur ce texte. Il les intégrera dans un nouveau projet de document qui sera présenté à la Réunion parlementaire. La Commission a entendu une présentation portant sur l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat, à laquelle l'UIP a contribué. Elle a été informée du projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques en cours d'élaboration sous la direction du Président de l'UIP.

La Commission a aussi débattu du thème de sa prochaine résolution, *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*. Après des communications présentées par un représentant de l'UNESCO et l'un des co-rapporteurs de la résolution, 20 parlementaires sont intervenus dans le débat. Ils ont souligné l'importance du patrimoine culturel et la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre les conventions et les autres accords qui portent sur cette question. La Commission a également voté pour pourvoir les sièges vacants au Bureau.

c) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

M. A. AVSAN (Suède), Président de la Commission permanente, dit que le Bureau compte trois nouveaux membres élus et que lui-même a été confirmé à la présidence de la Commission. Celle-ci a tenu deux réunions-débat. La première concernait la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies qui fête son 10^{ème} anniversaire. Le débat a porté sur les attentes et les déficiences du processus de consolidation de la paix des Nations Unies. La Commission ne doit, en effet, pas être seule à s'occuper de la consolidation de la paix : cette question devrait être intégrée au processus décisionnaire et aux opérations de toute l'Organisation des Nations Unies. L'ONU devrait, par ailleurs, éviter de conduire les efforts de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Elle devrait plutôt se centrer sur le renforcement des capacités et faire en sorte que les institutions et les acteurs nationaux soient en mesure de gérer les processus de consolidation de la paix.

La seconde réunion-débat concernait le rôle de la Cour internationale de justice dans le règlement des différends internationaux. La Cour apparaît comme une force positive qui devrait être mieux utilisée. La Cour a contribué à la résolution de différends lorsque les négociations politiques étaient dans l'impasse. Porter une affaire devant la Cour est un acte de paix qui témoigne de la volonté des parties de respecter le droit international.

Suite à la réunion du Bureau de la Commission permanente, il a été convenu que, lors de la 134^{ème} Assemblée, la Commission organiserait une audition avec les candidats au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et discuterait des moyens de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

Le PRESIDENT propose que l'Assemblée prenne acte des rapports des trois Commissions permanentes.

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général*****Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines :
un impératif économique et moral***

Le PRESIDENT déclare que, les jours précédents, l'Assemblée a mené un débat riche et approfondi sur ce qui apparaît indubitablement comme l'une des questions les plus brûlantes auxquelles le monde se trouve confronté. Les orateurs de haut niveau de l'ONU et d'autres organisations ont donné un éclairage intéressant et circonstancié sur le sujet. L'Assemblée s'est efforcée de cerner les solutions possibles en mettant l'accent sur le rôle que pouvaient jouer les parlementaires et sur la façon dont la dimension parlementaire pouvait enrichir le débat sur les migrations.

L'Assemblée a également assisté au lancement d'un nouveau guide à l'intention des parlementaires intitulé *Migration, droits de l'homme et gouvernance*, produit conjointement avec l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il espère que ce guide sera un outil important qui aidera les parlementaires à traiter les questions liées à la migration.

Il présente la déclaration issue du débat général, intitulée *L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines*. Ce texte cherche à transmettre l'essence et l'esprit du débat de l'Assemblée et à énoncer un ensemble de mesures pratiques applicables par les Parlements : élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique protecteur; garantir l'équité, l'absence de discrimination envers les migrants et le respect de leurs droits fondamentaux; travailler à la cohésion sociale et à des sociétés pacifiques et sans exclusive.

Il propose que l'Assemblée approuve la Déclaration intitulée *L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines*.

L'Assemblée approuve la déclaration à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis), s'exprimant au nom du Groupe arabe, salue les débats, riches et nombreux, tenus en Assemblée, dans les Commissions permanentes et les autres réunions. Elle marque en particulier sa satisfaction que le point d'urgence proposé par les Emirats arabes unis et le Soudan ait été adopté et salue les importantes discussions qu'il a suscitées. Elle recommande que tous les parlementaires présents à l'Assemblée fassent tout leur possible pour que les résolutions et les décisions adoptées soient mises en œuvre au plan national, en particulier celles qui portent sur la protection des migrants.

Mme L. MARKUS (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, se réjouit de la richesse des discussions et de la diversité des sujets. Les parlementaires ont été nombreux à proposer des idées et des solutions pratiques pour traiter les problèmes soulevés. Il s'agit maintenant de faire en sorte que ces discussions débouchent sur des actions effectives. Elle remercie le Secrétaire général et son équipe pour tout le travail fourni avant et pendant l'Assemblée.

M. P. MAHOUX (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, déclare que les débats de l'Assemblée sur les migrations et les réfugiés ont permis de rappeler que venir en aide à ceux qui sont obligés de fuir des situations difficiles constitue un devoir moral. Point important, c'est aussi une obligation au titre des conventions internationales. La déclaration sur le thème du débat général et la résolution sur le point d'urgence constituent toutes deux des résultats appréciables. Il est maintenant essentiel que ces documents soient diffusés aussi largement que possible et mis en œuvre efficacement dans les différents pays des parlementaires.

L'Assemblée et ses réunions connexes ont mis en lumière les excellentes relations de travail que l'UIP entretient avec les Nations Unies : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme était représenté aux débats sur les réfugiés et les migrants, l'Organisation mondiale de la santé aux débats sur les questions de santé et l'UNESCO aux débats sur les questions de patrimoine culturel. Ces représentants ont beaucoup apporté aux discussions.

Il salue l'attention portée par le Conseil directeur au rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires et la contribution de M. Sidibé, Directeur exécutif d'ONUSIDA, à propos du traitement du VIH.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, déclare qu'il convient de saluer les importants changements intervenus dans le travail de l'UIP pendant la courte période qui s'est écoulée depuis l'élection de son Président et de son Secrétaire général. Le Groupe Eurasie se réjouit de la poursuite du renforcement de l'Organisation et de ses travaux sous leur houlette.

Beaucoup d'importants thèmes d'actualité ont été débattus pendant l'Assemblée. L'échange de vues, même lorsque celles-ci sont fortement divergentes, est essentiel à la prise de décisions sur ces questions et à l'élaboration de solutions. Tous les participants doivent veiller à travailler à l'amélioration de la vie et de la situation sociale et économique des peuples du monde, en particulier de ceux qui traversent des épreuves et des difficultés.

C'est une période de changement organisationnel pour l'UIP. Le Groupe Eurasie souhaite que davantage de considération soit portée à d'autres modes de renforcement de l'Organisation, notamment en prévoyant plus d'occasions d'interactions entre les groupes géopolitiques et en veillant à ce que, dans les débats, les pays soient en mesure d'exercer pleinement leur droit de réponse aux commentaires ou aux questions soulevées par d'autres.

Mme G. CONDORI JAHUIRA (Pérou), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de son Président, dit que le Groupe partage nombre des préoccupations évoquées au cours des réunions des jours précédents. Le Groupe estime que l'Assemblée est un précieux forum qui permet d'élaborer des solutions d'un commun accord, par le dialogue démocratique. Le Groupe espère que, à la 134^{ème} Assemblée, la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce réussira à consacrer une part de son temps à la question de la sécurité publique – ou de l'absence de sécurité publique –, qui intéresse beaucoup de pays de sa région.

Les parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes s'efforceront de travailler avec leurs parlements respectifs à la mise en œuvre des accords conclus à l'Assemblée et à la promotion de l'important programme de l'UIP dans le domaine des droits de l'homme, des jeunes, de l'égalité des sexes, des migrants et des réfugiés.

Mme S. MOULENGUI MOUÉLÉ (Gabon), s'exprimant au nom du Groupe africain et de son Président, dit que l'Assemblée a fourni aux parlementaires une excellente occasion d'échanger des idées sur les grands problèmes mondiaux dans une atmosphère d'ouverture et de convivialité. Le débat général a, en particulier, été l'occasion de riches discussions sur la question de la migration; les participants ont beaucoup appris sur les défis auxquels sont confrontés les pays d'origine, de transit et de destination. Les parlementaires doivent profiter de la position qui est la leur pour s'assurer que les droits des migrants et des réfugiés sont protégés et que la primauté du droit est pleinement respectée quel que soit le lieu de migration. Le nouveau guide sera un outil précieux qui aidera les parlementaires à mener cette tâche.

L'UIP est en de bonnes mains sous la direction du Secrétaire général et du Président qu'il faut féliciter pour le bon déroulement et le succès de l'Assemblée. Les membres du Groupe africain se réjouissent à la perspective de travailler à nouveau avec leurs collègues à Lusaka (Zambie), lors de la 134^{ème} Assemblée, où tous pourront apprécier les bienfaits de la traditionnelle hospitalité africaine.

M. P. MATIBINI (Zambie) indique que le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le peuple de Zambie sont heureux et honorés de recevoir la 134^{ème} Assemblée en mars 2016. Les préparatifs sont déjà bien avancés et tous les efforts sont faits pour assurer les meilleures conditions de séjour possibles aux participants.

Il espère que beaucoup pourront prolonger leur séjour pour profiter des nombreuses attractions naturelles et touristiques de la Zambie, parmi lesquelles les célèbres chutes Victoria, l'une des sept merveilles du monde, ou encore les nombreux parcs nationaux et réserves d'animaux.

Une vidéo est projetée pour présenter le riche patrimoine culturel et naturel de la Zambie.

Le PRÉSIDENT dit que, au moment de son élection en 2014, il a parlé avec le nouveau Secrétaire général de leurs projets pour l'UIP, des performances et du fonctionnement de l'Organisation. Dans l'intervalle, il s'est constamment efforcé de renforcer les relations entre les Membres et le Secrétariat, de sorte que ce dernier soit mieux informé de ce que pensent les Membres et de la façon dont ils souhaitent que l'Organisation évolue. Il espère que les prochaines années permettront à l'UIP de mieux se définir en abordant l'avenir et en développant son potentiel. Quoi qu'il arrive, l'UIP ne pourra atteindre ses objectifs qu'avec l'appui de ses Membres. Il appelle donc les Parlements membres à renforcer leur engagement vis-à-vis de l'Organisation, ce qui sera profitable aux différents parlements, à l'institution parlementaire et surtout, aux peuples qu'ils représentent.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UIP déclare que lui-même et le Secrétariat tout entier sont attachés à leur travail avec les Parlements membres et à la réalisation du mandat mondial de l'organisation.

Le PRÉSIDENT exhorte tous les parlementaires présents à la 133^{ème} Assemblée à communiquer aux autres parlementaires de leur pays les résolutions approuvées en commun, conformément à l'article 7 des Statuts de l'UIP. Il leur recommande de chercher à mieux faire connaître les travaux de l'UIP et les bonnes pratiques qu'elle promeut.

Il se réjouit à la perspective de revoir tous les participants à Lusaka et prononce la clôture de la 133^{ème} Assemblée.

La séance est levée à 16 h.30.

Déclaration du débat général sur *L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines*

**que la 133^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Genève, 21 octobre 2015)**

Nous, parlementaires originaires de 135 pays, réunis à Genève à l'occasion de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP, avons débattu du thème intitulé *L'engagement impératif des parlements en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral*.

Dans le monde moderne, les migrations internationales posent des difficultés et ouvrent des perspectives multiples. Elles sont devenues un phénomène mondial de plus en plus complexe qui est aujourd'hui caractérisé par des flux migratoires hétérogènes rassemblant des travailleurs migrants, des demandeurs d'asile et des personnes se déplaçant pour différentes raisons, ainsi que ceux que l'on nomme parfois "migrants de survie".

Les causes fondamentales de la migration forcée sont souvent prévisibles. Il s'agit notamment des conflits armés, de l'extrémisme violent, de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques, de l'enrôlement de force dans une armée, régulière ou non, voire une milice, des pratiques traditionnelles préjudiciables et de la violence fondée sur le genre. De ces défis complexes, parfois sans précédent, naissent des dangers supplémentaires, tels que la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants, qui mettent un nombre croissant de personnes en situation de détresse en mer et dans les déserts. Les filles sont exposées à des risques particuliers, comme la torture, l'esclavage sexuel, le travail forcé et d'autres formes d'abus, que ce soit dans les pays de transit ou de destination.

La situation appelle à l'action. Cette action doit reposer sur le principe que les migrants ne sont pas des numéros mais des êtres humains. En tant que personnes détentrices de droits, ils doivent être traités de façon digne, dans le respect de leurs droits fondamentaux, quel que soit le motif pour lequel ils ont quitté leur terre d'origine ou leur statut migratoire, en situation régulière ou irrégulière.

Nous rappelons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous exhorte à veiller à ce que les migrations soient réglementées de façon "sûre, régulière et responsable". A cette fin, les gouvernements doivent adopter des "politiques de migration bien gérées" qui permettent aux migrants de livrer tout leur potentiel pour contribuer au développement économique et humain.

Les migrations ouvrent de nouvelles perspectives. Nous avons conscience que les migrations présentent des avantages considérables pour les pays hôtes et les pays d'origine, ainsi que pour les individus, les familles et les communautés. Les pays de destination bénéficient de la diversité que les migrants amènent avec eux : compétences nouvelles, force de travail indispensable, contributions nouvelles à l'économie et occasion de réussir à contrer les difficultés économiques posées par le vieillissement démographique. Les sociétés hôtes peinent toutefois à garantir des conditions de travail équitables et la cohésion sociale au moyen de mécanismes d'intégration adaptés. Pour leur part, les pays d'origine bénéficient des envois de fonds et des investissements des réseaux de la diaspora, ainsi que des compétences et de l'expérience rapportées par les migrants dans leur pays. Ils se heurtent toutefois également aux phénomènes de la "fuite des cerveaux" et de la séparation des familles, susceptible de mettre les enfants en difficulté par manque de soins.

Les migrations doivent être sûres. Les personnes qui fuient les persécutions doivent bénéficier d'une protection juridique spéciale en tant que réfugiés. Dans le contexte de flux migratoires hétérogènes, il est important de veiller à ce que les demandeurs d'asile puissent faire valoir leurs droits et être entendus comme il se doit. Le retour de personnes dont la demande d'asile a été rejetée au terme d'une procédure complète et équitable, ainsi que des migrants irréguliers, doit être pris en charge de façon sûre et humaine, en respectant le principe de non-refoulement et de l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit au respect de la vie familiale et privée.

De même, les femmes et les enfants migrants doivent bénéficier d'une attention particulière et être protégés des abus, de l'exploitation et de la violence. Les migrants qui travaillent dans l'économie informelle, particulièrement exposés, de par leur situation, à l'exploitation et aux abus, doivent jouir d'une protection juridique et sociale particulière.

Les migrations doivent être constructives. L'intégration sociale des migrants et des réfugiés est plus aisée lorsque les pays hôtes offrent aux enfants et aux jeunes adultes un accès sans restrictions à l'éducation, et garantissent à chacun l'accès à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux, tout en autorisant le regroupement familial. Le respect mutuel des différences culturelles relève de la responsabilité conjointe des sociétés hôtes et des migrants, étant entendu que chacun doit respecter la législation nationale et a le droit de jouir de ses droits fondamentaux. Nous devons reconnaître la contribution apportée par les migrants à nos sociétés et devons adopter des lois spécifiques pour interdire la discrimination et lutter contre la xénophobie.

Les migrations sont une réalité. L'analyse des facteurs incitatifs et dissuasifs contribuant aux migrations plaide dans le sens du développement de canaux migratoires sûrs et réguliers. En outre, la situation régnant actuellement dans le bassin méditerranéen et d'autres régions du monde et la prévalence du trafic illicite de migrants et de la traite des êtres humains, ainsi que de la xénophobie, exigent une intervention urgente, coordonnée et ferme destinée à sauver des vies, faire preuve de solidarité et atténuer les effets de flux migratoires soudains et importants.

Nous, parlementaires, assumons une responsabilité particulière à cet égard. Nous devons faire preuve d'esprit d'initiative politique, écouter et relayer les inquiétudes de nos administrés, faire œuvre de sensibilisation et superviser l'action gouvernementale tout en la soutenant, notamment en veillant au financement adéquat des instances concernées. Nous devons également faire passer l'intérêt commun et le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme avant toute autre considération. Pour ce faire, nous devons redoubler d'efforts et d'engagement et collaborer d'une région, d'un pays, d'un parti politique et d'une communauté à l'autre dans le but de prendre des mesures équilibrées et concertées pour faire face à ce phénomène mondial.

En notre qualité de parlementaires, nous nous engageons à œuvrer en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines en prenant notamment les mesures ci-dessous :

Elaborer et mettre en œuvre un cadre juridique de protection

- è Ratifier et garantir la mise en œuvre des conventions qui protègent les droits des migrants et des réfugiés, à savoir:
 - o La Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
 - o La Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967,
 - o La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles sur le trafic illicite des personnes et des migrants
 - o La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
 - o La Convention des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
 - o La Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants, 1949 (OIT)
 - o La Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (OIT)
 - o La Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées (OIT)
 - o La Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 (OIT)
 - o ainsi que les autres instruments régionaux et internationaux pertinents;
- è Promouvoir des solutions juridiques aux échelons mondial et national pour combler les lacunes et lever les zones d'ombre dans la protection juridique des migrants et des réfugiés. Cela concerne notamment le droit de la mer, pour ce qui est de la responsabilité de rechercher et secourir les personnes en détresse en mer, et les lois relatives à la responsabilité vis-à-vis des personnes qui fuient des catastrophes naturelles;

- è Superviser la mise en œuvre des lois et des politiques et leur effet sur les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés du point de vue des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la protection des réfugiés, l'égalité des sexes et les droits de l'enfant;

Garantir l'équité, la non-discrimination et le respect des droits de l'homme des migrants

- è Réviser la législation en vigueur afin de supprimer tous les obstacles à l'accès aux services de base tels que l'éducation, les soins de santé et les prestations sociales pour tous les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés, quel que soit leur statut;
- è Promouvoir et contrôler la coordination entre les Etats dans les domaines de la migration et de l'asile selon des procédures bilatérales, régionales et internationales, notamment par le biais de mécanismes de consultation sur le partage des responsabilités dans l'accueil des réfugiés, en veillant à ce que les accords sur les migrations soient conformes aux droits de l'homme et aux normes internationales en matière de travail et à ce que les trafiquants d'êtres humains fassent l'objet de poursuites;
- è Elaborer et appliquer une réglementation en matière de recrutement efficace, notamment pour les travailleurs migrants peu qualifiés, et promouvoir des pratiques de recrutement équitables;
- è Promouvoir les canaux de migration sûrs et légaux, y compris les régimes d'entrée et de séjour pour motifs d'étude, de travail, humanitaires et de regroupement familial en veillant à leur application équitable et responsable afin d'éviter les discriminations contre les migrants non qualifiés ou peu qualifiés, les femmes et les hommes jeunes, de façon à ce qu'ils profitent à l'ensemble des parties, à savoir les migrants eux-mêmes, mais aussi les populations des pays d'accueil et les économies des pays d'origine et de destination;
- è Garantir le droit à un travail décent pour tous, en veillant notamment à ce que les secteurs de l'économie qui emploient essentiellement des travailleurs migrants, et plus particulièrement des femmes migrantes, tels que le travail domestique et les soins à la personne, respectent les normes de non-discrimination au travail et les droits consacrés dans les conventions fondamentales de l'OIT, et que ces secteurs fassent l'objet d'inspections du travail rigoureuses.
- è Protéger tous les travailleurs migrants contre la discrimination et les abus, tels que les violences sexuelles, les autres formes de violence sexiste et les prélèvements d'organes forcés.
- è Réviser la législation pour garantir l'accès à la justice à toute personne se trouvant sur nos territoires, indépendamment de sa nationalité et de sa situation migratoire;
- è Rechercher des alternatives à la rétention administrative des migrants sans papiers, en particulier des enfants non accompagnés ou séparés ou de familles entières, et s'abstenir de criminaliser la migration irrégulière;

Œuvrer à la cohésion sociale et à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives

- è Prêcher par l'exemple, en dénonçant la xénophobie et le racisme, en reconnaissant la contribution des migrants à la société et en s'abstenant de qualifier les migrants en situation irrégulière d'"illégaux" ou de "clandestins"; dénoncer et combattre les stéréotypes sur les migrants, notamment sur les jeunes migrants de sexe masculin;
- è Renforcer les connaissances empiriques et favoriser un débat public équilibré sur les causes, les problèmes et les avantages de la migration en vue d'alimenter les politiques nationales; favoriser la prise en compte du point de vue des migrants dans les forums politiques et publics, en invitant par exemple les migrants, les groupes de la société civile et les partenaires sociaux à participer aux débats parlementaires, notamment par le biais des auditions publiques et des auditions des commissions;
- è Prendre l'initiative de communiquer de façon rationnelle et factuelle sur la question des migrations, tout en gardant à l'esprit la dimension humaine du problème;

- è Promouvoir une législation qui permette de lutter contre la discrimination, y compris en interdisant celle fondée sur la nationalité et la situation migratoire, ainsi qu'une législation pénale visant les discours de haine, conformément au Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale et religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, dont la mise en œuvre est pilotée par l'ONU, afin de trouver un juste équilibre entre la liberté d'expression et la nécessité vitale de protéger les personnes et les communautés contre la discrimination et la violence, ainsi que le prévoit le droit international;
- è Soutenir et renforcer les contributions de la diaspora, notamment en facilitant leurs transferts de fonds et investissements et en assurant leur participation aux décisions nationales;
- è Promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs concernant les migrants (cible 8.8 sur la protection des droits des travailleurs migrants, en particulier les femmes et les personnes en situation vulnérable, et cible 10.7 sur les politiques de migration planifiées et bien gérées) ainsi que la ventilation systématique des données par statut migratoire.

La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 133^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 21 octobre 2015)*

La 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les principes directeurs de la Charte des Nations Unies,

rappelant également les droits de l'homme et les libertés fondamentales inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

rappelant en outre la résolution sur le thème *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements*, adoptée par la 118^{ème} Assemblée de l'UIP (Le Cap, avril 2008),

prenant note de la résolution 69/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 18 décembre 2014, intitulée *Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*,

prenant note également du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique,

rappelant les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et *sachant* que la société civile et les entreprises commerciales peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration comme dans la limitation de l'exercice des droits de l'homme, y compris du droit à la vie privée et à la liberté d'expression à l'ère du numérique,

considérant que les droits fondamentaux s'appliquent aussi dans le cyberspace,

consciente de l'interdépendance entre la démocratie et le droit à la vie privée, à la liberté d'expression et d'information, d'une part, et un internet libre et ouvert, d'autre part, et *sachant* que le droit à la vie privée est universellement reconnu, qu'il est protégé par le droit international et que les citoyens du monde entier s'attendent à ce que ce qu'il soit garanti en droit et en fait,

consciente également que, dans le domaine de la surveillance numérique, l'adoption d'une loi et sa mise en application sont insuffisantes, et que les garanties procédurales sont parfois médiocres et le contrôle peu efficace,

préoccupée par les programmes de surveillance généralisée des communications numériques et autres formes d'expression numériques qui constituent des violations du droit des individus à la vie privée, notamment lorsqu'ils sont déployés à l'échelle extraterritoriale, et qui présentent une menace pour la liberté d'expression et d'information, ainsi que pour d'autres droits de l'homme fondamentaux, y compris la liberté de réunion pacifique et d'association, compromettant ainsi la démocratie participative,

reconnaissant qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des parlementaires et des instances parlementaires spécialisées et de leur donner les moyens de repérer les lacunes législatives et d'adopter des lois sur la protection des droits de l'homme, y compris le droit à la vie privée, et sur la prévention des violations de ces droits,

affirmant la responsabilité des parlements d'établir, dans le respect des principes et des engagements internationaux, un cadre juridique complet afin d'exercer un contrôle efficace des actes des institutions publiques et des organismes de surveillance agissant en leur nom, et de veiller à ce que tous les auteurs de violations des droits de l'homme et des libertés individuelles aient à répondre de leurs actes,

exprimant la nécessité de consulter tous les intervenants concernés, y compris les groupes de la société civile, le monde universitaire, la communauté technique et le secteur privé et de les associer à l'élaboration des politiques relatives à l'ère numérique,

reconnaissant l'importance et l'expertise des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que leur rôle en matière de suivi, d'élaboration des politiques, de consultation et de sensibilisation, et *se félicitant* du renforcement de la coopération entre ces organismes et les responsables, et les parlements et les parlementaires, à travers le monde,

prenant acte du travail et de la contribution de ces entités, notamment les Principes internationaux sur l'application des droits de l'homme à la surveillance des communications (dits "Principes nécessaires et proportionnés"), auxquels ont adhéré plus de 400 organisations non gouvernementales ainsi que l'Initiative mondiale des réseaux TIC,

affirmant que des systèmes de communication sûrs et sans faille sont nécessaires pour le bien du public et la protection des droits fondamentaux,

considérant les conclusions du rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, sur l'utilisation du cryptage et de l'anonymat,

reconnaissant la contribution des parlements aux décisions permettant le nécessaire consensus national et international pour une action concertée et efficace sur ces questions, et leur influence sur ces décisions,

1. *appelle* les parlements à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble pour permettre à terme que toute la population jouisse de bénéfices considérables que l'Internet peut apporter dans les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour atteindre les Objectifs du développement durable adoptés par les Nations Unies;
2. *souligne* que cette stratégie d'ensemble doit viser à construire juridiquement et éthiquement un écosystème numérique capable de garantir à tous les citoyens les mêmes droits et une défense effective de leur liberté, par une éducation de tous à la maîtrise du numérique, et d'assurer un équilibre des acteurs de nature à empêcher tout abus de position dominante;
3. *souligne également* que toutes les lois traitant de la surveillance, de la vie privée et des données à caractère personnel doivent s'inspirer des principes de légitimité, de légalité, de transparence, de proportionnalité et de nécessité, ainsi que de la primauté du droit;
4. *appelle* les parlements à revoir les cadres nationaux et les pratiques de leur pays de manière à promouvoir et à renforcer le rôle et la participation du public à l'ère numérique, la libre circulation de l'information, des savoirs et des idées, et l'égalité d'accès à l'Internet, de manière à améliorer la démocratie au XXI^{ème} siècle, *encourage* les parlements à lever toutes les restrictions juridiques à la liberté d'expression et à la circulation de l'information, et à défendre le principe de la neutralité du Net;
5. *engage* les parlements à revoir soigneusement les lois nationales et les pratiques des institutions publiques et/ou des organismes de surveillance agissant en leur nom afin de s'assurer qu'elles se conforment au droit international et respectent les droits de l'homme, en particulier en ce qu'elles touchent à la vie privée et *appelle* les parlements à veiller, dans le cadre de cet examen, à ce que les sociétés privées et publiques ne soient pas contraintes de coopérer avec les autorités par des actes portant atteinte aux droits de l'homme de leurs clients, en tenant toutefois compte des exceptions prévues par le droit international des droits de l'homme;

6. *appelle* les parlements à veiller à ce que les cadres juridiques nationaux soient pleinement conformes au droit international des droits de l'homme, en ce qui a trait à l'interception, l'analyse, la collecte, la conservation et l'utilisation commerciale de données et à diffuser des rapports et informations des Etats et de l'UIP sur les cas pertinents;
7. *engage* les parlements à revoir leurs lois de manière à interdire l'interception, la collecte, l'analyse et la conservation des données à caractère personnel, y compris lorsque de telles activités sont menées à l'échelle extraterritoriale ou de manière généralisée, sans le consentement éclairé de la personne concernée ou l'injonction en bonne et due forme d'un tribunal indépendant ayant des motifs raisonnables de soupçonner la personne en cause d'être partie prenante à des activités criminelles;
8. *souligne* que les mesures visant à protéger la vie privée doivent être harmonisées à l'échelle nationale et internationale, et *appelle* les parlements à veiller à ce que les mesures de ce type prévues par la législation nationale ne puissent être privées d'effet par la signature d'accords secrets et informels visant à partager des informations avec des Etats étrangers ou des multinationales;
9. *appelle* les parlements à adopter des lois abordant tous les aspects de la protection des données, tant pour le secteur public que privé, et prévoyant, au minimum, des critères stricts réglementant l'autorisation d'intercepter, de collecter, d'analyser et de conserver les données, des limites claires et précises concernant l'utilisation des données interceptées et collectées, ainsi que des mesures de sécurité garantissant la conservation dans les meilleures conditions de sécurité possibles, l'anonymat et la destruction appropriée et permanente des données, et *recommande* la création d'instances nationales de protection des données, indépendantes et efficaces, dotées des prérogatives requises pour contrôler les pratiques et traiter les plaintes, tout en engageant par ailleurs les parlements à veiller à ce que leur cadre national de protection des données respecte scrupuleusement le droit international et les droits de l'homme, en faisant en sorte que les mêmes droits soient garantis pour les activités hors ligne et en ligne;
10. *appelle également* les parlements à veiller par la voie législative à ce que la collaboration entre les gouvernements et les sociétés, entités ou autres organismes à divers programmes de surveillance soit soumise au contrôle parlementaire, dans la mesure où cela ne compromet pas la conduite d'enquêtes judiciaires;
11. *appelle en outre* les parlements nationaux et les gouvernements à inciter le secteur privé des technologies à honorer ses obligations de respecter les droits de l'homme, en tenant compte des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la clientèle de ces sociétés devant être pleinement consciente du mode de collecte et des conditions de stockage, d'utilisation et de transmission de ses données, et *appelle enfin* les parlements à promouvoir l'harmonisation des contrats d'utilisation à l'échelon mondial et à peser en faveur de la recherche de techniques de protection des données conviviales de nature à contrer toutes les menaces pesant sur la sécurité d'Internet;
12. *engage* les parlements à rejeter l'interception des télécommunications et les activités d'espionnage mises en œuvre par tout Etat ou acteur non étatique impliqué dans tout processus, ayant une incidence négative sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur les droits civils et politiques, en particulier ceux consacrés par l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui dispose que "nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance" et que "toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes";

13. *reconnait* que les parlements doivent définir, de manière relativement détaillée, les conditions dans lesquelles pourrait être autorisée une remise en cause du droit à la vie privée, mettre en place des procédures judiciaires strictes d'autorisation de la surveillance des communications et contrôler la mise en œuvre de ces procédures, les limites relatives à la durée de la surveillance, la sécurité et le stockage des données et la protection contre les abus;
14. *souligne* que, étant entendu qu'il y aura toujours des cas où la sécurité nationale sera invoquée à l'échelon national à propos d'outils technologiques susceptibles de menacer la sécurité et la prospérité d'un Etat, les parlements doivent s'assurer de leur capacité à superviser l'action de l'Exécutif et veiller à ce qu'un équilibre soit trouvé entre la sécurité de la nation et les libertés individuelles, afin que les mesures prises au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme n'enfreignent en aucune manière les droits de l'homme et ne remettent nullement en cause la démocratie et les droits de l'homme;
15. *engage instamment* les parlements à examiner et instaurer, le cas échéant, des mécanismes de contrôle efficaces, indépendants et impartiaux, et à les intégrer dans leur cadre juridique; *souligne* que les parlements doivent analyser toute lacune du contrôle qu'ils exercent, ainsi que ses motifs, en veillant à ce que leurs instances de contrôle, notamment les commissions et les médiateurs parlementaires disposent des ressources et des autorisations requises, ainsi que des prérogatives indispensables pour analyser l'action des institutions publiques et/ou des organismes de surveillance agissant en leur nom, y compris les activités de collaboration avec des organismes étrangers dans le cadre de programmes d'échange d'informations ou d'opérations conjointes, et présenter des rapports à ce propos;
16. *appelle* les parlements à reconnaître la contribution vitale que la société civile et le public peuvent apporter au suivi de l'Exécutif et *encourage* les parlements et les parlementaires à développer et organiser des consultations, ainsi qu'à accueillir favorablement l'apport de toutes les parties prenantes, y compris les institutions nationales des droits de l'homme, le secteur privé, la société civile, la communauté technique, le secteur universitaire et les utilisateurs, à leurs activités de suivi, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques;
17. *engage fortement* les parlements à veiller à ce que les tentatives de restriction des voix de la démocratie en ligne, comme celles des journalistes, d'autres acteurs des médias et des défenseurs des droits de l'homme, par des moyens tels que l'emprisonnement, le harcèlement, la censure, le piratage, le filtrage illégal, le blocage, la surveillance et autres mesures répressives, soient strictement interdites par les lois nationales conformément au droit international des droits de l'homme, aux traités et aux conventions;
18. *recommande vivement* aux parlements d'adopter, dans le cadre de leur fonction de contrôle, des lois destinées à protéger les lanceurs d'alerte formant un ensemble cohérent et conforme aux normes et aux bonnes pratiques à l'échelon international;
19. *appelle* les parlements à remplir leur rôle de garant de la responsabilité des gouvernements et des sociétés privées dans les cas de violations des droits de l'homme tels que le droit à l'intégrité physique et psychologique, le droit à la vie privée, à la liberté d'expression et aux autres libertés individuelles, cette responsabilité incluant des sanctions destinées à garantir la justice et à agir comme force de dissuasion, parmi lesquelles les poursuites pénales, les amendes administratives, la suspension ou le retrait des licences commerciales et le versement d'indemnités aux personnes lésées;
20. *appelle également* les parlements à veiller à ce que les dispositions légales et administratives nécessaires soient prises pour combattre la traite des êtres humains perpétrée grâce à l'Internet, le harcèlement sexiste et la cyber-violence qui vise les femmes et les enfants en particulier;

21. *souligne* que les victimes de violations du droit à la vie privée et autres libertés individuelles doivent disposer de voies de recours efficaces et *appelle* les parlements à prévoir dans la législation des garanties de procédure de nature à faciliter l'accès aux voies de recours effectivement mises en place;
22. *engage fortement* les parlements à assurer la protection de l'information dans le cyberspace et dans les infrastructures associées afin de sauvegarder la vie privée et la liberté individuelle des citoyens en établissant des activités de coopération et des relations, aussi bien formelles qu'informelles, entre les nations qui pourraient ainsi échanger des informations et des données d'expérience; *appelle* les parlements à mettre en place une coopération technique et procédurale ainsi qu'une collaboration visant à réduire le risque de cyber-infractions et de cyber-attaques et, dans ce contexte, à moderniser les traités d'entente d'ordre juridique pour faire face aux défis multidimensionnels de l'ère numérique, y compris celui de la rapidité de réaction;
23. *se félicite* de la nomination du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée et *invite* l'UIP à entamer la discussion avec lui, ainsi qu'avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte antiterroriste, et à collaborer avec ces derniers à l'élaboration d'un recueil des bonnes pratiques législatives dans ce domaine;
24. *appelle* les parlements à veiller à ce que leurs gouvernements respectifs coopèrent pleinement avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée, le Rapporteur spécial sur la **promotion** et la **protection** du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, y compris en ce qui concerne les défis émergeant à l'ère numérique; *invite* les parlements à se tenir informés des recommandations de ces Rapporteurs spéciaux et, si besoin, à élaborer le cadre législatif nécessaire à leur mise en œuvre;
25. *invite* l'UIP à élaborer, en coopération avec les parties prenantes concernées, y compris les organisations internationales et régionales, la société civile et les experts des droits de l'homme, des programmes de renforcement des capacités à l'intention des instances parlementaires chargées de contrôler le respect du droit à la vie privée et des libertés individuelles dans un environnement numérique.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 133^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 21 octobre 2015)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie le 18 octobre 2015 sous la conduite de son Président, M. R. Tau (Afrique du Sud).

Lors de la séance, la Commission a procédé à une audition d'experts sur le thème *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels*, sujet d'une résolution qui devrait être adoptée à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, à Lusaka (Zambie). L'audition visait à donner aux membres de la Commission l'occasion de s'informer sur les questions actuelles concernant la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et d'échanger avec des spécialistes de ce domaine.

Après avoir rappelé les procédures d'usage, le président de séance a ouvert la réunion et a présenté les experts : M. Seif El Dawla, de la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED), et M. K. Koser, du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF).

M. Seif El Dawla a expliqué dans un premier temps le rôle du Comité contre le terrorisme et de sa Direction exécutive, puis a présenté le travail effectué par le Comité concernant l'évaluation des menaces et l'élaboration des normes en matière de lutte contre le terrorisme. Tout en rappelant l'intérêt de la lutte anti-terroriste, il a souligné que ce combat peut également avoir pour conséquence d'accroître les menaces dans la mesure où la lutte contre le terrorisme pousse les groupes à modifier leurs activités, raccourcit les délais d'action et fait évoluer les méthodes de recrutement. Aujourd'hui, nombre de jeunes et de femmes figurent parmi les combattants. Cet état de fait pose de nombreux problèmes d'ordre politique, juridique et opérationnel, comme la difficulté croissante à échanger des informations et à transposer les mesures dans des normes, ou encore la nécessité d'une coopération et d'une coordination étroites à tous les niveaux. M. El Dawla a souligné qu'il incombe aux parlements d'élaborer de nouvelles lois ou d'adapter les lois existantes, rappelant qu'il revient ensuite à l'Exécutif de faire appliquer ces lois, puis aux parlements de superviser leur mise en œuvre.

La parole a ensuite été donnée à M. Koser. L'intervenant a présenté dans un premier temps les activités du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), dont l'objectif est de soutenir les initiatives communautaires destinées à renforcer la résilience face à l'extrémisme violent, et de devenir l'un des acteurs de la lutte contre le terrorisme. Il a passé en revue les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques liés à cet outil.

L'approche préconisée se veut véritablement mondiale. Centrée sur les communautés, elle aide à comprendre les raisons qui amènent certaines personnes à se tourner vers l'action violente. Mais sans une définition claire de l'extrémisme violent, cette démarche demeure vaine. Elle entend rapprocher les acteurs de la sécurité et du développement, qui travaillent souvent de façon isolée alors même que la question de la lutte contre le terrorisme devient de plus en plus pressante. Pour ce qui est de l'impact sur les menaces, M. Koser a souligné que le fait d'avoir recours à un outil relativement nouveau empêche d'anticiper sur des résultats qui ne se feront connaître que sur le long terme. De plus, l'approche préventive du terrorisme demeure fragile. Une telle approche doit reposer sur des mesures concrètes et s'inscrire dans la durée afin d'éviter que les pays n'aient recours à l'intervention militaire. Au terme de son analyse, M. Koser a émis les recommandations suivantes : il est du devoir de tous de soutenir et de financer la lutte contre l'extrémisme violent; pour lutter contre le terrorisme, les parlements doivent adopter une approche globale reposant sur des mesures concrètes, en associant toutes les parties prenantes; cette approche devrait intégrer la dimension du développement et s'appuyer sur le renseignement militaire; les Parlements doivent également faire en sorte qu'un cadre solide soit mis en place pour protéger les droits de l'homme.

Après les interventions des experts, 33 personnes, y compris des représentants de deux organisations ayant qualité d'observateur, ont pris la parole durant le débat. Tous les participants ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les divers aspects de la question examinée.

De nombreuses intervenants ont rappelé les actes terroristes qui avaient été commis dans certains pays et la nature des lois qui avaient été adoptées ou des mesures qui avaient été prises pour prévenir de tels actes. Certains participants ont également fait remarquer qu'il n'existait pas de définition de la notion de terrorisme et qu'il était nécessaire de trouver une définition commune. Les participants ont également débattu de la question du financement du terrorisme, par le biais du blanchiment d'argent ou du trafic de stupéfiants, ainsi que de la nécessité de placer le développement économique et social au cœur de l'aide internationale afin d'empêcher que des jeunes gens soient tentés de se rallier aux mouvements terroristes.

Les participants ont réfléchi à la manière de trouver un équilibre entre le maintien de la sécurité et le respect des droits individuels, y compris dans le domaine des nouvelles technologies et des médias sociaux qui sont désormais utilisés par les terroristes aux fins de recrutement. De nombreux commentaires ont porté sur les jeunes gens, en précisant souvent qu'il fallait aider ceux-ci et leur offrir un avenir meilleur, et que les organisations devaient recevoir des moyens pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'emploi.

Pour terminer, les intervenants ont appelé à ce que les paroles fassent place à l'action et à ce que les parties prenantes dépassent le cadre de la diplomatie et prennent des mesures concrètes pour éradiquer le terrorisme à la racine. Ils ont estimé qu'il était nécessaire de répondre plus efficacement aux questions sensibles, telles que celles des armes utilisées par les terroristes et des sanctions imposées aux fournisseurs. Plusieurs participants ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer la coopération pour combattre le terrorisme.

Pour conclure, les deux experts ont indiqué que, même si des actes terroristes étaient toujours commis, les mesures anti-terroristes portaient leurs fruits. Ils ont souligné que ces mesures devaient être appliquées conformément à l'état de droit. Concernant la définition, ils ont appuyé le cadre existant qui prévoit 19 mesures. Ils ont également insisté sur la nécessité de la prévention.

Le Bureau de la Commission permanente s'est réuni le 18 octobre 2015. Huit membres sur 18 étaient présents. Deux membres s'étaient excusés.

Le Président de la Commission a commencé par informer les membres du Bureau sur les discussions qui s'étaient tenues durant la Réunion conjointe des Présidents de Groupes géopolitiques et de Commissions permanentes, et les résultats de cette Réunion, notamment sur le remaniement des postes de direction qui devrait avoir lieu en mars 2016, durant la 134^{ème} Assemblée à Lusaka (Zambie).

Le Bureau a établi le programme de travail de la Commission pour la 134^{ème} Assemblée de l'UIP. Conformément à la pratique habituelle, le Bureau a proposé que la totalité du temps imparti à la Commission soit consacré à la résolution, à savoir trois à quatre heures pour le débat sur la résolution elle-même et les explications au sujet des amendements, le temps restant étant employé pour les négociations sur la résolution en séance plénière. Cette proposition a ensuite été approuvée par la Commission en plénière.

Les méthodes de travail du Bureau de la Commission et les questions devant être examinées par la Commission ont donné lieu à des discussions animées. Les membres du Bureau ont estimé qu'il fallait mettre en place de meilleurs moyens de communication et que le Bureau devait se réunir plus souvent. Deux membres du Bureau ont déclaré qu'ils voulaient organiser des réunions supplémentaires, notamment avec les co-rapporteurs, pour discuter en profondeur de la résolution et des autres sujets d'intérêt.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 133^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 21 octobre 2015)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie le 19 octobre 2015 sous la conduite de son Vice-Président M. O. Hav (Danemark).

Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques

La Commission a abordé quatre thématiques :

- a) Présentation de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat;
- b) Information sur la Réunion parlementaire organisée en décembre par l'UIP à Paris, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques;
- c) Echange de vues sur l'avant-projet de document final de la Réunion parlementaire de Paris;
- d) Présentation du projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

Le Président de l'UIP s'est adressé à la Commission en ouverture de la réunion. Il a exprimé l'espoir qu'un accord sur les changements climatiques intervienne à Paris. Il a toutefois souligné que les parlementaires devaient insister auprès de leur gouvernement pour donner un tour plus ambitieux aux objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques, ajoutant qu'il incombait aussi aux parlements de donner une impulsion claire à long terme pour la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, notamment celui de zéro émission nette (neutralité climatique) d'ici 2050.

Le Président de l'UIP a, par ailleurs, souligné la convergence entre les changements climatiques et un grand nombre d'autres Objectifs de développement durables que les pays devraient considérer et prendre en compte au moment de l'élaboration de leur stratégie nationale. Une telle optique permettrait à la fois de réduire les coûts des efforts consentis par les pays pour atteindre les Objectifs et de gagner en efficacité.

Après l'intervention du Président, la Commission a entendu une présentation de l'Analyse mondiale 2015 de la législation sur le climat, dont la cinquième édition a été publiée cette année. Cette analyse, qui présente un aperçu extrêmement complet de la législation sur le climat en vigueur dans le monde, revêt donc une importance cruciale pour les parlementaires. L'UIP a étroitement collaboré à son élaboration et le Secrétariat en a envoyé un exemplaire à chaque parlement.

Mme A. Averchenkova (Grantham Research Institute, Londres), l'un des auteurs de cette analyse, l'a présentée à la Commission. L'analyse porte sur 98 pays et l'Union européenne, qui sont responsables, à eux seuls, de 93 pour cent des émissions mondiales. L'étude montre notamment que, depuis 1997, le nombre de lois et de politiques adoptées a doublé tous les cinq ans. La moitié environ de ces textes (398) ont été adoptés par la branche législative et l'autre moitié (408) par l'Exécutif (ordonnances par exemple). Quarante-six nouvelles lois et politiques ont été adoptées en 2014, contre 82 en 2013.

Mme Averchenkova a précisé à la Commission que l'analyse comprenait des chapitres détaillés par pays avec une liste complète des lois adoptées par chacun d'eux et des fiches descriptives nationales reprenant les indicateurs clés. Elle est complétée par une base de données rassemblant plus de 800 lois en rapport avec le climat. Cette étude a été conçue comme une source d'informations à l'intention des législateurs, des chercheurs et des responsables politiques. L'oratrice a formulé le vœu que les parlements envisageant l'adoption de lois sur les changements climatiques tirent profit du corpus d'expériences qui y est présenté.

Au terme de cet exposé, le Président a donné la parole à M. S. Tchelnokov (Secrétariat de l'UIP) qui a informé la Commission de la tenue d'une Réunion parlementaire organisée par l'UIP à Paris, à la faveur de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. M. Tchelnokov a expliqué que l'UIP organiserait, en association avec le Parlement français, une Réunion parlementaire de deux jours, qui constituerait la seule activité parlementaire officielle se déroulant en parallèle de la Conférence des Nations Unies. Il a ajouté qu'une note contenant des informations pratiques, le formulaire d'inscription et le programme provisoire de la Réunion étaient disponibles sur le site web de l'UIP. Tous les parlementaires assistant à la session des Nations Unies, que ce soit en leur qualité de membre d'une délégation nationale officielle ou à tout autre titre, notamment celui d'observateur représentant les organisations de la société civile, seraient les bienvenus à cette rencontre.

Il est notamment prévu que la Réunion débouche sur l'adoption d'une déclaration et M. H. Maurey (France), rapporteur de la Réunion parlementaire, a préparé un avant-projet de déclaration. Le Président a invité M. Maurey à présenter à la Commission les grandes lignes et les idées clés de ce texte. Il a ensuite invité les membres de la Commission à faire part au rapporteur de leurs observations et de leurs idées, dont il s'inspirera pour retravailler son projet.

M. Maurey a souligné le rôle essentiel incombant aux parlementaires dans la réussite des politiques visant à lutter contre les dérèglements climatiques. Son avant-projet visait notamment à inciter les parlementaires à chercher des solutions novatrices dans tous les domaines relatifs aux changements climatiques, à savoir l'adaptation, l'atténuation et le financement. Il fallait mettre l'accent sur l'amélioration du niveau de connaissances des parlementaires en matière de changements climatiques, notamment grâce à l'éducation par les pairs. Il a terminé en précisant que l'idée était de faire en sorte que les questions liées aux bouleversements climatiques figurent systématiquement à l'ordre du jour des réunions interparlementaires et que le document final de la Réunion parlementaire soit annexé aux actes finals de la Conférence des Nations Unies.

Quinze délégations ont souhaité réagir à la présentation de M. Maurey. Elles ont exprimé leur accord avec les grandes lignes du texte présenté, tout en soulignant que ses conclusions devraient être davantage axées sur l'action. Le Président a incité tous les participants à présenter d'ici au 15 novembre des contributions et des amendements supplémentaires susceptibles d'être incorporés dans le document et présentés à la Réunion parlementaire de Paris.

Le Président de la Réunion a ensuite invité M. Tchelnokov à présenter le projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques que l'UIP prépare sous la houlette de son président. M. Tchelnokov a expliqué que la Réunion parlementaire de Paris offrirait aussi l'occasion de poursuivre les consultations relatives à ce document stratégique, conçu pour servir de fondement aux travaux de l'UIP dans le domaine climatique après le rendez-vous de Paris. Faute de temps, il s'est révélé impossible de faire une présentation complète du Plan d'action à la Commission. M. Tchelnokov a donc invité tous les participants à lire le projet sur le site web de l'UIP et à faire part de leurs observations, réflexions et contributions. Ce Plan d'action sera achevé après la Conférence de Paris, puis présenté pour adoption à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, à Lusaka.

Débat sur le thème *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*

Ce débat a porté sur le thème de la future résolution de la Commission, qui doit être adoptée à la 134^{ème} Assemblée, à Lusaka. L'objectif de cette discussion était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'un échange de vues à propos des problématiques empêchant de garantir une protection durable du patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Il s'agissait en outre de donner aux co-rapporteurs une première idée de la façon dont les Parlements membres de l'UIP pourraient aborder cette question.

M. A. Destexhe (Belgique), l'un des rapporteurs de la résolution, a présidé la discussion. M. Giovanni Boccardi (Chef d'Unité du Secteur de la culture de l'UNESCO) a également fait une présentation.

M. Boccardi a donné à la Commission des éléments d'information concernant la définition du patrimoine culturel et son évolution au fil du temps. Il a souligné l'importance du rôle joué par la collectivité pour définir ce que recouvrait le terme de patrimoine et les moyens à mettre en œuvre pour le protéger. M. Boccardi a informé la Commission de la situation de certains sites classés se trouvant dans des zones actuellement en conflit et tiré la sonnette d'alarme face à la détérioration de la situation. Il a aussi souligné le lien fondamental existant entre patrimoine culturel et développement durable pour la population et la société dans son ensemble.

M. Boccardi a attiré l'attention de la Commission sur les conventions et autres instruments de coopération existants dans le domaine du patrimoine culturel, indiquant que les outils de mise en œuvre étaient tout à fait au point mais que la mise en œuvre concrète pêchait encore dans certains domaines. Il a invité la Commission à élaborer une résolution plaidant en faveur de nouvelles ratifications et de la mise en œuvre de ces instruments, en soulignant le rôle particulier incombant aux parlements sur ce plan.

M. Destexhe a pris la parole après M. Boccardi et présenté à la Commission sa vision du contenu et des recommandations de la résolution. Selon lui, neuf dangers portent atteinte à la protection et la préservation du patrimoine culturel : le tourisme de masse, les conflits armés et le terrorisme, le pillage et le trafic, la croissance démographique et l'urbanisation, le manque de conscience, la restauration, la mondialisation, les changements climatiques et les lacunes de documentation dans certains pays. Pour chacun de ces domaines, il a exposé plusieurs recommandations indiquant comment les parlements pourraient contribuer à régler les problèmes entravant actuellement la protection du patrimoine culturel. M. Destexhe a invité la Commission à consulter sa note préliminaire sur la question, disponible sur le site web de l'UIP.

Vingt délégations ont pris part à la discussion qui a suivi. La majeure partie d'entre elles ont fait part des bonnes pratiques mises en place par leur pays dans le but de protéger son patrimoine culturel. Plusieurs délégations ont donné des exemples concrets de lois et de politiques élaborées par leur parlement dans ce domaine. Certaines ont indiqué que les tentatives visant à imposer un certain mode de vie à des communautés et des sociétés méritaient, elles aussi, d'être qualifiées d'atteinte au patrimoine culturel.

Plusieurs parlementaires ont estimé que la résolution devrait inciter les pays à faire participer les nouvelles générations à la protection du patrimoine culturel en menant des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires et autres institutions. Le rôle incombant au Parlement pour soutenir les institutions concernées et favoriser la collaboration entre les secteurs a été souligné. La question de l'identité et de l'appartenance, en tant que composantes du patrimoine culturel, est revenue à maintes reprises dans la discussion.

Elections au Bureau

Des élections destinées à pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission ont également eu lieu. Cinq postes vacants ont été pourvus par le Groupe africain, le Groupe Asie-Pacifique et le GRULAC, respectivement. La Commission a appris que deux membres du Bureau, l'un du Groupe arabe et l'autre du Groupe des Douze Plus, ne seraient plus en mesure de prendre part aux travaux du Bureau. Ces membres ont donc été remplacés par d'autres parlementaires originaires des mêmes pays, appelés à achever le mandat de leurs collègues. Deux postes vacants du Groupe Eurasie sont restés vacants. Conformément à la décision prise lors de la Réunion conjointe des Présidents de groupes géopolitiques et de Commissions permanentes du 17 octobre, le Président de la Commission sera élu lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, en Zambie.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau visant à consacrer du temps à débattre de la résolution. Une réunion-débat pourrait aussi être organisée s'il reste suffisamment de temps.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 133^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 21 octobre 2015)*

Le Vice-Président de la Commission, M. El Hassan Al Amin (Soudan) a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les invitant à adopter la décision, prise par le Bureau à sa session de Hanoï (132^{ème} Assemblée), d'élire M. Anti Avsan (Suède) Président de la Commission. Le Vice-Président a alors invité M. Avsan à prendre la réunion sous sa conduite.

M. Avsan a poursuivi en annonçant que trois nouveaux membres avaient été désignés par leurs groupes géopolitiques au Bureau de la Commission : M. Igor Dodon (République de Moldova), Mme Asima Bimendina (Kazakhstan) et Mme Anette Trettebergstuen (Norvège). En l'absence d'objection, le Président a déclaré que la décision portant nomination de ces membres était adoptée.

Après avoir annoncé un certain nombre de réunions de l'ONU qui seront prioritaires l'année prochaine, le Président a évoqué le Manuel de l'ONU publié par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Mme Annette King, membre du Parlement néozélandais, a présenté officiellement le manuel comme un guide pratique décrivant les organes et les procédures des Nations Unies. Elle a indiqué que la première édition du Manuel datait de 1961.

Le Président a annoncé les deux séances prévues au programme qu'il a ensuite conduites sous forme d'interviews.

Séance 1 : **Examen de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire**

M. Oliver Jutersonke, Directeur de recherche, Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix (CCDP), Institut de hautes études internationales et du développement, Genève;

M. Antonio Correia, Vice-Président de l'Assemblée nationale de la Guinée-Bissau;
M. Scott Weber, Directeur général d'Interpeace;

Mme l'Ambassadeur Yvette Stevens, Représentante permanente de la République de Sierra Leone auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

La Commission de consolidation de la paix (CCP) a été créée il y a dix ans pour aider à consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit. Une résolution de l'Assemblée générale a par la suite invité la CCP à collaborer étroitement avec les parlements des pays concernés. S'inspirant d'un examen mené par une commission d'experts indépendants de l'ONU, publié en juin, les membres se sont intéressés à l'efficacité des efforts de la CCP pour stabiliser les pays sortant d'un conflit. La discussion qui a suivi a permis de souscrire à certaines conclusions des experts selon lesquelles la consolidation de la paix devait être mieux intégrée dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Un point essentiel a été relevé : la nécessité de redéfinir le rôle de l'ONU dans la consolidation de la paix. La consolidation de la paix n'est pas une mission nouvelle pour l'ONU et découle de la Charte. La nouveauté de la CCP réside dans le fait qu'elle a été créée spécialement pour couvrir la période sensible qui débute immédiatement après la cessation d'un conflit et se poursuit jusqu'au moment où le pays sortant d'un conflit est en mesure de se redresser et de gérer lui-même son développement.

Les attentes suscitées par la CCP et le mandat de l'ONU en matière de consolidation de la paix sont souvent trop grandes. Dans une certaine mesure, l'ONU elle-même fait naître ces attentes lorsqu'elle essaie de se positionner en tant que chef de file du processus de consolidation de la paix au lieu de se contenter de permettre aux acteurs locaux de trouver leurs propres solutions. C'est, en fin de compte, aux parlementaires et aux autres décideurs qu'il revient d'instaurer des conditions favorables à la paix.

Les participants se sont accordés sur l'idée que l'ONU et tous les acteurs œuvrant à rétablir la paix devaient investir davantage dans la prévention des conflits. Par ailleurs, il a été noté qu'il n'était pas toujours possible de déterminer quand un conflit menaçait un pays et si le conflit était imminent. Il est bien plus facile de parler de prévention de manière théorique que de la mettre en œuvre dans des cas de figure concrets. Il a été dit qu'en un sens, la CCP pouvait être considérée comme un outil de prévention lorsqu'elle parvenait à empêcher un pays sortant d'un conflit de retomber dans un conflit.

Éliminer les causes profondes des conflits devrait être l'objectif principal de la consolidation de la paix. En cas d'échec, les conflits sont susceptibles de se déclarer à nouveau, comme on l'a vu au Burundi. La plupart des conflits ont pour origine une forme d'exclusion sociale, économique ou politique. De telles conditions minent à leur tour la confiance qu'accordent les groupes vulnérables aux institutions gouvernementales.

Les activités de la CCP et des autres mécanismes de l'ONU consacrées à la consolidation de la paix (soit la Commission, un Fonds et un Bureau d'appui) sont souvent assimilées à celles de *maintien* de la paix de l'ONU. Il est important de les distinguer. De même, il ne faut pas considérer que le rôle de la CCP consiste à appliquer le principe relativement nouveau de la responsabilité de protéger (R2P). Ce principe n'entre en jeu que lorsque les gouvernements commettent des atrocités à l'égard de certains de leurs citoyens ou refusent de protéger des personnes contre des persécutions violentes. La CCP ne peut agir qu'avec l'accord des gouvernements concernés.

Comme le montre l'exemple de la Guinée-Bissau, un pays où intervient la CCP, les parlements peuvent prendre l'initiative des efforts en faveur de la consolidation de la paix en mettant en place une commission de réconciliation. Une telle commission existe en Guinée-Bissau depuis un certain temps et elle a permis à différents groupes d'exprimer leurs revendications. L'UIP, pour sa part, devrait investir davantage dans le renforcement des capacités des parlements dans les pays sortant d'un conflit afin de leur permettre de jouer un rôle plus important dans la consolidation de la paix.

Séance 2 : Le rôle de la Cour internationale de Justice (CIJ) dans la résolution de différends internationaux.

M. Marcelo Kohen, Professeur de droit international, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève.

M. l'Ambassadeur, Juerg Lindenmann, Directeur suppléant de la Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères, Suisse.

La Cour internationale de justice (CIJ) est l'un des six organes principaux de l'ONU. Elle a été instituée pour faciliter la résolution pacifique des différends conformément au droit international. Malgré un excellent bilan (près de 144 affaires jugées au cours de ces 70 dernières années), de nombreux États qui sont parties au Statut de la CIJ ne reconnaissent pas la juridiction de la Cour comme obligatoire. Les conséquences sur l'efficacité générale de la Cour en tant qu'outil de prévention des conflits ont été examinées avec attention. Un certain nombre d'idées fausses et de malentendus ont ainsi été clarifiés.

Contrairement à ce que pensent certains, la Cour n'est pas soumise à l'influence politique du Conseil de sécurité ou d'autres organes de l'ONU. L'usage selon lequel cinq des quinze juges sont de la nationalité des membres permanents du Conseil de sécurité ne donne pas lieu à une influence politique excessive sur la Cour. Le Conseil de sécurité ne peut pas opposer son veto aux décisions de la Cour.

Globalement, la Cour est une force au service du bien. Elle permet aux pays de régler leurs différends lorsque les négociations politiques sont dans l'impasse. La Cour est entièrement financée à partir des contributions des Nations Unies. Tous les États sont également souverains devant la Cour, indépendamment de leur richesse ou de leur pouvoir. Bien qu'il soit vrai que, techniquement parlant, les jugements de la Cour n'ont pas force exécutoire, dans pratiquement toutes les affaires opposant des parties ayant accepté la compétence de la Cour, la décision de celle-ci a été respectée.

Saisir la Cour d'une affaire est un acte de paix qui atteste devant la communauté internationale que les parties respectent le droit international. De fait, la Charte des Nations Unies stipule clairement que les États doivent s'efforcer de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Les décisions officielles de la Cour ne doivent pas être confondues avec ses avis consultatifs. Ceux-ci sont formulés à propos de questions juridiques soumises à la Cour par les organes et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies dûment autorisés à le faire. Par définition, les avis consultatifs n'ont pas d'effet contraignant et n'entraînent pas une obligation d'agir. Toutefois, ils ont toujours de l'importance puisqu'ils permettent de développer le droit international.

Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations des Emirats arabes unis et du Soudan pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	751	Total des voix positives et négatives .	962
Voix négatives	211	Majorité des deux tiers.....	641
Abstentions	286		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	10			Gabon	11			Pakistan	21		
Afrique du Sud	17			Géorgie			<i>absent</i>	Palestine	11		
Albanie			<i>absent</i>	Ghana			<i>absent</i>	Panama			<i>absent</i>
Algérie	15			Grèce	13			Pays-Bas			<i>absent</i>
Allemagne		19		Guinée			<i>absent</i>	Pérou			<i>absent</i>
Andorre			10	Guinée-Bissau			11	Philippines			<i>absent</i>
Angola	10			Guinée équatoriale			<i>absent</i>	Pologne			<i>absent</i>
Arabie saoudite	14			Haïti			<i>absent</i>	Portugal			13
Argentine			<i>absent</i>	Hongrie	13			Qatar	8		
Arménie			<i>absent</i>	Inde	23			Rép. arabe syrienne		13	
Australie		14		Indonésie	22			Rép. de Corée	17		
Autriche			<i>absent</i>	Iran (Rép. islam. d')	12		6	Rép. de Moldova			10
Bahréïn	10			Iraq	14			Rép. dém. du Congo			<i>absent</i>
Bangladesh	20			Irlande	11			Rép. dém. pop. lao	8		4
Bélarus			13	Islande		10		Rép. dominicaine			<i>absent</i>
Belgique		6	6	Italie		17		République tchèque	10		3
Bénin	12			Japon	20			Roumanie		14	
Bhoutan			10	Jordanie	12			Royaume-Uni		18	
Bosnie-Herzégovine			<i>absent</i>	Kazakhstan			<i>absent</i>	Rwanda			<i>absent</i>
Botswana	11			Kenya	10			Saint-Marin	7		3
Brésil	10			Koweït	11			Sao Tomé-et-Principe	10		
Burkina Faso			<i>absent</i>	Lesotho	11			Sénégal	12		
Burundi			<i>absent</i>	Lettonie			11	Serbie	12		
Cabo Verde			10	Liban			<i>absent</i>	Singapour			12
Cambodge	13			Liechtenstein			<i>absent</i>	Slovénie			11
Cameroun	13			Lituanie			10	Soudan	15		
Canada		10		Madagascar			14	Soudan du Sud			<i>absent</i>
Chili	13			Malaisie			<i>absent</i>	Sri Lanka			<i>absent</i>
Chine	23			Maldives			<i>absent</i>	Suède		12	
Chypre	10			Mali	8		2	Suisse		10	
Costa Rica	10			Maroc	15			Suriname	10		
Croatie	10			Maurice			<i>absent</i>	Tchad			13
Cuba	13			Mauritanie	11			Thaïlande	6		12
Danemark			<i>absent</i>	Mexique			20	Timor-Leste			11
Djibouti			<i>absent</i>	Micronésie (Etats fédérés de)			<i>absent</i>	Togo			<i>absent</i>
El Salvador			<i>absent</i>	Monaco			<i>absent</i>	Tunisie			<i>absent</i>
Emirats arabes unis	11			Mongolie			<i>absent</i>	Turquie			18
Equateur	13			Myanmar	10			Ukraine	17		
Espagne		15		Namibie	11			Uruguay		11	
Estonie			<i>absent</i>	Nicaragua	10			Venezuela		15	
Ethiopie			<i>absent</i>	Niger			<i>absent</i>	Viet Nam	19		
Féd. de Russie			20	Nigéria	20			Zambie	13		
Fidji			10	Norvège	3	9		Zimbabwe	13		
Finlande			12	Nouvelle-Zélande			11				
France		18		Oman			<i>absent</i>				
				Ouganda	13						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Le rôle de l'Union interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes qui y sont liés

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	250	Total des voix positives et négatives .	650
Voix négatives	400	Majorité des deux tiers.....	433
Abstentions	598		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	
Afghanistan	10			Gabon			11	Pakistan			21	
Afrique du Sud		17		Géorgie		<i>absent</i>		Palestine	11			
Albanie		<i>absent</i>			Ghana		<i>absent</i>		Panama		<i>absent</i>	
Algérie	15			Grèce			13	Pays-Bas		<i>absent</i>		
Allemagne		19		Guinée		<i>absent</i>		Pérou		<i>absent</i>		
Andorre		10		Guinée-Bissau			11	Philippines		<i>absent</i>		
Angola			10	Guinée équatoriale		<i>absent</i>		Pologne		<i>absent</i>		
Arabie saoudite		14		Haïti		<i>absent</i>		Portugal	13			
Argentine		<i>absent</i>			Hongrie			13	Qatar		8	
Arménie		<i>absent</i>			Inde			23	Rép. arabe syrienne	13		
Australie		14		Indonésie	3		19	Rép. de Corée			17	
Autriche		<i>absent</i>			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. de Moldova	10		
Bahreïn		10		Iraq	14			Rép. dém. du Congo		<i>absent</i>		
Bangladesh			20	Irlande			11	Rép. dém. pop. lao	6		6	
Bélarus	13			Islande			10	Rép. dominicaine		<i>absent</i>		
Belgique		12		Italie			17	République tchèque	3		10	
Bénin			12	Japon			20	Roumanie		14		
Bhoutan			10	Jordanie			12	Royaume-Uni		18		
Bosnie-Herzégovine		<i>absent</i>			Kazakhstan		<i>absent</i>		Rwanda		<i>absent</i>	
Botswana		11		Kenya			10	Saint-Marin		10		
Brazil			10	Koweït		11		Sao Tomé-et-Principe			10	
Burkina Faso		<i>absent</i>			Lesotho			11	Sénégal		12	
Burundi		<i>absent</i>			Lettonie			11	Serbie	12		
Cabo Verde			10	Liban		<i>absent</i>		Singapour			12	
Cambodge			13	Liechtenstein		<i>absent</i>		Slovénie			11	
Cameroun	13			Lituanie			10	Soudan		15		
Canada		10		Madagascar			14	Soudan du Sud		<i>absent</i>		
Chili	3		10	Malaisie		<i>absent</i>		Sri Lanka		<i>absent</i>		
Chine	10		13	Maldives		<i>absent</i>		Suède		12		
Chypre	10			Mali			10	Suisse		10		
Costa Rica	10			Maroc			15	Suriname		10		
Croatie			10	Maurice		<i>absent</i>		Tchad			13	
Cuba	13			Mauritanie			11	Thaïlande			18	
Danemark		<i>absent</i>			Mexique			20	Timor-Leste		11	
Djibouti		<i>absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)		<i>absent</i>		Togo		<i>absent</i>	
El Salvador		<i>absent</i>			Monaco		<i>absent</i>		Tunisie		<i>absent</i>	
Emirats arabes unis		11		Mongolie		<i>absent</i>		Turquie		18		
Equateur			13	Myanmar			10	Ukraine		17		
Espagne		15		Namibie			11	Uruguay		11		
Estonie		<i>absent</i>			Nicaragua			10	Venezuela	15		
Ethiopie		<i>absent</i>			Niger		<i>absent</i>		Viet Nam	15		4
Féd. de Russie	20			Nigéria		20		Zambie			13	
Fidji			10	Norvège		12		Zimbabwe			13	
Finlande			12	Nouvelle-Zélande			11					
France		18		Oman		<i>absent</i>						
				Ouganda			13					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Protéger les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Mexique pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	430	Total des voix positives et négatives .	614
Voix négatives	184	Majorité des deux tiers.....	409
Abstentions	634		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	5		5	Gabon			11	Pakistan			21
Afrique du Sud			17	Géorgie	<i>absent</i>			Palestine	5		6
Albanie	<i>absent</i>			Ghana	<i>absent</i>			Panama	<i>absent</i>		
Algérie	15			Grèce	13			Pays-Bas	<i>absent</i>		
Allemagne			19	Guinée	<i>absent</i>			Pérou	<i>absent</i>		
Andorre			10	Guinée-Bissau	11			Philippines	<i>absent</i>		
Angola			10	Guinée équatoriale	<i>absent</i>			Pologne	<i>absent</i>		
Arabie saoudite			14	Haïti	<i>absent</i>			Portugal	13		
Argentine	<i>absent</i>			Hongrie			13	Qatar		8	
Arménie	<i>absent</i>			Inde			23	Rép. arabe syrienne			13
Australie			14	Indonésie	5		17	Rép. de Corée			17
Autriche	<i>absent</i>			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. de Moldova			10
Bahreïn			10	Iraq	8		6	Rép. dém. du Congo	<i>absent</i>		
Bangladesh			20	Irlande		11		Rép. dém. pop. lao	6		6
Bélarus			13	Islande		10		Rép. dominicaine	<i>absent</i>		
Belgique			12	Italie		17		République tchèque			13
Bénin			12	Japon	20			Roumanie			14
Bhoutan			10	Jordanie			12	Royaume-Uni		18	
Bosnie-Herzégovine	<i>absent</i>			Kazakhstan	<i>absent</i>			Rwanda	<i>absent</i>		
Botswana		11		Kenya			10	Saint-Marin	6		4
Brsil	10			Koweït		11		Sao Tomé-et-Principe	10		
Burkina Faso	<i>absent</i>			Lesotho			11	Sénégal			12
Burundi	<i>absent</i>			Lettonie	11			Serbie			12
Cabo Verde	10			Liban	<i>absent</i>			Singapour			12
Cambodge			13	Liechtenstein	<i>absent</i>			Slovénie			11
Cameroun	13			Lituanie			10	Soudan		15	
Canada			10	Madagascar	14			Soudan du Sud	<i>absent</i>		
Chili	13			Malaisie	<i>absent</i>			Sri Lanka	<i>absent</i>		
Chine	10		13	Maldives	<i>absent</i>			Suède		12	
Chypre			10	Mali	10			Suisse		10	
Costa Rica	10			Maroc	15			Suriname	10		
Croatie			10	Maurice	<i>absent</i>			Tchad			13
Cuba	13			Mauritanie	5		6	Thaïlande	18		
Danemark	<i>absent</i>			Mexique	20			Timor-Leste	11		
Djibouti	<i>absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	<i>absent</i>			Togo	<i>absent</i>		
El Salvador	<i>absent</i>			Monaco	<i>absent</i>			Tunisie	<i>absent</i>		
Emirats arabes unis			11	Mongolie	<i>absent</i>			Turquie	18		
Equateur	13			Myanmar			10	Ukraine			17
Espagne	15			Namibie		11		Uruguay	11		
Estonie	<i>absent</i>			Nicaragua			10	Venezuela	15		
Ethiopie	<i>absent</i>			Niger	<i>absent</i>			Viet Nam	15		4
Féd. de Russie			20	Nigéria		20		Zambie			13
Fidji			10	Norvège		12		Zimbabwe			13
Finlande	12			Nouvelle-Zélande			11				
France		18		Oman	<i>absent</i>						
				Ouganda	3		10				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Agir d'urgence pour protéger le climat : le rôle des parlements**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Nouvelle-Zélande pour l'inscription d'un point d'urgence****Résultats**

Voix positives	646	Total des voix positives et négatives .	811
Voix négatives	165	Majorité des deux tiers.....	541
Abstentions	437		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	5		5	Gabon			11	Pakistan			21
Afrique du Sud			17	Géorgie		<i>absent</i>		Palestine			11
Albanie		<i>absent</i>		Ghana		<i>absent</i>		Panama		<i>absent</i>	
Algérie			15	Grèce	13			Pays-Bas		<i>absent</i>	
Allemagne	19			Guinée		<i>absent</i>		Pérou		<i>absent</i>	
Andorre	10			Guinée-Bissau	11			Philippines		<i>absent</i>	
Angola			10	Guinée équatoriale		<i>absent</i>		Pologne		<i>absent</i>	
Arabie saoudite			14	Haïti		<i>absent</i>		Portugal			13
Argentine		<i>absent</i>		Hongrie	10		3	Qatar		8	
Arménie		<i>absent</i>		Inde			23	Rép. arabe syrienne			13
Australie	14			Indonésie	5		17	Rép. de Corée			17
Autriche		<i>absent</i>		Iran (Rép. islam. d')	9		9	Rép. de Moldova		10	
Bahreïn			10	Iraq	9		5	Rép. dém. du Congo		<i>absent</i>	
Bangladesh	20			Irlande		11		Rép. dém. pop. lao	7		5
Bélarus			13	Islande	10			Rép. dominicaine		<i>absent</i>	
Belgique	12			Italie	17			République tchèque	13		
Bénin	12			Japon	20			Roumanie	14		
Bhoutan	10			Jordanie	5		7	Royaume-Uni	18		
Bosnie-Herzégovine		<i>absent</i>		Kazakhstan		<i>absent</i>		Rwanda		<i>absent</i>	
Botswana		11		Kenya			10	Saint-Marin	10		
Brésil			10	Koweït		11		Sao Tomé-et-Principe			10
Burkina Faso		<i>absent</i>		Lesotho			11	Sénégal	12		
Burundi		<i>absent</i>		Lettonie	11			Serbie			12
Cabo Verde	10			Liban		<i>absent</i>		Singapour	12		
Cambodge	10		3	Liechtenstein		<i>absent</i>		Slovénie	11		
Cameroun			13	Lituanie	10			Soudan		15	
Canada	10			Madagascar	14			Soudan du Sud		<i>absent</i>	
Chili	6		7	Malaisie		<i>absent</i>		Sri Lanka		<i>absent</i>	
Chine			23	Maldives		<i>absent</i>		Suède	12		
Chypre			10	Mali	10			Suisse	10		
Costa Rica	10			Maroc	15			Suriname		10	
Croatie	5		5	Maurice		<i>absent</i>		Tchad	13		
Cuba			13	Mauritanie	5		6	Thaïlande	18		
Danemark		<i>absent</i>		Mexique		20		Timor-Leste			11
Djibouti		<i>absent</i>		Micronésie (Etats fédérés de)		<i>absent</i>		Togo		<i>absent</i>	
El Salvador		<i>absent</i>		Monaco		<i>absent</i>		Tunisie		<i>absent</i>	
Emirats arabes unis		11		Mongolie		<i>absent</i>		Turquie	18		
Equateur	13			Myanmar	10			Ukraine	17		
Espagne	15			Namibie		11		Uruguay		11	
Estonie		<i>absent</i>		Nicaragua	10			Venezuela			15
Ethiopie				Niger		<i>absent</i>		Viet Nam	19		
Féd. de Russie			20	Nigéria		20		Zambie			13
Fidji	10			Norvège	9	3		Zimbabwe		13	
Finlande	12			Nouvelle-Zélande	11						
France	18			Oman		<i>absent</i>					
				Ouganda	7		6				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 133^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 20 octobre 2015)**

La 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

exprimant sa préoccupation extrême quant aux tragédies humanitaires causées par l'aggravation récente de la crise des réfugiés, qui a porté le nombre de ceux-ci à plus de 30 millions, soit une augmentation considérable qui fait de cette crise des réfugiés, suite à la détérioration de la situation politique et militaire dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique, la pire depuis la Seconde Guerre mondiale,

profondément émue par la mort et la souffrance qu'ont récemment endurées des milliers de réfugiés en provenance de pays du Moyen-Orient et d'Afrique, en raison de conditions climatiques rigoureuses, de manque de nourriture ou d'absence d'abri,

notant avec inquiétude que l'Organisation des Nations Unies estime à plusieurs milliers le nombre quotidien de réfugiés et de migrants forcés qui ont quitté certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique ces trois derniers mois et qu'une part importante des habitants de ces pays risquent de devenir des réfugiés, en particulier ceux de la République arabe syrienne, du Yémen, de la Somalie et de la Libye, ce qui aggraverait encore la catastrophe humanitaire que subissent les réfugiés,

sachant qu'une solution durable à la question des réfugiés ne peut être trouvée que grâce aux négociations, et en particulier par le règlement pacifique des conflits internes,

soulignant le rôle vital que jouent les organisations régionales pour aider les pays et les factions en guerre à parvenir à un règlement pacifique des conflits internes,

soulignant également la gravité des conditions signalées par les rapports de l'Organisation internationale du travail concernant les pressions sociales et économiques causées par l'aggravation de la crise des réfugiés ces trois derniers mois dans les pays hôtes et au vu de l'augmentation du taux de chômage dans ces pays, du travail des enfants réfugiés, de la diminution des possibilités de bénéficier des services publics et de la baisse de leur qualité ainsi que de la dégradation de la cohésion sociale entre réfugiés et populations locales,

soulignant en outre la responsabilité des organisations régionales et de la communauté internationale, en particulier des pays donateurs et des pays voisins, de fournir un appui aux pays hôtes et d'accroître leur capacité à accueillir les réfugiés, à leur fournir une aide humanitaire et à résoudre les problèmes en rapport avec les réfugiés,

considérant que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaissent que tous les êtres humains sans discrimination doivent pouvoir jouir des libertés et des droits fondamentaux, et préconisent le renforcement de la coopération internationale pour la résolution des problèmes humanitaires,

rappelant la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967, qui disposent que les réfugiés doivent jouir des libertés et droits fondamentaux et mettent l'accent sur les caractères social et humanitaire du problème des réfugiés, sans aucune discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la religion, le sexe, l'âge ou le pays d'origine,

rappelant aussi les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, en particulier en ce qui concerne le traitement privilégié des réfugiés,

soulignant la nécessité de protéger les réfugiés des persécutions et de la peur, et d'apporter la protection nécessaire aux femmes et aux enfants réfugiés ainsi qu'aux autres groupes vulnérables,

se référant au Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de 1950 et à la Résolution 51/73 (1996) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne la condamnation de l'exploitation des femmes et des enfants réfugiés et de leur utilisation comme soldats ou boucliers humains dans les conflits armés et d'autres actes susceptibles de porter atteinte à leur sûreté ou de menacer leur sécurité personnelle,

soulignant que les enfants, les adolescents et les jeunes constituent des groupes particulièrement vulnérables qui sont surreprésentés parmi les migrants et les réfugiés, et sont confrontés à des problèmes spécifiques, tels que l'isolement, l'exclusion, la discrimination et l'insécurité,

reconnaissant que les femmes réfugiées sont particulièrement exposées à la traite, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la discrimination, à la non-rémunération du travail et à la violence sexiste, y compris la violence sexuelle,

réaffirmant son attachement aux principes du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du droit international des droits de l'homme dans le but de garantir une protection internationale des réfugiés, par des mesures temporaires ou permanentes, afin de préserver leurs droits juridiques et sociaux,

1. *appelle* les parlements à coopérer avec les organisations nationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales afin d'identifier les causes des flux de réfugiés;
2. *appelle également* les parlements à coopérer avec les organisations nationales concernées, les organisations parlementaires régionales et internationales, et les organisations gouvernementales régionales et internationales pour élaborer des programmes de travail et des projets visant à répandre une culture de tolérance et de modération ainsi que des principes fondés sur des valeurs internationales communes, et à lutter contre le sous-développement, l'analphabétisme et tout type de fanatisme;
3. *regrette* que les efforts déployés par certains pays en développement soient entravés par une politique de sanctions imposées par le biais de mesures unilatérales, et *estime* qu'une telle politique affecte directement le bien-être des personnes ordinaires et contribue à intensifier le flux de réfugiés;
4. *exhorte* les Etats membres des Nations Unies à se conformer aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de respect de la souveraineté nationale, de règlement pacifique des différends, de non-usage de la force ou de la menace de l'emploi de la force, afin d'épargner aux peuples les horreurs des conflits et des guerres et d'éviter les flux de populations quittant leurs pays;
5. *se réfère* au principe de "responsabilité internationale commune", reconnu par l'ONU et par d'autres organisations régionales et internationales, qui prévoit que les réfugiés soient protégés par l'apport d'une aide humanitaire d'urgence et un soutien des pays hôtes, et que les réfugiés puissent jouir des droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale, afin d'accélérer ainsi la mise en œuvre des programmes internationaux et régionaux de coopération internationale visant à favoriser un développement économique durable;
6. *demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux organisations non gouvernementales nationales et internationales d'assumer leurs responsabilités et d'offrir des conditions d'accueil humaines aux réfugiés;
7. *invite* les Parlements membres, les organisations parlementaires régionales et internationales, et la communauté internationale à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et toutes les autres organisations internationales et régionales concernées par la question des réfugiés afin de faciliter leurs tâches de supervision de l'application des règles internationales en matière de protection et de logement des réfugiés, et de veiller à ce que les droits qui leur sont accordés en vertu des conventions internationales soient garantis;

8. *rappelle* à tous les pays d'accueil des réfugiés qu'ils doivent se conformer aux principes du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés de manière à fournir à ceux-ci tous les soins nécessaires et à interdire toute atteinte à leur vie et à leur dignité, ainsi que toute condamnation sans procès, et à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour sauver la vie des réfugiés, étant entendu que tous les réfugiés doivent respecter les obligations légales et les mesures de maintien de l'ordre public qui s'appliquent à eux dans le pays hôte;
9. *appelle* les parlements et les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des mesures spéciales et des politiques sensibles au genre en faveur des femmes réfugiées, en particulier des mères qui doivent prendre soin non seulement d'elles-mêmes, mais également de toute leur famille, des jeunes femmes et des filles;
10. *appelle également* les parlements et les gouvernements à répondre aux besoins spécifiques des jeunes réfugiés, en particulier ceux qui sont séparés de leur famille et privés de protection parentale; à prendre des mesures spéciales pour lutter contre la xénophobie, les stéréotypes et la discrimination et à donner aux enfants et aux jeunes l'accès à des informations adaptées à leur âge sur une migration sûre et les dangers de la traite;
11. *appelle* au strict respect du principe d'"aide internationale" inclus dans les conventions internationales relatives à la protection des réfugiés et à l'aide d'urgence et de long terme, sous la forme de soins de santé, de nourriture et d'autres produits de nécessité, ainsi que l'éducation des enfants et des jeunes;
12. *exhorte* les pays qui occupent des territoires à s'engager à ne pas expulser ni déplacer les populations civiles vers d'autres territoires, et à garantir la sûreté et la sécurité des civils conformément aux principes énoncés par le droit international humanitaire et les conventions internationales;
13. *exhorte également* les pays hôtes à ne pas expulser ou renvoyer un réfugié aux frontières d'un autre pays où sa vie serait menacée en raison de son origine ethnique, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance sociale ou de ses opinions politiques, et *note* aussi que les Etats sont tenus de donner à tout réfugié un droit de résidence temporaire, faute de droit de séjour permanent, jusqu'à ce qu'il puisse se réinstaller dans un autre pays;
14. *invite* les Parlements membres, les organisations parlementaires régionales et internationales, et la communauté internationale à coopérer pour partager avec les pays hôtes la charge que représentent les réfugiés;
15. *appelle* les Nations Unies, et tous les pays qui agissent aux niveaux international et régional, à résoudre les conflits militaires au Moyen-Orient conformément aux résolutions adoptées par la communauté internationale afin d'obtenir la stabilité de la situation politique et militaire dans cette région et aussi d'éviter que la paix et la sécurité internationales ne soient menacées, en attirant l'attention sur le fait que l'incapacité de la communauté internationale à traiter la question des réfugiés conduit à d'autres problèmes de migration et de traite des êtres humains;
16. *appelle également* le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UIP, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales nationales et internationales à instituer une année des réfugiés.

Déclaration présidentielle

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 197^{ème} session
(Genève, 18 octobre 2015)*

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement s'est déroulée au Siège des Nations Unies, à New York, du 31 août au 2 septembre 2015, dans le cadre de la série de réunions de haut niveau qui ont précédé le Sommet des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015.

Il est profondément regrettable que la Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie n'ait pu participer ni à la Conférence mondiale ni à la 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement qui l'a précédée, en raison des restrictions de visas imposées par les autorités des Etats-Unis d'Amérique.

Je réitère la ferme conviction de l'UIP dans la valeur d'un dialogue ouvert et sans restrictions entre parlementaires de différents systèmes politiques, économiques et sociaux comme moyen de promouvoir la compréhension mutuelle et de résoudre les différends, et ne peux accepter que des sanctions politiques, sous forme de restrictions de visas, soient imposées, par quelque pays que ce soit, à des parlementaires dûment désignés par leur parlement pour participer à des réunions de l'UIP.

L'UIP réaffirme son attachement au principe et à la politique qui consistent à ne tenir ses réunions statutaires que dans les pays où tous les Membres et Observateurs de l'UIP sont invités, et où leurs représentants sont certains de se voir accorder les visas d'entrée nécessaires à leur participation.

Je saisis cette occasion pour saluer les progrès considérables enregistrés par la coopération entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, je suis sûr que tous les Membres seront d'accord avec moi pour dire qu'il faut encore aller plus loin. L'UIP aspire à la conclusion d'un nouvel Accord de coopération entre les deux organisations qui place la relation institutionnelle sur une base plus solide et améliore encore leur partenariat stratégique. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies s'en est félicitée, l'UIP confère une dimension parlementaire aux grands processus de l'ONU.

Dans cette optique, il convient que des réunions conjointes comme la Conférence mondiale des Présidents de parlement et les Auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies soient formellement reconnues comme des réunions officielles de l'ONU pour lesquelles tous les parlementaires dûment mandatés par les parlements des Etats Membres de l'ONU sont en droit de recevoir un visa, en vertu des Accords avec le pays hôte de l'ONU.

J'invite le Conseil directeur de l'UIP à se joindre à moi pour prendre acte de la présente déclaration.

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the People Chairs Committee <i>Président de la Chambre du peuple</i> <i>Commission des présidents</i>
QARALQ, Abdullah (Mr./M.)	Member of the House of Elders Martyrs and Disabled Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission des martyrs et des personnes</i> <i>handicapées</i>
AKHLAQI, Mohammad Ali (Mr./M.)	Member of the House of the People Committee on Higher Education <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Commission de l'enseignement supérieur</i>
BARAKZAI, Shukria (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix</i> <i>et de la sécurité internationale</i>	Member of the House of the People Committee on Defence Affairs <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Commission de la défense</i>
KOOFI, Fawzia (Mrs./Mme)	Member of the House of the People Chairwoman of the Women's Affairs Commission <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Présidente de la Commission des affaires féminines</i>
KALAKANI, Mohammad Dawood (Mr./M.)	Member of the House of the People Committee on International Affairs <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Commission des affaires internationales</i>
KALEMZAI, Hasibullah (Mr./M.)	Member of the House of Elders International Affairs Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission des affaires internationales</i>
SHAREFI, Suhaila (Mrs./Mme)	Member of the House of Elders Telecommunications Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission des télécommunications</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of the People <i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>
RAZ, S. Qudratullah (Mr./M.)	Deputy Secretary-General, House of Elders <i>Secrétaire général adjoint, Conseil des anciens</i>
RAHIMI, Wazir Mohammad (Mr./M.)	Director, IPU Relations, House of Elders <i>Directeur des relations avec l'UIP, Chambre des</i> <i>Anciens</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, House of the People <i>Directeur, Relations internationales, Chambre du</i> <i>peuple</i>
MOKARAR, Mohammad Yawar (Mr./M.)	Adviser, House of the People <i>Conseiller, Chambre du peuple</i>
IBRAHIMI, Abdul Fatah (Mr./M.)	Adviser, House of the People <i>Conseiller, Chambre du peuple</i>
HASHMAT, Sayed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

ALBANIA – ALBANIE

IDRIZI, Shpetim (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Parliament <i>Vice-Président du Parlement (LSI)</i>
RAMA, Luan (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
GIYLAMETI, Blerina (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>

KODRA, Filloreta (Ms./Mme)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(LSI: Socialist Movement for Integration / Mouvement socialiste pour l'intégration)

ALGERIA - ALGERIE

DRIF BITAT, Zohra (Mrs./Mme)
Member of the Executive Committee
Leader of the Delegation
Membre du Comité exécutif
Chef de la délégation

Member of the Council of the Nation
Membre du Conseil de la Nation

BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme)
Committee on Middle East Questions
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Deputy Speaker of the Council of the Nation
Vice-Présidente du Conseil de la Nation

GOBBI, Adem (Mr./M.)

Member of the Council of the Nation
Membre du Conseil de la Nation

CHIHEB, Seddik (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on
UN Affairs / *Bureau de la Commission permanente*
des affaires des Nations Unies

Member of the National People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire nationale

MEFTALI, Yamina (Mrs./Mme)
Committee to Promote Respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

Member of the National People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire nationale

DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)

Member of the National People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire nationale

BOULAHIA, Brahim (Mr./M.)

Member of the Council of the Nation, Chair, Committee
on Foreign Affairs, International Cooperation and
National Community Abroad
Membre du Conseil de la Nation, Président de la
Commission des affaires étrangères, de la coopération
internationale et de la communauté nationale à
l'étranger

AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Council of the Nation
Secrétaire général, Conseil de la Nation

SLIMANI, Bachir (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National People's Assembly
Secrétaire général, Assemblée populaire nationale

SI BACHIR, Noureddine (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Relations, National People's
Assembly
Directeur, Relations internationales, Assemblée
populaire nationale

MAAZOUZ, Amel (Mrs./Mme)

Deputy Director, Protocol, Council of the Nation
Directrice adjointe, Protocole, Conseil de la Nation

ANDORRA - ANDORRE

BONELL, Mònica (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the General Council
Vice-Présidente du Conseil général (DA)

GALLARDO, Jordi (Mr./M.)

Member of the General Council
Deputy Chair of the Committee on Finance and
Budget
Committee on Health and Environment
Committee on Internal Affairs
Membre du Conseil général (PLA)
Vice-Président de la Commission des finances et du
budget
Commission de la santé et de l'environnement
Commission des affaires intérieures

GILI, Rosa (Mrs./Mme)

Member of the General Council
Chair of the Committee on Land-Use Planning
Deputy Chair, Committee on Health and Environment
Economy Committee
Membre du Conseil général (PS)
Présidente de la Commission de l'aménagement du territoire
Vice-Présidente de la Commission de la santé et de l'environnement

PALMITJAVILA, Meritxell (Mrs./Mme)

Member of the General Council
Deputy Chair of the Committee on Land-Use Planning
Committee on Social Affairs
Committee on Education, Culture, Research and Sport
Membre du Conseil général (DA)
Vice-Présidente de la Commission de l'aménagement du territoire
Commission des affaires sociales
Commission de l'éducation, de la culture, de la recherche et des sports

HINOJOSA, Josep (Mr./M.)

Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, General Council
Secrétaire général, Conseil général

RODRIGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme)

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, General Council
Conseillère, Conseil général

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(PLA: Liberal Party / Parti Libéral)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

ANGOLA

CERQUEIRA, Carolina (Mrs./Mme)

President of the Group, Leader of the Delegation
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
Président du Groupe, Chef de la délégation
Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

BERNARDO TITO, Lindo (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (Casa-CE)

DANDA, Raul (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)

ELIAS, Carolina (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

SALUCOMBO, Nvunda (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

PEDRO, Aniceto (Mr./M.)

Director, Secretary General's Office
Directeur du Bureau du Secrétaire général

AMADO, Idalia (Ms./Mme)

Adviser, International Relations, National Assembly
Conseillère, Relations internationales, Assemblée nationale

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

ARGENTINA - ARGENTINE

URTUBEY, Rodolfo (Mr./M.)

Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Senate
Chair of the Committee on Agreements
Membre du Sénat (FV)
Président de la Commission des approbations

CREXELL, Lucila (Mrs./Mme)

Board of Forum of Young MPs of the IPU / *Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*

Member of the Senate
External Relations and Worship Committee
Women's Bank Committee
Membre du Sénat (MPN)
Commission des relations extérieures et du culte, Commission de la banque des femmes

LATORRE, Roxana (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (U-FSF)</i>
HIGONET, María de los Angeles (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PJ)</i>
ESTRADA, Juan (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
COLLADO, María Emilia (Ms./Mme)	Officer, Executive Office of Parliamentary Affairs, Ministry of Foreign Affairs <i>Fonctionnaire, Direction des affaires parlementaires, Ministère des affaires étrangères</i>
(FV: Victory Front / Front pour la victoire)	
(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)	
(U-FSF: Union for Federal Santa Fe / Union pour Santa fédéral)	
(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)	

ARMENIA - ARMENIE

SAHAKYAN, Galust (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (HHK)</i>
TOVMASYAN, Hrayr (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
BABAYAN, Arsen (Mr./M.)	Director, Public Relations, National Assembly <i>Directeur, Relations publiques, Assemblée nationale</i>
BIYAGOV, Victor (Mr./M.)	Director, International Relations, National Assembly <i>Directeur, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
HOVHANNISYAN, Artak (Mr./M.)	Director, Protocol, National Assembly <i>Directeur, Protocole, Assemblée nationale</i>
GHAZARYAN, Zabela (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseillère, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
PETROSYAN, Eduard (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
MURADYAN, Tigran (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
TOLMAJIAN, Hasmik (Mrs./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
MARGARIAN, Mher (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien)	

AUSTRALIA - AUSTRALIE

MARKUS, Louise (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LPA)</i>
STERLE, Glenn (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (ALP)</i>
LINES, Sue (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (ALP)</i>
RUDDOCK, Philip (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
HALLETT, Brien (Mr./M.) Delegation Secretary <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)	
(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)	

AUSTRIA - AUTRICHE

AMON, Werner (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Council
Membre du Conseil national (ÖVP)

KARLSBÖCK, Andreas (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (FPÖ)

MOSER, Gabriela (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (Mpg)

WINTONIAK, Alexis (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, National Council
Secrétaire général adjoint, Conseil national

MUSSI, Lukas (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, International Relations, National Council
Conseiller, Relations internationales, Conseil national

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)
(FPÖ: Freedom Party of Austria / Parti de la liberté)
(Mpg: Greens / Les Verts)

BAHRAIN - BAHREIN

ALMULLA, Ahmed (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the Council of Representatives
Président du Conseil des représentants

FAKHRO, Jamal (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Shura Council
Vice-Président du Conseil Consultatif

ALMOSAWI, Sayed Dheya (Mr./M.)

Member of the Shura Council
Membre du Conseil Consultatif

NASAIF, Jameela (Ms./Mme)

Member of the Shura Council
Membre du Conseil Consultatif

TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
*Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale*

Member of the Shura Council
Membre du Conseil Consultatif

ALARADI, Ali (Mr./M.)
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Comité des droits de l'homme des parlementaires

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des représentants

ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des représentants

ALSAMMAK, Jameela (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on
Democracy and Human Rights
*Bureau de la Commission permanente
de la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des représentants

ABDULHUSSAIN, Adel (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des représentants

ALJOWDER, Mohammed (Mr./M.)
Advisor / *Conseiller*

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des représentants

ALDOSERI, Abdulla (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Council of Representatives
Secrétaire général, Conseil des représentants

ALGHATHITH, Saleh (Mr./M.)

Secretary General, Council of Representatives
Secrétaire général, Conseil des représentants

ALMAHMEED, Mahmeed (Mr./M.)

Director, Council of Representatives
Directeur, Conseil des représentants

ALASAM, Yaser (Mr./M.)

Adviser, Protocol, Shura Council
Conseiller, Protocole, Conseil Consultatif

YUSUF, Wafa (Ms./Mme)

Adviser, Research Office, Council of Representatives
*Conseillère, Service de recherche, Conseil des
représentants*

BANGLADESH

RABBI, Fazle (Mr./M.)
Vice President of the Group,
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of Parliament
Chairman of the Library Committee
Business Advisory Committee

<i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Committee on Petitions <i>Vice-Président du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission de bibliothèque</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission des pétitions</i>
ERSHAD, Raushan (Ms./Mme)	Member of Parliament Business Advisory Committee Standing Committee on Privileges <i>Membre du Parlement (JP)</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission permanente des privilèges</i>
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Planning Library Committee <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente du Ministère de la planification</i> <i>Commission de bibliothèque</i>
CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Railways Standing Committee on Ministry of Railways Standing Committee on Ministry of Public Administration <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente du Ministère des chemins de fer</i> <i>Commission permanente du Ministère de l'administration publique</i>
BADAL, Mayeen Uddin Khan (Mr./M.)	Member of Parliament Business Advisory Committee Committee on Petitions Standing Committee on Public Accounts <i>Membre du Parlement (JSD)</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission des pétitions</i> <i>Commission permanente des comptes publics</i>
BADSHA, Fazle Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament House Committee Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives <i>Membre du Parlement (WPB)</i> <i>Comité de la Chambre</i> <i>Commission permanente du Ministère du gouvernement local, du développement rural et des coopératives</i>
SALIM, Mohammad (Mr./M.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Food <i>Membre du Parlement (Ind)</i> <i>Commission permanente du Ministère de l'alimentation</i>
NAYEEM, Shirin (Ms./Mme)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Food <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Commission permanente du Ministère de l'alimentation</i>
UDDIN, Salim (Mr./M.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs <i>Membre du Parlement (JP)</i> <i>Commission permanente du Ministère des affaires étrangères</i>
SUJAN, Md. Nurul Islam (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
MANNAN, Rowshan Ara (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
MOQBUL, Md. Ashraf (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Parliament <i>Secrétaire général, Parlement</i>

ZILANE, Abdul Quader (Mr./M.)	Deputy Director, Parliament <i>Directeur adjoint, Parlement</i>
HASAN, Mohammad Mamun (Mr./M.)	Officer, Parliament <i>Fonctionnaire, Parlement</i>
ISLAM, Md. Taufiqul (Mr./M.)	Officer, Parliament <i>Fonctionnaire, Parlement</i>
BEGUM, Farhana (Ms./Mme)	Assistant Secretary <i>Secrétaire adjointe</i>
BASHAR, Mohammad Khairul (Mr./M.)	Private Secretary to Mr. Abdullah <i>Secrétaire particulier de M. Abdullah</i>

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
 (JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)
 (JSD: Jatiyo Samajtantrik Dal)
 (WPB: Bangladesh Workers Party / Parti des travailleurs du Bangladesh)
 (Ind: Independent / Indépendant)

BELARUS

GUMINSKY, Viktor (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>
SENKO, Vladimir (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Republic Chairman of the Foreign Affairs and National Security Committee <i>Membre du Conseil de la République Président de la Commission des affaires étrangères et de la sécurité nationale</i>
YAKAULEU, Andrei (Mr./M.)	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre des Représentants</i>
AMBRAZEVICH, Yury (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
OPIMAKH, Alexander (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
BOGOMAZ, Vladimir (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

BELGIUM - BELGIQUE

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate (N-VA) Chairman of the Committee on Transversal Matters: Community Competences Federal Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (N-VA) Président de la Commission des matières transversales : compétences communautaires Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes</i>
VIENNE, Christiane (Mrs./Mme)	Member of the Senate (PS) Committee on Transversal Matters: Community Competences Federal Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (PS) Commission des matières transversales : compétences communautaires Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes</i>
DESTEXHE, Alain (Mr./M.)	Member of the Senate (MR) Committee on Transversal Matters: Regional Competences Federal Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (MR) Commission des matières transversales : compétences régionales Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes</i>

BATTHEU, Sabien (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives (Open VLD) Committee on the Interior, General Affairs and the Civil Service Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary Proceedings Committee on Infrastructure, Communications and State Enterprises <i>Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD)</i> <i>Commission de l'Intérieur, des affaires générales et de la Fonction publique</i> <i>Commission spéciale du Règlement et de la réforme du travail parlementaire</i> <i>Commission de l'Infrastructure, des communications et des entreprises publiques</i>
MAHOUX, Philippe (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group <i>Président du Groupe des Douze Plus</i>	Member of the Senate (PS) Co-chairman of the Federal Advisory Committee on European Affairs Committee on Institutional Affairs <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Co-président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes</i> <i>Commission des affaires institutionnelles</i>
GRYFFROY, Andries (Mr./M.)	Member of the Senate (N-VA) Committee on Transversal Matters: Regional Competences <i>Membre du Sénat (N-VA)</i> <i>Commission des matières transversales : compétences régionales</i>
FORET, Gilles (Mr./M.)	Member of the House of Representatives (MR) Committee on Infrastructure, Communications and State Enterprises Justice Committee Parliamentary Committee on the Legislative Follow-up <i>Membre de la Chambre des Représentants (MR)</i> <i>Commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques</i> <i>Commission de la justice</i> <i>Comité parlementaire chargé du suivi législatif</i>
HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
VAN DER HULST, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire general adjoint de la Chambre des représentants</i>
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Senate <i>Directeur, Sénat</i>
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjoint du Groupe</i>	Deputy Director, House of Representatives <i>Premier conseiller de direction, Chambre des représentants</i>
MICHAUX, Anne (Mrs./Mme) Adviser to the Twelve Plus Group <i>Conseillère au Douze Plus</i>	Senior Adviser, Senate <i>Première Conseillère, Sénat</i>
LANGENHAECK, Sonja (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Adviser, Senate <i>Première Conseillère, Sénat</i>

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande / Nieuw-Vlaamse Alliantie)

(MR: Movement for Reform / Mouvement réformateur)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands)

BENIN

HOUNGBEDJI, Adrien (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
AGBELESSESSI, Alexis (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BAKO ARIFARI, Nassirou (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
YAROU SINATOKO, Kiaré (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KOUSSONDA, Adjibadé (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
YOUSSOUFOU, Bida (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
HOUETOGNANKOU, Jude (Mr./M.)	Protocol Officer to the Speaker of the National Assembly <i>Chargé du protocole du Président de l'Assemblée nationale</i>
PATINVOH, Hugues (Mr./M.)	Press Officer to the Speaker of the National Assembly <i>Attaché de presse du Président de l'Assemblée nationale</i>

BHUTAN - BHOUTAN

KINGA, Sonam (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Council <i>Président du Conseil national</i>
DORJI, Chimi (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly Legislative Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (PDP)</i> <i>Commission législative</i>
PHUNTSHO, Tashi (Mr./M.)	Member of the National Council Social and Cultural Affairs Committee <i>Membre du Conseil national</i> <i>Commission des affaires sociales et culturelles</i>
WANGMO, Tashi (Ms./Mme)	Member of the National Council Chairperson of the Good Governance Committee <i>Membre du Conseil national</i> <i>Présidente de la Commission de la bonne gouvernance</i>
WANGYAL, Tashi (Mr./M.)	Member of the National Council Economic Affairs Committee <i>Membre du Conseil national</i> <i>Commission des affaires économiques</i>
CHHETRI, Ritu Raj (Mr./M.)	Member of the National Assembly Parliamentary Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDP)</i> <i>Commission des affaires parlementaires</i>
CHHETRI, Madan Kumar (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice Chair of the Social and Cultural Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires sociales et culturelles</i>
ZIMBA, Yeshey (Mr./M.)	Member of the National Assembly Environment and Urban Development Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DPT)</i> <i>Commission de l'environnement et du développement urbain</i>
DUBA, Sangay (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
WANGMO, Tshering (Mrs./Mme)	Adviser, Information / Media, National Council <i>Conseillère, Informations / Médias, Conseil national</i>
JAMTSHO, Karma (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
PHUNTSHO, Sonam (Mr./M.) Assistant to the Speaker <i>Assistant du Président</i>	
(PDP: People's Democratic Party / Parti populaire démocratique) (DPT: Druk Phunsum Tshogpa)	

BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZEGOVINE

LALIC, Nenad (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (SDS)

KOZUL, Predrag (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (HDZ)

BECIROVIC, Damir (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DF)

NINKOVIĆ, Bojan (Mr./M.)

Secretary General, House of Peoples
Secrétaire général, Chambre des Peuples

LIKOKUR, Milena (Ms./Mme)

House of Peoples
Chambre des Peuples

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

ZUJO, Amila (Mrs./Mme)

Interpreter / *Interprète*

(SDS: Serb Democratic Party / Parti démocratique serbe)

(HDZ: Croatian Democratic Union of Bosnia and Herzegovina / Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine)

(DF: Democratic Front - Zeljko Komsic / Front démocratique - Zeljko Komsic)

BOTSWANA

MOLATLHEGI, Kagiso P. (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly
Portfolio Committee on Wildlife, Tourism, Natural Resources and Climate Change
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Vice-Président de l'Assemblée nationale (BDP)
Comité du portefeuille de la faune, du tourisme, des ressources naturelles et du changement climatique
Comité du portefeuille de la gouvernance et de la surveillance

BOKO, Duma G. (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Labour and Home Affairs
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Committee of Selection
Business Advisory Committee
Membre de l'Assemblée nationale (UDC)
Comité du portefeuille du travail et des affaires internes
Comité du portefeuille de la gouvernance et de la surveillance
Comité de sélection
Comité consultatif sur les affaires

GAOLATHE, Ndaba N. (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Trade, Finance and Economic Development
Finance and Estimates Committee
Public Accounts Committee
Membre de l'Assemblée nationale (UDC)
Comité du portefeuille du commerce, des finances et du développement économique
Comité des finances et des prévisions budgétaires
Comité des comptes publics

TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Chairperson of the Women's Caucus / *Membre de l'Assemblée nationale (BDP), Présidente du Forum parlementaire des femmes*
Secretary General, National Assembly
Secrétaire générale, Assemblée nationale

DITHAPO, Barbara N. (Ms./Mme)

Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

SAUBI, Babui (Ms./Mme)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Officer, Research Office, National Assembly
Fonctionnaire, Service de recherche, Assemblée nationale

SEEMULE, Sissy V. (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

BRAZIL - BRESIL

QUINTELLA LESSA, Mauricio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PR)</i>
CAMELI, Gladson (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>
CHAVES, Pedro (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
NOGUEIRA, Ciro (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i>
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>
LINS, Atila (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
PASSARINHO, Joaquim (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
SANTOS, Soraya (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PMDB)</i>
BACELAR, João Carlos (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PR)</i>
DE SOUSA MESQUITA, Romulo (Mr./M.)	Director-General, Chamber of Deputies <i>Directeur général, Chambre des Députés</i>
ARAUJO, Sílvia (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseillère</i>

(PR: Party of the Republic / Parti de la République)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(DEM: Democrats / Démocrates)
(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)

BURKINA FASO

SY, Moumina Cheriff (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
GNINKO, Christine Sougue (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
DICKO, Moussa Oumarou (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KONE, Ibrahima (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
OUEDRAOGO, Denis François (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SORGHO, Evrard (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SIENOU, Issa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
OUEDRAOGO, Vincent de Paul (Mr./M.) Board of Forum of Young MPs of the IPU <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	
MANTORO, Emma Zobilma (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
YAMEOGO, Alban (Mr./M.)	Director, Protocol, National Assembly <i>Directeur, Protocole, Assemblée nationale</i>
SERE, Ibrahima (Mr./M.)	Director, President's Executive Office, National Assembly <i>Directeur, Cabinet du Président, Assemblée nationale</i>
TRAORE, Karamoko Jean Marie (Mr./M.)	Director, International Cooperation, National Assembly <i>Directeur, Coopération internationale, Assemblée nationale</i>
KOFFI, Amétépé (Mr./M.)	Technical Advisor, National Assembly <i>Conseiller technique, Assemblée nationale</i>
SANOUE, Rock Fabien (Mr./M.)	Adviser, Security, National Assembly <i>Conseiller, Sécurité, Assemblée nationale</i>

TEGRE, Arnaud (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

OUERMI, Aymar Y. (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

NDIKURIYO, Révérien (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

NDUWIMANA, Edouard (Mr./M.)

BAREKEBAVUGE, Alexis (Mr./M.)

HAKIZIMANA, Gloriose (Mrs./Mme)

NDIKUMANA, Pierre Célestin (Mr./M.)

NININHAZWE, Godeliève (Mrs./Mme)

RWABAHUNGU, Marc (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

NIYONZIMA, Rénovat (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

NKUNZIMANA, Eric (Mr./M.)

GAHUNGU, Barthélémy (Mr./M.)

MBONIMPA, Louise (Mrs./Mme)

AKIMANA, Arlette (Mrs./Mme)

NTAKARUTIMANA, Nestor (Mr./M.)

NTIRANDEKURA, Jean-Claude (Mr./M.)

BURUNDI

Speaker of the Senate
Président du Sénat

Second Deputy Speaker of the National Assembly
Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)

Member of the Senate
Committee on Institutional and Legal Affairs and
Fundamental Rights and Freedom
Membre du Sénat (CNDD-FDD)
Commission en charge des questions institutionnelles,
juridiques et des droits et libertés fondamentaux

Member of the Senate
Chair of the Gender Committee
Membre du Sénat (CNDD-FDD)
Présidente de la Commission des questions de genre

Member of the National Assembly
Deputy Chair, Finance Committee
Membre de l'Assemblée nationale (Mizero y'Abarundi)
Vice-Président de la Commission Finance

Member of the National Assembly
Social Committee
Membre de l'Assemblée nationale (FDD)
Commission sociale

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

Legal Adviser, Senate
Conseiller juridique, Sénat
Protocol Officer
Chargé du protocole

Adviser, Protocol, Senate
Conseillère, Protocole, Sénat

Adviser, Information / Media, National Assembly
Conseillère, Informations / Médias, Assemblée nationale

Aide de camp Senate
Aide de camp, Sénat

Security Officer, Senate
Agent de sécurité, Sénat

(CNDD: National Council for the Defence of Democracy / Conseil national pour la défense de la démocratie)

(FDD: Front for the Defence of Democracy / Forces pour la défense de la démocratie)

(Mizero y'Abarundi: Hope for Burundians coalition / Coalition « Espoir des Burundais »)

CABO VERDE

LOPES CORREIA, Júlio (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (PAICV)

ARCANJO LIVRAMENTO NOGUEIRA, Jorge (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on External Relations, Cooperation and
Communities
Membre de l'Assemblée nationale (MPD)
Commission des relations extérieures, de la coopération
et des communautés

FONTES LIMA MONTEIRO, Sidónio (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on External Relations, Cooperation and Communities <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)</i> <i>Commission des relations extérieures, de la coopération et des communautés</i>
DAS DORES ANTUNES DE BRITO, Libéria (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
AUGUSTO GOMES, Joaquim (Mr./M.)	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i>

(PAICV: Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert / African Party for the Independence of Cape Verde)
(MPD: Mouvement pour la démocratie / Movement for democracy)

CAMBODIA - CAMBODGE

YANG, Sem (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate Vice-Chairman of the Commission on Human Rights, Complaint Reception, Investigation <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Président de la Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes</i>
CHHIT, Kimyeat (Mr./M.)	Member of the Senate Vice Chair, Commission on Foreign Affairs, International Relations, Media and Information <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, des relations internationales, des médias et de l'information</i>
PUM, Sichan (Mrs./Mme)	Member of the Senate Vice-Chair, Commission on Public Health, Social Welfare and Labour, War Veterans, Vocational Training and Women Affairs <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la santé publique, de la prévoyance et du travail, des anciens combattants, de la formation professionnelle et des affaires féminines</i>
HUN, Many (Mr./M.) Board of Forum of Young MPs of the IPU / <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the National Assembly Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
TIOULONG, Saumura (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
SRUN, Dara (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director, Senate <i>Directeur, Sénat</i>
KHLANG, Oudam (Mr./M.)	Deputy Director, International Relations, National Assembly <i>Directeur adjoint, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
BAN, Sreyneang (Ms./Mme)	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
DAV, Ansan (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
HOK, Bunly (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>

KOY, Malayvireak (Mr./M.)	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
SOK, Pisey (Mr./M.)	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
OUK, Thary (Mrs./Mme)	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>

CAMEROON - CAMEROUN

NIAT NJIFENJI, Marcel (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate <i>Président du Sénat (RDPC)</i>
TJOUES, Geneviève (Mrs./Mme)	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat (RDPC)</i>
TSOMELOU, Jean (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (SDF)</i>
NGAYAP, Pierre Flambeau (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (RDPC)</i>
HAYATOU, Aïcha Pierrette (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (RDPC)</i>
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
EMAH ETOUNDI, Vincent de Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
AHIDJO, Oumoul Koultchoumi (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)</i>
MEVA'A M'EBOUTOU, Michel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
YENE OSSOMBA, Victor (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
NJOMATCHOUA, Justin (Mr./M.)	Director, Office of the President of the Senate <i>Directeur de Cabinet du Président du Sénat</i>
INDJECK, Daniel (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>
ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ETOGA, Ursule (Ms./Mrs.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	Administrative Secretary, Senate <i>Secrétaire administrative du Sénat</i>
NGUESSE EWANE, Guy Paulin (Mr./M.)	Office of the President of the Senate <i>Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat</i>
NDOUMEN FONDJA, Bérenger (Mr./M.)	Office of the President of the Senate <i>Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat</i>

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

(SDF) Social Democratic Front / Front social démocratique)

(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union Nationale pour la démocratie et le progrès)

CANADA

HOUSAKOS, Leo (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat (CPC)</i>
DAWSON, Dennis (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (LPC)</i>
FRASER, Joan (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (LPC)</i>

LABRECQUE-RIEL, Collette (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Director, House of Commons
Directrice, Chambre des Communes

ROBERT, Charles (Mr./M.)

Director, Senate
Directeur, Sénat

GRAVEL, Line (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, Senate
Conseillère, Sénat

SANDOVAL, Marlene (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, House of Commons
Conseillère, Chambre des Communes

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)

CHAD - TCHAD

KADAM, Moussa (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPS)

GATTA, Gali Ngotte (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Chair, Economy and Planning Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PR)
Président de la Commission de l'économie et du plan

BECHIR, Achta (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Economy and Planning Committee
Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
Commission de l'économie et du plan

KODYA, Hamid (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPS)

MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Deputy Chair, Committee on Finance, Budget and
Public Accounts
Membre de l'Assemblée nationale (RDP)
*Vice-Président, Commission des finances, du budget et
de la comptabilité publique*

NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PAP-JS)

AYMADJI, Opportune (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Defence and Security Committee
Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
Commission de la défense et de la sécurité

HAROU, Gali Massa (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, National Assembly
Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

HAMIDI, Béchir Issa (Mr./M.)

Adviser, National Assembly
Conseiller, Assemblée nationale

(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)

(PR: Republican Party / Parti Républicain)

(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

(PAP-JS: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice)

CHILE - CHILI

PASCAL ALLENDE, Denise (Ms./Mme)
Committee on Middle East Questions
Leader of the delegation
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Chamber of Deputies
Labour and Social Security Committee
Family and Elderly Committee
Internal Government and Administration Committee
Vice-Présidente de la Chambre des Députés (PS)
Commission du travail et de la sécurité sociale
Commission de la famille et des aînés
*Commission du gouvernement interne et de
l'administration*

LEÓN, Roberto (Mr./M.)
President of the GRULAC
Président du GRULAC

Member of the Chamber of Deputies
President of the Housing and Urban Development
Committee
National Defence Committee
*Président de la Commission du logement et du
développement urbain*

LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.)
Committee on the Human Rights of
Parliamentarians / *Comité des droits de
l'homme des parlementaires*

Membre de la Chambre des Députés (PDC)
Commission de la défense nationale
Member of the Senate
Foreign Affairs Committee
Transport and Telecommunications Committee
President of the Labour and Social Welfare Committee
Membre du Sénat (PS)
Commission des affaires étrangères
Commission des transports et des télécommunications
*Président de la Commission du travail et de la
prévoyance sociale*

COLOMA, Juan Antonio (Mr./M.)

Member of the Senate
President of the Public Works Committee
Finance Committee
First Special Joint Sub-Committee on Budget
Membre du Sénat (UDI)
Président de la Commission des travaux publics
Commission des finances
Première Sous-commission spéciale mixte du budget

JARPA, Carlos Abel (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Internal Regime and Administration Committee
Economy Committee
Housing and Urban Development Committee
Membre de la Chambre des Députés (PRSD)
Commission du régime interne et de l'administration
Commission de l'économie
Commission du logement et du développement urbain

MORALES, Celso (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Foreign Affairs Committee
Interior Government and Regionalization Committee
Sports and Recreation Committee
Membre de la Chambre des Députés (UDI)
Commission des affaires étrangères
*Commission du gouvernement interne et de la
régionalisation*
Commission des sports et loisirs

LABBÉ, Mario (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

LANDEROS, Miguel (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary, Chamber of Deputies
Secrétaire, Chambre des Députés

BUSTOS, Marcelo (Mr./M.)

Adviser, International Relations, Senate
Conseiller, Relations internationales, Sénat

OSÉS, Juan (Mr./M.)

Adviser, International Relations, Senate
Conseiller, Relations internationales, Sénat

PEILLARD, Jacqueline (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Relations, Chamber of Deputies
*Directrice, Relations internationales, Chambre des
Députés*

FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)
Ambassador / *Ambassadeur*

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)

(PRSD: Radical Social Democratic Party / Parti radical social-démocrate)

CHINA - CHINE

WANG, Xiaochu (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National People's Congress Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
NI, Yingda (Mr./M.)	Member of the National People's Congress Law Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale Commission des lois</i>
LIU, Li (Mrs./Mme)	Member of the National People's Congress Internal and Judicial Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale Commission des affaires internes et judiciaires</i>
QIAN, Fangli (Mrs./Mme)	Member of the National People's Congress Financial Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale Commission des finances</i>
LI, Xiaobin (Mr./M.)	Director General, Foreign Affairs Bureau of the General Office of the NPC Standing Committee <i>Directeur, Bureau des affaires étrangères du Bureau général de la Commission permanente de l'APN</i>
LU, Yuanjing (Mrs./Mme)	Deputy Director, Foreign Affairs Bureau of the General Office of the NPC Standing Committee <i>Directrice adjointe, Bureau des affaires étrangères du Bureau général de la Commission permanente de l'APN</i>
HOU, Dong (Ms./Mme)	Principal Staff of the Foreign Affairs Bureau of the General Office of the NPC Standing Committee <i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères du Bureau général de la Commission permanente de l'APN</i>
SHEN, Zheyi (Mr./M.)	Principal Staff of the Foreign Affairs Bureau of the General Office of the NPC Standing Committee <i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères du Bureau général de la Commission permanente de l'APN</i>
HUO, Wenjun (Mr./M.)	Principal Staff of the Department of International Affairs of the Ministry of Foreign Affairs (MFA) <i>Secrétariat du Département des affaires internationales du Ministère des affaires étrangères</i>
YANG, Xiaoting (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Department of Translation, MFA <i>Département de traduction</i>
LU, Yuqi (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Department of Translation, MFA <i>Département de traduction</i>
SHI, Jingru (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Department of Translation, MFA <i>Département de traduction</i>

COSTA RICA

DÍAZ QUINTANA, Natalia (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Assembly Chair, International Relations and Foreign Trade Committee <i>Membre de l'Assemblée législative Présidente de la Commission des relations internationales et du commerce extérieur (PML)</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(PML: Liberty Movement / Mouvement libertaire)

CROATIA – CROATIE

LUGARIĆ, Marija (Ms./Mme) Leader of the Delegation, Board of Forum of Young MPs of the IPU <i>Chef de la délégation, Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the Croatian Parliament Legislation Committee Committee on Family, Youth and Sports Inter-Parliamentary Cooperation Committee <i>Membre du Parlement de Croatie (SDP) Commission de la législation Commission de la famille, de la jeunesse et des sports Commission de la Coopération interparlementaire</i>
BAGARIĆ, Lidija (Ms./Mme)	Secretary General, Croatian Parliament <i>Secrétaire général, Parlement de Croatie</i>

PETEK-STUPAR, Martina (Ms./Mme)
Adviser to the Group
Conseillère du Groupe

Head, International Affairs Department, Croatian Parliament
Chef, Département des affaires internationales, Parlement de Croatie

DUNIĆ, Goranka (Ms./Mme)
Adviser to the Group
Conseillère du Groupe

Adviser, International Affairs Department, Croatian Parliament
Conseillère, Département des affaires internationales, Parlement de Croatie

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

CUBA

FERRER GÓMEZ, Yolanda (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly of the People's Power
President of the Foreign Affairs Committee
*Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
Présidente de la Commission des affaires étrangères*

MORLOTE RIVAS, Luis (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's Power
Vice-President of the Education, Culture and Environment Committee
*Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
Vice-Président de la Commission de l'éducation, de la culture et de l'environnement*

NÚÑEZ BETANCOURT, Alberto (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's Power
Foreign Affairs Committee
*Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
Commission des affaires étrangères*

BARREDO MEDINA, Lázaro (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's Power
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire

CYPRUS - CHYPRE

GAROYIAN, Marios (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PD)

KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Mrs./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights
Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Member of the House of Representatives
Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons
*Membre de la Chambre des Représentants (AKEL)
Présidente de la Commission permanente des réfugiés, des personnes enclavées, disparues ou lésées*

VARNAVA, George (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Chairman of the Standing Committee on Defence Affairs
*Membre de la Chambre des Représentants (EDEK)
Président de la Commission permanente des affaires de défense*

CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations Officer A'
Chargée des Relations internationales A'

(PD: Democratic Party / Parti démocrate)

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(EDEK: Social Democratic Movement / Mouvement social démocrate)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

HORSKÁ, Miluše (Mrs./Mme)

Deputy Speaker of the Senate
Vice-Chairperson of the Committee on Agenda and Procedure
*Vice-Présidente du Sénat (Ind)
Vice-Présidente de la Commission du programme et de la procédure*

GROSPÍČ, Stanislav (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies
Vice-Chairperson, Committee on Constitutional and Legal Affairs
Mandate and Immunity Committee
*Membre de la Chambre des Députés (KSCM)
Vice-Président de la Commission des affaires constitutionnelles et légales
Commission des mandats et des immunités*

DOUBRAVA, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Senate Vice-Chairperson of the Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (S.cz)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires européennes</i>
ADÁMEK, František (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee on Public Administration and Regional Development <i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'administration publique et du développement régional</i>
FISCHEROVÁ, Jana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee on Foreign Affairs Committee on Regional Development <i>Membre de la Chambre des Députés (ODS)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission du développement régional</i>
ŠARAPATKA, Milan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Foreign Affairs <i>Membre de la Chambre des Députés (Ind)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
KYNSTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
UKLEIN, Jiří (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseillère</i>
TUKOVÁ, Alena (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseillère</i>

(Ind: Independent / Indépendant)

(KSCM: Communist Party of Bohemia and Moravia / Parti communiste de Bohême et de Moravie)

(S.cz: Severocesí.cz)

(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)

(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Président du Sénat</i>
NGALULA MULUMBA, Chantal (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
SHE OKITUNDU, Léonard (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
DARUWEZI APENDEKI, Marceline (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Environment, Natural Resources and Tourism <i>Membre de l'Assemblée nationale (FC)</i> <i>Commission de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme</i>
EKOMBE MPETSI, Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly Social-Cultural Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDC)</i> <i>Commission Socio-culturelle</i>
MBUKU LAKA, Boris (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly Economic, Financial and Budget Control Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i> <i>Commission économique et financière et de contrôle budgétaire</i>
MUNUBO MUBI, Juvenal (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Defence and Security <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNC)</i>

KANIKA SUMBAYI, Philibert (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	<i>Commission de la défense et de la sécurité</i> Adviser/Coordinator, Research Office of the National Assembly <i>Conseiller Coordonnateur du Bureau d'études de l'Assemblée nationale</i>
MUTUMBE MBUYA, Crispin (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Parliamentarian Adviser, President's Executive Office, National Assembly <i>Conseiller parlementaire du Président, Assemblée nationale</i>
KATAKO MASUDI, Josué (Mr./M.)	Head of Cabinet to the First Vice-President of the Senate <i>Chef de Cabinet du Premier Vice-Président du Sénat</i>
KABANGU DIBA NSESE, François (Mr./M.)	Adviser/Coordinator, Research Office of the Senate, Administrative Secretary of the Group <i>Conseiller Coordonnateur du Bureau d'études du Sénat, Secrétaire administratif du Groupe</i>

(FC: Congo's Foundation / Fondation du Congo)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti des Démocrates Chrétiens)
(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)
(UNC: Union for the Congolese Nation / Union pour la Nation Congolaise)

DENMARK - DANEMARK

HAV, Orla (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Development, Finance and Trade, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente du développement, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Member of the The Danish Parliament, Chairman of the Social Affairs Committee, Foreign Policy Committee <i>Membre du Parlement danois (SD), Président de la Commission des affaires sociales, Commission de la politique extérieure</i>
NORDQVIST, Rasmus (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament <i>Membre du Parlement danois</i>
SØNDERGAARD, Søren (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament <i>Membre du Parlement danois</i>
BRAMSEN, Trine (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament <i>Membre du Parlement danois</i>
CALLESEN, Jan Rytikjaer (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament <i>Membre du Parlement danois</i>
HANSEN, Flemming Kordt (Mr./M.)	Secretary <i>Secrétaire</i>
FINSEN, Kenneth (Mr./M.)	Secretary <i>Secrétaire</i>

(SD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

DJIBOUTI

MOHAMED DAOUD, Ali (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Deputy Chair of the High Court of Justice Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (FRUD)</i> <i>Vice-Président de la Haute Cour de justice</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
SAID GOUMANEH, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Parliamentary Immunities, Legislation and General Administration <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSD)</i> <i>Commission des immunités parlementaires, de la législation et de l'administration générale</i>
BOULHAN HOUSSEIN, Nima (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AHMED ELMI, Deka (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Legislation and General Administration <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPP)</i> <i>Commission de la législation et de l'administration générale</i>

(FRUD: Front for Restoration of Unity and Democracy / Front pour la restauration de l'unité et la démocratie)
(PSD: Djibouti Social-Democratic Party / Parti social-démocrate de Djibouti)
(RPP: People's Rally for Progress / Rassemblement populaire pour le progrès)

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

SUÁREZ DÍAZ, Víctor Valdemar (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies
Justice Committee
Gender Committee
Foreign Affairs Committee
Membre de la Chambre des Députés (PLD)
Commission de la justice
Commission de l'égalité entre les sexes
Commission des affaires étrangères

ARIAS MEDRANO, Orfelina Liseloth (Mrs./Mme)
Co-ordinating Committee of Women
Parliamentarians / *Comité de coordination des femmes parlementaires*

Member of the Chamber of Deputies
International Affairs Committee
Justice Committee
Human Development Committee
Membre de la Chambre des Députés (PLD)
Commission des affaires internationales
Commission de la justice
Commission du développement humain

FERMÍN NUESÍ, Graciela (Mrs./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Member of the Chamber of Deputies
Human Rights Committee
Education Committee
Technology Committee
Membre de la Chambre des Députés (PLD)
Commission des droits de l'homme
Commission de l'éducation
Commission de la technologie

(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

ECUADOR – EQUATEUR

BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)
Second Vice-President of the GRULAC,
Leader of the delegation
Deuxième Vice-Président du GRULAC,
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

VICUÑA, Alejandra (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MACHUCA, Linda (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

OCLES PADILLA, Alexandra (Ms./Mme)
Coordinating committee of Women Parliamentarians
Comité de coordination des femmes parlementaires

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

RIVAS, Libia (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

(AP: Alianza País)

EL SALVADOR

MATA, Guillermo (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Legislative Assembly
President of the Environment Committee
Health Committee
Vice-Président de l'Assemblée législative (FMLN)
Président de la Commission de l'environnement
Commission de la santé

MERINO, Jose Francisco (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Legislative Assembly
Rapporteur of the Budget and Special Finance Committee
Environment Committee
Economy Committee
Vice-Président de l'Assemblée législative (CN)
Rapporteur de la Commission du budget et de la finance spéciale
Commission de l'environnement
Commission de l'économie

QUIJANO, Norman (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly Health Committee Municipal Affairs Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée législative (ARENA)</i> <i>Commission de la santé</i> <i>Commission des affaires municipales</i>
SOSA, Karina (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente</i> <i>de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Legislative Assembly President of the External Relations Committee Family, Children and Adolescents Committee <i>Membre de l'Assemblée législative (FMLN)</i> <i>Présidente de la Commission des relations extérieures</i> <i>Commission de la famille, de l'enfance et de</i> <i>l'adolescence</i>
ROSALES, Iván (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director <i>Directeur</i>

(FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Marti)
(ARENA: National Republican Alliance / Alliance nationale républicaine)
(CN: Concertación Nacional)

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

MOHABA MESU, Gaudencio (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Chamber of Deputies <i>Président de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
NVO OLUY, Feliciano (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
MANGUE ESIMI, Juliana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
ELA NTUGU NSA, Atannasio (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ESONO EKUA, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>
NSUE NDONG, Basilio (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	
NVE MBA, José Maria (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Democratique de Guinée Equatoriale)

ESTONIA - ESTONIE

KÜTT, Helmen (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Estonian Parliament Social Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (PSD)</i> <i>Commission des affaires sociales</i>
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the Estonian Parliament Social Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (ECeP)</i> <i>Commission des affaires sociales</i>
ALAJÕE, Maria (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, The Estonian Parliament <i>Secrétaire général, Parlement estonien</i>
MÕTSLA, Anu (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, International Relations <i>Conseillère, Relations internationales</i>
LUMISTE, Taavo (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
MONTONEN, Veikko (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
PUNG, Andre (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ETHIOPIA - ETHIOPIE

GEBREHIWOT, Kassa (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
AYENEW, Worku (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
WAKO, Lemma (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
DERA, Debebe (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of the Federation <i>Secrétaire général, Chambre de la Fédération</i>
GEBRE, Negus (Mr./M.)	Secretary General, House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants du Peuple</i>
NEREA, Gebru (Mr./M.)	Secretary, House of the Federation <i>Secrétaire, Chambre de la Fédération</i>
HAYMANOT, Gelaw (Mrs./Mme)	Secretary, House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants du Peuple</i>

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

FIJI – FIDJI

LUVENI, Jiko (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Présidente du Parlement</i>
NADALO, Ruveni (Mr./M.)	Deputy Speaker of Parliament <i>Vice-Président du Parlement</i>
NAMOSIMALUA, Veniana (Mrs./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
KHAN, Nazhat Shameem (Mrs./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentante permanente</i>	
PRATAP, Agenda A. (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

FINLAND - FINLANDE

URPILAINEN, Jutta (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PSD)</i>
MATTILA, Pirkko (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PS)</i>
RÄSÄNEN, Päivi (Mrs./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PDC)</i>
YANAR, Ozan (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (Mpg)</i>
TUOVINEN, Timo (Mr./M.)	Deputy Secretary-General, Parliament <i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, International Relations, Parliament <i>Conseiller, Relations internationales, Parlement</i>
HUTTUNEN, Marja (Ms./Mme) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	Adviser, Parliament <i>Conseillère, Parlement</i>
KAIRAMO, Päivi (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
MUSTONEN, Juha (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(Mpg: Green Party / Les Verts)

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) President of the Group, Co-ordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate Chair of the Finance Committee <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Présidente de la Commission des finances</i>
DURRIEU, Josette (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Senate Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>
MAUREY, Hervé (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Committee on Sustainable Development <i>Membre du Sénat (UDI)</i> <i>Président de la Commission du développement durable</i>
DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées</i>
BONNETON, Michèle (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Economic Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (VEC)</i> <i>Commission des affaires économiques</i>
GUITTET, Chantal (Mrs./Mme) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Secrétaire de la Commission des affaires étrangères</i>
JANQUIN, Serge (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
DUMONT, Laurence (Mrs./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	First Vice-President of the National Assembly Law Committee <i>Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des lois</i>
RAYNAL, Claude (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Senate Finance Committee <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Commission des finances</i>
PALLEZ, Christophe (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
LUQUIENS, Corinne (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
KADI, Michèle (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, Senate <i>Secrétaire générale adjointe, Sénat</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser <i>Conseiller</i>
VANCE, Loïc (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser <i>Conseiller</i>
ROUGÉ, Bénédicte (Mrs./Mme)	Adviser, Senate <i>Conseillère au Sénat</i>
FAUCONNIER, Inès (Mrs./Mme) Secretary of the ASGP <i>Secrétaire de l'ASGP</i>	Adviser <i>Conseillère</i>

VELASCO, Karine (Mrs./Mme)
Administrative Secretary of the ASGP
Secrétaire administrative de l'ASGP

Adviser
Conseillère

LAURIN, Elisabeth (Mrs./Mme)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadrice/Représentante permanente

DESRAMAUT, Sébastien (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)

(UDI: Union of Democrats and Independents / Union des Démocrates et Indépendants)

(R: The Republicans / Les Républicains)

(VEC: Europe-Ecology-The Greens / Europe-Écologie-Les Verts)

GABON

ONOUVIET, Richard Auguste (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (PDG)

ONDO METHOGO, Emmanuel (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Senate
Economic Affairs Committee
Vice-Président du Sénat (PDG)
Commission des affaires économiques

MOULENGUI MOUELE NEE NGOUAMASSANA,
Sophie (Mrs./Mme)

Member of the Senate
Law Committee
Membre du Sénat (PDG)
Commission des lois

NZE BEKALE, Emmanuel (Mr./M.)

Member of the Senate
Chairman of the Economic Affairs Committee
Membre du Sénat (PDG)
Président de la Commission des affaires économiques

NZE MOUENIDIAMBOU, Josephine (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Law Committee
Finance Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
Commission des lois
Commission des finances

NZENGUE MAYILA, Philippe (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on
Peace and International Security
Bureau de la Commission permanente
de la paix et de la sécurité

Member of the National Assembly
Chairman of the Committee on Foreign Affairs,
International Cooperation and National Defence
Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
Président de la Commission des affaires étrangères, de
la coopération internationale et de la défense nationale
Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

OWANSANGO DEACKEN, Felix (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

ROSSATANGA, Lygie (Mrs./Mme)

Director
Directrice

SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Adviser
Conseiller

BORNAVES, Philippe (Mr./M.)
Aide de camp

Senate / *Sénat*

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti Démocratique Gabonais)

GEORGIA – GEORGIE

KOBAKHIDZE, Manana (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of Parliament
Membre du Parlement (GD)

KATCHAKHIDZE, Merab (Mr./M.)

Member of Parliament
Human Rights and Civil Integration Committee
Diaspora and Caucasus Issues Committee
Membre du Parlement (GD-C)
Commission des droits de l'homme et de l'intégration
civile
Commission de la diaspora et des questions liées au
Caucase

MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

BROKISHVILI, Irakli (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, International Relations
Conseiller, Relations internationales

(GD: The Georgian Dream / Rêve géorgien)

(GD-C: The Georgian Dream-Conservatives / Rêve géorgien-Conservateurs)

GERMANY - ALLEMAGNE

ERNSTBERGER, Petra (Ms./Mme)
Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Leader of the Delegation
*Comité de coordination des femmes
Parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the German Bundestag
Membre, Bundestag allemand (SPD)

FISCHER, Axel E. (Mr./M.)

Member of the German Bundestag
Budget Committee
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission du budget*

UHL, Hans-Peter (Mr./M.)

Member of the German Bundestag
Committee on Foreign Affairs
Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and
Integrated Conflict Management
Spokesman of the Subcommittee on Disarmament,
Arms Control and Non-Proliferation
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission des affaires étrangères
Sous-Commission de la prévention civile des crises,
et du règlement des conflits
Porte-parole, Sous-Commission du désarmement,
la maîtrise des armements et la non-prolifération*

WINKELMEIER-BECKER, Elisabeth (Ms./Mme)

Member of the German Bundestag
Committee on Legal Affairs and Consumer Protection
*Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission des affaires légales et de la protection
des consommateurs*

SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, German Bundestag
Secrétaire général adjoint, Bundestag allemand

BRAMMER, Claudia (Ms./Mme)
Assistant to the Delegation,
Assistante de la délégation

Division of International Parliamentary Assemblies
Division des Assemblées parlementaires internationales

TEPASSE, Nicole (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, German Bundestag
Division of International Parliamentary Assemblies
*Conseillère, Bundestag allemand
Division des Assemblées parlementaires internationales*

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)

GHANA

ADJAHO, Edward Korbly Doe (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of Parliament
Président du Parlement (NDC)

BAFFOUR AWUAH, Ignatius (Mr./M.)

Member of Parliament
Second Deputy Minority Whip
Finance Committee
*Membre du Parlement (NPP)
Deuxième chef adjoint de la minorité parlementaire
Commission des finances*

IBRAHIM, Ahmed (Mr./M.)

Member of Parliament
Second Deputy Majority Whip
*Membre du Parlement (NDC)
Deuxième chef adjoint de la majorité parlementaire*

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament Minority Leader <i>Membre du Parlement (NPP)</i> <i>Chef de la minorité</i>
SOWAH, Della (Ms./Mme)	Member of Parliament Deputy Minister of State <i>Membre du Parlement (NDC)</i> <i>Vice-Ministre d'Etat</i>
ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary General, Parliament <i>Secrétaire général, Parlement</i>
BREFO BOATENG, Evelyn (Ms./Mme)	Director <i>Directrice</i>

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)
(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

GREECE - GRECE

TRIANAFYLLOU, Maria (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Cultural and Educational Affairs Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs <i>Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)</i> <i>Commission permanente des affaires culturelles et éducatives</i> <i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i>
HATZIDAKIS, Konstantinos (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Economic Affairs <i>Membre du Parlement hellénique (ND)</i> <i>Commission permanente des affaires économiques</i>
KARAGIANNIS, Ioannis (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Production and Trade <i>Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)</i> <i>Commission permanente de la production et du commerce</i>
ATHANASIOU, Konstantinos (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
TSOUNI, Foteini (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	

(SYRIZA: Coalition for the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)
(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)

GUINEA - GUINEE

FOFANA, Louceny (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (RPG/AEC)</i>
SYLLA, El Hadj Dembo (Mr./M.)	Member of the National Assembly Political Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UFDG)</i> <i>Commission Politique</i>
TAATA BAH, Mariama (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Industries and Mines <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission de l'industrie et des mines (UFDG)</i>
DIAKITÉ, Bakary (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPG)</i>
YAYA, Barry Saïkou (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

SAGNO, Jean Edouard (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Director, President's Executive Office, National
Assembly
Directeur, Cabinet du Président, Assemblée nationale

(RPG/AEC: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)
(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des forces démocratiques de Guinée)

GUINEA-BISSAU - *GUINEE-BISSAU*

TONARES, Antonio Inacio (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the People's National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Committee on Agriculture, Fisheries, Tourism and
Environment
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)
Commission de l'agriculture, de la pêche, du tourisme
et de l'environnement

INDEQUI, Matilde (Mrs./Mme)

Member of the People's National Assembly
Women's Committee
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)
Commission des femmes

DOS SANTOS, Nicolau (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Special Committee on Health
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)
Commission spéciale de la santé

RODRIGUES DA FONSECA, José Carlós (Mr./M.)

Secretary General, People's National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale populaire

SANHÁ, Ansumane (Mr./M.)
Administrative Secretary
Secrétaire administratif

Director, President's Executive Office, People's
National Assembly
Directeur, Cabinet du Président, Assemblée nationale
populaire

(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)

(PRS: Party for Social Renovation / Parti de la rénovation sociale)

HAITI

ANDRIS, Riché (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the Senate
Président du Sénat (OPL)

DELACRUZ, Francisco (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (OPL)

PIERRE ROCHETTE, Marie Myrtille (Mrs./Mme)

Advisor / *Conseillère*

(OPL: Organisation Peuple en Lutte)

HUNGARY - *HONGRIE*

BALLA, Mihály (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères

BARTOS, Mónika (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Committee on Foreign Affairs
Committee on Sustainable Development
Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
Commission des affaires étrangères
Commission du développement durable

GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Vice Chairman of the Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (Jobbik)
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères

JÓZSA, István (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on European Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)
Commission des affaires européennes

SUCH, György (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

ÁDÁM SOMFAI, Katalin (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser
Conseillère

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)
(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)

ICELAND - ISLANDE

RÍKHARÐSDÓTTIR, Ragnheiður (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of Parliament
Membre du Parlement (IP)

DADASON, Asmundur Einar (Mr./M.)

Member of Parliament
First Deputy Chairman of the Foreign Affairs
Committee
Membre du Parlement (PP)
Premier Vice-Président de la Commission des

JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Mrs./Mme)

Member of Parliament
Membre du Parlement (P)

BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Parliament
Secrétaire général, Parlement

AMUNDARDOTTIR, Adalheidur (Mrs./Mme)

Adviser, International Relations
Conseillère, Relations internationales

BANG, Arna (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, International Relations, Parliament
Conseillère, Relations internationales, Parlement

(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(P: Pirate Party / Parti pirate)

INDIA - INDE

MAHAJAN, Sumitra (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of the People
Présidente de la Chambre du peuple

SHANKARLAL JAIN, Ishwarlal (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (NCP)

RAMAKRISHNA, Rangasayee (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (BJP)

SINGH, Nagendra (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
Bureau de la Commission permanente du développement
durable, du financement et du commerce

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

SINGH, Raj Kumar (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

KAMBHAPATI, Hari Babu (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

KOTHAPALLI, Geetha (Ms./Mme)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (YSRCP)

SATHYABAMA, V. (Ms./Mme)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (AIADMK)

CHAUTALA, Dushyant (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (INLD)

GOWDA, M.V. Rajeev (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (INC)

MISHRA, Anoop (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, House of the People
Secrétaire général, Chambre du peuple

SHERIFF, Shumsher K. (Mr./M.)
Executive Member of the ASGP
Membre exécutif de l'ASGP
TATED, Sunil (Mr./M.)

Secretary General, Council of States
Secrétaire général, Conseil des Etats

Principal Secretary to the Speaker, House
of the People
*Secrétaire principal de la Présidente, Chambre
du peuple*

JOHN, Cyril (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation
JASON, S. (Mr./M.)

Joint Secretary, House of the People
Co-Secrétaire, Chambre du peuple

MUNSHI, Ajay Kumar (Mr./M.)

Director, Secretariat, Council of States
Directeur, Secrétariat du Conseil des Etats

RAMANA, L.V. (Mr./M.)

Director, Secretariat, House of the People
Directeur, Secrétariat de la Chambre du peuple
Additional Director, Secretariat, House of the People
*Directeur supplémentaire, Secrétariat de la Chambre
du peuple*

KSHIRSAGAR, Pankaj Vishnu (Mr./M.)

OSD to the Speaker, House of the People
Secrétaire de la Présidente de la Chambre du peuple

KUMAR, Praveen (Mr./M.)

Assistant Director, Council of States
Directeur adjoint, Conseil des Etats

ROY, Rashmi (Ms./Mme)

Protocol Officer, Secretariat, House of the People
*Chargée du protocole, Secrétariat de la Chambre du
peuple*

BIST, Umesh (Mr./M.)

Liaison Officer, Secretariat, House of the People
*Attaché de liaison, Secrétariat de la Chambre du
peuple*

MISHRA, Vijay (Mr./M.)

Liaison Officer, Secretariat, House of the People
*Attaché de liaison, Secrétariat de la Chambre du
peuple*

(NCP: Nationalist Congress Party / Parti du Congrès nationaliste)

(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)

(YSRCP: Yuvajana Sramika Rythu Congress Party)

AIADMK: All India Anna Dravida Munnetra Kazhagam)

(INLD: Indian National Lok Dal)

(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)

INDONESIA - *INDONESIE*

ZON, Fadli (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the House of Representatives
*Vice-Président de la Chambre des Représentants
(Gerindra)*

ASSEGAF, Nurhayati (Mrs./Mme)
Committee to Promote Respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

Member of the House of Representatives
Chairperson of the Committee for Inter-Parliamentary
Cooperation
*Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)
Présidente de la Commission de la coopération
interparlementaire*

ASOKAWATI, Okky (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/
Committee IX
*Membre de la Chambre des Représentants (PPP)
Commission de la coopération
interparlementaire/Commission IX*

ABDULLAH, Alimin (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Committee for Inter-Parliamentary
Cooperation/Committee I
*Membre de la Chambre des Représentants (PAN)
Commission de la coopération
interparlementaire/Commission I*

HADIATIE, Dwie Aroem (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/
Committee VI
*Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)
Commission de la coopération
interparlementaire/Commission VI*

HAMDANI, Hamdani (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/Committee I <i>Membre de la Chambre des Représentants (NDP)</i> <i>Commission de la coopération</i> <i>interparlementaire/Commission I</i>
KIEMAS, Nazaruddin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i>
NURSANTY, Evita (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente</i> <i>des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/Committee I <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i> <i>Commission de la coopération</i> <i>interparlementaire/Commission I</i>
JUWAINI, Jazuli (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i>
SWASANANI, Winantuningtyastiti (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire générale, Chambre des Représentants</i>
RETNOASTUTI, Endah Td (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary General, International Relations, House of Representatives <i>Secrétaire général, Relations internationales,</i> <i>Chambre des Représentants</i>
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Secretary to the ASGP Delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseillère, Relations internationales, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
ZAMRY, Hasby Muhammad (Mr./M.) Aide de camp to the Leader of the Delegation <i>Aide de camp du Chef de la délégation</i>	Adviser, President's Executive Office, House of Representatives <i>Conseiller, Cabinet du Président, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.)	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
PURWANTO, Isnu (Mr./M.) Secretary to the Leader of the Delegation <i>Secrétaire du Chef de la délégation</i>	Adviser, President's Executive Office, House of Representatives <i>Conseiller, Cabinet du Président, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
ISWANTO, Andi (Mr./M.) Secretary to the ASGP Delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Officer, President's Executive Office, House of Representatives <i>Fonctionnaire, Cabinet du Président, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
SETIADI, Bayu (Mr./M.)	Adviser, Information / Media, House of Representatives <i>Conseiller, Informations / Médias, Chambre des</i> <i>Représentants</i>
SARTOMO, Sartomo (Mr./M.)	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre</i> <i>des Représentants</i>
TRIANA, Adek (Ms./Mme)	Adviser / <i>Conseillère</i>
ILYAS, Muhammad (Mr./M.)	Parliamentary Staff / <i>Secrétariat du Parlement</i>
MULYONO, Pauline Theresa (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
MULYADI, Mohammad (Mr./M.) Secretary to the ASGP Delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Adviser, Research Office, House of Representatives <i>Conseiller, Service de recherche, Chambre des</i> <i>Représentants</i>
SOLIHIN, Nurman (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
HIDAYAT, Rahmat (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)
(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)
(PPP: United Development Party / Parti du développement uni)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

DASTGHEIB, Seyed Ahmad Reza (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.) Standing Committee on Peace and International Security, Secretary General of the Group <i>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Secrétaire général du Groupe</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for Industries and Mines <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente des industries et des mines</i>
JAHANGIRZADEH, Javad (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
RAHBAR, Fatemeh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for Cultural Affairs <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente des affaires culturelles</i>
JALILI, Esmaeel (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
NEMATI, Behrouz (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
MANSOURI, Abbasali (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
BAGHERI, Mohammad (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
AFRASHTEH, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Islamic Parliament of Iran <i>Secrétaire général, Parlement islamique d'Iran</i>
SHEIKHOLESLAM, Hossein (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, International Relations, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Relations internationales, Parlement islamique d'Iran</i>
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Deputy Director, International Relations, Islamic Parliament of Iran <i>Directeur adjoint, Relations internationales, Parlement islamique d'Iran</i>
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr./M.)	Director, Protocol, Islamic Parliament of Iran <i>Directeur, Protocole, Parlement islamique d'Iran</i>
SHAKERIAN (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	

IRAQ

ALI, Aram (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq <i>Vice-Président du Conseil des représentants de l'Iraq (G)</i>
AL-ASADI, Dhiaa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq Foreign Relations Committee <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (SM) Commission des relations étrangères</i>

AL-ISAWI, Salem (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq Parliamentary Integrity Committee <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (AAC)</i> <i>Commission de l'intégrité parlementaire</i>
TALABANI, Ala (Mrs./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of Representatives of Iraq Human Rights Committee <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (PUK)</i> <i>Commission des droits de l'homme</i>
ALIBRAHIMI, Fared (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives of Iraq Committee Clans <i>Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (SLC)</i> <i>Commission des clans</i>
MAJID, Ayad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of Representatives of Iraq <i>Secrétaire général, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
MOHAMMED, Salam (Mr./M.)	Director, Protocol, Council of Representatives of Iraq <i>Directeur, Protocole, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
AL-RUBAYE, Saad (Mr./M.)	Protocol Officer, Council of Representatives of Iraq <i>Chargé du protocole, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
MOHAMED, Fawzi (Mr./M.)	Secretary, International Relations, Council of Representatives of Iraq <i>Secrétaire, Relations internationales, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
MOHAMMED, Aram (Mr./M.)	Adviser, Information / Media, Council of Representatives of Iraq <i>Conseiller, Informations / Médias, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
AL-FREDAN, Anahid (Mrs./Mme)	Secretary, Council of Representatives of Iraq <i>Secrétaire, Conseil des représentants de l'Iraq</i>
MAHDI, Muqdad (Mr./M.) Press / Presse	
(G: Gorran)	
(SM: Sadrist Movement / Mouvement sadriste)	
(AAC: Al-Arabiya Coalition / Coalition al-Arabiya)	
(PUK: Patriotic Union of Kurdistan / Union patriotique du Kurdistan)	
(SLC: State of Law Coalition / Coalition pour l'état de droit)	

IRELAND - IRLANDE

BURKE, Paddy (Mr./M.) Group of Facilitators for Cyprus, Leader of the Delegation <i>Groupe de facilitateurs concernant Chypre,</i> <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat (FG)</i>
KITT, Michael (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (FF)</i>
KEANE, Cait (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (FG)</i>
MCGINLEY, Dennis (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (FG)</i>
WALL, John (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (L)</i>
KELLY, Paul (Mr./M.) Adviser and Secretary to delegation <i>Conseiller et Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre des Représentants</i>
MATHEWS, Bernadette (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
(FG: Fine Gael Party)	
(FF: Fianna Fail Party)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	

ITALY - ITALIE

MARTINO, Antonio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Defence Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (FI-PL-BP)</i> <i>Commission de la défense</i>
CASINI, Pier Ferdinando (Mr./M.) Honorary IPU President <i>Président honoraire de l'UIP</i>	Member of the Senate Chair of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Sénat (NCD-UDC)</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères</i>
MONTEVECCHI, Michela (Ms./Mme)	Member of the Senate Education and Culture Committee <i>Membre du Sénat (M5s)</i> <i>Commission de l'éducation et de la culture</i>
FARINA, Gianni (Mr./M.) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies Foreign Affairs Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PD)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
LOCATELLI, Pia Elda (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Foreign Affairs Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (Misto)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
MIGLIORE, Gennaro (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Chair of the Migration Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PD)</i> <i>Présidente de la Commission des migrations</i>
RADONI, Susanna (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, Protocol, Chamber of Deputies <i>Conseillère, Protocole, Chambre des Députés</i>
REGAZZONI, Carlo (Mr./M.)	Political Adviser to Mr. Casini <i>Conseiller politique de M. Casini</i>
SORBELLO, Sandro (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Protocol, Chamber of Deputies <i>Protocole, Chambre des Députés</i>
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Chamber of Deputies <i>Chambre des Députés</i>
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Senate <i>Sénat</i>

(FI-PL-BP: Forza Italia - Il Popolo della Libertà - Berlusconi Presidente)
(NCD-UDC: Area Popolare)
(M5s: Five Stars Movement / Mouvement cinq étoiles)
(PD: Democratic Party / Parti démocrate)
(Misto: Partito Socialista Italiano - Liberali per l'Italia)

JAPAN - JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
KATO, Toshiyuki (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (DPJ)</i>
NISHIMURA, Chinami (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
HAYASHIYAMA, Yasuhiko (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, House of Representatives <i>Directeur, Chambre des Représentants</i>
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
TATSUMI, Kenji (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
KURATA, Yasuo (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, House of Councillors <i>Directeur, Chambre des Conseillers</i>

OGAWA, Akiko (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors Conseillère, Chambre des Conseillers
SHINOKUBO, Yoko (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors Conseillère, Chambre des Conseillers
HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
OYAMADA, Nana (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives Conseillère, Chambre des Représentants
SAWADA, Naoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives Conseillère, Chambre des Représentants
KIKUCHI, Kyoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives Conseillère, Chambre des Représentants
OKAMOTO, Ryoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Representatives Conseillère, Chambre des Représentants
MURAKAMI (BOURGUIGNON), Setsuko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Councillors Conseillère, Chambre des Conseillers
FUJII, Keiko Graumann (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>
DUGGAL-TAKAGI, Izumi (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Councillors Conseillère, Chambre des Conseillers
SHINOZAKI, Keiko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

(DPJ: Democratic Party of Japan / Parti démocrate japonais)

JORDAN - JORDANIE

SROUR, Sa'ad (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
KANAAN, Taher (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
BARHAM, Kamal (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
QARDAN, Samir (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ALRIYATI, Tamam (Mrs./Mme) Board of Forum of Young MPs of the IPU / <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the House of Representatives Chair of the Youth and Sports Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> <i>Présidente de la Commission de la jeunesse et des sports</i>
OWAIS, Samer (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the House of Representatives Agriculture and Water Committee Order and Conduct Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> <i>Commission de l'agriculture et des ressources hydriques</i> <i>Commission de l'ordre et de la conduite</i>
ALGARAGERE, Amneh (Mrs./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives Rapporteur of the Youth and Sports Committee Member of the Education and Culture Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> <i>Rapporteur de la Commission de la jeunesse et des sports</i> <i>Membre de la Commission de l'éducation et de la culture</i>
ALAZZEH, Najah (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BOULAD, Merza (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALKHARABSHEH, Mahmoud (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>

GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
ALSHAWABKEH, Fayez (Mr./M.)	Adviser to the President of the Senate <i>Conseiller du Président du Sénat</i>
ALMASHAKBEEH, Adnan (Mr./M.)	Director, Public Relations, Senate <i>Directeur, Relations publiques, Sénat</i>
ALTARAWNEH, Hassan (Mr./M.)	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre des Représentants</i>
ZARMA, Othman (Mr./M.)	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre des Représentants</i>

KAZAKHSTAN

BIMENDINA, Assima (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives Committee on Social and Cultural Development <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i> <i>Commission du développement social et culturel</i>
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(Nur Otan: People's Democratic Party / Parti populaire démocratique)

KENYA

EKWEE ETHURO, David (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat</i>
K. MELLY, Isaac (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (JC)</i>
NABWALA MUKIITE, Catherine (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate Finance Committee Health Committee <i>Membre du Sénat (ODM)</i> <i>Commission des finances</i> <i>Commission de la santé</i>
MAKAU KINGOLA, Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MWADIME, Andrew (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
PAULATA KORERE, Sarah (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
PKOSING LOSIAKU, David (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (URP)</i>
WA KABANDO, Kabando (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NA)</i>
M. NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
KALAMA, Samuel (Mr./M.)	Secretary, International Cooperation, National Assembly <i>Secrétaire, Coopération internationale, Assemblée nationale</i>
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr./M.)	Director <i>Directeur</i>
NJOROGE, Samuel (Mr./M.)	Deputy Director, International Cooperation, National Assembly <i>Directeur adjoint, Coopération internationale, Assemblée nationale</i>
EDUNG, Edward (Mr./M.)	Personal Assistant <i>Assistant particulier</i>
MOGERE, Zakayo (Mr./M.)	Adviser, International Cooperation, Senate <i>Conseiller, Coopération internationale, Sénat</i>
MUPUSI, Deborah (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>

OSUNDWA, Lilian (Mr./M.)

Adviser
Conseiller

(JC: Jubilee Coalition / Coalition Jubilé)

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

(URP: United Republican Party / Parti républicain uni)

(NA: The National Alliance / Alliance nationale)

KUWAIT - KOWEITALGHANIM, Marzouq (Mr./M.)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

ALAZMI, Saif (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ABDULLAH ABUL, Khalil (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ALHAJRI, Madhi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ALSHAYA, Faisal (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ALROWAIE, Oudah (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ASHOUR, Saleh (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL SABEEH, Hind (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Minister
of Social Affairs, Labour and Planning
*Membre de l'Assemblée nationale, Ministre des
affaires sociales, du travail et de la planification*
Secretary General, National Assembly
*Secrétaire général, Assemblée nationale*ALKANDARI, Allam (Mr./M.)
Member of the ASGP
*Membre de l'ASGP*Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALHARBAN, Talal (Mr./M.)

Officer, President's Executive Office, National Assembly
*Fonctionnaire, Cabinet du Président, Assemblée
nationale*

ALENEZI, Meshal (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALEIDAN, Tariq (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALAWADHI, Abdullah (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALAYYAR, Reham (Mrs./Mme)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALMONEEFI, Jamal (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALSABTI, Abdulhakim (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

BOHAMDI, Ahmad (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

FARDAN, Amer (Mr./M.)

Officer, President's Executive Office, National Assembly
*Fonctionnaire, Cabinet du Président, Assemblée
nationale*

JAMAL, Hussain (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

BEHBEHANI, Ahmad (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALSOBAIE, Meslet (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALSAMHAN, Solaiman (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

ALSOBAIE, Sarah (Mrs./Mme)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

SHESHTRI, Bader (Mr./M.)

Officer, National Assembly
Fonctionnaire, Assemblée nationale

AL NUSF, Jassim (Mr./M.)

Secretary, National Assembly
Secrétaire à l'Assemblée nationale

ABDULKAREEM, Hana (Mr./M.)

Secretary, National Assembly
Secrétaire à l'Assemblée nationale

ALMONAYIKH, Fahad (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALMOTAWWA, Amal (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALOTABI, Dana (Ms./Mme)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALFANDI, Rashid (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
OBAID, Reyad (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
BADDAH, Rabab (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
YOUSEF, Raed (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALNABHAN, Lafi (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
AMER, Mohyey (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
MATER, Hamad (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALOMAR, Othman (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALDOWAIRI, Hind (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
QAMBAR, Bader (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALSANAD, Mohammad (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
ALFARIS, Solaiman (Mr./M.) Press / Presse	
ALDOWAIHI, Nasser (Mr./M.) Press / Presse	
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	
AKHAMOUNTRY, Koukeo (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Chairman of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP)</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères</i>
SENGSOULYYA, Thatsadaphone (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Vice-Chairperson of the Women Parliamentarians Caucus <i>Membre de l'Assemblée nationale (LPRP)</i> <i>Vice-Présidente du Forum des femmes parlementaires</i>
ANOTHAY, Khemphone (Mr./M.)	Deputy Director, Foreign Affairs, National Assembly <i>Directeur adjoint, Affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
VICHITAVONG, Soukhsavanh (Mrs./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	
SOUPHANOUVONG, Kalamoungkhoun (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(LPRP: Lao People's Revolutionary Party / Parti populaire révolutionnaire lao)	
LATVIA - LETTONIE	
MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament Foreign Affairs Committee Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee <i>Membre du Parlement (C)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission de la citoyenneté, de la migration et de la cohésion sociale</i>
SUDRABA, Inguna (Ms./Mme)	Member of Parliament Budget and Finance (Taxation) Committee Public Expenditure and Audit Committee <i>Membre du Parlement (NsL)</i> <i>Commission du budget et des finances (taxation)</i> <i>Commission des dépenses publiques et d'évaluation</i>

SICS, Martins (Mr./M.)
Member of Parliament
Social and Employment Matters Committee
Public Expenditure and Audit Committee
Membre du Parlement (LRA)
Commission des questions sociales et de l'emploi
Commission des dépenses publiques et d'évaluation

PAURA, Sandra (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe
Director
Directrice

(C: Concord Parliamentary Group / Groupe parlementaire Concorde)
(NsL: For Latvia from the Heart / De tout coeur pour la Lettonie)
(LRA: Latvian Regional Alliance / Alliance des régions lettones)

LEBANON - LIBAN

BERRY, Nabih (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation
Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

ZOUEIN, Gilberte (Mrs./Mme)
Member of the National Assembly
Chairwoman of the Women and Child Committee
Membre de l'Assemblée nationale
Présidente de la Commission de la femme et de l'enfant
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

JABER, Yassine (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

EL-SHABB, Basem (Mr./M.)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

DAHER, Adnan (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
Adviser to the Speaker of the National Assembly
Conseiller du Président de l'Assemblée nationale

BERRY, Mahmoud (Mr./M.)
Secretary General, Foreign Affairs
Secrétaire général des affaires étrangères

CHARARA, Bilal (Mr./M.)
Director General, Speaker's Affairs, National Assembly
Directeur général des affaires de la Présidence,
Assemblée nationale

HAMAD, Ali (Mr./M.)
Adviser, President's Executive Office, National Assembly
Conseiller, Cabinet du Président, Assemblée nationale

FAWAZ, Fouad (Mr./M.)
Head, Press Department, National Assembly
Chef du Département de la presse de l'Assemblée
nationale

BALLOUT, Mohamad (Mr./M.)
Press / Presse

FAWAZ, Ali (Mr./M.)
Press / Presse

NOUREDDINE, Ali (Mr./M.)
Press / Presse

MOHAMMAD, Issam (Mr./M.)
Press / Presse

MARMAL, Imad (Mr./M.)
Press / Presse

AKIL, Radwan (Mr./M.)
Press / Presse

TARCHICHI, Tarek (Mr./M.)
Press / Presse

NASSIF, Nicolas (Mr./M.)
Press / Presse

EL-CHEIKH ALI, Adnan (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

CHEAIB, Youssef (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

HAMZA, Khodr (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

LESOTHO

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme)
Member of the Executive Committee, *Ex-officio*
Member of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Leader of the Delegation
Membre du Comité exécutif, Membre de droit du
Comité de coordination des femmes
parlementaires, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (DC)

HOOHLO, Futho (Mr./M.)

Vice-President of the Senate, Chairperson of the
Millenium Development Goals Committee, Business
Committee, Committee on Standing Orders and Staff /
Vice-Président du Sénat (ABC), Président de la
Commission des OMD, Comité directeur, Commission du
règlement et du personnel

LINEO, Molise-Mabusela (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Chair of the Law and Public Safety Committee
Membre de l'Assemblée nationale
Présidente de la Commission des lois et de la sécurité
publique

THABANG, Pheko (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Economic Cluster
Law and Public Safety Committee
Membre de l'Assemblée nationale (LCD)
Commission de l'économie
Commission du droit et de la sécurité publique

FINE LEBOHANG, Maema (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

KATLEHO, Mabeleng (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Assistant, National Assembly
Aide de camp, Assemblée nationale

PHOOKO, Marinah (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Head, Senate Hansard Section
Chef, Section du hansard du Sénat

(ABC: All Basotho Convention (Kobo-Tata) / Convention des Basotho)

LIECHTENSTEIN

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Diet
Vice-Présidente, Diète (VU)

BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)

Member of the Diet
Membre, Diète (FBP)

WACHTER, Gabriele (Mrs./Mme)
Secretary of Group
Secrétaire du Groupe

Officer, Diet
Fonctionnaire, Diète

(VU: Patriotic Union / Union patriotique)

(FBP: Progressive Citizens' Party / Parti des citoyens progressistes)

LITHUANIA - LITUANIE

GAPSYS, Vytautas (Mr./M.)
Leader of the Delegation, Board of Forum
of Young MPs of the IPU
Chef de la délégation, Conseil du Forum
des jeunes parlementaires de l'UIP

Member of Parliament
Committee on Legal Affairs
Membre du Parlement (L)
Commission des affaires juridiques

RAUDONIENE, Daiva (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Parliament
Secrétaire général, Parlement

SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, International Relations, Parliament
Conseillère, Relations internationales, Parlement

(L: Labour Party / Parti du travail)

MADAGASCAR

RAZANAMAHASOA, Christine Harijaona (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission juridique</i>
TSABOTOKAY, Honoré (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Environment, Ecology and Forestry <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de l'environnement, de l'écologie et des forêts</i>
RABEMANANJARA, Célestine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Infrastructures and Equipment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de l'infrastructure et de l'équipement</i>
RANDRIA, Joseph Lucien (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Health Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de la santé publique</i>
ANGELE, Solange (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Energy and Water Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (Ind)</i> <i>Commission de l'énergie et de l'eau</i>
ZAFIMAHATRATRA, Abel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Works Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission des travaux publics</i>
KATHY (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Public Health Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de la santé publique</i>
RANDRIANASOLO, Jean Nicolas (Mr./M.)	Member of the National Assembly National Defence Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de la défense nationale</i>
BEFOUROUACK, William (Mr./M.) Coordinator of the Delegation, Member of the ASGP <i>Coordonnateur de la délégation,</i> <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
(MAPAR: Miraka Aminny Prezida Andry Rajoelina) (Ind: Independent / Indépendant)	

MALAYSIA - MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (MCA)</i>
MOHAMED, Khairiah (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PAS)</i>
KIM SEN, Chai (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
DATU MANSUR, Datu Nasrun (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (UMNO)</i>
TING HAN, Lee (Mr./M.)	Special Officer to Mr. Wee <i>Assistant spécial de M. Wee</i>
KONG YIT SIN, Lester Wyeth (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, International Relations, House of Representatives <i>Conseiller, Relations internationales, Chambre des Représentants</i>
MUHAMMAD, Mazlan (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
RASTAM, Zahid (Mr./M.) Deputy Permanent Representative <i>Représentant permanent adjoint</i>	

AHMAD TERMIZI, Maryam Masyitah (Ms./Mme)
Diplomat / *Diplomate*

ADNAN, Syuhada (Ms./Mme)
Diplomat / *Diplomate*

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)
(PAS: Pan Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien)
(UMNO: United Malays National Organisation / Organisation malaisienne nationale unie)

MALDIVES

SOLIH, Ibrahim Mohamed (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the People's Majlis
Membre, Majlis du Peuple (MDP)

MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General, People's Majlis
Secrétaire général, Majlis du Peuple

(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)

MALI

CISSE, Amadou (Mr./M.)
Leader of the Delegation, Bureau of the Standing
Committee on Sustainable Development, Finance
and Trade
*Chef de la délégation, Bureau de la Commission
permanente du développement durable, du
financement et du commerce*

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée Nationale (VRD)

TIMBINE, Moussa (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly
Law Committee
*Vice-Président de l'Assemblée Nationale (RPM)
Commission des Lois*

DRAME, Maimouna (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Labour Committee
*Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)
Commission de l'emploi*

DIALLO, Madou (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée Nationale

(VRD: Republican and Democratic Vigilance / Vigilance républicaine et démocratique)
(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

MAURITANIA – MAURITANIE

MOCTAR, Moulaty (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

AMAR CHEIN, Salma (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ELY SALEM, Zeinebou (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Development,
Finance and Trade
*Bureau de la Commission permanente du
développement, du financement et du commerce*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MAURITIUS – MAURICE

DUVAL, Adrien Charles (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale

RAMPERTAB, Rajcoomar (Mr./M.)

Member and Parliamentary Secretary, National Assembly
*Membre et Secrétaire parlementaire de l'Assemblée
nationale*

AMEER MEEA, Sayed Muhammad (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

HURREE, Anandrao (Mr./M.)
Deputy Permanent Representative
Représentant permanent adjoint

MEXICO - MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Mrs./Mme) President of the Committee to Promote Respect for IHL, Leader of the Delegation <i>Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate Chairperson of the International Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PAN) Présidente de la Commission des affaires internationales</i>
DE LA PEÑA GÓMEZ, Angélica (Mrs./Mme)	Member of the Senate Chair, Human Rights Committee <i>Membre du Sénat (PRD) Présidente de la Commission des droits de l'homme</i>
GUERRA, Marcela (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, North America Committee <i>Membre du Sénat (PRI) Présidente de la Commission des affaires extérieures, Amérique du Nord</i>
MONREAL, David (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Jurisdictional Committee <i>Membre du Sénat (L) Président de la Commission juridictionnelle</i>
ROJAS, Laura (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee <i>Membre du Sénat (PAN) Présidente de la Commission des affaires extérieures, Organisations internationales</i>
HEREDIA, Raúl (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
VARGAS, Raúl (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale) (PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel) (PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale) (L: Labour Party / Parti du travail) (PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)	

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

SIMINA, Wesley (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Congress <i>Président, Congrès</i>
ALIK, Alik (Mr./M.)	Member of the Congress Vice Chairman of the Resources and Development Committee <i>Membre, Congrès Vice-Président de la Commission des ressources et du développement</i>
MOSES, Esmond (Mr./M.)	Member of the Congress Vice Chairman of the Education Committee <i>Membre, Congrès Vice-Président de la Commission de l'éducation</i>
FIGIR, Isaac (Mr./M.)	Member of the Congress Chairman of the Ways and Means Committee <i>Membre, Congrès Président de la Commission des finances</i>
DANG, Tung-Lam (Mr./M.)	Legislative Counsel, Congress <i>Directeur des services juridiques, Congrès</i>
CHOOOR, Andy (Mr./M.)	Adviser, Information / Media, Congress <i>Conseiller, Informations / Médias, Congrès</i>

MONACO

FICINI, Alain (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (HM)</i>
BARILARO, Christian (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>

TAVASSOLI ZEA, Mariam (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation
(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)

MONGOLIA - MONGOLIE

TSOG, Logi (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Vice-Chairman of the State Great Hural
Vice-Président, Grand Khoural de l'Etat

BOLD, Luvsanvandan (Mr./M.)

Member of the State Great Hural,
Membre, Grand Khoural de l'Etat

HURELBAATAR, Chimed (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre, Grand Khoural de l'Etat

NARANTUNGALAG, Tserendorj (Mr./M.)

Head of the Foreign Relations Department
Chef du Département des relations étrangères

MOROCCO - MAROC

TALBI EL ALAMI, Rachid (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the House of Representatives
Président de la Chambre des représentants

BENMASSOUD, Rachida (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Présidente de la Chambre des représentants (USFP)

ELGHALI, Kenza (Mrs./Mme)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Présidente de la Chambre des représentants

BOUANOU, Abdellah (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants (PJD)

TAGHOUANE, Bouamar (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PI)

FARAH, Naima (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (RNI)

ABDI, Rachid (Mr./M.)
Board of Forum of Young MPs of the IPU / *Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants (PAM)

BALLAJI, Abdeslam (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PJD)

EL KHADI, Najib (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

CHAQRI, Ahmed (Mr./M.)

Head of the Office of the Speaker of the House of Representatives / *Chef de Cabinet du Président de la Chambre des représentants*

ADENNOUN, Khalid (Mr./M.)

Adviser to the Speaker of the House of Representatives
Conseiller du Président de la Chambre des représentants

EL JAFFALI, Mounir (Mr./M.)

Diplomatic Adviser, House of Councillors
Conseiller diplomatique, Chambre des Représentants

SATRAOUY, Said (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

Head, Multilateral Relations
Chef de Service des relations multilatérales

DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

General Counsellor, Parliamentary Diplomacy, House of Councillors
Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers

(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste de forces populaires)

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)

(RNI: National Rally of Independents / Rassemblement national des indépendants)

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et modernité)

MYANMAR

OO, Hla Myint (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Chairman of the International Relations Committee
Membre de la Chambre des représentants (USDP)
Président de la Commission des relations internationales

MU, Aye Aye (Ms./Mme)

Adviser, Commission on Legal Affairs and Special
Issues, House of Representatives
Conseillère, Commission des affaires juridiques et des
questions spécifiques, Chambre des représentants

(USDP: Union Solidarity and Development Party / Parti de la solidarité et du développement de l'Union)

NAMIBIA - NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter H. (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Standing Rules, Orders
and Internal Arrangements
Président de l'Assemblée nationale
Président de la Commission du règlement,
de la procédure et des modalités internes
Deputy Speaker of the National Council
Standing Rules and Orders Committee
Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)
Commission du règlement et de la procédure

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs./Mme)
Ex-officio Member of the Executive Committee,
President of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Committee on Middle
East Questions
Membre de droit du Comité exécutif, Présidente
du Comité de coordination des femmes
parlementaires, Comité sur les questions
relatives au Moyen-Orient

Member of the National Council
Security, Constitutional and Legal Affairs Committee
Membre du Conseil national (SWAPO)
Commission de la sécurité et des affaires
constitutionnelles et juridiques

NAMWANDI, Barakias (Mr./M.)

Member of the National Council
Chairperson of the Security, Constitutional and
Legal Affairs
Membre du Conseil national (SWAPO)
Présidente de la Commission de la sécurité et
des affaires constitutionnelles et juridiques

SHILENGA, Rosalia (Ms./Mme)

JAGGER, Bernadette (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Chairperson of the Human Resources and
Community Development
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
Présidente de la Commission des ressources
humaines et du développement des communautés

SHIKONGO, Torka V. (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Gender Equality, Social Development and Family Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (UDF)
Commission de l'égalité entre les sexes, du
développement social et de la famille

SHIXWAMENI, Ignatius (Mr./M.)

Member of the National Assembly
ICT and Innovation Committee
Membre de l'Assemblée nationale (APP)
Président de la Commission de l'ICT et de l'innovation

KANDJII, Ambrosius (Mr./M.)

Member of Parliament
Membre du Parlement

MKUSA, Emilia (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National Council
Secrétaire générale, Conseil national

JACOBS, Jakes (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

TJITENDERO, Ripuree (Ms./Mme)

Assistant, National Assembly
Assistante, Assemblée nationale

SHIPIKI, Ndapandula (Ms./Mme)
Private Secretary to the Speaker

Assistant, National Assembly
Assistante, Assemblée nationale

ISAAK, Willem H. (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Officer, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
NDEUYEEKA, Norman (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
THEOFELUS, Emma (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
KAUKUNGUA, Ndahafa (Ms./Mme)	Officer, Information / Media, National Assembly <i>Fonctionnaire, Informations / Médias, Assemblée nationale</i>
NAKUTWIMA, Mirjam N. (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
SHALI, Auguste (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
SHILONGO, Shafodino (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

(APP: All Peoples Party (APP) / Parti populaire pour tous)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr./M.)	Member of the Senate Infrastructure and Environment Committee Economic Affairs Committee Health, Welfare and Sports Committee <i>Membre du Sénat (PDC)</i> <i>Commission des infrastructures et de l'environnement</i> <i>Commission des affaires économiques</i> <i>Commission de la santé, des affaires sociales et du sport</i>
SCHRIJVER, Nico (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Development Cooperation European Affairs Committee Security and Justice Committee <i>Membre du Sénat (L)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense</i> <i>et de la coopération pour le développement</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de la sécurité et de la justice</i>
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director <i>Directeur</i>
GRADENWITZ, Christward (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Senate / <i>Sénat</i>

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(L: Labour Party / Parti du travail)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

KING, Annette (Mrs./Mme) Leader of the Delegation, Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Chef de la délégation, Bureau de la Commission</i> <i>permanente de la démocratie et des droits</i> <i>de l'homme</i>	Member of the House of Representatives Health Committee Parliamentary Service Commission <i>Membre de la Chambre des Représentants (L)</i> <i>Commission de la santé</i> <i>Commission des services parlementaires</i>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GRAHAM, Kennedy (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Foreign Affairs, Defence and Trade Committee Privileges Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (Mpg)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et du commerce</i> <i>Commission des privilèges</i>
KURIGER, Barbara (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Deputy Chairperson of the Health Committee Primary Production Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la santé</i> <i>Commission de la production primaire</i>
HART, Wendy (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, Parliamentary Relations <i>Conseillère, Relations parlementaires</i>
(L: Labour Party / Parti du travail) (Mpg: Green Party / Les Verts) (PN: National Party / Parti national)	

NICARAGUA

FIGUEROA AGUILAR, José Santos (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

NIGER

SALIFOU, Amadou (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (MNSD)</i>
ALI, Samaila (Mr./M.)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs and Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères et de la coopération</i>
AMADOU MAIZOUMBOU, Laouali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Economic Affairs and Planning <i>Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)</i> <i>Commission des affaires économiques et du plan</i>
IBRO NA ALLA, Aoua (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs and Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i> <i>Commission des affaires étrangères et de la coopération</i>
NOUHOU, Daoudou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Finance and Budget <i>Membre de l'Assemblée nationale (Moden Fa Lumana)</i> <i>des finances et du budget</i>
HABIBOU, Aminatou (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the National Assembly Committee on Rural Development and Environment <i>Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)</i> <i>Commission du développement rural et de l'environnement</i>
MAÏGOCHI, Sani (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on General and Institutional Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)</i> <i>Commission des affaires générales et institutionnelles</i>
MOUSSA, Nouhou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Finance and Budget <i>Membre de l'Assemblée nationale (Moden Fa Lumana)</i> <i>des finances et du budget</i>
TIÉMOGO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>

ALIO, Issa (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Cooperation, National Assembly <i>Directeur, Coopération internationale, Assemblée nationale</i>
GARBA, Abdou (Mr./M.)	Director, Office of the Speaker of the National Assembly <i>Directeur du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale</i>
LAOUALI, Ibrahim (Mr./M.) Adviser to the Group <i>Conseiller du Groupe</i>	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
GARBA, Abdoukarim Issoufou (Mr./M.)	Special Adviser to the Speaker <i>Conseiller spécial du Président</i>
NIANDOU, Harouna (Mr./M.)	Communication Adviser to the Speaker of the National Assembly <i>Conseiller en communication du Président de l'Assemblée nationale</i>
MOUSZETABA MUSTAPHA, Ousmane (Mr./M.)	Protocol Attaché to the Speaker of the National Assembly <i>Attaché de protocole du Président de l'Assemblée nationale</i>
SALEY, Adamou (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	
YAHAYA, Moussa (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
MAHAMADOU RABIOU, Abdou Garo Yazı (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société du développement) (PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) (Moden Fa Lumana: Niger Democratic Movement for an African Federation / Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)	

NIGERIA

YUSSUFF, Sulaimon (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (APC)</i>
EKWUNIFE, Lilian Uche (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PDP)</i>
FASEYI, Duro (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (APC)</i>
GAYA, Kabiru (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (APC)</i>
IBRAHIM, Rafiu (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (APC)</i>
OLASUPO, Abiodun (Mr./M.) Board of Forum of Young MPs of the IPU <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i>
BABANGIDA, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i>
FIJABI, Saheed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i>
IGBOKWE, Raphael (Mr./M.) Board of Forum of Young MPs of the IPU / <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants</i>
OMBUGADU, Emmanuel David (Mr./M.) Board of Forum of Young MPs of the IPU / <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants</i>
AKPAN, Basse (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
IKU OBIAGELI, Patience (Mrs./Mme)	Director, Table Duties, Senate <i>Directrice du dépôt de rapports, Sénat</i>
ESEKE, Augustine (Mr./M.) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>	Chief Administrative Officer (IPU Desk), National Assembly <i>Chef du Service administratif, Assemblée nationale</i>

GARBA, Lawal (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Director, Global Institutions, National Assembly
Directeur, Institutions globales, Assemblée nationale

AUDU, Rabi (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Relations, National Assembly
Directrice, Relations internationales, Assemblée nationale

ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)

Special Assistant to the Clerk, National Assembly
Assistant spécial du Secrétaire général, Assemblée nationale

OKOH, Benard (Mr./M.)

Committee Clerk, Senate
Greffier de commission, Sénat

DARAMOLA, Bimbo (Mr./M.)

Chief of Staff to the Deputy Speaker
Chef du Secrétariat du Vice-Président

OLADIMEJI, Wale (Mr./M.)

Chief Press Secretary to the Deputy Speaker
Attaché de presse principal du Vice-Président

ABIODUN, Folorunso (Mr./M.)
Aide de camp to the Deputy Speaker
Aide de camp du Vice-Président

GREMA, Garba (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(APC: All progressives Congress / Congrès progressiste)
(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

NORWAY - NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of Parliament
Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs
Vice-Président du Parlement (PP)
Commission du scrutin et des affaires constitutionnelles

LØDEMEL, Bjoern (Mr./M.)

Member of Parliament
Committee on Local Government and
Public Administration
Membre du Parlement (C)
Commission du gouvernement local et de
l'administration publique

ELDEGARD, Gunvor (Ms./Mme)

Member of Parliament
Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs
Membre du Parlement (L)
Commission du scrutin et des affaires constitutionnelles

LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)

Member of Parliament
Committee on Family and Cultural Affairs
Membre du Parlement (L)
Commission de la famille et des affaires culturelles

FRASER, Thomas (Mr./M.)

Senior Adviser, International Relations, Parliament
Conseiller principal, Relations internationales, Parlement
Adviser, International Relations, Parliament
Conseillère, Relations internationales, Parlement

STOCK, Lisbeth Merete (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

(PP: Progress Party / Parti progressiste)
(C: Conservative Party / Parti Conservateur)
(L: Labour Party / Parti du travail)

OMAN

AL MAAWALI, Khalid (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the Consultative Council
Président du Conseil consultatif

AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

AL NA'IMI, Rashid (Mr./M.)

Deputy Director, President's Executive Office,
Consultative Council
Directeur adjoint, Cabinet du Président, Conseil consultatif

AL-OWAISI, Ayman (Mr./M.)

Adviser
Conseiller

RABBANI, Mian Raza (Mr./M.)
Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

ABBASI, Murtaza Javed (Mr./M.)
Acting President of the Group,
Leader of the Delegation
*Président du Groupe ad intérim,
Chef de la délégation*

HARRAJ, Mohammad Raza Hayat (Mr./M.)
Committee to promote respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

BIJRANI, Shabbir Ali (Mr./M.)

BOKHARI, Makhdoomzada Syed Basit (Mr./M.)

MAZARI, Shireen Mehruunisa (Mrs./Mme)

IBADULLAH (Mr./M.)

LEGHARI, Sardar Awais Ahmad Khan (Mr./M.)

AYAZ, Sitara (Mrs./Mme)

ABBASI, Muhammad Javed (Mr./M.)

BILOUR, Ilyas Ahmed (Mr./M.)
Advisor / *Conseiller*

KHAN, Aurangzeb (Mr./M.)
Advisor / *Conseiller*

MALIK, Amjed Pervez (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

HASHMI, Syed Shamoan (Mr./M.)
Joint Secretary of the Group
Secrétaire adjoint du Groupe

PAKISTAN

Speaker of the Senate
Chairperson of the Business Advisory Committee
Chairperson of the Forum for Policy Research
Chairperson of the Finance Committee
*Président du Sénat (PPPP)
Président du Comité consultatif sur les affaires
Président du Forum pour la recherche politique
Président de la Commission des finances*

Speaker of the National Assembly (a.i.)
Président de l'Assemblée nationale (a.i.) (PML-N)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PTI)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

Member of the Senate
Committee on Climate Change
Committee on Defence Production
Committee on Human Rights
Membre du Sénat (ANP)

*Commission sur le changement climatique
Commission sur la production d'armements
Commission des droits de l'homme*

Member of the Senate
Chairperson of the Committee on Law, Justice and
Human Rights
Committee on Defence
Committee on Federal Education and Professional
Training
Membre du Sénat (PML-N)

*Présidente de la Commission des questions juridiques, de
la justice et des droits de l'homme
Commission de la défense
Commission de l'éducation fédérale et de la formation
professionnelle*

Member of the Senate
Membre du Sénat

Member of the Senate
Committee on Industries and Production
Committee on Overseas Pakistanis and Human
Resources Development
Committee on Government Assurances
Membre du Sénat (Ind)

*Commission des industries et de la production
Commission des Pakistanais d'outre-mer et du
développement des ressources humaines
Commission des assurances gouvernementales*

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

Adviser, International Relations, National Assembly
Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale

PATHAN, Muhammad Arshad Jan (Mr./M.)

Adviser, International Relations, Senate
Conseiller, Relations internationales, Sénat
Adviser, National Assembly
*Conseiller, Assemblée nationale*RIAZ, Mohammad (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

ZEB, Alam (Mr./M.)

Adviser, International Relations, Senate
Conseiller, Relations internationales, Sénat

(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf / Pakistan Tehreek-e-Insaf)

(ANP: Awami National Party / Parti national Awami)

(Ind: Independent / Indépendant)

PALESTINEAL-AHMAD, Azzam (Mr./M.)
Committee on Middle East Questions, Bureau of the
Standing Committee on Peace and International
Security, Leader of the Delegation
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient,
Bureau de la Commission permanente, Chef de la
*délégation*Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien (F)

HAMED, Omar (Mr./M.)

Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien (Ind)

QASEM, Bilal (Mr./M.)

Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien

SANDUQA, Zuhair (Mr./M.)

Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien (F)

QAIS, Abdelkarim (Mr./M.)

Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien

ABU ZNEID, Jihad (Ms./Mme)

Member of the Palestinian National Council
Membre du Conseil national palestinien

KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.)

Member of the ASGP

*Membre de l'ASGP*Secretary General, Palestinian National Council
Secrétaire général, Conseil national palestinien

AL-DEEK, Bashar (Mr./M.)

Secretary of the Delegation

*Secrétaire de la délégation*Director, International Relations, Palestinian National
Council*Directeur, Relations internationales, Conseil national*
palestinien

DAWWAS, Dawwas (Mr./M.)

Administrative Secretary to the delegation

Secrétaire administratif de la délégation

(F: Fatah)

(Ind: Independent / Indépendant)

PANAMA

GOZAINÉ, Samir (Mr./M.)

Leader of the Delegation

*Chef de la délégation*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PRD)

RÍOS, Juan Miguel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PP)

PRADO, Crescencia (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PRD)

SANTANA, Carlos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PP)

WEVER, Franz (Mr./M.)

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)

(PP: Panameñista Party / Parti panaméiste)

PERU - PEROU

CONDORI JAHUIRA, Gladys Natalie (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Congress of the Republic Foreign Trade Committee <i>Vice-Présidente, Congrès de la République (DD)</i> <i>Commission du commerce extérieur</i>
LEÓN RIVERA, José Raguberto (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic Foreign Trade and Tourism Committee Constitution and Rules Committee Standing Committee <i>Membre, Congrès de la République (PP)</i> <i>Commission du commerce extérieur et du tourisme</i> <i>Commission de la Constitution et du règlement</i> <i>Commission permanente</i>
PEREZ TELLO, María Soledad (Mrs./Mme)	Member of the Congress of the Republic Vice-Chair, Committee on External Relations Committee on Family and Women Committee on Andean, Amazonian and Afro-Peruvian Peoples, the Environment and Ecology <i>Membre, Congrès de la République (PPC)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la famille et de la femme</i> <i>Commission des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, de l'environnement et de l'écologie</i>

(DD: Dignidad y democracia)

(PP: Perú posible)

(PPC: People's Christian Party / Parti populaire chrétien)

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.) Vice-President of the Executive Committee, Leader of the Delegation <i>Vice-Président du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat</i>
FARIÑAS, Rodolfo (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
PIMENTEL III, Aquilino Koko (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
CAYETANO, Pia (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
LAPID, Manuel (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
MENDOZA, Joselito (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
YABES, Oscar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
BARUA-YAP, Marilyn (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire générale, Chambre des Représentants</i>
BANTUG Jr., Renato (Mr./M.)	Head of Staff, President's Executive Office, Senate <i>Chef du Secrétariat, Bureau du Président du Sénat</i>
UY-ANASTACIO, Denya Gracia (Ms./Mme)	Head of Staff, Senate <i>Chef du Secrétariat, Sénat</i>
ABRAJANO, Filmer (Mr./M.)	Head of Staff, Senate <i>Chef du Secrétariat, Sénat</i>
DE GUZMAN JR., Antonio (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, Senate <i>Directeur, Relations internationales, Sénat</i>
ORTIZ, Romeo (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, International Relations, Senate <i>Directeur, Relations internationales, Sénat</i>
DOROTAN, Maria Luwalhati (Ms./Mme)	Technical Staff, Senate <i>Secrétariat technique, Sénat</i>
JIMENEZ, Ma. Cecilia (Mr./M.)	Technical Staff, Senate <i>Secrétariat technique, Sénat</i>

GOMEZ, Teresita (Ms./Mme)	Technical Staff, Senate <i>Secrétariat technique, Sénat</i>
ACEDERA, Jericho (Mr./M.)	Technical Staff, Senate <i>Secrétariat technique, Sénat</i>
SANTOS, Tricia (Ms./Mme)	Technical Staff, Senate <i>Secrétariat technique, Sénat</i>
TORRES III, Anthony (Mr./M.)	Executive Assistant, President's Office, Senate <i>Assistant exécutif, Bureau du Président du Sénat</i>
SANTOS-ROA, Margarita (Ms./Mme)	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
DALEON III, Benjamin Paolo (Mr./M.)	Adviser, Protocol, Senate <i>Conseiller, Protocole, Sénat</i>
REBONG, Cecilia (Ms./Mme)	
FOS, Enrico (Mr./M.)	
TABISAYON, Arnel (Mr./M.)	

POCIEJ, Aleksander (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

POLAND - POLOGNE

Member of the Senate
Membre du Sénat (PO)

POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

CZAPLA, Lech (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Sejm
Secrétaire général, Sejm

KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme)

Director
Directrice
Adviser
Conseiller

GRUBA, Wojciech (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Assembly of the Republic
Vice-Président de l'Assemblée de la République (PSD)

MATOS ROSA, José (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

ALBERNAZ, Rosa (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PS)

CARDOSO, Paula (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

PACHECO, Duarte (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on
Peace and International Security
*Bureau de la Commission permanente
de la paix et de la sécurité internationale*

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

JESUS, Fernand (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PS)
Deputy Secretary-General, Assembly of the Republic
Secrétaire général adjoint, Assemblée de la République

ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme)
Adviser to the Delegation
Conseillère de la délégation

International Relations, Assembly of the Republic
Relations internationales, Assemblée de la République

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

QATAR

AL-SULAITI, Mohammed (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Advisory Council
Internal and External Affairs Committee
Legal and Legislative Affairs Committee
Membre du Conseil consultatif
Commission des affaires intérieures et internationales
Commission des affaires juridiques et législatives

AL-MEADADI, Rashid (Mr./M.)

Member of the Advisory Council
Legal and Legislative Affairs Committee
Cultural and Media Affairs Committee
Membre du Conseil consultatif
Commission des affaires juridiques et législatives

AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)

Head of the Editing and Translation Section
Chef de la Section de la publication et de la traduction

AL-KHATER, Nasser (Mr./M.)

Legal Adviser / *Conseiller juridique*

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

CHIN, Young (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Chairman of the Security and Public Administration
Committee
Membre de l'Assemblée nationale (SP)
Président de la Commission de la sécurité et de
l'administration publique

WOO, Yoon-keun (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Legislation and Judiciary Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NPAD)
Commission sur le droit et la justice

JHUN, Ha-jin (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Trade, Industry and Energy Committee
Membre de l'Assemblée nationale (SP)
Commission du commerce, de l'industrie et de l'énergie

JANG, Jung-eun (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Health and Welfare Committee
Gender Equality and Family Committee
Membre de l'Assemblée nationale
Commission de la santé et de la prévoyance
Commission de la famille et de l'égalité des sexes

KIM, Choon-jin (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

KIM, Eul-dong (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

LEE, Chan-yeol (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

PARK, Heong-joon (Mr./M.)
Head of ASGP Delegation, Member of the ASGP
Chef de la délégation de l'ASGP, Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

YOON, Sung-min (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Director, National Assembly
Directeur, Assemblée nationale

KIM, Hyun-sook (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Deputy Director, National Assembly
Directrice adjointe, Assemblée nationale

NAM, Sun-woo (Mr./M.)
Secretary of the ASGP Delegation
Secrétaire de la délégation de l'ASGP

Deputy Director, National Assembly
Directeur adjoint, Assemblée nationale

CHA, Yeun-kyeng (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer, National Assembly
Chargée du protocole, Assemblée nationale

KIM, Eui-jeong (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

Protocol Officer, National Assembly
Chargée du protocole, Assemblée nationale

PARK, Jung-duk (Mr./M.)
Secretary of the ASGP Delegation
Secrétaire de la délégation de l'ASGP

Adviser, National Assembly
Conseiller, Assemblée nationale

LIM, Kyu-eun (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Programme Officer, National Assembly
Chargée de programme, Assemblée nationale

LEE, Min Yea (Ms./Mme)

Adviser, National Assembly
Conseillère, Assemblée nationale

OH, Nam-gyun (Mr./M.)

Programme Officer, National Assembly
Chargé de programme, Assemblée nationale

YOU, D. Doohee (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*

JUNG, Su-young (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

(SP: Saenuri Party / Parti Saenuri)

(NPAD: New Politics Alliance for Democracy / Alliance pour la démocratie)

REPUBLIC OF MOLDOVA – *REPUBLIQUE DE MOLDOVA*

GRECEANÎI, Zinaida (Mrs./Mme)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of Parliament

Membre du Parlement (PSRM)

URSACHI, Tatiana (Mrs./Mme)

Secretary to the Delegation

Secrétaire de la délégation

Chief Adviser, Foreign Affairs Division

Conseillère principale, Division des affaires étrangères

(PSRM: Party of Socialists / Parti des socialistes)

ROMANIA - *ROUMANIE*

BORBELY, Laszlo (Mr./M.)

Vice-President of the Group, Leader of the Delegation

Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies

Chairman of the Committee for Foreign Policy

Membre de la Chambre des Députés (DAHR)

Président de la Commission de la politique étrangère

PALĂR, Ionel (Mr./M.)

Vice-President of the Group

Vice-Président du Groupe

Member of the Chamber of Deputies

Committee for Public Administration and Territorial

Planning

Membre de la Chambre des Députés (NLP)

Commission de l'administration publique et de la

planification du territoire

OPREA, Dumitru (Mr./M.)

Member of the Senate

Secretary, Committee for Education, Science,

Youth and Sports

Membre du Sénat (NLP)

Secrétaire, Commission de l'éducation, de la science,

de la jeunesse et des sports

OPREA, Mario-Ovidiu (Mr./M.)

Member of the Senate

Committee on Budget, Finance, Banking and

Capital Markets

Committee on Investigation of Abuses, Corrupt

Practices and Petitions

Membre du Sénat (NLP)

Commission du budget, des finances, des banques

et des marchés de capitaux

Commission d'enquête des abus, des pratiques de

corruption et des pétitions

STERIU, Valeriu-Andrei (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies

Vice-Chairman of the Committee on Agriculture,

Forestry, Food Industry and Specific Services

Committee on European Affairs

Membre de la Chambre des Députés (NUPR)

Vice-Président de la Commission de l'agriculture, des

forêts, de l'industrie alimentaire et des services

spécifiques

Commission des affaires européennes

CĂTĂNICIU, Steluța-Gustica (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies

Committee on Legal Matters, Discipline and Immunities

Membre de la Chambre des Députés (Ind/ALDE)

Commission des affaires juridiques, de la discipline et

des immunités

BUTNARU, Florinel (Mr./M.)

Member of the Senate
Vice-Chairman of the Committee on Human Rights,
Cults and Minorities
Committee on Transport and Energy
Membre du Sénat (SPD)
Vice-Président de la Commission des droits de l'homme,
des cultes et des minorités
Commission des transports et de l'énergie
Deputy Secretary General, Senate
Secrétaire générale adjointe, Sénat

IONESCU, Cristina (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

DUMITRESCU, Cristina (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Relations, Senate
Directrice, Relations internationales, Sénat

TEODOREL, Luminița (Ms./Mme)
Secretary to the delegation (ASGP)
Secrétaire de la délégation (ASGP)

Adviser, International Relations, Senate
Conseillère, Relations internationales, Sénat

BÂGNEANU, Ioana (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, International Relations, Chamber of Deputies
Conseillère, Relations internationales, Chambre des
Députés

VIERIȚA, Adrian Cosmin (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

FILIP, Traian (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania / Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie)

(NLP: National Liberal Party / Parti national libéral)

(NUPR: National Union for the Progress of Romania / Union nationale pour le progrès de la Roumanie)

(Ind: Independent / Indépendant)

(ALDE: Alliance of Liberals and Democrats / Alliance des libéraux et des démocrates)

(SPD: Social democratic Party / Parti social-démocrate)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

MATVIENKO, Valentina (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the Council of the Federation
Présidente du Conseil de la Fédération

NARYSHKIN, Sergey (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the State Duma
Président, Douma d'Etat (UR)

UMAKHANOV, Iliyas (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Council of the Federation
Vice-Président du Conseil de la Fédération

GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce

Member of the State Duma
Chairman of the Committee on Property
Membre, Douma d'Etat (CP)
Président de la Commission de la propriété

KLIMOV, Andrey (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale

Member of the Council of the Federation
Foreign Affairs Committee
Membre du Conseil de la Fédération
Commission des affaires étrangères

KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires
des Nations Unies

Member of the Council of the Federation
Chairman of the Foreign Affairs Committee
Membre du Conseil de la Fédération
Président de la Commission des affaires étrangères

PETRENKO, Valentina (Ms./Mme)
Committee to promote respect for IHL, Coordinating
Committee of Women Parliamentarians
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH,
Comité de coordination des femmes parlementaires

Member of the Council of the Federation
Social Politics Committee
Membre du Conseil de la Fédération
Commission des politiques sociales

KLISHAS, Andrey (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation Chairman of the Constitutional Legislation and State Building Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Président de la Commission de la législation constitutionnelle et de la construction de l'Etat</i>
OZEROV, Victor (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation Chairman of the Defence and Security Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Président de la Commission de la défense et de la sécurité</i>
BBAKOV, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma Member of the Committee on International Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (UR) Membre de la Commission des affaires internationales</i>
PUSHKOV, Aleksey (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the State Duma Chairman of the Committee on International Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (UR) Président de la Commission des affaires internationales</i>
MARTYNOV, Sergey (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Federation <i>Secrétaire général, Conseil de la Fédération</i>
POLLYEVA, Dzhakhan (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, State Duma <i>Secrétaire générale, Douma d'Etat</i>
GOLOV, Gennadii (Mr./M.)	Deputy Secretary-General, Council of the Federation <i>Secrétaire général adjoint, Conseil de la Fédération</i>
PETROV, Andrey (Mr./M.)	Director, Research Office, State Duma <i>Directeur, Service de recherche, Douma d'Etat</i>
PASHKOV, Mikhail (Mr./M.) Deputy Head of Staff of the Group <i>Chef adjoint du Secrétariat du Groupe</i>	Director, International Relations, State Duma <i>Directeur, Relations internationales, Douma d'Etat</i>
CHUGUNOVA, Evgenia (Mrs./Mme)	Deputy Director, Information / Media, State Duma <i>Directrice adjointe, Informations / Médias, Douma d'Etat</i>
BAYEV, Anton (Mr./M.)	Deputy Director, Information / Media, State Duma <i>Directeur adjoint, Informations / Médias, Douma d'Etat</i>
EFIMOVA, Elena (Mrs./Mme)	Adviser, President's Executive Office, State Duma <i>Conseillère, Cabinet du Président, Douma d'Etat</i>
ISAKOVA, Anna (Mrs./Mme)	Adviser, Protocol, State Duma <i>Conseillère, Protocole, Douma d'Etat</i>
KUCHEREVSKAYA, Anna (Ms./Mme) Secretary of Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, International Relations, State Duma <i>Conseillère, Relations internationales, Douma d'Etat</i>
ZHELEZOVA, Liubov (Mrs./Mme)	Adviser, Protocol, State Duma <i>Conseillère, Protocole, Douma d'Etat</i>
BYKOV, Alexey (Mr./M.)	Adviser, International Relations, Council of the Federation <i>Conseiller, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.) Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	Adviser, International Relations, Council of the Federation <i>Conseiller, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
ZHOLOBOVA, Maria (Ms./Mme)	Adviser, International Relations, Council of the Federation <i>Conseillère, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
FOLOMEEVA, Olga (Ms./Mme)	Adviser, International Relations, Council of the Federation <i>Conseillère, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.) Secretary to the Delegation, Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	Adviser, International Relations, Council of the Federation <i>Conseiller, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>

ALEKSEEV, Alexander (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
KALININ, Mikhail (Mr./M.)	Head, International Relations, Council of the Federation <i>Chef, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
LOSHCHININ, Valery (Mr./M.)	Adviser, President's Executive Office, Council of the Federation <i>Conseiller, Cabinet du Président, Conseil de la Fédération</i>
ERMAKOVA, Irina (Mrs./Mme)	Adviser, Public Relations, Council of the Federation <i>Conseillère, Relations publiques, Conseil de la Fédération</i>
BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme)	Assistant, Council of the Federation <i>Assistante, Conseil de la Fédération</i>
Interpreater, Member of the ASGP <i>Interprète, Membre de l'ASGP</i>	
SUVOROVA, Natalia (Mrs./Mme)	Adviser, Information / Media, State Duma <i>Conseillère, Informations / Médias, Douma d'Etat</i>
VOROBYEV, Oleg (Mr./M.)	Adviser, Information / Media, State Duma <i>Conseiller, Informations / Médias, Douma d'Etat</i>
FOMENKO, Natalia (Ms./Mme)	Head, Public Relations, Council of the Federation <i>Chef, Relations publiques, Conseil de la Fédération</i>
UDALOVA, Natalia (Ms./Mme)	Head, President's Executive Office, Council of the Federation <i>Chef, Cabinet du Président, Conseil de la Fédération</i>
NOVIKOVA, Yulia (Mrs./Mme)	Officer, Protocol, Council of the Federation <i>Fonctionnaire, Protocole, Conseil de la Fédération</i>
SUMBAEV, Sergey (Mr./M.)	Deputy Director, Information / Media, Council of the Federation <i>Directeur adjoint, Informations / Médias, Conseil de la Fédération</i>
AGALTSOV, Valery (Mr./M.)	Deputy Director, International Relations, Council of the Federation <i>Directeur adjoint, Relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
SHERBAKOV, Stanislas (Mr./M.)	Advisor, Ministry of Foreign Affairs <i>Conseiller au Ministère des affaires étrangères</i>
KHODYREV, Oleg (Mr./M.)	Political Advisor <i>Conseiller politique</i>
BUTAEVA, Angelica (Ms./Mme)	Assistant to Mr. Umakhov <i>Assistante de M. Umakhov</i>
DMITRIEVSKY, Aleksey (Mr./M.)	Adviser, International Relations, State Duma <i>Conseiller, Relations internationales, Douma d'Etat</i>
Interpreater / <i>Interprète</i>	
ANTIPOVA, Maria (Ms./Mlle)	Adviser, International Relations, State Duma <i>Conseillère, Relations internationales, Douma d'Etat</i>
Interpreater / <i>Interprète</i>	
BESSCHETOV, Vladimir (Mr./M.)	Head, Security, Council of the Federation <i>Chef, Sécurité, Conseil de la Fédération</i>

(UR: United Russia / Russie unifiée)
(CP: Communist Party / Parti communiste)

GAKUBA, Jeanne D'arc (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

NYIRAGWANEZA, Athanasie (Mrs./Mme)

CYITATIRE, Sosthene (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

(FPR: Rwandan Patriotic Front - Inkotanyi / Front patriotique rwandais - Inkotanyi)

RWANDA

Deputy Speaker of the Senate
Vice-Présidente du Sénat (FPR)

Member of the Chamber of Deputies
Foreign Affairs, Cooperation and Security Committee
*Membre de la Chambre des Députés
Commission des affaires étrangères, de la coopération
et de la sécurité*

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

SAN MARINO - SAINT-MARIN

TERENZI, Gian Franco (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Great and General Council
Foreign Affairs Committee
*Membre, Grand Conseil général (PDCS)
Commission des affaires étrangères*

MORGANTI, Francesco (Mr./M.)	Member of the Great and General Council Institutional Affairs Committee <i>Membre, Grand Conseil général (PSD)</i> <i>Commission des affaires institutionnelles</i>
MUCCIOLI, Anna Maria (Ms./Mme)	Member of the Great and General Council Justice Committee <i>Membre, Grand Conseil général (PDCS)</i> <i>Commission de la justice</i>
ZAVOLI, Mimma (Ms./Mme)	Member of the Great and General Council Council of the Twelve <i>Membre, Grand Conseil général (Civico 10)</i> <i>Conseil des douze</i>

(PDCS: Christian Democrats / Parti chrétien-démocrate)
(PSD: Socialists and Democrats / Socialistes et démocrates)
(Civico 10: Civic Movement / Mouvement civique)

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

NAZARÉ, Levy (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (ADI)</i>
CEITA, Bilaine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ADI)</i>
GUIVA, Vasco (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP)</i>
PRAZERES, Filomena (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PCD)</i>
BOA MORTE, Domingos (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
BANDEIRA MANDINGA, Bilma (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, National Assembly <i>Directrice, Relations internationales, Assemblée nationale</i>

(ADI: Action démocratique indépendante / Independent Democratic Alliance)
(MLSTP: Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe / Sao Tome and Principe Liberation Movement)
(PCD: Parti démocratique de convergence / Democratic Convergence Party)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALSAMAAN, Yahya (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Second Deputy Speaker of the Consultative Council <i>Deuxième Vice-Président du Conseil consultatif</i>
ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALSHAMAN, Amal (Ms./Mme)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHARBI, Abdullah (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALJOHAR, Khaled (Mr./M.)	Assistant, Consultative Council <i>Assistant, Conseil consultatif</i>
ALANGARI, Saad (Mr./M.)	Director <i>Directeur</i>
ALAJLAN, Abdulaziz (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>
ALSAEED, Anas (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseiller</i>

SENEGAL

SQUARE, Djimo (Mr./M.) Acting President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président délégué du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on Economy, Finance, Planning and Economic Cooperation <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)</i> <i>Commission de l'économie, des finances, du plan et de la coopération économique</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECK DIENG, Penda (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
First Vice-President of the Committee on Economy,
Finance, Planning and Economic Cooperation
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Première Vice-Présidente de la Commission de
l'économie, des finances, du plan et de la coopération
*économique*DIOUF, Aïssatou (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights
Bureau de la Commission permanente de la
*démocratie et des droits de l'homme*Member of the National Assembly
Committee on Development and Land Use Planning
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Commission du développement et de l'aménagement
*du territoire*GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
*Comité des droits de l'homme des parlementaires*Member of the National Assembly
Defence and Security Committee
Membre de l'Assemblée nationale (BGG)
Commission de la défense et de la sécurité
Deputy Secretary-General
*Secrétaire général adjoint*CISSE, Baye Niasse (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe(BBY: Groupe Benno Bok Yakaar)
(BGG: Bokk Guis Guis)**SERBIA - SERBIE**GOJKOVIĆ, Maja (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Committee on the Rights of the Child
Présidente de l'Assemblée nationale (SNS)
Présidente de la Commission des droits de l'enfant

BERIĆ, Nebojša (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on the Diaspora and Serbs in the Region
Membre de l'Assemblée nationale (SNS)
Commission de la diaspora et des Serbes dans la région

BOGDANOVIĆ, Goran (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Deputy Chairperson of the Committee on Kosovo-
Metohija
Committee on the Diaspora and Serbs in the Region
Membre de l'Assemblée nationale (PSD)
Vice-Président de la Commission du Kosovo-Metohija
Commission de la diaspora et des Serbes dans la région

MIJATOVIĆ, Milorad (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Foreign Affairs Committee
Committee on Finance, State Budget and Control of
Public Spending
Membre de l'Assemblée nationale (SDPS)
Commission des affaires étrangères
Membre de la Commission des finances, du budget
*d'Etat et du contrôle des dépenses publiques*FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.)
Secretary of the Delegation
*Secrétaire de la délégation*Adviser, International Relations, National Assembly
Conseiller, Relations internationales, Assemblée
nationale

MILANOVIĆ, Ana (Ms./Mme)

Adviser, International Cooperation, National Assembly
Conseillère, Coopération internationale, Assemblée
nationale

MILANOVIĆ, Darko (Mr./M.)

Adviser, Security, National Assembly
Conseiller, Sécurité, Assemblée nationale

(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)

SINGAPORE - SINGAPOURTEO, Ho Pin (Mr./M.)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Member of Parliament
Membre du Parlement (PAP)

LIM, Wee Kiak (Mr./M.)

Member of Parliament
Membre du Parlement (PAP)

SINGH, Pritam (Mr./M.)

Member of Parliament
Membre du Parlement (WPS)

QUAH, Anne (Ms./Mme)

Secretary, Parliament
Secrétaire, Parlement

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

(WPS: Workers' Party / Parti des travailleurs)

SLOVENIA - SLOVENIE

HORVAT, Jožef (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation
*Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the National Assembly
Chair of the Committee on Foreign Affairs
Deputy Chair of the Committee on EU Affairs
Committee on Finance and Monetary Policy
Membre de l'Assemblée nationale (NSi)
Présidente de la Commission des affaires étrangères
Vice-Président de la Commission des affaires européennes
Commission chargée de la politique financière et monétaire

MURGEL, Jasna (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Deputy Chair of the Commission for the Rules of Procedure
Commission for Public Office and Elections
Committee on Justice
Membre de l'Assemblée nationale (PMC)
Vice-Présidente du Comité des règles de procédure
Commission de la fonction publique et des élections
Commission de la justice

TAŠNER VATOVEC, Matej (Mr./M.)

Committee on Middle East Questions
*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*Member of the National Assembly
Chair of the Commission for the Rules of Procedure
Committee on Foreign Policy
Committee for Petitions, Human Rights and Equal Opportunities
Membre de l'Assemblée nationale (ZL)
Président du Comité des règles de procédure
Commission de la politique étrangère
Commission des pétitions, des droits de l'homme et de l'égalité des chances

PANDEV, Tanja (Ms./Mme)

Secretary of the Group
*Secrétaire du Groupe*Director, International Relations, National Assembly
Directrice, Relations internationales, Assemblée nationale

(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)

(ZL: United Left / Gauche Unie)

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

TAU, Raseriti (Mr./M.)

President of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation
*Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Chef de la délégation*Deputy Chairperson of the National Council of Provinces
Vice-Président du Conseil national des provinces (ANC)

BOROTO, Mmatlala (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
House Chairperson of the International Relations Committee
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
Présidente de la Commission des relations internationales

DLAKUDE, Dorries (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Deputy Chief Whip
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
Chef de file adjoint

FROLICK, Cedric (Mr./M.)

Member of the National Assembly
House Chairperson, Committees Committee
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
Président de la Commission des commissions

KOHLER-BARNARD, Dianne (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (DA)</i>
STEENHUISEN, John (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chief Whip <i>Membre de l'Assemblée nationale (DA)</i> <i>Chef de file</i>
MATEME, Hunadi (Ms./Mme)	Member of the National Council of Provinces Chief Whip <i>Membre du Conseil national des provinces (ANC)</i> <i>Chef de file</i>
MNCWANGO, Mangaqa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (IFP)</i>
MTHIMUNYE, George (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Council of Provinces <i>Membre du Conseil national des provinces (ANC)</i>
MGIDLANA, Gengezi (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Parliament <i>Secrétaire général, Parlement</i>
XASO, Masibulele (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
KHUZWAYO, June (Ms./Mme)	Admin Officer, International Relations <i>Secrétaire administrative, Relations internationales</i>
MOLLOY-TITUS, Rosalind (Ms./Mme)	Secretary, National Council of Provinces (for Ms. Mateme) <i>Secrétaire, Conseil national des provinces (pour Mme Mateme)</i>
MONNAKGOTLA, Mpho (Ms./Mme)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>
PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Acting Team Leader, International Relations <i>Chef d'équipe ad intérim, Relations internationales</i>
DE BRUYN, Zeenad (Ms./Mme) Secretary to Mr. Tau <i>Secrétaire de M. Tau</i>	
DLANAZANA, Mzwandile (Mr./M.) Advisor to Mr. Tau <i>Conseiller de M. Tau</i>	
TROUT, Belinda (Ms./Mme) Secretary to Mr. Frolick <i>Secrétaire de M. Frolick</i>	
MERCKEL, Jill (Ms./Mme) Secretary to Ms. Boroto <i>Secrétaire de Mme Boroto</i>	
THOMAS, Ruwayda (Ms./Mme) Secretary to Mr. Mgidlana <i>Secrétaire de M. Mgidlana</i>	

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

(IFP: Inkatha Freedom Party / Parti de la liberté Inkatha)

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

AJEO MOILING, Julius (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale</i>
LORO, Alalla Younis Said (Mr./M.)	Member of National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale</i>
MALOU, Mayen Majak (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

SPAIN - ESPAGNE

GIL LÁZARO, Ignacio (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Congress of Deputies
Constitutional Committee
Home Affairs Committee
Committee on Rules of Procedure
Membre, Congrès des Députés (PP)
Commission constitutionnelle
Commission des affaires intérieures
Commission du règlement intérieur

PICÓ, Antoni (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (UDC)

TORME PARDO, Ana (Ms./Mme)

Member of the Senate
Membre du Sénat (PP)

ROS MARTINEZ, Susana (Ms./Mme)

Member of the Congress of Deputies
Membre, Congrès des Députés (PS)

CAVERO, Manuel (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

GUTIERREZ VICEN, Carlos (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

BOYRA, Helena (Mrs./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Legal Adviser
Conseillère juridique

GÓMEZ-BERNARDO, María Teresa (Mrs./Mme)
Secretary of the Group and to the Delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Congress of Deputies
Congrès des Députés

(PP: People's Party / Parti populaire)
(UDC: Union Democrática de Catalunya)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

SRI LANKA

SUMATHIPALA, Thilanga (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of Parliament
Vice-Président du Parlement (UPFA)

ALUWIHARE, Ranjith (Mr./M.)

Member of Parliament
Membre du Parlement (UNP)

GAMAGE, Anoma (Mrs./Mme)

Member of Parliament
Membre du Parlement (UNP)

RATHNAYAKE, Bimal (Mr./M.)

Member of Parliament
Membre du Parlement (JVP)

SRISKANTHARAJAH, Shanthi (Mrs./Mme)

Member of Parliament
Membre du Parlement (TNA)

DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Parliament
Secrétaire général, Parlement

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)
(UNP: United National Party / Parti national unifié)
(JVP: Janatha Vimukthi Peramuna)
(TNA: Tamil National Alliance / Alliance nationale tamoule)

SUDAN - SOUDAN

MUSTAFA ALDAO, Mohamed (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Chairperson of the Foreign Relations Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NCP)
Président de la Commission des relations étrangères

HAMED FADLE ALLAH, Mubarak (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre, Conseils des Etats (Dem UP)

HASSAB ALLAH SALIH, Ibrahim (Mr./M.)
Board of Forum of Young MPs of the IPU / *Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

EL HASSAN AL AMIN, Mohamed (Mr./M.)
Deputy Chair, Bureau of the Standing Committee
on UN Affairs

Member of the National Assembly
Legal and Justice Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NCP)

Vice-Président du Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies

HUSSAIN ADAM, Alamin (Mr./M.)

OSMAN GAKNON, Mrawa (Mrs./Mme)
Committee to promote respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

FADUL ABDELGADIR, Thana (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

BUKHEET, Mohamed (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)
(Dem UP: Democratic Unionist Party / Parti démocratique unioniste)
(NUP: UMMA Party for Reform and Development / Parti OUMMA pour les réformes et le développement)

Commission de la justice et des questions juridiques

Member of the National Assembly
Deputy Chairperson of the Economic Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NUP)
Vice-Président de la Commission des affaires économiques
Member of the National Assembly
Education Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NCP)
Commission de l'éducation

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

AFONSOEWA, Silvana (Mrs./Mme)

BEE, Marinus (Mr./M.)

MISIEKABA, Andre Theodorus (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights / *Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*

JOGI, Mahinderkoemar (Mr./M.)

RAMDASS, A. (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)
(ABOP: Algemene Bevrijdings- en Ontwikkelings Partij)
(VHP: Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste)

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (NDP)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NDP)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ABOP)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NDP)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (VHP)
Deputy Secretary General, National Assembly
Secrétaire générale adjointe, Assemblée nationale

SWEDEN - SUEDE

ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

AVSAN, Anti (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

GREEN, Monica (Ms./Mme)
Vice-President of the Committee on Middle East Questions
Vice-Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme)
Committee to promote respect for IHL, First Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Première Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires

Member of Parliament
Committee on Foreign Affairs
Membre du Parlement (PSD)
Commission des affaires étrangères
Member of Parliament
Committee on Justice
Membre du Parlement (M)
Commission de la justice

Member of Parliament
Committee on Finance
Membre du Parlement (PSD)
Commission des finances

Member of Parliament
Committee on European Affairs
Membre du Parlement (M)
Commission des affaires européennes

LINDBERG, Teres (Ms./Mme)	Member of Parliament Committee on Transport and Communication <i>Membre du Parlement (PSD)</i> <i>Commission des transports et des communications</i>
MÅRTENSSON, Claes (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, Parliament <i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>
BAKER, Marit (Ms./Mme)	Adviser, International Relations, Parliament <i>Conseillère, Relations internationales, Parlement</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, International Relations, Parliament <i>Conseillère, Relations internationales, Parlement</i>
SONDÉN, Björn (Mr./M.) Deputy Secretary to the Delegation <i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>	Adviser, International Relations, Parliament <i>Conseiller, Relations internationales, Parlement</i>

(PSD: Social democratic Party / Parti social-démocrate)
(M: Moderate Party / Parti modéré)

SWITZERLAND - SUISSE

VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i>
BIERI, Peter (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)</i>
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Mrs./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (CVP/PDC)</i>
MÜRI, Felix (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Council Deputy Chairman of the Committee on Science, Education and Culture <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Deputy Chairman of the Executive Committee of the ASGP <i>Vice-Président du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
EQUEY, Jérémie (Mr./M.) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>	
GROSJEAN, Nicolas (Mr./M.)	Head, Parliamentary Control of the Administration <i>Chef du Contrôle parlementaire de l'administration</i>
ALBRECHT, Christoph (Mr./M.)	Deputy Secretary to the Control Committees <i>Secrétaire suppléant des Commissions de gestion</i>

(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)
(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

ALLAHAM, Mhd. Jihad (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Assembly <i>Président de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>
BAGDACHE, Ammar (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Chair of the Financial Laws Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (SCP)</i> <i>Président de la Commission du droit financier</i>
DIB, Fadia (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the People's Assembly Chair of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>

KAWRMA, Mahir (Mr./M.)	Member of the People's Assembly National Security Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i> <i>Commission de la sécurité nationale</i>
MAKHLOUF, Ali (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Youth Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (SSNP)</i> <i>Commission de la jeunesse</i>
MERJANEH, Boutros (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
AL WAWI, Mhd. Nasser (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, People's Assembly <i>Directeur, Relations internationales, Assemblée du Peuple</i>
DIAB, Abdul Azim (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, Protocol, People's Assembly <i>Conseiller, Protocole, Assemblée du Peuple</i>

(BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)
(SCP: Syrian Communist Party / Parti communiste syrien)
(SSNP: Syrian Social Nationalist Party / Parti social nationaliste syrien)
(Ind: Independent / Indépendant)

THAILAND - THAÏLANDE

LIENGBONLERTCHAI, Surachai (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	First Vice President of the National Legislative Assembly <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale législative</i>
SAMPATISIRI, Bilaibhan (Mrs./Mme)	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>
WASINONDH, Kitti (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
KRAIRIKSH, Sakthip (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
YODMANI, Songsuda (Ms./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
SUBHAMITR, Jintanant Chaya (Ms./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
WAYUPARB, Surangkana (Mrs./Mme)	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
PANMANEE, Sompol (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
TANABOONCHAI, Sakchal (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i>
PUTORNJAI, La-or (Mrs./Mme)	Deputy Secretary-General, Senate <i>Secrétaire générale adjointe, Sénat</i>
KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme)	Deputy Secretary-General, House of Representatives <i>Secrétaire général adjointe, Chambre des Représentants</i>
KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations <i>Directrice du Bureau des Organisations interparlementaires</i>
THONGPRASOM, Andhika (Ms./Mme) Assistant Secretary to the Delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation</i>	Supervisor, International Relations Group <i>Superviseur, Groupe des relations internationales</i>
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.) Assistant Secretary to the Delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Director, IPU Division <i>Directeur de la Division de l'UIP</i>
CHEUJEDONGK, Worathep (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>

KHANTANIT, Russdy (Mr./M.)
Assistant Secretary to the Delegation
Secrétaire assistant de la délégation

Adviser, House of Representatives
Conseiller, Chambre des Représentants

CHUNCHIT, Piyachat (Mr./M.)

Adviser, Senate
Conseiller, Sénat

MOOKASOMBAT, Veerapan (Mr./M.)

Deputy Secretary-General, House of Representatives
Secrétaire général adjoint, Chambre des Représentants

CHAOWALITTAWIL, Saithip (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, House of Representatives
Secrétaire générale adjointe, Chambre des Représentants

THONGSAMRIT, Pилanthana (Ms./Mme)
Assistant Secretary to the Delegation
Secrétaire assistante de la délégation

SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme)

Adviser, Senate
Conseillère, Sénat

SAEWONG, Saensak (Mr./M.)
Assistant Secretary to the Delegation
Secrétaire assistant de la délégation

RAKSAPOLMUANG, Pathomporn (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

WANABHUM, Chawin (Mr./M.)
Assistant Secretary to the Delegation
Secrétaire assistant de la délégation

THONGPHAKDI, Thani (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

PATARACHOKE, Kanchana (Mrs./Mme)
Diplomat / *Diplomate*

JIVAMONGKOL, Smithi (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

DA SILVA GUTERRES, Vicente (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

TIMOR-LESTE

Speaker of the National Parliament
Président du Parlement national (CNRT)

ANGÉLICA RANGEL, Maria (Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Committee on Public Finance
Membre du Parlement national (FRETILIN)
Commission des finances publiques

L. MARÇAL, Leonel (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Commission on Health, Education and Culture
Membre du Parlement national (FRETILIN)
Commission de la santé, de l'éducation et de la culture

ANTÓNIA CORREIA, Brígida (Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Commission on Economy and Development
Membre du Parlement national (CNRT)
Commission de l'économie et du développement

F. DA CONCEIÇÃO COSTA, Osório (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Commission on Infrastructure, Transport and Communications
Membre du Parlement national (FRETILIN)
Commission des infrastructures, des transports et des communications

DA COSTA GUTERRES, Manuel (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Commission on Economy and Development
Membre du Parlement national (CNRT)
Commission de l'économie et du développement

NUNES, Duarte (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Vice-President of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Security
Membre du Parlement national (CNRT)
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité

XIMENES BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Parliament <i>Secrétaire général, Parlement national</i>
ALVES XIMENES, Isabel (Mrs./Mme)	Adviser, National Parliament <i>Conseillère, Parlement national</i>
ALMEIDA, Alexandre (Mr./M.)	Adviser, National Parliament <i>Conseiller, Parlement national</i>
BETULAU R. PEREIRA, Jemmy (Mr./M.)	Adviser, National Parliament <i>Conseiller, Parlement national</i>
MESQUITA DO REGO MARTINS, Lilia (Mrs./Mme)	Adviser, National Parliament <i>Conseillère, Parlement national</i>
SOUSA CORTE REAL, Marta (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
DE SÁ, Baltazar (Mr./M.)	Adviser, Security, National Parliament <i>Conseiller, Sécurité, Parlement national</i>
GOMES LOPES, Jacob (Mr./M.)	Adviser, Security, National Parliament <i>Conseiller, Sécurité, Parlement national</i>

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)
(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

TOGO

DRAMANI, Dama (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodi (Mrs./Mme)	Third Deputy Speaker of the National Assembly <i>Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (UNIR)</i>
APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Law Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (Arc-en-Ciel)</i>
WAGUENA, Fademba Madakome (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
IDOH, Agbeko (Mr./M.)	Director, Inter-Parliamentary and International Cooperation <i>Directeur de la coopération interparlementaire et internationale</i>
GOMINA, Yassimiou (Mr./M.) Aide de camp du Président <i>Aide de camp to the Speaker</i>	

(UNIR: Union for the Republic / Union pour la République)
(Arc-en-Ciel: Rainbow Coalition / Coalition Arc-en-ciel)

TUNISIA – TUNISIE

KOUSANTINI, Soulef (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Member of the National Constituent Assembly, Committee on Energy and Production Sector <i>Membre de l'Assemblée nationale constituante Commission de l'énergie et des secteurs de production</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TURKEY - TURQUIE

ALPAY, Şuay (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
AYDIN, Kemalettin (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
KAHVECİ, Osman (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
NAZLIAKA, Aylin (Ms./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ALTIOK, Zeynep (Ms./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ÇETİN, Recep (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>

NEZIROĞLU, Irfan (Mr./M.)
Member of ASGP Executive Committee
Membre du Comité exécutif de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

ER AS, Hatice (Ms./Mme)

Protocol Officer
Chargée du protocole

AĞAÇ, İsa Yusuf (Mr./M.)

Protocol Officer
Chargé du protocole

ÖNAL, Elif Esra (Ms./Mme)

Protocol Officer
Chargée du protocole

UGANDA - OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme)
Member of the Executive Committee, Leader of
the Delegation
Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation

Speaker of Parliament
Chairperson of the Appointments Committee and
Business Committee
Présidente du Parlement (NRMO)
Présidente de la Commission des nominations et
Commission des affaires

AKELLO, Judith Franca (Ms./Mme)

Member of Parliament
Finance Committee and Budget Committee
Membre du Parlement (FDC)
Commission des finances et Commission du budget

AMONGI, Betty (Ms./Mme)
Coordinating Committee of Women Parliamentarians
Comité de coordination des femmes parlementaires

Member of Parliament
Committee on Agriculture
Membre du Parlement (UPC)
Commission de l'agriculture

DOMBO, Emmanuel (Mr./M.)
Committee to promote respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

Member of Parliament
Committee on National Economy
Membre du Parlement (NRMO)
Commission de l'économie nationale

KIYINGI BBOSA, Kenneth (Mr./M.)

Member of Parliament
Committee on Public Service and Local Government
Committee on HIV/AIDS
Membre du Parlement (Ind)
Commission des services publics et du gouvernement
local

BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)

Commission du VIH/sida
Member of Parliament
Finance Committee
Membre du Parlement (NRMO)
Commission des finances

KIBIRIGE, Jane (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Parliament
Secrétaire générale, Parlement

WABWIRE, Paul (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, Parliament
Secrétaire général adjoint, Parlement

ODEKE, Peter (Mr./M.)

Press Secretary to the Speaker of Parliament
Secrétaire de presse auprès du Président du
Parlement

TUMUKWASIBWE, Robert (Mr./M.)
Secretary to the Group
Secrétaire du Groupe

Secretary, President's Executive Office, Parliament
Secrétaire, Cabinet du Président du Parlement

NADUNGA, Esther (Ms./Mme)

Adviser, President's Executive Office, Parliament
Conseillère, Cabinet du Président du Parlement

(NRMO: National Resistance Movement Organisation / Organisation du Mouvement de la résistance nationale)

(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

(UPC: Uganda Peoples Congress / Congrès populaire de l'Ouganda)

(Ind: Independent / Indépendant)

UKRAINE

KLYMPUSH-TSINTSADZE, Ivanna (Ms./Mme)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of Parliament
First Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee
Head of the Permanent Delegation to the NATO
Parliamentary Assembly
Membre du Parlement
Première Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères
Chef de la délégation permanente auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

HRYNEVYCH, Liliya (Ms./Mme)

Member of Parliament
Chair, Committee on Science and Education
Membre du Parlement
Présidente de la Commission de la science et de l'éducation

KATSER-BUCHKOVSKA, Nataliya (Ms./Mme)

Member of Parliament
Chair of Sub-Committee
Committee on Energy and Fuel Sector, Nuclear Policy and Nuclear Safety
Membre du Parlement
Présidente de Sous-commission
Commission de l'énergie et du secteur des combustibles

GERASYMOV, Artur (Mr./M.)

Member of Parliament
Committee on National Security and Defence
Membre du Parlement
Commission de la sécurité nationale et de la défense

KLYMENKO, Yurii (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

KOVALYSHYN, Volodymyr (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

ALQUBAISI, Amal (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Federal National Council
Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération

ALNUAIMI, Ali (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération
Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALMANSOORI, Ahmed (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

ALSAMAHI, Sultan (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

FAISAL, Faisal (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

AL SHURAIQI, Rashed (Mr./M.)
Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation
Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

JASIM, Ali (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

ALSHAHEE, Abdulrahim (Mr./M.)

Member of the Federal National Council
Membre du Conseil national de la Fédération

AL MAZROOEI, Mohamed (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

AL SHAMSI, Abdulrahman (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Director
Directeur

AL DHANHANI, Wadha (Mrs./Mme)

Adviser, Research Office, Federal National Council
Conseillère, Service de recherche, Conseil national de la Fédération

AL BLOUSHI, Hamda (Ms./Mme)	Adviser, Research Office, Federal National Council <i>Conseillère, Service de recherche, Conseil national de la Fédération</i>
AL SUWAIDI, Eman (Ms./Mme)	Adviser, Research Office, Federal National Council <i>Conseillère, Service de recherche, Conseil national de la Fédération</i>
AL SHIHHE, Roudha (Ms./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Adviser <i>Conseiller</i>
ALMUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Adviser, Protocol, Federal National Council <i>Conseiller, Protocole, Conseil national de la Fédération</i>
ALSHEHHI, Salama (Ms./Mme)	Advisor <i>Conseillère</i>

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

EVANS, Nigel (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
GAPES, Mike (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
Rt Hon CLWYD, Ann (Ms./Mme) Chair of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
JUDD, Frank (Lord) Chair of the Committee on Middle East Questions <i>Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
CAMERON, Lisa (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (SNP)</i>
HOOPER CMG, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (C)</i>
PRITCHARD, Mark (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
KENNON, Andrew (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Committees, House of Commons <i>Greffier des commissions, Chambre des Communes</i>
KEITH, Brendan (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, House of Lords <i>Secrétaire général adjoint, Chambre des Lords</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director / <i>Directeur</i>
REES, Dominique (Ms./Mme)	Deputy Director / <i>Directrice adjointe</i>
OSTLER, Sophia (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
DAVIES, Emily (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
UNDERWOOD, Sheila (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>
PICHE, Nicole (Ms./Mme) Human Rights Adviser <i>Conseillère aux droits de l'homme</i>	
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) Joint Secretary of the ASGP <i>Co-Secrétaire de l'ASGP</i>	
MOELLER, Daniel (Mr./M.) Assistant to the ASGP Secretariat <i>Assistant du Secrétariat de l'ASGP</i>	

BRAITHWAITE, Julian (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme)
Member of the Executive Committee, Leader of the
Delegation
Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation

First Vice-President of the Senate
Chair of the Labour Committee
Education and Culture Committee
Public Health Committee
Première Vice-Présidente du Sénat (FA)
Présidente de la Commission du travail
Commission de l'éducation et de la culture
Commission de la santé publique

MAHÍA, José Carlos (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des
Affaires des Nations Unies

Member of the House of Representatives
Committee on Constitution, Codes, General Legislation
and Administration
Membre de la Chambre des Représentants (FA)
Commission de la Constitution, des codes, de la
législation générale et de l'administration

CARBALLO, Felipe (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Chair of the Transport, Communications and Public
Works Committee
Membre de la Chambre des Représentants (FA)
Président de la Commission des transports, des
communications et des travaux publics

HEBER, Luis Alberto (Mr./M.)

Member of the Senate
Administrative Affairs Committee
Constitution and Legislation Committee
Treasury Committee
Membre du Sénat (PN)
Commission des affaires administratives
Commission de la Constitution et de la législation
Commission financière

LARRAÑAGA, Jorge (Mr./M.)

Member of the Senate
Labour Committee
Livestock, Agriculture, and Fisheries Committee
Industry, Energy, Trade, Tourism and Services Committee
Membre du Sénat (PN)
Commission du travail
Commission de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Commission de l'industrie, de l'énergie, du commerce, du
tourisme et des services

COUTINHO, Germán (Mr./M.)

Member of the Senate
Deputy Chair of the Public Health Committee
National Defence Committee
Transport and Public Works Committee
Membre du Sénat (PC)
Vice-Président de la Commission de la santé publique
Commission de la défense nationale
Commission des transports et des travaux publics
Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

MONTERO, José Pedro (Mr./M.)
Member of the Executive Committee of the ASGP
Membre du Comité exécutif de l'ASGP

Director, International Relations
Directeur, Relations internationales

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)
Secretary of the Group and Secretary of the GRULAC
Secrétaire du Groupe et du GRULAC

GALVALISI, Carina (Mrs./Mme)
Assistant Secretary of the Group and of the GRULAC
Secrétaire assistante du Groupe et du GRULAC

GONZÁLEZ, Cristina (Mrs./Mme)
Diplomat / *Diplomate*

(FA: Frente Amplio / Front élargi)
(PN: National Party / Parti national)
(PC: Partido Colorado / Parti Colorado)

VENEZUELA

VIVAS, Darío (Mr./M.) Vice-President of the Executive Committee, Leader of the Delegation <i>Vice-Président du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly President of the Committee on Domestic Policy <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Président de la Commission de la politique intérieure</i>
ALEMAN, Juan Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Domestic Policy <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Commission de la politique intérieure</i>
EL ZABAYAR SAMARA, Adel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Defence and Security Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Commission de la défense et de la sécurité</i>
MARTINEZ, Zulay (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Family, Women and Youth <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Commission de la famille, de la femme et de la jeunesse</i>
MATA, Victoria (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Culture and Recreation Commission <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Commission de la culture et des loisirs</i>
ZAMBRANO, Edgar (Mr./M.)	Member of the National Assembly Comptroller Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (AD) Commission du contrôleur financier</i>
ZERPA, Christian (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Policy, Sovereignty and Integration <i>Membre de l'Assemblée nationale (PSUV) Commission de la politique étrangère, de la souveraineté et de l'intégration</i>
GARCIA SEQUERA, Fenix (Mrs./Mme)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
AVILA TORRES, Jose Gregorio (Mr./M.)	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
GALINDO, Jackson (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
URBANO, Nelson (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
GOMEZ, Ruben (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
GARAYCOA, Merlyn (Mrs./Mme) Press / <i>Presse</i>	
ALMEIDA, Claudia (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela)

(AD: Democratic Action / Action démocratique)

VIET NAM

TRAN, Van Hang (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale Président de la Commission des affaires étrangères</i>
VU, Hai Ha (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
NGUYEN, Thanh Hai (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Vice-Chair of the National Assembly's Office <i>Membre de l'Assemblée nationale Responsable adjointe du Bureau de l'Assemblée nationale</i>

LE THU, Ha (Mrs./Mme)
Adviser to the Delegation
Conseillère de la délégation

Director General, Foreign Affairs Department
Directrice générale du Bureau des affaires étrangères

PHAM THI, Ngoc Ha (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

DAO, Duy Trung (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

ZAMBIA - ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

BANDA, Esther M. (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NFSB - VMRO)

ANTONIO, Carlos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Health, Community Development and Social
Services Committee

Membre de l'Assemblée nationale (UPND)
Commission de la santé, du développement
de la communauté et des services sociaux

CHUNGU, Anne M. (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Committee on Agriculture
Committee on Communications, Transport, Works
and Supply

Membre de l'Assemblée nationale (MMD)
Commission de l'agriculture

Commission des communications, des transports,
des travaux et de l'approvisionnement

KALIMA, Victoria (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Committee on Government Assurances
Committee on Legal Affairs, Governance, Human
Rights, Gender Matters and Child Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (MMD)
Commission des assurances gouvernementales
Commission des affaires juridiques, de la gouvernance,
des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la
protection de l'enfance

KAZABU, Luxon (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Local Governance, Housing and Chief's Affairs
Committee
Membre de l'Assemblée nationale (NFSB - VMRO)
Commission de la gouvernance locale, du logement et
des affaires du chef

MONDE, Greyford (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPND)

MWINGA, Doris Katai (Mrs./Mme)
President of the ASGP
Présidente de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire générale, Assemblée nationale

MBEWE, Cecilia N. (Mr./M.)

Deputy Secretary-General, National Assembly
Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

MPOLOKOSO, Anthony (Mr./M.)

Deputy Director, International Relations, National
Assembly
Directeur adjoint, Relations internationales, Assemblée
nationale

CHELU, John (Mr./M.)

Adviser, Security, National Assembly
Conseiller, Sécurité, Assemblée nationale

CHEELO, Solistor (Mr./M.)

Adviser, Information / Media, National Assembly
Conseiller, Informations / Médias, Assemblée nationale

BANDA, Naomi (Ms./Mme)

Adviser, Research Office, National Assembly
Conseillère, Service de recherche, Assemblée nationale

CHIKANWA, Gregory (Mr./M.)

Adviser, Information / Media, National Assembly
Conseiller, Informations / Médias, Assemblée nationale

SOLOPI, Mwaula (Mr./M.)

Adviser, Information / Media, National Assembly
Conseiller, Informations / Médias, Assemblée nationale

NYIRENDA, Temwa (Mr./M.)	Adviser, Protocol, National Assembly <i>Conseiller, Protocole, Assemblée nationale</i>
ZULU, Christine (Mrs./Mme)	Adviser, President's Executive Office, National Assembly <i>Conseillère, Cabinet du Président, Assemblée nationale</i>
MONGA, Pauline (Ms./Mme)	Adviser, Protocol, National Assembly <i>Conseillère, Protocole, Assemblée nationale</i>
NGULUBE, Roy (Mr./M.)	Adviser, President's Executive Office, National Assembly <i>Conseiller, Cabinet du Président, Assemblée nationale</i>

(NFSB - VMRO: Patriotic Front / Front patriotique)

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(MMD: Movement for Multiparty Democracy / Mouvement pour une démocratie pluraliste)

ZIMBABWE

MADZONGWE, Edna (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Présidente du Sénat (ZANU/PF)</i>
SIATABWA, Nkatazo (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Public Service, Labour and Social Welfare <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i> <i>Commission des services publics, du travail et de la protection sociale</i>
DZIVA, Tionei Melody (Ms./Mme) Board of Forum of Young MPs of the IPU / <i>Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</i>	Member of the National Assembly Committee on Youth Indigenization and Economic Empowerment <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Commission de l'indigénisation de la jeunesse et du renforcement du pouvoir économique</i>
CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)	Manager, Clerk's Office <i>Directeur, Bureau du Secrétaire général</i>
DADIRAYI MAKONI, Roselyn (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, President of the Senate's Office <i>Directrice, Bureau de la Présidente du Sénat</i>
MAVHURA, Patrick (Mr./M.) Security Aide to the President of the Senate <i>Agent de sécurité de la Présidente du Sénat</i>	

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

(MDC-T: Movement for Democratic Change T / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ALJARWAN, Ahmed (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
ALASOOMI, Adel (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
ALJAMANI, Falak (Mrs./Mme)	Member <i>Membre</i>

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

KIDEGA, Daniel (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker Chair of the EALA Commission <i>Président</i> <i>Président de la Commission EALA</i>
NDIKURYAYO, Stratton (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
ODIKO, Bobi (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Programme Officer <i>Chargé de Programme</i>
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme) Adviser to the Delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Adviser, President's Executive Office <i>Conseillère, Cabinet du Président</i>

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)**

YAHOUDEDOU, François Janvier (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker, Chair, Inter-Parliamentary Committee <i>Président, Président du Comité interparlementaire</i>
BADJE, Halidou (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
ESSOU, Noudokpo Pascal (Mr./M.)	Member, Chair, Sub-Committee on Tax, Custom and Trade Policies <i>Membre, Président de Sous-Comité des politiques fiscales, douanières et commerciales</i>
PAYE/SECK, Marie Thérèse Aïda (Mrs./Mme)	Member <i>Membre</i>
FONGNI, Emile Rigobert (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General a.i. <i>Secrétaire général a.i.</i>

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN**

ALCALA, Blanca (Mrs./Mme)	Speaker <i>Présidente</i>
GONZALEZ, Pablo (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member <i>Membre</i>
FERRER, Yolanda (Mrs./Mme)	Member <i>Membre</i>
GARCIA, Francisco (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
RODRIGUEZ, Angel (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
CALERO, Norma (Mrs./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>
CARMONA, Mariana (Mrs./Mme)	Adviser <i>Conseillère</i>

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

BRASSEUR, Anne (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker
Présidente

SAWICKI, Wojciech (Mr./M.)

Secretary General
Secrétaire général

KARPENKO, Artemy (Mr./M.)

Adviser
Conseiller

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

PIERRI, Francesco (Mr./M.), Head, Advocacy Unit / *Chef de l'Unité de plaidoyer*

**INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO)
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)**

HOVDA, Morten (Mr./M.), Special Adviser, Office of the Director-General / *Conseiller principal du Cabinet du Directeur général*

CHOLEWINSKI, Ryszard (Mr./M.), Migration Policy Specialist / *Spécialiste de la politique des migrations*

MARTINOT-LAGARDE, Pierre (Mr./M.), Special Advisor for Socio-religious Affairs / *Conseiller spécial pour les affaires socio-religieuses*

GRISEWOOD, Nickolas (Mr./M.)

**INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS UNION (ITU)
UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)**

MALLOOR, Preetan (Mr./M.)

LICCIARDELLO, Carla (Ms./Mme)

SAREIDAKI, Despoina (Ms./Mme)

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)**

OBEROI, Pia (Ms./Mme), Advisor on Migration and Human Rights / *Conseillère, Migration droits de l'homme*

SMITH, Bradford C. (Mr./M.), Secretary of the Committee on the Protection of the Rights of all Migrant Workers and Members of their Families / *Secrétaire du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*

VALES, Hernán (Mr./M.), Human Rights Officer / *Chargé des droits de l'homme*

HUSZTI-ORBAN, Krisztina (Ms./Mme), Human Rights Officer / *Chargée des droits de l'homme*

SAUBERLI, Geneviève (Ms./Mme), Associate Human Rights Officer / *Spécialiste des droits de l'homme*

HERNÁNDEZ, Carolina (Ms./Mme), Consultant on Migration and Human Rights / *Consultante, Migration et droits de l'homme*

ALEXANDER, Ilona (Ms./Mme), Human Rights Officer / *Chargée des droits de l'homme*

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

DE FRANCISCO SERPA, Andres (Mr./M.), Deputy Executive Director / *Directeur exécutif adjoint*

VERLICK, Veronic (Ms./Mme)

ORYA, Breshna (Ms./Mme)

**JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)**

SIDIBÉ, Michael (Mr./M.), Director / *Directeur*

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

VIVIANI, Marilena (Ms./Mme), Associate Director, Programme Partnerships / *Directrice adjointe, Programme des partenariats*

POWELL, James (Mr./M.), Coordinator, Global Innovation Centre / *Coordinateur, Centre d'innovation mondial*

KIRONGET, Lee (Mr./M.)

**UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)**ZHAN, James (Mr./M.), Director, Division on Investment and Enterprise / *Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises*MIROUX, Anne (Ms./Mme), Director, Division on Technology and Logistics / *Directrice de la Division de la technologie et de la logistique***UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)**CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group
*Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique***UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**DUSIK, Jan (Mr./M.), Regional Director / *Directeur régional*ASNAKE KIBRET, Wondwosen (Mr./M.), Programme Officer / *Chargé de programme***UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**BOCCARDI, Giovanni (Mr./M.), Chief of the Emergency Preparedness and Response Unit
*Chef de l'Unité des mesures et des interventions d'urgence***UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)
OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)**MIEDICO, Mauro (Mr./M.), Chief of Section / *Chef de section*PERESADA, Sergey (Mr./M.), Programme Management Officer / *Spécialiste de la gestion des programmes*LEPORE, Arianna (Ms./Mme), Programme Officer / *Chargée de programme***UN WOMEN
ONU FEMMES**BALAMACI, Aida (Ms./Mme), Knowledge Management Specialist / *Spécialiste de la gestion du savoir*BALLINGTON, Julie (Ms./Mme), Policy Advisor / *Conseillère politique***WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**TEMMERMAN, Marleen (Mrs./Mme), Director / *Directrice*BUSTREO, Flavia (Ms./Mme), Assistant Director General for Family, Women's and Children's Health
*Directrice générale adjointe, Santé de la famille, de la femme et des enfants*SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*LAND, Mary-Anne (Ms./Mme), Executive Officer / *Chef de la direction***INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)**SATTLER, Robert (Mr./M.), Director / *Directeur***WORLD BANK
BANQUE MONDIALE**BATHILY, Nayé (Mrs./Mme), Lead, Global Parliamentary Relations / *Chef des relations parlementaires globales*

IVANOVA, Gergana (Ms./Mme), Programme Officer, Parliamentary Network on the World Bank & IMF

**WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**EL HACHIMI, Said (Mr./M.), Adviser, Information and External Relations Division
*Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures***AFRICAN UNION
UNION AFRICAINE**EHOUZOU, Jean-Marie (Mr./M.), Member / *Membre*

**LEAGUE OF ARAB STATES
LEAGUE DES ETATS ARABES**

ABOULENEIN, Sameh (Mr./M.), Head of the Permanent Delegation of the League of Arab States
Chef de la délégation permanente de la Ligue des Etats arabes

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Administrator / *Administrateur*

**ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

BOUCHKOUJ, Nour Eddine (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

KHORRAM, Ali (Mr./M.), Assistant Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*
MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Assistant Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*

**GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION**

ZON, Fadli (Mr./M.), Chair / *Président*
KYEI-MENSA-BONSU, Osei (Mr./M.), Vice-Chair / *Vice-Président*

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS**

VLADIMIROVA, Yevgeniya (Ms./Mme), Advisor, Secretary to the Commission on Social Policy and Human Rights, Administrative Secretary, Board of Experts on Public Health / *Conseillère, Secrétaire de la Commission de la Politique sociale et des droits de l'homme, Secrétaire administrative du Comité d'experts de la santé publique*

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON-PROLIFÉRATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT (PNDN)**

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*

ROBSON, Matt (Mr./M.), Coordinator, Pacific and South-East Asia / *Coordinateur, Pacifique et Asie du Sud-Est*

LEROY, Caroline (Ms./Mme), Desk Officer for Latin America / *Responsable pour l'Amérique latine*

SWANI, Simrat (Ms./Mme), Assistant for South Asia / *Assistante pour l'Asie du Sud*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

BAYTEKIN, Hasan (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE**

AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), Honorary President / *Président honoraire*

KASEM, Belal (Mr./M.), Vice-President of the Third Standing Committee / *Vice-Président de la troisième Commission permanente*

SCHATZER, Peter (Mr./M.), Permanent Observer / *Observateur permanent*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary of Commission / *Secrétaire de commission*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

LEYKAUSKAS, Audryus (Mr./M.), Head of Department, Secretary to the delegation / *Chef de département*

SENKO, Vladimir (Mr./M.), Head of Committee, Head of Delegation / *Chef de commission*

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**

KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général assistant*

SABRI, Soheila (Mrs./Mme), Expert / *Experte*

**WORLD SCOUT PARLIAMENTARY UNION (WSPU)
UNION PARLEMENTAIRE MONDIALE DU SCOUTISME (UPMS)**

KIM CHOON JIN (Mr./M.), Member / *Membre*

KIM EUL DONG (Mr./M.), Member / *Membre*

LEE CHAN YEOL (Mr./M.), Member / *Membre*

SHIN YEE JIN (Mr./M.), Member / *Membre*

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TB AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs / *Spécialiste principal, Affaires parlementaires*

LIBERAL INTERNATIONAL

KIRJAS, Emil (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

WOODTHORPE BROWNE, Robert (Mr./M.), Treasurer / *Trésorier*

PONTON, Noah (Mr./M.), Intern / *Stagiaire*

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Secretariat Coordinator / *Coordinatrice du Secrétariat*

**CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE (DCAF)
GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES**FLURI, Philipp (Mr./M.), Deputy Director / *Directeur adjoint*FRITZ, Antje (Mrs./Mme), Deputy Head of Operations Southeast Europe / *Chef adjointe des opérations en Europe du Sud-Est*BUZATU, Anne-Marie (Mrs./Mme), Deputy Head, Public-Private Partnerships Division / *Chef adjointe de la Division des Partenariats public-privé*LUETHOLD, Arnold (Mr./M.), Assistant Director and Head of Operations Middle East and North Africa / *Directeur adjoint et Chef des opérations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord***INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**BOUVIER, Antoine (Mr./M.), Legal Adviser / *Conseiller juridique*PELLANDINI, Cristina (Ms./Mme), Head, Advisory Services Unit / *Chef d'Unité des Services consultatifs*HELLE, Daniel (Mr./M.), Diplomatic Advisor / *Conseiller diplomatique*LADOUCEUR, Laurianne (Ms./Mme), Legal Intern, Advisory Services / *Stagiaire juridique des Services consultatifs***INTERNATIONAL IDEA**MACHANGANA, Keboitse (Ms./Mme), Director, Global Programme / *Directrice du programme mondial*KANDAWASVIKA-NHUNDU, Rumbidzai (Ms./Mme), Senior Programme Manager, Democracy and Gender / *Fonctionnaire principale de programme, démocratie et égalité des sexes***INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)
FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (FICR)**KELLY, Tessa (Ms./Mme), Senior Disaster Law Officer / *Coordinatrice du droit relatif aux catastrophes*PEIRIS, Surein (Mr./M.), Senior Officer for Humanitarian Diplomacy / *Coordinateur de la diplomatie humanitaire***PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW
TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE
AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE****COMOROS – COMORES**OUSSENI, Abdou (Mr./M.), Speaker of the Assembly of the Union / *Président de l'Assemblée de l'Union*MAOULANA, Carif (Mr./M.), First Deputy Speaker of the Assembly of the Union / *Premier Vice-Président de l'Assemblée de l'Union*HARIBOU, Mohamadi (Mr./M.), Political Adviser / *Conseiller politique***VANUATU**PIPITE, Marcellino (Mr./M.), Speaker of Parliament / *Président du Parlement*TETER, Leon (Mr./M.), Deputy Clerk of the Standing Committee Office / *Greffier adjoint du Comité permanent***ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 133rd ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 133^{ème} ASSEMBLEE****BULGARIA - BULGARIE**

SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Secretary General

Secrétaire général

ALEXANDROVA, Stefka (Ms./Mme)

Administrative Secretary of the Group

Secrétaire administrative du Groupe

ILIEVA, Evgeniya (Ms./Mme)

Head, President's Office

Chef du Bureau du Président

IVANOVA, Stefka (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*

MONTENEGRO

STANKOVIC, Sinisa (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

MIJANOVIC, Irena (Ms./Mme)
Head of the Secretary General's Office
Chef du Bureau du Secrétaire général

SLOVAKIA - SLOVAQUIE

GUSPAN, Daniel (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General of the Chancellery of the National Council
Secrétaire général de la Chancellerie du Conseil national

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

JOEL, John (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

MWANDUMBYA, Owen (Mr./M.)
Information Officer
Chargé de l'information

**ANDEAN PARLIAMENT
PARLEMENT ANDIN**

CHILQUINGA MAZÓN, Eduardo (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

CHACÓN MONSALVE, Carlos Augusto (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

JOHN, Azumah (Mr./M.)
Secretary General
Secrétaire général

DUDUYEMI, Lawal (Mr./M.)
Director
Directeur

M'PE, Moussa Traore (Mr./M.)
Committee Clerk
Greffier de commission

FWANGDER, Ezekiel (Mr./M.)
Protocol Officer
Chargé du protocole

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 133rd
ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES
A L'OCCASION DE LA 133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

LACY SWING, William (Mr./M.), Director General, IOM / *Directeur général de l'OIM*

RYDER, Guy (Mr./M.), Director General, ILO / *Directeur général de l'OIT*

KASHETU KYENGE, Cécile (Mrs./Mme), Vice-President, ACP-EU Joint Parliamentary Assembly
Vice-Présidente de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE

CHAN, Margaret (Ms./Mme), Director-General, WHO / *Directrice générale de l'OMS*

FEDOTOV, Yury (Mr./M.), Executive Director, UNODC / *Directeur exécutif, ONUDC*

LABORDE, Jean-Paul (Mr./M.), Assistant Secretary-General, Executive Director of the United Nations Counter-Terrorism Committee Executive Directorate (CTED),
Sous-Secrétaire général, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies

BEERLI, Christine (Ms./Mme), Vice-President, ICRC / *Vice-Présidente du CICR*

TÜRK, Volker (Mr./M.), Assistant High Commissioner for Protection, UNHCR / *Haut Commissaire assistant du HCR en charge de la protection*

Standing Committee on Peace and International Security
Commission permanente de la paix et de la sécurité

KOSER, Khalid (Mr./M.), Executive Director, Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)
Directeur exécutif, Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)

EL-DAWLA, Ahmed Seif (Mr./M.), Chief of Section, United Nations Counter-Terrorism Committee Executive Directorate (CTED) / *Chef de section, Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED)*

Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

AVERCHENKOVA, Alina (Ms./Mme), London School of Economics and Political Science

Standing Committee on UN Affairs
Commission permanente des affaires des Nations Unies

KOHEN, Marcelo (Mr./M.), Professor of International Law, GIIIDS / *Professeur de droit international, IHEID*

LINDENMANN, Jürg (Mr./M.), Federal Department of Foreign Affairs, Switzerland
Département fédéral des affaires étrangères, Suisse

JÜTERSONKE, Oliver (Mr./M.), Head of Research, Graduate Institute's Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP), Geneva / *Chef de la recherche, Centre d'étude des conflits, du développement et de la consolidation de la paix, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève*

WEBER, Scott (Mr./M.), Director-General, Interpeace / *Directeur général, Interpeace*

CORREIA, Carlos (Mr./M.), Deputy Speaker of the National People's Assembly of Guinea Bissau / *Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire*

STEVENS, Yvette (Ms./Mme), Ambassador and Permanent Representative of Sierra Leone to the United Nations in Geneva / *Ambassadrice et Représentante permanente de la Sierra Leone auprès des Nations Unies à Genève*

Panel debate on "Women's experiences as migrants and refugees: human rights and socioeconomic perspectives"

Débat intitulé "Ce que vivent les femmes en tant que migrantes et réfugiées : Droits fondamentaux et perspectives socioéconomiques"

JAHAN, Ismat (Ms./Mme), UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women
Comité des Nations Unies sur l'Élimination de la Discrimination à l'égard des femmes

DE BOECK, Laurent (Mr./M.), International Organization for Migration (IOM) / *Organisation Internationale des Migrations*

Panel debate on "CEDAW and UNSCR 1325: Gender equality as an indispensable element of sustainable peace and security"

Débat intitulé "La CEDAW et la RCS 1325 : L'égalité entre hommes et femmes est indispensable à la paix et à la sécurité durables"

NADARAIA, Lia (Ms./Mme), UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women
Comité des Nations Unies sur l'Élimination de la Discrimination à l'égard des femmes

Open session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law on "The humanitarian dimension of forced migration – asylum-seekers and refugees. From emergency responses to comprehensive approaches"

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème "La dimension humanitaire des migrations forcées – Demandeurs d'asile et réfugiés. Des réactions d'urgence aux solutions globales"

ZERAI, Mussie (Mr./M.), Chairman of Habeshia Agency Cooperation for Development / *Président de l'Agence Habeshia coopération pour le développement*

RIERA, José (Mr./M.), Special Adviser, UNHCR / *Conseiller principal, HCR*

BINGHAM, John (Mr./M.), International Catholic Migration Commission, Coordinator, civil society programme of the annual Global Forum on Migration and Development Commission / *Commission internationale catholique pour les migrations et coordinateur des activités de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement.*

ARCHER, Colin (Mr./M.), Secretary General, International Peace Bureau
Secrétaire général du Bureau international de la paix

PALAZZOLO, Katya (Ms./Mme), Senior Board and External Relations Officer, GCERF
Chargée principale des relations extérieures, GCERF

PAPADATOS, George (Mr./M.), Representative in Geneva, European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)
Représentant à Genève, Bureau européen de liaison pour la construction de la paix

TARAN, Patrick (Mr./M.), Global Migration Policy Associates

Von UEXKULL, Jakob (Mr./M.), Chairman, World Future Council (WFC) / *Président du World Future Council*

WINTERMEIER, Kristina (Ms./Mme), Associate, GCERF / *Collaborateur, GCERF*